This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491792

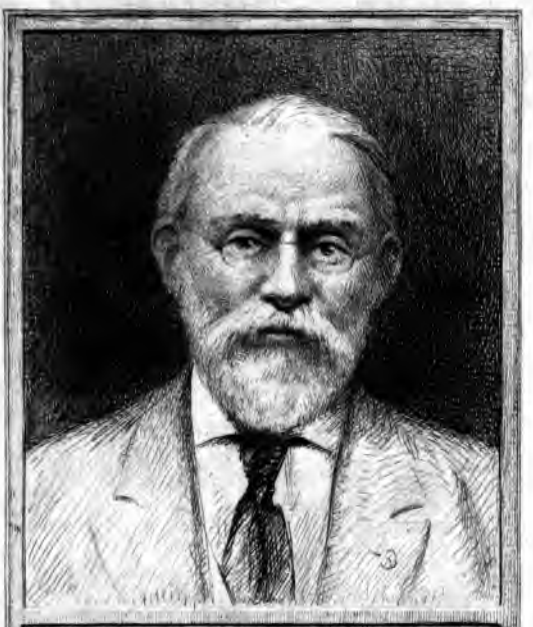

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
16:
.B8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXVIII

1902-1903

BREST
IMPRIMERIE A. KAIGRE, RUE DU CHATEAU, 4

1903

Dunning
Nijhoff
10-21-26
13603

PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1902

Présidence de M. le Docteur HÉBERT

Présents : MM. *de Lorme*, *Gœtt*, *Gouyet*, *docteur Thésée*, *Kernéis*, *colonel Bourgeois*, *docteur Moran*, *Ely-Labastyre*, *Segondat*, *Lehouerf*, *Erard*, *Delourmel*, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et signale le prochain congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903. Des programmes de ce congrès sont mis à la disposition de la Société.

M. le docteur Hébert donne ensuite lecture d'une poésie intitulée *l'Aube*, « simple essai poétique », que lui a dédiée l'auteur anonyme d'*Un Soir de l'Humanité*, lu dans une précédente réunion. La Société académique, tout en applaudissant à la charmante facture de cet envoi, déclare qu'elle serait heureuse de connaître le nom de son aimable correspondant.

M. Kernéis rend compte des principales publications reçues depuis la dernière séance et signale, entr'autres,

les *Mémoires de la Société dunkerquoise* (1901), qui renferment de très intéressants articles sur : Pierre-le-Grand à Dunkerque en 1717; le louage à domaine congéable, résumé de la législation en usage dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord, dès le XII[e] siècle.

L'ordre du jour appelle la lecture, par **M. de Lorme,** de la première partie de son étude sur *la Ville et la Cathédrale de Vannes*, suite des travaux si appréciés de notre éminent collègue sur l'*Art breton du XIII[e] au XVI[e] siècle.*

M. de Lorme nous décrit tout d'abord la vieille cité bretonne, aux maisons du moyen-age bordant des rues étroites, sombres et tortueuses, renfermées à l'intérieur d'une ceinture de remparts, puis, en dehors des murs, le Vannes nouveau, moderne, avec son cortège d'édifices publics.

La cathédrale Saint-Pierre est le monument le plus important de la ville, tant au point de vue historique qu'à celui de l'archéologie et présente une accumulation de tous les systèmes religieux de la Bretagne; la tour du Nord est du XIII[e] siècle, la nef du XV[e], le transept du XVI[e], le chœur du XVIII[e], et, enfin, le portail occidental, qui menaçait ruine, a été reconstruit au XIX[e] siècle, dans le style du XIV[e].

M. de Lorme étudie ensuite l'extérieur de la cathédrale, dont la partie la plus importante est la façade Nord; elle développe ses élégantes travées dans un petit square où se dressent, encadrées de guirlandes de lierre, les ruines de l'ancien cloître.

De nombreuses photographies accompagnent le texte de cet intéressant mémoire, très applaudi, dont la lecture sera continuée dans une prochaine réunion.

M. Delourmel entretient la Société du projet de *l'érection, à Brest, d'une statue à Louis XVI en 1785*, et communique à ce sujet le fac-simile d'un plan conservé à la Bibliothèque de la ville pour le projet d'une place Louis XVI sur l'emplacement du château.

L'idée d'élever un monument sur le site grandiose du Parc-au-Duc fut reprise, en 1805, par Pierre Ozanne qui, en un beau lavis appartenant au Musée de Brest et dont une photographie est également présentée, nous montre la statue de Napoléon Ier commandant l'entrée du Port.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,
L. DELOURMEL.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1902

Présidence de M. le Docteur HÉBERT

Présents : MM. *de Lorme, Gœtt, Gouyet, Lullien, Lorsa, Ely-Labastire, Lebigot, Delourmel,* secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Delourmel communique aux membres présents une vieille gravure sur bois représentant l'exécution de Marie-Antoinette sur la place de la Révolution, en 1793.

M. de Lorme exhibe à son tour trois vues de Brest en 1670.

L'ordre du jour appelle la lecture par **M. de Lorme** de la suite de son étude sur la cathédrale de Vannes.

M. de Lorme nous décrit l'intérieur de la basilique, qui frappe par la sévérité de son aspect et l'austérité de sa décoration.

« On a l'impression d'une crypte immense aux autels lointains qui ne doit sa décoration qu'aux lueurs de ses vitraux et à la parure de ses tabernacles. Il semble qu'il y reste quelque chose du mystérieux temple des druides, dont l'église tient la place. »

La nef est bordée par dix chapelles latérales. On y remarque la chapelle Saint-Louis, où furent déposés, en 1814, les ossements des émigrés fusillés à Vannes et dans les environs ; la chapelle de Saint-Luc, qui renferme un magnifique mausolée en marbre de l'évêque Charles-Jean de Bertin, inhumé le 5 octobre 1774 ; la chapelle de Notre-Dame des Fonts, où l'on voit un très curieux bas-relief en pierre du temps de la Renaissance, représentant la Cène et qui semble s'être inspiré du célèbre tableau de Léonard de Vinci.

M. le docteur Hébert donne ensuite lecture du second acte de son drame en vers : *Pour la Bretagne !*

L'action se passe au château de Trégastel.

Jeanne de Trégastel finit de broder une bannière aux armes de Bretagne, quand arrive son cousin, son fiancé, Hervé de Malestroit, tenant à la main un bouquet de bruyère.

Jeanne est triste ; son fiancé va partir en guerre,

défendre la cause des Montfort, et elle exprime à Hervé ses craintes et ses alarmes :

> De noirs pressentiments m'assiègent nuit et jour,
> Je te dis qu'un danger menace notre amour.

Hervé la rassure ; il a déjà affronté les combats, et la mort ne voudra pas séparer ceux qui, depuis si longtemps, caressent les plus beaux rêves. Avant de partir, il a voulu revoir les sentiers qu'ensemble ils ont parcourus, et il apporte à Jeanne un bouquet de bruyère :

> C'est la fleur du pays, comme lui douce et fière
> . . . . . .
> C'est l'amour, c'est l'espoir, l'âme de la patrie
> Qui s'incarne vivante en sa tige fleurie.

Cette scène d'amour, empreinte de la plus douce mélancolie, est brusquement interrompue par l'arrivée de Jacques, le berger, qui vient d'apercevoir dans le lointain une troupe de soldats espagnols se dirigeant vers le château.

Nul doute, c'est dom Louis, un partisan des de Blois, qui vient arrêter Jeanne de Montfort dans sa retraite à Trégastel.

L'alarme est aussitôt donnée, et, tandis que la défense s'organise aux abords du château, le comte de Trégastel va préparer la fuite de la duchesse ; mais celle-ci se refuse à partir. C'est en vain que le comte lui représente le danger qu'elle court, le danger qui menace son jeune fils de trois ans, la route d'Hennebont encore ouverte et où elle peut rallier ses derniers partisans. Jeanne n'écoute que sa fierté et son honneur, qui lui défendent de fuir devant l'étranger :

> ..... Non, c'est la porte ouverte à deux battants,
> Bannière déployée et les tambours battants

En plein jour, le front haut et la couronne en tête,
Au milieu des vivats de mes sujets en fête,
Que je prétends franchir les murs de la cité.

Le cor se fait entendre et dom Louis se présente au comte de Trégastel : scène haletante, dramatique, qui prend fin sur l'arrivée de Jeanne de Montfort.

Dom Louis est porteur d'un important message : si Jeanne renonce à la succession du duché de Bretagne, c'est la liberté pour son époux, Jean de Montfort, détenu au Louvre sur les ordres du roi ; si elle refuse, c'est la guerre à outrance.

La cause de Montfort semble perdue, car les meilleurs chefs ont abandonné la lutte et, seuls, quelques partisans sont encore retranchés à Hennebont ; mais Jeanne relève le défi :

Nous sommes, Dieu merci, d'un pays où les femmes
Savent non seulement broder les oriflammes,
Mais où quand il le faut pour le salut commun
Laissant tomber quenouille et fuseaux de leur main,
Elles quittent la robe et, dignes de leur race,
Elles ceignent le glaive, endossent la cuirasse
Et sur leur palefroi, méprisant le danger,
Marchent à la bataille et chassent l'étranger.

Dom Louis entre dans une violente colère ; il menace Jeanne de la plus dure captivité ; il l'insulte. Surgit alors Hervé, qui a tout entendu et veut, sur l'heure, venger l'offense faite à la duchesse ; les fers sont croisés, quand apparaissent le comte et Jeanne de Trégastel se précipitant dans les bras de son fiancé.

Nous assistons alors à la scène finale, à l'une des situations les plus dramatiques, les plus puissantes de ce second acte : le pardon à genoux exigé par le comte, le

refus hautain et fier de dom Louis qui ne plie pas, devant même l'arrêt de mort que le seigneur de Trégastel vient de prononcer contre lui, et, au moment où les soldats l'emmènent, l'apparition de Jeanne de Montfort qui chasse, mais laisse libre, son plus cruel ennemi.

La lecture de M. le docteur Hébert a été saluée par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Il est ensuite procédé à l'admission de **M. le docteur Brédiam,** présenté par MM. les docteurs Hébert et Thésée. M. le docteur Brédiam est élu par acclamations.

Le Secrétaire,
L. DELOURMEL.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1903

Présidence de M. le docteur HÉBERT

Présents : MM. *de Lorme, Gœtt, Gouyet, Kernéis, Lorsa, Corbé, Baisnée, docteur Vergniaud, docteur Moran, Ely-Labastire, Lehouerf, Delourmel,* secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président procède, tout d'abord, au dépouillement de la correspondance et signale aux membres présents la tenue de prochains congrès : le 2 juin 1903, à Paris, réunion de la Société des Beaux-Arts ; le 14 avril,

à Bordeaux, congrès des Sociétés savantes ; au mois d'août, à Angers, congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Les sociétaires qui désireraient assister à ces congrès et profiter des tarifs réduits accordés aux congressistes sont priés d'en avertir le président.

M. le docteur Hébert fait passer sous les yeux de l'assemblée, une très curieuse image coloriée, représentant un incendie à Paris, en 1762.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication, par **M. le docteur Moran,** d'une note sur *les injections épidurales par ponction du canal sacré*. Ces injections, imaginées par le docteur Fernand Cathelin, de l'hôpital Necker, de Paris, ont été expérimentées par de nombreux médecins français et étrangers ; elles ont donné des résultats excellents, particulièrement dans le traitement des névralgies de l'abdomen, des membres inférieurs et des troubles nerveux des organes génito-urinaires. Indépendamment des cures que cette méthode a permis à son innovateur d'obtenir, les injections épidurales ont également donné de précieuses sédations dans les phénomènes douloureux de l'ataxie locomotrice, des cancers abdominaux, etc., sur lesquels la thérapeutique ordinaire n'avait eu aucune influence. C'est donc une méthode qui mérite d'être vulgarisée dans le milieu médical, car elle peut permettre aux praticiens de ne pas se trouver absolument désarmés en présence de certains phénomènes inexplicables, dus à des troubles de fonctionnement des centres médullaires.

L'incontinence d'urine des enfants et des adultes a particulièrement bénéficié de cette nouvelle méthode ; les

cas de guérison de cette affection par les injections épidurales sont très nombreux, et il s'agit de cas qui avaient résisté à tout autre traitement.

C'est ce qui a décidé le docteur Moran à faire connaître ces injections à la Société académique et à lui communiquer les résultats de sa pratique.

M. le président, au nom de la Société, remercie vivement M. le docteur Moran de sa très intéressante communication.

M. Delourmel donne ensuite lecture d'une affaire criminelle provenant d'un curieux dossier que lui a communiqué l'archiviste du Finistère. Il s'agit d'un guet-apens, d'un enlèvement à main armée commis en 1679 par un négociant de Bordeaux sur la personne du maire de Brest, Pierre Sigurel, sieur de Saint-Léger.

M. Kernéis continue ses études sur l'ancien Brest et entretient la Société d'une *visite à la rue de l'Eglise*. Ce travail, très documenté et très intéressant pour notre histoire locale, paraîtra dans le prochain Bulletin.

Il est enfin procédé aux élections de MM. Jarno, pharmacien, présenté par MM. Le Bigot et docteur Hébert ; Bernède-Sachs, lieutenant de vaisseau, présenté par MM. le docteur Hébert et Homo ; docteur Landouaré, présenté par MM. les docteurs Hébert et Thésée. Ces messieurs sont élus, à l'unanimité, membres de la Société académique.

Le Secrétaire,

L. DELOURMEL.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1903

Présidence de M. le Docteur HÉBERT

Présents : MM. *de Lorme, Gœtt, Gouyet, Kernéis, Le Bigot, Baisnée, Jarno, Bernède-Sachs, docteur Landouaré, docteur Moran, docteur Thésée,* secrétaire.

M. le Président donne lecture de la déclaration suivante :

» MESSIEURS,

» Mon nom figurant parmi ceux des signataires d'une affiche placardée, ces temps derniers, sur les murs de la ville, a produit, paraît-il, quelque émotion chez certains esprits chagrins, qui y ont vu ou qui ont feint d'y voir une manifestation de nature à compromettre la Société académique tout entière.

» Je ne saurais protester trop énergiquement contre une pareille interprétation donnée à un acte qui n'engage et ne peut engager que ma modeste personnalité.

» La Société académique n'a ni à se préoccuper ni à s'occuper de ce qui se passe au dehors d'elle. Elle ne connaît ni partis politiques ni convictions confessionnelles; elle a une trop haute conception du sentiment de la dignité humaine pour vouloir imposer à ses membres le sacrifice de leur liberté absolue de penser et d'agir à leur guise.

» En revanche, elle entend ne jamais se départir de l'article fondamental de ses statuts, qui interdit de la façon la plus formelle toute discussion politique ou religieuse au sein de ses réunions. »

A la suite de cette déclaration, l'ordre du jour suivant, proposé par un des membres présents, est adopté à l'unanimité :

« Les membres de la Société académique, réunis en assemblée mensuelle le 2 février 1903, après avoir entendu leur président, M. le docteur Hébert, revendiquer rigoureusement pour lui-même, comme pour n'importe lequel de ses collègues, quelles que fussent ses opinions politiques ou religieuses, le droit de signer tel document qu'il voudra sans engager la responsabilité de la Société, si son nom n'est accompagné d'aucune mention rappelant qu'il en fait partie.

« Reconnaissent hautement ce droit en vertu des statuts qui les régissent, et affirment une fois de plus l'esprit d'absolue neutralité qui doit inspirer tous les actes de leur compagnie et dont elle ne s'est jamais départie. »

M. Kernéis donne ensuite lecture de la première partie de son intéressant travail sur *Brest en 1672*. Il nous fait assister à l'enquête qui eut lieu pour la délimitation des anciennes fortifications de Brest. Il nous promène dans toutes les rues et ruelles de la ville, qui était alors comprise entre la rue Traverse et la Penfeld d'une part, et du quartier Kéravel au Château d'autre part.

Il nous fixe, en passant, sur l'emplacement exact de l'hôtel de l'*Ecu brillant*, où s'était accompli l'enlèvement

du sieur de Sigurel, maire de Brest, enlèvement qui avait été, à la dernière séance, l'objet d'une intéressante communication de M. Delourmel.

Le Secrétaire,
Dr THÉSÉE.

SÉANCE DU 9 MARS 1903

Présidence de M. le docteur HÉBERT

Présents : MM. *de Lorme, Gœtt, Gouyet, Lorsa, Le Bigot, Jarno, docteur Landouaré, Delourmel*, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Lorme donne lecture de la première partie de son étude sur le *Général comte François de Tromelin*, un breton du Finistère, dont la vie et les aventures offrent le plus grand intérêt. Notre savant collègue retrace les débuts du jeune officier, son émigration lors de la Révolution, sa campagne à Quiberon dans l'armée des princes et sa fuite en Angleterre. Quelque temps après, Tromelin revenait en France avec le commodore Smith Sidney, était fait prisonnier avec lui et emmené à Paris, dans la prison du Temple.

Les détails de sa captivité et de ses tentatives d'évasion, romanesques au dernier point, ont vivement intéressé l'auditoire, et la lecture de cette curieuse étude sera continuée dans une prochaine réunion.

M. Kernéis n'assistant pas à la séance, la suite de son travail sur *Brest en 1672* est remise à une date ultérieure.

Sur la demande d'un membre présent, la Société acadique adresse ses plus chaleureuses félicitations à Mme Perdriel-Vaissière et à M. le docteur Hébert, pour le succès obtenu par leurs œuvres : le *Miracle* et *Pierrot poète*, qui viennent d'être représentées au théâtre de Brest.

Le Secrétaire,
L. DELOURMEL.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1903

Présidence de M. le Docteur HÉBERT

Présents : MM. *de Lorme, Gœtt, Gouyet, Baisnée, Lehideux, Jarno, colonel Bourgeois, docteur Moran, Delourmel, docteur Thésée,* secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Hébert donne lecture d'une poésie de *M^lle^ Baisnée*, intitulée : *Un Matin d'Automne*. Ce poème, d'une fraîche inspiration et d'agréable facture, est chaleureusement applaudi et M. le Président prie notre excellent collègue, M. Baisnée, de vouloir bien trans-

mettre à l'auteur les sincères félicitations de la Société académique.

M. de Lorme continue sa biographie si curieuse du *Général de Tromelin* et fait un récit pittoresque, mais appuyé sur des documents originaux, de l'évasion de Sidney Smith, évasion célèbre et légendaire due à l'adresse et à l'audace du baron de Tromelin.

Après tant de tourments et d'aventures, Tromelin rêvait une retraite paisible dans son château de Coatserho, près Morlaix, quand, une fois encore, le 15 avril 1804, il fut arrêté et écroué à l'Abbaye, comme « prévenu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat ». Mais, s'étant soumis à Napoléon, il ne tarda pas à être élargi et fut nommé capitaine au 112e de ligne. M. de Lorme le suit dans « la route héroïque où l'étoile de l'empereur entraînait comme lui tant d'autres braves » et relate les brillants états de service de cet officier qui, en 1823, commandait un corps d'armée dans la guerre contre l'Espagne.

Tromelin mourut, maire de Ploujean, en 1842.

La Société académique, par l'intermédiaire de son président, remercie M. de Lorme de sa très intéressante communication et le félicite d'avoir augmenté la biographie bretonne d'un nom qu'ont rendu célèbre toute une vie d'aventures et de glorieux faits d'armes.

La parole est ensuite donnée à **M. Delourmel** pour la lecture de son étude sur l'*Histoire de l'Imprimerie à Brest : les Malassis*.

L'orateur rappelle tout d'abord les garanties de capacité et d'honnêteté que l'on exigeait autrefois des imprimeurs, l'honorabilité de cette profession qui se perpé-

tuait dans les familles ; tels les Malassis, à Brest, qui de 1685 à 1813, dirigèrent, de père en fils, une imprimerie dans la Grand'Rue.

M. Delourmel étudie les origines de l'art typographique dans notre ville et dépose sur le bureau des spécimens et des fac-similes des travaux de nos premiers imprimeurs. Il suit les Malassis dans leur longue carrière, relate les principaux ouvrages qui sortirent de leurs presses, et, à l'aide de documents inédits, reconstitue l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Brest. C'est un chapitre de plus pour notre histoire locale, en même temps que l'étude d'une des plus vieilles familles brestoises : les Romain Malassis ; aussi, l'auteur reçoit-il les chaleureuses félicitations de l'assemblée, qui demande l'insertion de ce travail dans le bulletin de la Société académique.

Avant de lever la séance, **M. le docteur Hébert** adresse quelques paroles émues de regrets au sujet de la perte de notre collègue le docteur Keisser, travailleur modeste et chercheur infatigable, qui utilisait les loisirs de sa retraite en se livrant à des études curieuses et intéressantes sur nos gloires maritimes et sur certains points de notre histoire locale.

La séance est levée à 9 h. 45.

Le Secrétaire,

Dr THÉSÉE.

SÉANCE DU 4 MAI 1903

Présidence de M. le Docteur HÉBERT

Présents : MM. *de Lorme, Gœtt, Gouyet, Kernéis, Delourmel, colonel Bourgeois, Dr Moran, Lorsa, Jarno, Le Bigot, Lehouerf, Feillard,* secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après diverses communications de M. le président, **M. Kernéis** rend compte des principales publications reçues par la société et signale dans le *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville* (1900), une savante étude sur le chevalier de Saint-Pol, l'un des lieutenants de Jean-Bart ; dans les *Mémoires de l'Académie nationale des sciences et belles-lettres de Caen* (1902), le journal de bord du chevalier de Camilly, qui exerça le commandement de la marine à Brest du 19 mai 1744 au 14 septembre 1750. Enfin, parmi les communications, toujours fort intéressantes, de la *Société archéologique du Finistère,* M. Kernéis signale, dans le Bulletin de 1902, de curieuses notices sur la Tour d'Auvergne.

M. Delourmel communique un plan de *La descente des Anglais à Camaret en 1694,* dessiné par le lieutenant de vaisseau de Saint-Villier, aide-major d'artillerie, présent à la défense ; il rappelle les différentes phases de ce brillant fait d'armes et le terrible massacre qui eut lieu

sur la grève du Trez-Rouz, plus connue, aujourd'hui, sous le nom de la *Mort-aux-Anglais*.

M. le colonel Bourgeois donne ensuite lecture de sa traduction de quelques poèmes de M. Gabriel Milin, ancien membre de la Société académique et ancien maire de l'île de Batz ; les œuvres posthumes de cet écrivain breton, traduites par notre érudit collègue, seront insérées dans le prochain Bulletin.

M. Kernéis fait une communication très intéressante sur les *renoueurs* ou *rebouteurs* d'autrefois et donne de curieux détails sur la famille Lunven, qui exerçait cette profession à Brest dès le commencement du XVIII[e] siècle.

La séance est levée à 9 h. 40.

Le Secrétaire,
E. FEILLARD.

SÉANCE DU 8 JUIN 1903

Présidence de M. le Docteur HÉBERT

Présents : *MM. de Lorme, Gœtt, Gouyet, Delourmel, Kernéis, docteur Moran, Ely-Labastire, Le Bigot, colonel Bourgeois, Jarno, Lehouerf, docteur Thésée,* secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Hébert donne lecture d'une nouvelle,

écrite il y a tantôt vingt ans, qu'il a retrouvée parmi ses nombreux manuscrits. C'est en quelques jolies pages, la gracieuse idylle de Tuane, une jeune tahitienne qui mourut victime de son dévouement.

La parole est ensuite donnée à **M. Delourmel** pour la lecture de quelques fragments de son *Histoire municipale de Brest* (en préparation) qui, sur un plan nouveau, est une reprise et la continuation jusqu'à nos jours, du grand ouvrage de M. Levot.

L'auteur fait tout d'abord l'historique de l'hôtel de ville, acheté en 1757 aux héritiers de M. de Chapizeau ; dès 1775, la ville en reconnaissait l'exiguïté et projetait une mairie en face le Champ de Bataille, sur les terrains du Petit-Couvent, vœu maintes fois repris... et ajourné, car le vieil hôtel Chapizeau restauré, augmenté, exhaussé, constitue toujours l'hôtel de la mairie de Brest que peu de villes doivent nous envier.

M. Delourmel, après avoir rappelé la façon dont se pratiquaient les élections municipales avant 1789, étudie les fonctions respectives de nos anciens magistrats et donne quelques curieux détails sur les archers et hérauts. Ces valets de ville servaient surtout à rehausser l'éclat dont s'entouraient les municipalités dans les cérémonies publiques.

La séance est levée à 9 h. 50.

Le Secrétaire,
Dr THÉSÉE.

MÉMOIRES

L'ART BRETON

DU XIII^e^ AU XVIII^e^ SIÈCLE

VANNES ET SA CATHÉDRALE

Au commencement du V^e^ siècle, les Celto-Bretons habitant le territoire actuel de l'Angleterre furent chassés de leur pays par l'invasion des Anglo-Saxons. Ils durent chercher une nouvelle patrie et un grand nombre d'entre eux se dirigèrent vers la péninsule Armoricaine pour y transporter leurs foyers, leur religion et leurs mœurs. Ils y arrivèrent conduits le plus souvent par des religieux et des moines.

Ceux-ci continuèrent l'œuvre de saint Melaine, de saint Malo et de saint Braudou, et ils achevèrent de convertir au Christianisme les populations primitives, auxquelles ils apportèrent en même temps que la foi religieuse, des cultures et des arts inconnus jusqu'alors.

Aussi furent-ils presque tous canonisés et sont-ils devenus les Saints les plus populaires de la Bretagne Armoricaine. Tels furent Samson, Pol Aurélien, Magloire, Brieuc, Tugdual, Armel, Budoc, Corentin, Jacut, Gouesnou, Thégonnec, Guénolé, etc.....

Plusieurs d'entre eux furent promus à la dignité épiscopale et ils s'empressèrent de bâtir les primitives églises qui devaient devenir les cathédrales de leurs diocèses.

Telle est l'origine des cathédrales de Dol, de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Saint-Pol, de Quimper, etc.....

L'origine de la cathédrale de Vannes doit être analogue. On sait pertinemment qu'à l'occasion du sacre de saint Patern, en 465, l'assemblée provinciale se tint dans l'église de Vannes, déjà construite à cette époque par les soins de ce prélat. Cette basilique occupait l'emplacement d'un palais donné par le comte de Vannes au saint évêque. Ce palais lui-même succédait à un antique temple vénéré déjà dans toute la région et où se célébrait le culte religieux des anciens Vénètes, culte qu'embellissaient les sœurs de Velléda.

La cathédrale de Saint-Pierre, due à saint Patern, prit exactement l'emplacement du temple primitif. C'est pourquoi, contrairement à la tradition et à la règle, son orientation n'est pas parfaite. Son axe en effet incline légèrement vers le Nord-Est, au lieu de se diriger exactement vers l'Est.

Presque toutes les cathédrales primitives de la Bretagne furent détruites par les Normands ou les guerres civiles. On dut les reconstruire soit partiellement et par périodes, soit complètement ; c'est surtout dans la belle floraison artistique du XV^e^ siècle qu'elles furent terminées pour la plupart.

La cathédrale de Vannes a plus qu'aucune autre conservé les traces de ces remaniements. Reconstruite en premier lieu, après sa destruction par les Normands, dans le style roman par l'évêque Judicaël, qui siégea de 991 à 1037, elle fut refaite par morceaux à différentes époques.

Le chœur roman subsistait encore en 1770, complétant

d'une façon fâcheuse une église par ailleurs absolument gothique. Il menaçait ruine, et on dut le reconstruire. Mais la science des constructions ogivales était alors complètement perdue, et on substitua à l'édifice roman une abside du XVIIIe siècle, ce qui était remplacer un anachronisme par un autre aussi grave tout au moins.

En résumé, la cathédrale de Vannes présente, par suite de toutes les vicissitudes de son histoire, une accumulation de tous les styles religieux de la Bretagne : la tour du Nord est du XIIIe siècle, la nef du XVe, le transept du XVIe, le chœur du XVIIIe et enfin le portail occidental, qui menaçait ruine, a été reconstruit au XIXe siècle dans le style du XIVe. Elle possède en outre de superbes chapelles extérieures, toutes du style de la Renaissance ainsi que le magnifique cloître dont on peut encore admirer les pittoresques ruines.

Malgré toutes ses imperfections, l'édifice reste imposant et curieux. Il offre des parties remarquables, et la cathédrale de Vannes mérite les fréquentes visites que lui font les nombreux excursionnistes traversant la ville chaque année.

Le chef-lieu du Morbihan est du reste, par sa situation au fond du golfe, un puissant centre d'où l'on peut rayonner sur Elven, Carnac, Sainte-Anne, Quiberon et Locmariaquer. De nombreux bateaux à vapeur y conduisent les touristes à l'île aux Moines, à Port-Navalo, à Quiberon, à Auray, à Gavrinis, etc., et enfin à Belle-Ile.

C'est une délicieuse promenade que cette croisière d'escale en escale à travers la « petite mer » intérieure. Ses rives sont si découpées qu'on les compare habituel-

lement à une feuille d'érable ; ses eaux miroitent, parsemées de tant d'îles et d'îlots qu'il y en aurait, à en croire un dicton, autant que de jours dans l'année.

Les voyageurs ne manquent jamais de visiter Vannes, curieuse par ses vieilles maisons et ses anciennes murailles. Celles-ci enserrent encore la ville ancienne et la séparent de ses nombreux et élégants faubourgs. Dans l'antique cité se massent les rues pittoresques, tortueuses et escarpées, au-dessus desquelles s'élève la cathédrale qui les domine, et autour de laquelle se pressent les pignons aigus des vieilles demeures aux façades de bois ventrues et aux toitures saillantes.

Car dans les rues sombres du vieux Vannes on rencontre encore beaucoup de curieuses maisons anciennes, avec sculptures et inscriptions du XVI^e^ siècle, ornées de pilastres de la Renaissance ou de personnages grotesques parmi lesquels on remarque Vannes et sa femme se faisant vis-à-vis.

Là la Bretagne du moyen âge vit toujours retranchée dans ce noyau compact, comme dans un réduit inexpugnable.

Les murailles d'enceinte de Vannes sont de trois époques ; les parties les plus anciennes remontent à l'époque gallo-romaine, les autres sont du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Près de la promenade de la Garenne et bordant la rivière, elles constituent un cadre des plus pittoresques dont se détache triomphalement la tour du Connétable qui servit si longtemps de prison à Clisson.

En dehors de la vieille cité se développent et rayonnent les larges rues de la nouvelle ville, bordées de jardins, de gracieuses maisons et de beaux hôtels. De superbes

casernes toutes récentes y reçoivent les trois régiments qui y tiennent garnison. La magnifique promenade de la Rabine suit le port pendant un kilomètre, auquel on accède par la très curieuse porte Saint-Vincent. Une superbe préfecture moderne de style Louis XIII, avec d'immenses jardins, et un très bel hôtel de ville renfermant un musée de peinture et de sculpture, comme il en faudrait un à Brest, complètent les monuments de la nouvelle ville.

N'oublions pas le curieux musée archéologique de la place des Lices, un des plus intéressants de France, et la statue de Lesage, le célèbre auteur de *Turcaret* et de *Gil Blas*, qui décore une des allées de la Rabine.

Cependant la cathédrale reste encore le monument le plus important de la ville, tant au point de vue de l'histoire qu'à celui de l'archéologie.

Nous allons par suite visiter ensemble l'église *Saint-Pierre de Vannes*.

Cathédrale de Vannes

En y arrivant par la place de ce nom, on aperçoit la façade occidentale dans laquelle est percée l'entrée principale.

Cette façade consiste en un pignon aigu dans lequel s'ouvre un riche portail. Ce pignon est flanqué au Nord par la tour principale de l'église et au Sud par une élégante tourelle ogivale.

La tour du Nord est la partie la plus ancienne de l'église ; elle remonte au XIII[e] siècle, et à l'épiscopat de Guéhenoc (1222). Sa base carrée en granit n'offre que

des surfaces unies percées de longues et étroites fenêtres à lancettes. Le premier étage est orné sur chaque face de colonnettes doriques saillantes aux deux tiers, surmontées de trois arcatures ogivales séparées par des jours en forme de trèfles : au-dessus s'ouvrent deux fenêtres en plein cintre. Cet étage fait saillie sur la tour.

Le troisième étage est formé sur chaque face de cinq arcatures ogivales à colonnettes saillantes et chapiteaux sculptés. Les trois arcades du milieu sont percées de fenêtres ogivales garnies d'abat-sons. C'est dans cet étage que se trouvent les cloches.

Il se termine par une fine corniche surmontée d'une élégante balustrade.

Cette tour était couronnée autrefois par une flèche octogonale élégante et d'une grande élévation. Malheureusement elle fut renversée en 1824 par la foudre, qui endommagea toute la façade.

Les fonds manquaient pour la reconstruire. Aussi la flèche actuelle, édifiée en 1825, est-elle sans élégance. Elle est octogonale comme l'ancienne, mais bien plus austère, avec de simples cordons de pierre aux angles et quatre petits clochetons à la base. Elle est infiniment moins élevée que la précédente. C'est là son défaut principal, car elle fait paraître la tour lourde et écrasée.

A cette époque (1825), la grande porte ogivale reconstruite plus tard, offrait une série de trilobes à son tympan ; elle était surmontée d'un faux pignon et flanquée de deux piédestaux sans statues ; aux angles s'élevaient deux élégants contreforts à pinacle, reliés par une galerie de style flamboyant.

Le porche intérieur, large et profond, était voûté sur

croisée d'ogives. Il communiquait avec la nef par une grande porte ogivale ornée de rinceaux de feuilles de vigne. Au-dessus de cette porte, au premier étage, s'épanouissait une large fenêtre ogivale. Le gable était percé d'une baie allongée et orné de feuilles de choux sur les rampants. La croix du sommet avait été maladroitement remplacée en 1632 par un lanternon d'un goût fort douteux.

Malheureusement ce pignon, atteint par la foudre en 1824, avait beaucoup souffert, et sa dégradation augmentait tous les jours. On dut se résoudre à le démolir en 1863. L'architecte choisi, M. Charier, proposa de construire une façade nouvelle encadrée de deux tours pareilles aussi élevées que l'ancienne. C'était une dépense d'au moins 500,000 francs, et probablement davantage.

Les fonds disponibles étaient encore cette fois insuffisants. Le Ministre autorisa seulement la réfection du pignon central en laissant intacte la tour du Nord et en remplaçant la tour projetée au Sud par une simple cage d'escalier à tourelle pour conduire aux orgues et à la tour conservée.

Ce travail dura de 1867 à 1873 et coûta près de 200,000 francs, quoiqu'on eût renoncé à la construction d'un porche encadrant la porte principale, comme dans la façade remplacée.

Le style de l'œuvre est nécessairement ogival, comme celui de la nef et des transepts. Mais par une bizarrerie inexplicable, l'architecte adopta le style du XIV^e^ siècle, alors que le corps de l'église est du XV^e^.

La porte d'entrée, divisée en deux baies, est surmontée d'un tympan en tiers point. Celui-ci est partagé en

trois étages par des bas-reliefs représentant diverses scènes de la vie de saint Pierre et de celle de saint Vincent-Ferrier. Au sommet du tympan est le Christ assis, entouré de deux anges adorateurs.

L'embrasure de la porte est ornée de chaque côté par sept colonnettes toriques, de diamètres différents, surmontées de riches et élégants chapiteaux. Ces colonnettes soutiennent les arcades dégradées et saillantes d'une riche voussure à feuillages.

Au milieu de la porte et sur les deux côtés de l'embrasure, s'élèvent, destinés à recevoir des statues, trois piédestaux surmontés de légers pinacles formant dais.

Au premier étage règne une galerie à jour. Au-dessus se développe une immense fenêtre ogivale découpée par des arcades polylobées et une rosace rayonnante. Cette fenêtre est encadrée par une riche et profonde voussure dont les arcades sont soutenues par d'élégantes colonnettes. A droite et à gauche, séparées elles aussi par de fines et grêles colonnettes, deux arcades de même style flanquent la fenêtre principale.

Au-dessus, reposant sur une gracieuse corniche, s'étend une seconde galerie ajourée. En arrière se dresse le pignon à gable aigu, percé d'une rosace centrale rayonnante et orné de crochets grimpants sur ses rampants. Son sommet s'amortit par une croix en pierre sculptée.

A droite s'élève la riche tourelle qui renferme la cage d'escalier. Sa base quadrangulaire est consolidée par deux contreforts ornés de frontons et de larmiers à chaque étage, et se terminant par des colonnettes et des clochetons d'un beau travail, du centre desquels jaillit l'étage supérieur, couronné par une galerie ajourée. De

là s'élève la flèche octogonale, d'une élégance irréprochable. Cette tourelle, si gracieuse en elle-même, est malheureusement trop petite pour le vaste édifice qu'elle décore. Celui-ci l'écrase et la tourelle l'alourdit.

Façade Nord

En tournant au Nord-Ouest la rue des Chanoines, on se tourne vis-à-vis d'une des façades latérales de la cathédrale. Elle est réellement d'un bel aspect et d'un ensemble aussi riche qu'imposant.

Elle développe ses élégantes travées dans un petit square qu'une grille de fer sépare de la rue des Chanoines.

Ce square embellit l'emplacement de l'ancien cimetière. Au milieu des massifs de verdure et de fleurs se déroulent, encadrées de guirlandes de lierre, les ruines pittoresques de l'ancien cloître des chanoines. Ce cloître, construit vers 1530, dans le style de la Renaissance, se compose encore d'une colonnade intérieure soutenant des arcades de même style, et formant autrefois la façade d'un portique propice aux méditations.

Une porte principale également Renaissance, aujourd'hui détruite, y donnait accès directement par la rue des Chanoines. Les nombreuses colonnes qui subsistent encore reposent sur un long soubassement. Leur base est formée d'un socle rectangulaire surmonté d'une scotie et d'un tore; leurs chapiteaux sont ornés de choux frisés. Les arcs sont surbaissés et décorés de moulures, ils supportent une corniche courante sur laquelle s'appuyaient les poutrelles de la toiture aujourd'hui disparue;

de distance en distance des contreforts renforcent la colonnade, marquant la limite des anciennes travées du cloître.

Quant à la nef, chacune de ses travées est indiquée par des arcs-boutants à contreforts aussi riches que gracieux ; le collatéral est bordé d'une très belle galerie ajourée, une autre galerie aussi riche longe le toit de la grande nef. Les fenêtres des chapelles sont ogivales, garnies de meneaux en pierre formant des arcades et des rosaces polylobées. Elles sont surmontées d'une accolade fleuronnée, couronnée par un fronton à gable aigu, orné de crochets et amorti par un second fleuron.

Les fenêtres correspondantes de la nef sont analogues, mais sans contre-courbe ni fronton. Une porte de même style et de même décoration remplace la fenêtre à la troisième travée du collatéral, qui en compte cinq.

Quant aux arcs-boutants, ils consistent en un premier pilastre faisant saillie sur le collatéral et portant un élégant pinacle fleuronné à sa base ; sur son sommet s'élève un second pinacle analogue. Ce dernier reçoit la retombée de l'arc-boutant qui le relie au contrefort correspondant de la nef, surmonté lui aussi d'un pinacle et couronné d'un fronton ajouré et fleuronné. De nombreuses gargouilles représentant divers animaux complètent cette riche décoration.

La quatrième travée est ouverte par une voûte élevée lui permettant de communiquer avec la chapelle extérieure du Saint Sacrement qui constitue une des originalités de la cathédrale. Cette chapelle fut construite, en même temps que le cloître, vers 1530. « Elle fut offerte à la cathédrale par Jean Daniélo, chanoine et archidiacre

de Vannes, protonotaire et abréviateur des lettres apostoliques.

» Ce personnage, né dans la paroisse de Grand-Champ, avait passé plusieurs années à Rome, où il avait admiré les chefs-d'œuvre de la Renaissance. Sur la fin de sa vie, il voulut employer les revenus de ses nombreux bénéfices, à élever dans son pays une chapelle dont le style rappelât l'Italie. Cet édifice est de forme circulaire, pour figurer l'Hostie eucharistique. » (Chanoine J.-M. Le Mine).

L'étage inférieur de cette tour repose sur un socle circulaire à trois rangs de moulures. Il est formé de colonnes ioniques sur piédestaux, à moitié engagées dans le mur cylindrique. Ces colonnes séparent des niches soutenues par des consoles et garnies de socles circulaires dont les statues sont enlevées. Ces niches sont surmontées de frontons alternativement triangulaires et cintrés.

Sur ces colonnes repose un entablement ionique couronné par un attique servant de base à l'étage supérieur.

Celui-ci est formé de pilastres engagés correspondants aux colonnes inférieures et séparant les fenêtres circulaires à riches voussures qui éclairent l'édifice. Un très bel entablement à corniche denticulaire saillante supporte une toiture conique assez maigre. Autrefois l'édifice était couronné par une balustrade à fuseau et un dôme.

On peut encore y lire l'inscription suivante en capitales romaines.

TEMPLVM HOC AC HONOREM ET GLORIAM
CORPORIS OMNIPOTENTIS

DEI VIVI CHRISTI JHSU, DOMINE NOSTRE,
R. P. D. JO. DANIELO, GANO ET ARCHIDIACONUS VENETEN.
AC IRAR. APLIGAR. DE. MAJORE. PRÆS.
ABREVIATOR, SUIS STRUXIT IMPENSIS
M.D.XXXVII (1537)

Le transept Nord suit la nef sur laquelle il fait une saillie assez considérable. Ses angles sont ornés de contreforts riches et imposants, décorés de plusieurs étages de pinacles et de niches, ornés de grotesques statuettes et s'amortissant par d'élégants clochetons.

La porte dont est percée le transept est à double baie, séparée par un trumeau destiné à recevoir une statue. Chacune des baies est voûtée en anse de panier et surmontée d'une accolade. Elles sont logées toutes les deux dans une large arcade ogivale dont le tympan qui les surmonte est embelli par un vitrail.

Les voussures, profondes et riches qui encadrent ce portail, sont divisées par des nervures en zones dans lesquelles sont engagées des niches et des dais destinés à contenir des statues. La dernière nervure extérieure s'amortit en contre-courbe, ornée de crochets et couronnée par un élégant fleuron.

Cette porte dite des Chanoines est aujourd'hui condamnée, les baies en ont été bouchées et maçonnées pour permettre d'y adosser un autel. La même modification a été apportée au portail de Saint-Guenhaël qui fait pendant au précédent dans le transept méridional.

Un fronton aigu encadre la contre-courbe et a comme elle ses nervures décorées de crochets. Il vient se terminer sur le larmier du premier étage où il se couronne par un fleuron portant une statuette. Deux pinacles

élancés encadrent les deux côtés de l'arcade embellis par des grotesques, et couronnés par des statuettes au niveau du larmier supérieur.

Enfin, au-dessus du soubassement règne une frise percée d'une suite de niches surbaissées, destinées à recevoir des statues.

Immédiatement au-dessus du portail, s'ouvre une grande fenêtre ogivale garnie de meneaux divisant des arçades polylobées surmontée d'une rose rayonnante. Cette fenêtre est encadrée par des voussures en zones et couronnée par un archivolte en contre-courbe à crochets et à fleuron. Ce fleuron supérieur vient se souder à une riche galerie ajourée qui longe cet étage et contourne le transept pour se relier à celle de la nef.

Au-dessus se dresse le pignon très aigu qui termine le transept. Son gable est encadré de fines moulures dont les rampants sont garnis de crochets et dont la pointe s'amortit par un élégant fleuron.

En arrière du transept on aperçoit le chœur. Celui-ci est beaucoup plus récent que le reste de l'édifice. En effet, à l'époque où la nef et les transepts étaient reconstruits, au milieu du XV^e^ siècle pour n'être terminés qu'au début du XVI^e^, le vieux chœur roman de Judicaël restait associé à cette nouvelle construction. Mais, le 12 septembre 1770, on dut reconnaître officiellement qu'il menaçait ruine. La démolition en fut immédiatement résolue et l'on dut songer à le remplacer par un nouvel édifice, forcé par les chapelles absidiales extérieures à se maintenir exactement dans l'emplacement de l'ancien.

Les travaux de ce nouveau chœur commencèrent en 1771 et durèrent jusqu'en 1774. On était alors en plein

XVIII^e siècle et l'on professait à cette époque un profond mépris pour l'architecture ogivale, dont du reste on ignorait absolument les principes et les méthodes de construction.

Aussi, sans être choqué d'un tel anachronisme, on n'hésita pas à reconstruire le chœur dans le style Louis XV. Comme l'ancien chœur roman, on le termina en hémicycle. Ces murs extérieurs sont nus, sans autre décoration que les contreforts du même style qui les renforcent; ils sont percés de cinq grandes fenêtres circulaires très simples et bordés au sommet par une corniche crénelée. Le toit en est plus bas que celui de la nef, ce qui produit un effet disgracieux. Il est percé de plusieurs lucarnes à fronton aigu et son faîtage est couronné par une crête découpée.

Le chœur devait être en principe, et ce dès le XVI^e siècle, entouré de cinq chapelles rayonnantes. Une seule a été achevée. C'est celle de Saint-Vincent, dirigée suivant l'axe de l'église, au chœur de laquelle elle est reliée par la chapelle de Notre-Dame de la Pitié. Les fondements et les soubassements des autres chapelles existent toujours partiellement. Ils n'ont pas été continués, faute d'argent. Quant à la chapelle Saint-Vincent, elle constitue véritablement l'abside de l'église. Elle a été achevée dans le style de la Renaissance en 1637, bien avant le chœur actuel, et son chevet se présente sur la place brûlée comme complétant l'église au Nord-Est. Il est à pans coupés, les angles en sont consolidés par des contreforts élancés, ornés et décorés dans le style de la Renaissance, ornés de niches garnies de coquilles ; ils s'amortissent par d'élégants pinacles fleuronnés dont

chacun porte à sa base une gargouille saillante. Une corniche élégante règne tout le long des murs, coupée par les contreforts. Elle supporte une très belle galerie ajourée.

Il nous reste, pour terminer le tour de l'église, à visiter la façade latérale méridionale. Celle-ci reproduit avec plus de simplicité la façade latérale du Nord. Les murs sont également garnis de doubles contreforts élégants, reliés par des arcs-boutants ; les fenêtres des chapelles sont aussi surmontées d'une accolade ; les autres en sont dépourvues ; une galerie ajourée borde les bas-côtés et une autre de même caractère longe la grande nef ; de nombreuses gargouilles, représentant divers animaux, projettent les eaux pluviales.

Ce côté de l'église est moins facile à bien voir que l'autre façade latérale ; il donne dans la rue Saint-Guenhaël, très étroite et très en contre-bas de la cathédrale, surtout vers l'abside.

Intérieur de la Cathédrale

En entrant dans la cathédrale de Vannes par la porte principale, on est tout d'abord frappé par la sévérité de son aspect et l'austérité de sa décoration.

Il n'y a là ni arcatures, ni faisceaux de colonnes, ni voûtes à nervures. Ce ne sont ni les envolées du gothique, ni l'harmonieuse sévérité du roman. On a l'impression d'une crypte immense, aux autels lointains, qui ne doit sa décoration qu'aux lueurs de ses vitraux et à la parure de ses tabernacles. Il semble qu'il y reste quelque chose du mystérieux temple des druides dont l'église tient la place.

L'étude de l'édifice confirme cette impression.

La nef constitue en effet un seul vaisseau, voûté jusqu'aux murs de faces des transepts, sans bas-côtés ni colonnes. Les murs latéraux sont percés de chaque côté de cinq arcades ogivales donnant immédiatement accès à autant de chapelles.

Ces murs sont nus et ils ne présentent de moulures qu'aux ogives des chapelles et des fenêtres, profondément encaissées dans de larges embrasures à voussures garnies de nervures. Il n'y a pas de triforium, mais le premier étage est bordé d'un couloir ou clerestory passant sous les pieds-droits formant les embrasures des fenêtres et contournant tout l'édifice. Ce couloir est bordé d'une galerie moderne alternativement à quatre feuilles ou à flamme.

Les meneaux des fenêtres, très endommagés, ont dû être refaits en 1876, 1877 et 1878. Ils subdivisent en général l'ouverture en trois ou quatre arcades ogivales surmonté d'un faisceau plus ou moins compliqué de figures géométriques où dominent les cercles, les roses polylobées et les quatre feuilles.

Ces fenêtres sont aujourd'hui, grâce à l'initiative de Monseigneur Bécel, garnies de vitraux peints dont plusieurs ne sont pas sans mérite, surtout dans les chapelles.

Les verrières des hautes fenêtres de la nef consistent en simples grisailles avec quelques ornements fleuris. La grande verrière derrière l'orgue et les deux voisines datent de 1875 et proviennent du Mans. Les huit autres ont été placées en 1877 et 1878, elles avaient été exécutées à Nantes.

Toute cette partie de l'église était primitivement voû-

tée à lambris. Elle date du XV^e^ siècle. Saint Vincent-Ferrier était mort à Vannes le 5 avril 1419. Le saint avait été inhumé dans le chœur de la cathédrale. Grâce aux innombrables offrandes attirées par son tombeau, l'évêque saint Jean de Léon put refaire, en 1436, le vestiaire et la salle capitulaire, ainsi que la voûte de la chapelle de Notre-Dame de la Pitié derrière le chœur.

Il s'aperçut alors que la vieille nef romane menaçait ruine et il résolut de la reconstruire en lui donnant 132 pieds de long (42^m^75), sur 42 pieds (13^m^65) de large. De chaque côté devaient s'aligner cinq chapelles voûtées profondes de 16 pieds (5^m^20).

Ce travail dura quarante ans ; en 1494 la moitié de l'église comprenant la nef, les chapelles et le portail était reconstruite, grâce à la générosité des fidèles, des évêques et aussi à la fréquente intervention des papes, car il ne fallut pas moins de cinq bulles des souverains pontifes pour mener à bien cette réédification.

Cependant l'on ne pût alors voûter en pierres le corps de l'église, on se contenta de le recouvrir d'une voûte en bardeaux s'élevant à 30 mètres au-dessus du pavé de la nef.

En 1767, Mgr Charles-Jean de Bertin ayant obtenu, par le moyen de son frère, ministre de Louis XV, une somme de 50 000 livres sur le bénéfice de la Loterie, proposa au Chapitre de voûter la grande nef et la croisée de la cathédrale, ce qui fut accepté avec empressement le 9 septembre de la même année.

Après avoir réuni les matériaux nécessaires et dressé les échafaudages, on posa la première pierre de cette voûte le 5 décembre 1768 comme l'indique l'inscription

suivante gravée sur une plaque de cuivre : « *La première pierre de cette église a été posée, ce jour, 5 décembre 1768 par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Charles Jean de Bertin, Evêque de Vannes, et par Dame Charlotte de Bertin, sa sœur, veuve de Messire Henri marquis de Fumel-Monségur, premier baron d'Agenois qui, par attachement pour cette église, ont employé leur crédit et celui de M. de Bertin, leur frère, ministre et secrétaire d'Etat, pour obtenir du Roy à Messieurs du Chapitre de cette ville les fonds nécessaires pour la décoration de ce temple du Seigneur.* »

Ces voûtes en matériaux de choix coûtèrent alors environ 114.000 livres, ce qui représenterait aujourd'hui plus de 250.000 francs.

C'était une voûte d'arête romaine en plein cintre avec des travées au-dessus des fenêtres et des arcs doubleaux dans l'intervalle. Il y avait là une double faute : au point de vue de l'art, elle se trouve en parfait désaccord avec le style ogival de l'édifice ; au point de vue de la solidité, trop lourde et trop surbaissée, elle exerce sur les murs latéraux des poussées énormes que l'on dut tout d'abord combattre et vaincre par l'emploi de tirants supérieurs.

Pour les mêmes causes, on dut abaisser cette nouvelle voûte bien au-dessous de celle en lambris qu'elle remplaçait et qui la dominait de $9^{m}75$. Cette diminution de hauteur eut pour résultat d'allourdir la nef intérieure et d'en augmenter l'austérité. On peut cependant remarquer que les premières travées voisines des orgues répondent mieux au caractère de l'édifice. Elles ont été reconstruites dans le style ogival lors de la réfection de la façade. Il est fâcheux que ce travail n'ait pu être étendu à toute

l'église qui y aurait gagné en légèreté et en grâce.

Il y a peu de sculptures à signaler dans cette nef. Cependant les consoles qui font saillie sur le nu des murs pour soutenir la retombée des voûtes d'arête sont enroulées en volutes originales. De même, les arcs des travées voisines du portail retombent sur un support très gracieux formé d'un groupe de colonnettes encastrées dans le mur qui se termine à la partie supérieure par un curieux chapiteau formé d'un ange aux ailes éployées déroulant des bandelettes. Il joue ainsi le rôle d'une cariatide portant le tailloir qui reçoit les arceaux des voûtes.

La chaire adossée au pilier central et le banc d'œuvres qui lui fait vis-à-vis constituent, dans le style ogival du XV^e^ siècle, un très intéressant travail de menuiserie décorative.

Il faut aussi mentionner ici les grands tableaux à l'huile qui décorent les piles de la nef. Du côté du Nord, on voit une copie du célèbre tableau du Guerchin, représentant l'élévation du corps de sainte Pétronille, puis une œuvre capitale de Destouches, montrant la résurrection de Lazare. Du côté du Sud, on remarque une toile figurant la Charité, une autre représentant le Christ en Croix, et une troisième symbolisant les litanies de la Sainte Vierge. Toutes ces toiles sont des cadeaux faits à l'église par divers souverains et en particulier par Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.

Jusqu'au XVIII^e^ siècle, la cathédrale ne possédait qu'un jeu assez peu brillant d'orgues, logées dans la troisième chapelle, à gauche.

En 1740, le chapitre résolut de faire un orgue plus

puissant et de le placer au bas de la nef. Il s'adressa au sieur Marcellin Tribuot, de Paris, qui s'engagea à lui en fournir un dans trois ans pour 16,000 livres. La tribune, très belle, est en chêne sculpté. Elle est supportée par des colonnes massives, d'ordre dorique en bois, sur des dés de pierre Les tourelles extrêmes du buffet sont soutenues par des cariatides originales et deux anges, jouant des instruments de musique, les couronnent. La tourelle centrale soutient une horloge et ces deux voisines s'amortissent par des vases sculptés.

Cette tribune avec ses colonnes et le buffet avec ses tourelles, ses anges et ses cariatides sculptés par Veniat et Lottembert, revinrent alors à 6,300 livres. Des réparations, plus ou moins considérables, ont été faites à cet instrument, en 1778 et en 1876.

Chapelles latérales

On ne peut quitter la nef, sans visiter les dix chapelles latérales qui la bordent. Elles sont toutes voûtées en croisées d'ogive et on y accède par chacune des arcades du vaisseau central, au sommet desquelles est suspendu un lustre moderne, en bronze doré.

La première chapelle, à gauche en entrant par le portail, était autrefois dédiée à la Sainte Trinité. Elle sert provisoirement de lieu de dépôt pour les chaises. On y remarque un très beau vitrail moderne de A. Meuret et F. Lemoine, de Nantes, représentant saint Paterne et saint Mériadec, évêques de Vannes.

La seconde chapelle, du même côté, était à l'origine dédiée à saint Sébastien. Depuis, à la fin du XVIII^e^ siècle,

elle fut consacrée à saint Louis, roi de France. On y avait déposé, en 1814, les ossements des émigrés qui avaient été fusillés à Vannes et dans les environs.

En 1878, on l'embellit d'un superbe autel ogival en pierre, couronné par la statue de saint Louis. Le vitrail, représentant la vie du saint Roi, est remarquable ; il a coûté à son généreux donateur, M. Hubert, plus de 3,000 francs

La troisième chapelle était, autrefois, le logement de l'orgue de l'église. Elle est percée d'une porte donnant sur le cloître, porte en arcs d'ogive, dont le tympan est ajouré par des meneaux ou feuilles de trèfles accolées. Les vitraux peints qui les remplissent représentent les écussons de la Bretagne, de la ville de Vannes et de l'évêque Bécel.

La quatrième chapelle, à gauche, était dédiée à saint Gaudence, martyr. En 1764, son autel fut supprimé et remplacé par une large et haute ouverture voûtée donnant accès à la chapelle du Saint Sacrement, n'est plus que l'atrium. Les deux chapelles sont garnies, à l'intérieur, de belles boiseries et à l'entrée de la première chapelle on remarque, posé sur un cul de lampe, une statue polychromée, représentant un paysan breton.

Les murs de la chapelle du Saint Sacrement sont nus, les fenêtres n'ont pas encore les vitraux peints qui leur seraient nécessaires pour adoucir la crudité de la lumière, la voûte hémisphérique est garnie de caissons sculptés.

Il y a un très bel autel flamboyant en marbre blanc avec un rétable en bois du même style. Ce n'est pas celui de la chapelle, mais cependant l'effet n'en est pas choquant.

Le parquet marqueté cache actuellement la pierre tombale du fondateur et de son frère, dont l'épitaphe commune est ainsi conçue : « JOANNES ET PETRUS DANIELO, ARCHIDIACONI ET CANONICI VENETEN, MULTIS FACULTATIBUS ELARGITIS ECCLESIÆ ET POPULIS, OBIERE 10 JUNII 1540 ET 2 JAN 1557. »

La cinquième chapelle à gauche était en premier lieu dédiée au Saint Sauveur. En 1387, une chapellenie y fut fondée en l'honneur de saint Yves La chapelle prit alors le nom de ce saint. Aujourd'hui elle est dédiée à Notre-Dame de Miséricorde, dont la statue est placée au milieu du rétable de l'autel.

Cet autel et ce rétable sont tous les deux du style Louis XV, et ils couvrent entièrement le mur du fond de la chapelle.

Le vitrail est consacré à saint Yves. L'image du saint, en costume officiel, en occupe le centre Tout autour, des médaillons reproduisent divers épisodes de sa vie.

La chapelle contient en outre un joli tableau représentant la Vierge à l'Enfant.

Si maintenant nous traversons la nef pour passer du côté de l'Epitre, nous trouvons l'emplacement de la première chapelle voisine du chœur occupé par une porte latérale s'ouvrant sur un escalier extérieur assez élevé Cette chapelle était jadis dédiée à saint Patern. Elle renfermait le sépulcre de Mgr Yves de Pontsal, le restaurateur de la cathédrale au XV^e^ siècle. Ce tombeau a disparu en 1776 avec l'autel supprimé pour le percement de la porte ouverte sur la rue Saint-Guenhaël.

Aujourd'hui ce n'est plus qu'un passage dont la fenêtre rayonnante a été embellie en 1878 par un vitrail repré-

sentant sainte Françoise d'Amboise et saint Guenhaël, abbé.

La chapelle qui suit en se rapprochant du portail voûtée comme les autres en croisée d'ogive est dédiée à saint Thuriau, évêque de Dol. Elle est actuellement le siège de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. Elle possède un autel style Louis XV surmontant un tombeau vitré. Le rétable en bois de cet autel encadre une peinture de la Sainte Vierge. Les jolis vitraux qui ornent cette chapelle sont également consacrés à Notre-Dame des Victoires.

La chapelle voisine est celle de saint Luc dédiée depuis 1758 au Sacré-Cœur de Jésus. L'évêque Charles-Jean de Bertin y fut inhumé le 5 octobre 1774 et le chapitre par reconnaissance lui fit ériger le magnifique mausolée en marbre surmonté de la statue du prélat qui subsiste encore aujourd'hui. C'est une œuvre remarquable du sculpteur Fossati, de Marseille, sur laquelle a été gravée l'inscription suivante :

HOC IN PERPETUUM SUÆ VENERATIONIS
ET GRATITUDINIS PIGNUS DILECTISSIMO ET ILLUSTRISSIMO
D D CAROLO JOANNE DE BERTIN EPISCOPO VENETEN,
CATHEDRALIS HUJUSCE ECCLESIÆ RESTAURATORE
MUNIFICENTISSIMO MONUMENTUM EREXIT CAPITULUM
VENETENSE, ANNO DOMINE 1777.
OBIIT DIE 23 SEPTEMBRIS ANNI 1774

L'autel comme le tombeau est du style Louis XV. Son rétable est orné d'un tableau représentant la descente du Saint-Esprit. Sur le vitrail de la chapelle est peinte l'apparition de N.-S. Jésus-Christ à Marguerite-Marie Alacoque encadrée par diverses scènes de la Passion.

Après la chapelle de saint Luc vient celle de sainte Anne, patronne des menuisiers. Ceux-ci ont obtenu pour elle, en 1877, un autel neuf sans rétable portant sur sa table les trois belles statues de sainte Anne, de saint Joachim et de saint Joseph.

Le vitrail représente la procession de Sainte-Anne d'Auray. Il fut offert à la cathédrale par Mgr Bécel, évêque de Vannes.

Le tombeau en marbre de ce prélat est placé dans cette même chapelle. Il consiste en un soubassement de marbre blanc portant le sarcophage décoré des armes du mort. La statue de l'évêque agenouillé et les mains jointes domine le monument.

La deuxième chapelle renferme les fonts baptismaux et est pour cela désignée sous le nom de Notre-Dame des Fonts. Elle a été cependant établie, en 1832, en l'honneur de saint Samson, évêque de Dol, et saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc.

On y voit un très curieux bas-relief en pierre du temps de la Renaissance, représentant la Cène et qui semble s'être inspiré du célèbre tableau de Léonard de Vinci. Le vitrail est consacré à la peinture d'épisodes relatifs au péché originel et à sa rémission par le baptême.

Transepts

A l'extrémité de la nef, séparant les deux transepts, se dressent quatre énormes piliers contournés de pilastres. Ces piliers encadrent le Maître Autel et l'intra transept. Leur écartement est moindre que la largeur de la nef.

Les deux piliers, du côté du chevet, sont octogones et

sans ornements; ils sont reliés aux murs des transepts par une arcade ogivale, sous laquelle passe le déambulatoire du chœur.

Les piliers, du côté de la nef, sont également octogonaux ; ils sont reliés aux murs des chapelles par une double arcade en plein cintre. A l'étage supérieur règne la galerie ajourée de la nef qui se prolonge tout autour des transepts.

Les quatre grandes arcades, reliant les quatre piliers deux à deux, sont en ogive dans l'axe de l'église et en plein cintre du côté des croisées.

Ces arcades forment les arcs doubleaux et formerets d'une voûte supérieure. Les piliers antérieurs ont été renforcés par des contreforts chargés de moulures, ornés de personnages et d'animaux, et couronnés chacun d'un vase de fantaisie. Cette addition est dans le style de la Renaissance; elle date de 1517.

Ces quatre piliers correspondent à ceux qui, dans l'ancien sanctuaire roman, soutenaient la tour centrale, aujourd'hui disparue. Sous la voûte, pour abriter le Maître-Autel, est suspendu un dais de soie jaune et or embelli de panaches.

Ce Maître-Autel est un chef-d'œuvre de Dominique Fossati, de Marseille. Il est du style Louis XV et posté sur plusieurs marches de marbre blanc. Le corps est également en marbre blanc, incrusté de plusieurs autres marbres précieux. Il est surmonté d'un très beau tabernacle et orné de deux anges adorateurs, en marbre blanc.

L'intra-transept fait ainsi partie du chœur, puisqu'il renferme le Maître-Autel, le trône de l'évêque et le siège

des officiants. Toute cette partie de la cathédrale reproduit le plan de l'église primitive romane, dont elle a conservé les collatéraux et la forme circulaire.

Cette disposition si rare et si inusitée constitue pour ainsi dire la plus grande originalité de la cathédrale de Vannes, et lui donne une physionomie et un caractère qui la distingue entre toutes les autres églises.

Contre les deux piliers antérieurs sont fixés deux jolis autels en marbre blanc exécutés en 1776 dans le style Louis XV par Christophe Fossati. Ils sont surmontés de deux statues en marbre représentant l'une saint Pierre et l'autre saint Paul.

Leur rétable en bois de chêne sculpté dans le même style se lie intimement aux boiseries du chœur.

C'est encore en 1776 que furent posées la grande grille du chœur, fabriquée en fer par Roussin de Josselin, et les balustrades des chapelles et du couloir supérieur de l'église C'est à cause de cette grille et de l'établissement de l'autel au milieu de la croix que l'on dut fermer les portes des ducs et des chanoines et ouvrir deux petites portes latérales.

Dans l'aile droite des transepts située au sud, on a remplacé la porte primitive par un autel en bois de style Louis XV, encadrant dans son rétable un tableau représentant la Sainte Vierge. Les murs en sont nus décorés seulement par la galerie supérieure formant clérestory qui se prolonge au delà de la nef et fait le tour des croisillons.

Le tympan de la fenêtre à meneaux polylobés est occupé par une belle rosace du XIV^e^ siècle et la chapelle est éclairée par un superbe vitrail représentant saint

Pierre, patron de la cathédrale, entouré de plusieurs médaillons reproduisant divers traits de sa vie.

Deux confessionnaux ogivaux en chêne sculpté garnissent les murs latéraux du transept. Au-dessus on remarque deux tableaux de valeur : l'un représentant la prédication de saint Vincent-Ferrier à Grenade, est dû au pinceau de Margaisse ; l'autre œuvre du peintre Gosse, retrace la mort de saint Vincent-Ferrier à Vannes. Au-dessous de ces tableaux se dressent les statues de la Vierge-Marie et de saint Joseph.

Non loin de là, dans le déambulatoire qui longe le chœur, on remarque une grande table de marbre blanc fixée au mur. Cette plaque mesure 2 mètres sur 1m30. Elle porte gravée une inscription latine énonçant le décret d'affiliation de saint Pierre de Vannes à saint Pierre de Rome, revêtu de la signature de Pie IX et daté de juin 1870. La traduction française est encadrée à côté.

L'autre transept, du côté de l'Evangile, est plus profond, mais il présente la même disposition que celui du Sud-Est. A la place de son ancien portail muré, on a élevé un autel dédié à saint René, évêque d'Angers. Son rétable contient un tableau sur saint Charles Borromée. Des confessionnaux ornent ses murs. On y voit aussi les statues de saint Corneille et de saint Charles. Deux beaux tableaux représentent l'un l'entrée de saint Vincent à Vannes, l'autre l'ensevelissement du Christ, cachent la nudité des murailles.

En plus, on y voit le tombeau de saint Vincent-Ferrier. Ce monument, retiré de la crypte du chœur, en 1877, a été placé devant l'autel de saint René. Il est surmonté d'un reliquaire en argent renfermant le chef de saint

Vincent-Ferrier. C'est pourquoi désigne-t-on fréquemment cette chapelle sous le nom de chapelle du tombeau de saint Vincent.

La fenêtre de ce transept est très large et très belle. Ses meneaux et sa rosace rayonnante sont décorés de superbes vitraux consacrés à la vie de saint Vincent-Ferrier.

CHŒUR

L'ancien chœur roman existait encore en 1770, mais il menaçait ruine. Aussi le chapitre de la cathédrale dut-il prendre la résolution de la reconstruire.

Les travaux du nouveau chœur commencèrent en 1771 et durèrent quatre années. On conserva l'ancien plan roman en supprimant seulement les absidiales, mais on substitua à son style original une construction sans caractère du style Louis XV.

Ce chœur est ouvert au rez-de-chaussée par cinq arcades en plein-cintre, séparées par des piliers saillants qui se prolongent en nervures jusqu'au centre de la voûte hémisphérique dont ils constituent les arcs doubleaux. Au-dessus sont autant de fenêtres circulaires très simples garnies de verrières en couleurs d'un dessin purement décoratif. L'arcade centrale est garnie d'un orgue, secondaire, et sur le mur du chevet, au-dessus de l'arcade, est fixé un crucifix.

Tout autour du chœur se déroulent les stalles et les boiseries de même style en chêne sculpté et d'un beau

travail. Le déambulatoire qui contourne le chœur est éclairé comme lui par des fenêtres circulaires. Il n'offre rien de remarquable. Il s'ouvre dans l'axe pour donner accès à la chapelle de Notre-Dame de la Pitié.

Cette chapelle remplace l'ancienne absidiale centrale de l'église romane. Elle a été construite vers 1536. Elle est formée d'une voûte centrale en berceau limitée à ses deux extrémités par des voûtes hémisphériques. Elle relie actuellement le chœur à la chapelle Saint-Vincent qui est comme son prolongement Cette chapelle, en elle-même, n'offre rien de particulier. Cependant on y remarque, du côté de l'Evangile, un grand enfeu circulaire creusé dans le mur, et qui renferme un groupe polychromé de grandeur naturelle, représentant la Mère de Dieu au pied de la Croix, soutenant le cadavre de son divin Fils.

A l'extrémité Nord-Est de cette chapelle, une porte ogivale voûtée donne accès à la chapelle primitive de saint Vincent-Ferrier, commencée en 1545 pour n'être terminée qu'en 1637.

On est là en présence d'une œuvre remarquable dans le style de la Renaissance. Elle est voûtée en croisée d'ogives avec arcs doubleaux et formerets, seulement les arcs doubleaux sont circulaires et les arcs d'ogive surbaissés, conséquence naturelle de ce style de transition. Tous les arceaux sont indiqués par d'élégantes nervures.

A gauche, du côté de l'Evangile, on y remarque le tombeau de Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes, un des constructeurs de la chapelle. C'est un sarcophage en marbre enfermé dans un enfeu circulaire, mais dont la statue primitive manque. On y voit sculpté son écusson

et jadis, paraît-il, on y lisait sur une plaque aujourd'hui disparue, l'inscription suivante :

HOC IN MONUMENTO
QUIESCIT CORPUS SEBASTIANE DE ROSMADEC
VENETENSIS EPISCOPI
MORT LE 29 JUILLET 1646

L'arcade très riche est encadrée par des pilastres en marbre blanc et noir, supportant un entablement luxueux d'où partent deux demi-frontons circulaires à volutes, surmonté d'un attique à fronton au centre duquel est sculpté un cartouche portant les attributs de l'épiscopat.

Vis-à-vis, du côté de l'épître, est le superbe tombeau de Mgr François d'Argouges, évêque de Vannes.

Il consiste en un enfeu circulaire creusé en forme d'arcade dans le paroi de la chapelle. Dans cette niche est placé un beau sarcophage en marbre blanc et noir sur lequel se dresse, de grandeur naturelle, une statue du prélat agenouillé.

On lit sur ce monument l'inscription suivante :

D : O : M : — FRANCISCO D'ARGOUGES — VENETORUM
BRITONUM EPISCOPO
VERÆ SINCERÆQUE FIDEI ET RELIGIONIS
ASSERTORE INVICTISSIMO — PRÆSULE IN PAUPERES
CHARITATÆ — MUNIFICO
ANIME FIRMITATE ET INGENII PRÆSTANTIA
IN PUBLICIS REBUS GERENDIS — INSIGNE — IN PRIVATIS
MORUM SUAVITATÆ EXIMIO
OBIIT IDIBUS MARTIIS ANNE MDCCXVI
MONUMENTUM HOC SOROR PIISSIMA SUSANNA
D'ARGOUGES DE CREIL — FRATRI CARISSIMO MŒRENS
POSUIT

La niche est embellie à droite et à gauche par deux pilastres en marbre avec chapiteaux corinthiens. Ces pilastres supportent un très bel entablement. Sa corniche supérieure se recourbe au centre en un fronton circulaire au milieu duquel est incrusté un cartouche emblématique.

Deux anges reposent l'un à droite, l'autre à gauche du fronton. Au-dessus se dresse un acrotère élevé, du même style, dont la corniche supérieure s'amortit par un vase accosté de deux angelots. Au centre est un second cartouche formant médaillon.

En avant de ce tombeau, on a enterré depuis le corps de Mgr Louis Cazet de Vautorte, retiré de la chapelle Sainte-Anne en 1771. Devant le balustre, sous une simple pierre sépulcrale, sans inscription, mais marquée d'un carreau bleu, repose le corps de Mgr Antoine Fagou, mort le 16 février 1742. Dans le reste de la chapelle, il y a de nombreuses sépultures de chanoines, aujourd'hui cachées par l'uniformité du pavé.

Plus près du chœur sont deux fenêtres circulaires assez grandes, l'une à droite, l'autre à gauche. Elles sont ornées de très beaux vitraux. Celui de droite représente l'arrivée à Vannes de saint Vincent-Ferrier et sa réception par le duc de Bretagne. Celui de gauche montre l'accueil de saint Vincent à la cour de Charles VII, roi de France.

Enfin, l'abside est remplie par un superbe autel style Renaissance, d'une très grande richesse, disposé en hémicycle, et pour lequel on a employé les marbres les plus beaux, blancs et noirs, et la plus somptueuse décoration. Sur des gaines ioniques servant de piédestaux, se dressent six colonnes de marbre noir dont les chapiteaux sont en marbre blanc et formant un ordre corin-

thien d'une grande beauté. Les colonnes extrêmes à droite et à gauche sont accouplées. Entre ces colonnes sont trois niches d'une grande richesse, décorées d'une profusion d'ornements. Celle du centre renferme la statue polychromée de saint Vincent. Saint Patern est dans celle de gauche, et saint Guenhaël dans la niche de droite. Cette dernière est un vrai chef-d'œuvre.

Cette colonnade supporte un entablement aussi riche, formant autant de ressauts qu'il y a de colonnes. Des pyramides et des vases couronnent ces ressauts.

Au centre apparaît un fronton à doubles volutes supportant des statues couchées et au centre duquel s'élève un attique élégant encadrant une quatrième niche ornée d'une statue de Notre-Dame. Deux attiques analogues, mais de moindre dimension, se dressent au-dessus des niches latérales, et complètent cette splendide décoration. En avant du Maître-Autel, à gauche, se trouve une statue polychromée de saint François.

La richesse et la profusion des ornements de cette chapelle contraste d'une façon très heureuse avec l'austérité du vaisseau principal de la cathédrale.

Telle est actuellement la cathédrale de Vannes, assemblage de tous les styles, incomplète et mutilée en bien des points, mais dont l'ensemble ne manque ni de grandeur ni de caractère, et dont la façade latérale Nord est aussi gracieuse qu'originale et pittoresque.

Elle mérite certainement d'être visitée, et par la diversité même des styles qui y ont laissé leur empreinte elle offre à l'artiste et à l'archéologue un sujet d'études des plus intéressants.

A. De LORME.

L'IMPRIMERIE
A BREST

LES MALASSIS
(1685-1813)

Il y avait près de deux siècles que la merveilleuse invention de l'imprimerie — le plus grand événement de l'histoire, a dit Victor Hugo (1) — était implantée sur le sol armoricain, quand elle fit son apparition dans notre ville de Brest. C'est ainsi que les premières presses bretonnes se rencontrent à Bréhand-Loudéac (2) (1484), Rennes et Tréguier (1485), Nantes (1492), Saint-Malo (1554), Morlaix (1557), Vannes (1589), Dinan (1593), Quimper (1620).

L'imprimerie ne fut établie à Brest que vers 1680, c'est-à-dire à l'époque où notre cité fut réellement constituée et mérita, tant par l'étendue de son commerce que par le chiffre de sa population, le nom de *ville* que lui avait donné Henri IV dès 1593.

Brest ne connut donc point les origines de l'art typographique et les savantes monographies qui leur ont été

(1) *Notre-Dame de Paris*, livre V, chap. 2.

(2) Bourgade aujourd'hui disparue qui faisait partie du diocèse de Saint-Brieuc et est maintenant comprise dans le Morbihan.

tissage et, de plus, avoir servi les maîtres en qualité de compagnon pendant trois autres années.

D'après l'ordonnance de 1686, les imprimeurs devaient faire imprimer les livres « en beaux caractères, sur de bons papiers et bien corrects. » Quiconque était empêché de vaquer à la correction de ses ouvrages, devait avoir des correcteurs capables; et, ajoute le règlement de 1723, « les feuilles mal corrigées par eux seraient réimprimées à leurs frais. »

L'ordonnance de 1723, qui fut rendue commune à toutes les villes du Royaume par arrêt du 2 mai 1744, fut la charte de l'imprimerie et de la librairie pendant soixante-dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la Révolution, en abolissant les maîtrises et les corporations, proclama la liberté entière de l'industrie.

Ces anciens règlements, à l'ombre desquels l'imprimerie resta si longtemps prospère et respectée, entretenaient la dignité du corps ; ils avaient surtout pour effet d'inspirer à chacun, de l'estime et de l'attachement pour sa profession Aussi, voyait-on le titre d'imprimeur se perpétuer dans les familles et nous en trouvons en Bretagne de véritables dynasties.

Tels : les *Vatar* à Rennes, les *Mareschal* à Nantes, les *Galles* et les *Moricet* à Vannes, les *Hovius* à Saint-Malo, les *Doublet* et les *Prudhomme* à Saint-Brieuc, les *Ploesquellec* à Morlaix, les *Malassis* à Brest.

Les Malassis sont originaires de Normandie. Dès 1642, Clément Malassis imprimait à Rouen les *Décades historiques de Jean-Pierre Camvs evesque de Belley*, « dans l'Estre Nostre Dame, près les Changes ». Au

XVII[e] siècle, deux membres de cette famille quittaient leur ville natale.

Le premier : *Jean Malassis* (1), né à Rouen vers 1630, s'établit à Alençon en 1660 et y fit souche d'une famille d'imprimeurs dont le dernier représentant fut Auguste Poulet-Malassis, mort le 11 février 1878, un des noms les plus illustres dans l'art de la typographie. C'est en parlant de ce distingué bibliophile que M. le comte Gérard de Contades écrivait dans *le Livre* (mars 1884) : « Depuis trois siècles, les Malassis imprimaient à Alençon, à Brest et à Rouen des livres de religion, de philosophie et d'amour. Pas plus que bon sang, bonne encre ne peut mentir, et quand, le 16 mars 1825, Auguste Poulet-Malassis vint au monde à Alençon, il naquit imprimeur comme l'on naît poète. »

Le second : *Romain*, passa de Normandie en Bretagne.

I

ROMAIN MALASSIS naquit à Rouen en 1639 ; il fut reçu imprimeur dans cette ville, à l'âge de 30 ans et, en 1673, il y imprimait une édition d'Horace « à l'enseigne du Grand Livre près du Portail des Libraires ». Quelques années plus tard, il vint s'établir à Quimper, où il fit paraître en 1679 :

---

(1) M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, a consacré de longs chapitres à cette branche des *Malassis*, dans sa très belle étude sur l'*Imprimerie et la Librairie à Alençon et dans le diocèse de Sées*. (Alençon, 1900.)

DICTIONNAIRE
ET
COLLOQUES
FRANÇOIS-BRETON
Traduit de François en Breton par
G. QUIQUER, *natif de Rofcof;*
Livre tres-neceffaire pour l'intelli
gence des deux Langues.
Reveu, corrigé et augmenté en
cette dernière Edition.
A QUIMPER-CORENTIN
chez ROMAIN MALASSIS, imprimeur
et libraire du Diocèse. 1679. (1)

D'après Dom François Plaine, Romain Malassis n'aurait fait qu'un court séjour à Quimper et serait venu se fixer dans notre ville vers 1680. (2) A cette époque, l'imprimeur du Roi à Brest était : OLIVIER DRILLET (3)

(1) La 1re édition *(Morlaix, de l'imprimerie de George Allienne, 1626)*, l'une des plus anciennes impressions sorties de la ville de Morlaix, est aujourd'hui de la dernière rareté. Voir sur les *colloques de Quiquer de Roscoff*, l'étude de M. A. de la Borderie dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (1897).

(2) Dom François Plaine. — *Essai historique sur les origines et les vicissitudes de l'imprimerie en Bretagne.* — Nantes, 1876.

(3) La famille Drillet appartenait tout entière à cette profession et formait des alliances avec les autres imprimeurs du pays, car un nommé Nicolas du Brayet, imprimeur à Morlaix en 1647, avait pour épouse *Roberte Drillet*, probablement sa sœur, ou parente au moins du Drillet de Brest. (Fleury. *Notes historiques*). *Anne Drillet* était mariée au sieur De la Frégère, imprimeur à Morlaix en 1675.

Olivier Drillet épousa Catherine Malassis, à Quimper, le 10 février 1681.

dont nous connaissons les *Lettres patentes de Louis XIV, données à Versailles au mois de juillet 1681* (1), qui réunirent Brest et Recouvrance en une seule communauté. De plus, Romain Malassis est porté en 1686 « demeurant ordinairement à Quimper », dans l'acte de son second mariage avec Fiacre Puel, que nous reproduisons ci-dessous in-extenso :

« L'an mil six cent quatre-vingt six, le dix-huitiesme d'aoust, se sont présentés devant moy soussigné, prêtre de la communauté ecclésiastique de Recouvrance, nobles personnes Romain Malassis, imprimeur de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime evesque de Cornouaille et du Roy, demeurant ordinairement à Quimper, et damoiselle Fiacre Puel, fille de feu François Puel et damoiselle Marie Le Menguy, sa veuve, résidante depuis longtemps en cette paroisse de Quilbignon, pour contracter le sacrement de mariage par paroles du présent, auxquels j'ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de nobles personnes Bernard Puel sieur du Rocher et de laditte damoiselle Marie Le Menguy, Guillaume Arno, maître peintre, ayant en mains la permission dudit Monseigneur Evesque et le consentement de Monsieur le Recteur de Quibignon, avec les certificats des bannies. »

Romain Malassis ne vint donc qu'en 1686, s'établir définitivement à Brest dans une maison de la rue de Seuil (au n° 65 de la Grand'Rue). Son imprimerie, toute-

(1) Ce document conservé aux Archives municipales (AA 2) est imprimé sur papier grand format in f°, avec en tête. On lit au bas : *A Brest, de l'imprimerie d'Olivier Drillet, imprimeur du Roi, 1681.*

fois, existait dès 1685, car cette année-là, il sortait des presses de Romain Malassis un ouvrage ayant pour titre :

ABREGE'
DU
PILOTAGE

Pour ſervir aux Conférences d'Hydrographie, que le Roi fait tenir pour ſes Oficiers de Marine.

A BREST,
De l'Imprimerie de Malaſſis, Imprimeur & Libraire de la Marine.
M. DC.. LXXXV.
Par Ordre de Sa Majeſté.

Les armes royales représentées dans le fac-simile ci-dessus sont, avec les emblèmes maritimes et, le plus

souvent, de simples fleurons, les signes typographiques que l'on rencontre presque toujours sur les impressions des Malassis ; rarement, on y voit la *marque* de l'imprimeur que nous reproduisons ci-dessous :

Vers la même époque, un autre typographe : GUILLAUME CAMAREC, attiré par l'Intendant de la Marine et aussi par le développement que prenait notre nouvelle cité, ne tarda guère à venir s'y installer, (1) concurremment avec Malassis, et à y fonder un établissement rival du sien, dans la rue du Quai, en face de l'Intendance.qui se trouvait autrefois au bas de la Grande Rue. (2)

Les archives municipales possèdent de cet imprimeur les Statuts réformés de la corporation des Cordonniers, portant la date de 1699. C'est une belle feuille de parchemin intitulée : CONFIRMATION DE STATUS. — *A Brest*,

(1) *Guillaume Camarec* vint s'établir à Brest vers 1689, « pendant la guerre qui précéda la paix de Ryswick » *(Arch. d'Ille-et-Vilaine* C. 1462). Epoux de Faustine Robert, il eût entr'autres enfants : *Antoine*, né à Brest le 26 janvier 1701, imprimeur de la Compagnie des Indes, lors de son mariage, le 10 septembre 1724, avec Jeanne Sevaux. Il mourut à Brest, le 8 décembre 1727.

Anne Camarec était mariée à *François de la Croix*, marchand libraire à Brest, qui mourut le 20 janvier 1692.

(2) Camarec demeurait sur l'emplacement des maisons qui portaient les numéros 106 et 108 de la Grand'Rue, au moment de leur démolition, en 1866, pour la construction du boulevard de la Marine. KERNÉIS. — *Trois anciens plans de Brest* (Bulletin de la Soc. Acad. de Brest, 1889-1890.)

de l'imprimerie de Guillaume Camarec, imprimeur et libraire de la Marine, vis-à-vis la maison du Roy. En tête sont les armes de France soutenues par des anges placés dans des nuages; une grande lettre ornée, un L, commence la première ligne; on y voit un personnage nimbé placé sur un fond parsemé de fleurs de lys.

Romain Malassis, avant l'arrivée de Camarec, était le seul imprimeur de la marine. « Il a vendu et gagné ce qu'il a voulu, écrit l'intendant Desclouzeaux à M. de Pontchartrain (1), à imprimer et à fournir les registres qui sont nécessaires pour le service de la marine ; ayant reconnu que nous dépendions absolument de lui, j'ai obligé un autre imprimeur à venir s'établir ici et, dès l'année dernière, les ouvrages et fournitures de ces sortes de marchandises ayant été mises au rabais, j'ai réduit et diminué le prix très considérable, de manière que l'on achète présentement le tiers que l'on en faisait quand le sieur Malassis était seul à fournir ; aussi je prends la liberté de dire à Monseigneur qu'il vaut beaucoup mieux pour l'intérêt du Roi qu'il y ait plusieurs qui fournissent qu'un seul. »

Malgré toutes ses tentatives pour rester l'unique adjudicataire des travaux de la marine, Malassis dut accepter la concurrence de Camarec.

Il mourut le 9 septembre 1705, à l'âge de 66 ans, laissant une veuve, Jeanne Boucher, et cinq enfants dont *Romain* qui lui succéda, fils aîné de son premier mariage avec Catherine Burelly.

Nous croyons intéressant de donner ci-dessous quelques

(1) Lettre du 31 mai 1694 (*Archives de la Marine. Fonds Levot*, conservé à la Bibliothèque du port de Brest).

extraits de l'inventaire des « effets, meubles et titres » dépendant de la succession de Romain Malassis (1). Ce document que nous a gracieusement communiqué M. Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère, montre qu'à cette époque les impressions de Malassis ne concernaient que les livres de piété, mais que son commerce de librairie était déjà assez étendu, puisque l'estimation des ouvrages en magasin faite par Guillaume Camarec, monte à la somme de 1,070 livres.

. . . . . .

Dans une chambre au second estage donnant sur la rue

Un grand lit à colonnes tors garny de deux mathelas, une couette de plume, une paillasse, une courte-pointe d'indienne, une couverture de laine blanche et le tour de sarge de Caën verte, prisez le tout ensemble . . . . . 117[l] »

Une table façon de verny de la Chine avecq un tirouer et pied d'estal et deux gueridons de mesme, prisez . . . . . 10 »

Un mirouer à cadre doré avecq son couronnement contenant deux pieds de glasse de hauteur sur un pied et demi de large estimé . . . . . 54 »

Une grande armoire bois de chesne à quatre battants et deux tirouers façon de Saint-Malo, estimée . . . . . 75 »

(1) *Archives du Finistère. B. 1693.* Cet inventaire dura du 9 au 16 novembre 1705; il y fut procédé par écuyer Hervé Louis de Kersauzon, conseiller du Roi et son bailli au siège royal de Brest, assisté du greffier François Guegen, et en présence de : la veuve Jeanne Boucher ; Romain Malassis, « tuteur de Jean Malassis, son frère » ; Chazel, gendre du défunt; Me Jean Gaultier, juré priseur de Brest et Camarec, libraire.

Deux cadres ovales et deux portraits, l'un du deffunt et l'autre de la veuve, estimés ensemble. . 20 l » s

Sept chaises de bois tournés garnyes de paille estimées vingt sols pièce, cy . . . . . 7 »

Trois fauteuils bois de noyer garnys de paille, estimés les trois 4 10

Six méchants coessinets estimés ensemble . . 10 »

Une garniture de cheminée consistante en neuf vases de fayence estimés. . . . . 3 »

. . . . . .

Et ensuite dans ledit magazin (à côté de la première chambre du 2e étage), aurions fait inventaire des impressions en blanc et papiers non imprimés et autres effets concernant la profession d'imprimeur que faisait ledit deffunt Malassis.

[*Suit l'estimation et le nombre de rames de papier blanc et sur lequel étaient imprimés*] :

Les Grosses heures.
Les Petites heures.
La Vie du Père Bernard.
La Couronne de la Vierge,
Les Constructions de vaisseaux.
La Vie de saint Corentin en breton.
Les Colocques françois et breton.
Les Sept Cœurs bretons.
Saint-Paul.
Catéchisme breton et françois.
Catéchisme françois et breton.
Prières du soir.
Canticques de la Mission.
Chansons du Saint-Sacrement et de Saint-Jean.
Canticques et chansons spirituelles en breton.
Psaumes de David.

Six cents livres de carton estimées à raison de huit livres le cent, cy. . . . . 48 l »

Une presse à imprimer avecq toute sa garniture prisée. . . . . 80 »

Un bacquet de plomb pezant quarante livres, estimé . . . . . 6[l] » s

Mille livres de lettres de fonte pour servir à l'impression estimées à vingt-cinq livres le quintal, cy. 250 »

En l'endroit ledit s[r] Malassis s'est présenté qui a opposé qu'on eust pezé les lettres d'impression estant dans le magazin de l'imprimerie, et a dit qu'elles luy appartiennent en privé nom, les ayant achetté du sieur Hugueville, imprimeur à Vannes, pour lesquelles il doit faire raison à lad. succession.

Un baril de couperoze pezant cent dix livres et après avoir déduit dix livres pour le poids dudit baril, lad. couperoze estimée à raison de deux sols la livre, cy. . . . . 10[l] »

Dans la boutique dud. deffunt, au bas de ladite maison, donnant sur la rue, se sont trouvez les livres cy après :

LIVRES IN-FOLIO

Histoire de France par Dupleix, en cincq volumes.	20[l]	»
Histoire d'Angleterre par le sieur du Chesne, en deux volumes	10	»
Histoire du cardinal Richelieu.	3	»
Trois vies de Saintz, une en deux volumes et deux en un volume, de l'impression de Lyon, par un solitaire.	16	10
Les œuvres de Saint-François de Salles en deux volumes [Paris]	10	»
Les catéchismes de Grenade par le Père Martin [Lyon]	3	10
Les œuvres de La Framboisier [Lyon]. . . .	4	»
Les œuvres d'Ambroise Paré [Lyon].	3	10
Les œuvres d'André du Lorans [Paris]. . .	3	10
La Cour Sainte par Nicolas Cossin [Paris]. .	8	»
Galeni opera, en quatre volumes	8	»
Joannis Bessoni de Toulouse.	1	»
Disputationes medicæ.	1	»
Mémoires des Etats en deux volumes [Paris]. .	3	»

Deux missels de l'impression de Lyon reliés en marocquin . . . . . 16 l » s

. . . . . .

LIVRES IN-QUARTO

Brevière romain d'Anvers dans deux volumes reliés en marocquin. . . . . 15 l » s
Trois graduels de l'impression de Lyon . . . 7 10
Antiphonarium Romanum [Lyon] 2 10
Deux pédagogues chrestiens [Rouen] . . . . 3 »
Parfait negossiant [Lyon]. . . . . 3 »
Un recueil des Edits et Déclarations [Bordeaux] 1 10
Conférance de Bornier [Paris] . . . . . 5 »
Science des notaires [Paris] 2 10
Commentaires sur la coutume de Bretagne et deux volumes de la mesme province de Perchembault . . . . . 18 »
Une vieille coustume de Bretagne de Belordeau. 1 »
Le Parfait ecclésiastique [Lyon]. . . . . 1 »
Table des ordonnances par Blanchart [Paris]. . 2 10
Origine des armes par le laboureur de Paris. . » 10
Traité des criées par Bruneau [Paris] . . . . 2 »
L'arithmétique universelle par Izon [Paris] . . » 15
Deux traités d'algèbre par M. Rolle [Paris] . . 2 10
Le Bouclier de l'Europe par Jan Copin [Paris] . 1 »
Discours sur l'histoire universelle par M. Bossuet [Paris] . . . . . 4 »
Prétention du Roi sur l'Empire [Paris] . . . » 10
Pharmacopée de Charas [Paris]. . . . . 6 »
Deux pharmacopées de Bauderon [Lyon] . . . 5 »
Deux œuvres de Thévenin [Lyon] . . . . . 2 »
Deux anathomies de Brock [Lyon] . . . . . 4 »
Le livre de Claude Gallien [Paris] 1 10
Traité de la saignée [Paris] . . . . . 1 »

. . . . . .

LIVRES IN-OCTOVO

Le Nouveau Testament [Mons]	31	» »
Une Vie des Saints en quatre volumes [Lyon] .	4	»
Panégirique de Biroat en trois volumes [Lyon] .	3	»
Sermons de La Colombière [Lyon].	5	»
Remarques sur le quiestissime par Bossuet dans trois volumes	2	05
Manière de fortifier les places en quatre volumes [Paris]	3	»
Remède des maladies, de saint Hilaire [Paris].	2	10
Trésor de la médecine par Burnet [Lyon]. . .	4	»

LIVRES IN-DUODECIMO

Les Omelies du Père Seraphin dans sept volumes [Paris]	81	» »
Panégyrique de Fléchier [Paris].	1	10
Eloge historique des Saints [Paris].	3	»
Sermons de Bourdaloue [Paris].	2	10
La vie de Cromwell [Amsterdam]	2	»
Vie des Saints par Bonnefond [Lyon]. . . .	3	»
Révolution dans l'Europe en matière de réligion, de Varillas [Paris].	1	»
Histoire de France par Reincourt dans dix volumes [Lyon]	5	»
Histoire de France par Mezeray dans huit volumes [Paris]	3	10
Paris ancien et nouveau [Paris].	3	»
Deux œuvres de saint Evremond	5	10
Œuvres de Racine dans deux volumes [Mons].	1	10
Théâtre italien [Genève]	2	»
Histoire de Guillaume trois [Amsterdam]. . . .	1	10
Eloges des hommes savants [Utrecht]. . . .	1	10
La France dans la splendeur [Lyon]	1	»
Le Galant nouvelliste [Paris].	1	»
Le Bel esprit [Paris]	»	15
L'Art de l'homme d'espée [La Haye]	1	»

Le Malade en belle humeur [Lyon].	»	15
Vie de Descartes dans deux volumes [La Haye] .	1	15
Lettres du cardinal Mazarin	»	10
Histoire des Chevaliers du Temple.	»	10
Cameron Boccacii dans deux volumes [Amsterdam].	»	10
Généalogie des Dauphins [Paris]	»	15
Portrait d'un honneste homme [Paris]. . . .	»	10
Science de bien mourir [Lyon]	»	10

. . . . . .

CHIRURGIE

Quatre Barbier médecin [Paris].	3	»
Œuvres de Barbet dans cinq volumes [Lyon] . .	1	10
Chirurgie de Muller	1	»
Deux guerisons du cancer [Rouen].	1	»
Secrets des eaux mineralles	»	10
Maladies vénériennes dans trois volumes . . .	2	»
Le Médecin d'armée dans deux volumes [Paris] .	1	10
Anathomie de Jean Rioland	»	15
Nouvelles découvertes de l'homme et de la femme dans quatre volumes.	3	»
Œuvres de Bayle dans deux volumes [Toulouse] .	1	»

. . . . . .

LIVRES DE MARINE

Six petits flambeaux de la mer	6	»
Six livres du Cartier	5	04
Trois pilotes experts	3	»
Un sinus en parchemin	1	05
Trois livres de navigation	2	»
Dix usages de la sphère	1	»
Sept usages du cercle.	1	»
Trenté cartes de marine	7	»

En 1704, un arrêt du Conseil du 21 juillet, avait fixé le nombre des imprimeurs dans toutes les villes du royaume et une seule imprimerie devait fonctionner à Brest.

A la mort de Malassis, et en vertu de ce règlement, Camarec voulut seul exercer sa profession ; mais sur les instances de l'intendant de la marine, Jeanne Boucher fut autorisée par M. de Pontchartrain à continuer le commerce de son mari ; elle l'exerça jusqu'à sa mort, le 28 avril 1711, et fit paraître entr'autres ouvrages :

An Imitation Jesus-Christ hon Salver Biniguet. Lequet e Brezonec a nevez flam, gant Euzen Roparz. — E Brest, e ty intavez Malassis, 1707, in-8°.

Observations curieuses sur les phénomènes extraordinaires de médecine et de chirurgie, par Joseph Nolet. — Brest, Vve Malassis, 1711, in-12.

II

ROMAIN MALASSIS, fils aîné de Romain et de Catherine Burelly, succéda à Jeanne Boucher.

De bonne heure, il avait quitté la maison paternelle et, imprimeur des armées navales, il assistait, en 1692, au désastre de la Hougue ; en 1701, il suivait l'escadre du vice-amiral de Châteaurenault et, l'année suivante, perdait son matériel d'imprimerie (1) au combat de Vigo ; en 1704, il servait sous les ordres du comte de Toulouse, à la bataille de Malaga.

Mort à Brest, le 4 mai 1725, la direction de l'imprimerie fut confiée à sa veuve Anne Héraud, dont nous connaissons :

(1) Le 19 mars 1710, Malassis adresse un placet à M. de Pontchartrain, dans lequel il sollicite « le paiement d'une somme de 830 livres pour ouvrages d'imprimerie faits à la suite de l'escadre commandée par M. de Châteaurenault en 1701, et le remboursement du prix de son imprimerie qu'il a perdue à Vigo. » (*Archives de la Marine, Fonds* LEVOT).

* (1) *Liste générale des officiers de la marine suivant leur rang, ancienneté et leur département, du mois d'avril 1729.* — A Brest, chez la veuve de R. Malassis, imprimeur de la marine et des armées navales de Sa Majesté, in-8° (2).

Projet de mâture et de voilure. — Brest, veuve R. Malassis, 1731, in-4°.

En 1730, le Roi est informé que l'imprimerie et la librairie en Bretagne sont « dans un grand désordre ; dans quelques endroits le nombre des imprimeurs excède celui qui est fixé par l'arrêté de 1704 ; la plupart exercent sans y être autorisés, malgré la disposition des règlements. » L'intendant prescrit une enquête sérieuse, et voici les renseignements que fournirent les subdélégués de notre région :

« A Quimper, il n'y a qu'un seul imprimeur qui est nommé Jean Perier (3), lequel après avoir été obligé d'es-

(1) Les ouvrages précédés d'un astérisque existent à la Bibliothèque municipale de Brest.

(2) Le 5 novembre 1731, le Ministre de la Marine écrivait à l'Intendant : « Je suis informé que l'on imprime à Brest, tous les ans, une liste générale des officiers de marine et que cette impression n'est point autorisée ; comme cette liste est souvent défectueuse et sujette à beaucoup d'erreurs tant par rapport aux anciennetés pour le rang des officiers que par rapport aux pensions qui leur sont accordées, l'intention du Roy n'est pas que l'on en continue l'impression et je vous prie de la défendre. » (*Archives de la Marine.* — Fonds Levot).

(3) *Jean Périer*, sr du Camoin, s'établit à Quimper en 1694, en qualité d'imprimeur. Son fils, *Simon-Marie*, échevin de la communauté, lui succéda ; il laissa deux filles, dont l'une épousa *Romain-Nicolas Malassis*, et l'autre, *Marin Blot*, nommé « seul imprimeur à Quimper » par arrêt du Conseil du 11 août 1771. Marin Blot mourut en 1777 et sa veuve épousa *Yves-Jean-Louis Derrien*, libraire à Brest.

suyer plusieurs procédures à lui intentées de la part du sieur le Blanc fils qui prétendait seul faire l'imprimerie, obtint un arrêt en sa faveur en date du 24 février 1716. »

« A Landerneau, nous n'avons ni libraire ni imprimeur ; mais simplement un seul méchant relieur qui n'est assurément pas dans aucun cas de commerce. »

Le subdélégué de Brest explique la présence des deux imprimeries : Veuves Camarec (1) et Malassis et signale « un marchand de livres », nommé Prudhomme (2), installé depuis 1708, dans la Grand'Rue, non loin de l'imprimerie Malassis, « sans qu'il paraisse avoir d'autres titres que la possession. » (3)

La veuve Camarec mourut le 31 décembre 1735 et son imprimerie de la rue du Quai fit place à la librairie de Jérôme Derrien (4), reçu par le lieutenant général de police maître relieur en 1733, et marchand-libraire l'année suivante. Le règlement de 1704 fut alors appliqué et le privilège unique d'imprimeur à Brest fut accordé à *Romain-Nicolas Malassis*.

---

(1) Guillaume Camarec était mort le 8 décembre 1727.

(2) *Mathieu Prudhomme*, marchand-libraire, était « marchand-mercier, âgé de 30 ans et à Brest depuis quatre ans », quand il épousa *Anne Floch*, le 17 août 1699 (Reg. de la paroisse des Sept Saints). — Un nommé *François Bully* était libraire à Brest en 1693 ; il signe comme tel, le 14 octobre, au mariage de Marie-Magdeleine Malassis.

(3) Archives d'Ille-et-Vilaine C. 1462.

(4) *Jérôme Derrien*, né à Brest le 26 mars 1699, était fils de Jean Derrien, menuisier, et de Claudine Le Dréo. Reçu libraire par sentence du 24 mai 1735, il tint boutique, de 1736 à 1739, dans la maison Camarec et, en 1740, il s'installa dans le bas de la Grand'Rue.

III

ROMAIN-NICOLAS MALASSIS, fils de Romain et d'Anne Héraud, naquit à Brest le 5 septembre 1714. A peine âgé de 20 ans, il se maria le 5 mai 1734 avec Julienne Allain et, devenu veuf, contracta un second mariage le 19 novembre 1743 avec Marguerite Crozian.

Dès cette époque, les Malassis figuraient parmi les premiers notables de Brest. Romain-Nicolas fut nommé garde-scel de la communauté en 1748; les élections municipales du 12 décembre 1753 l'élevèrent au rang de premier conseiller; en 1755, il était directeur de l'hôpital et le 17 décembre 1756, il occupait les fonctions de procureur-syndic, qui, après celles de maire, étaient les plus importantes de nos anciennes municipalités.

Romain-Nicolas exerçait cette charge sous la mairie Martret de Préville, quand éclata la terrible épidémie qui ravagea Brest de novembre 1757 à mars 1758.

Le 21 décembre 1757, il assistait à l'assemblée générale de la communauté réunie pour fixer les mesures sanitaires, et huit jours après, il tombait, l'un des premiers, frappé par le terrible mal.

Le 30 décembre 1757, Romain-Nicolas Malassis était enterré dans le cimetière de la Congrégation (1), en pré-

(1) La Congrégation des Artisans de Brest qui réunissait en une seule institution toutes les corporations locales, avait acquis un terrain faisant l'encoignure de la rue du Cimetière (aujourd'hui d'Algésiras) et de la rue Duquesne, sur lequel fut élevé une chapelle, en 1718; le cimetière y attenant, servait à enterrer les membres de la Congrégation. Celle-ci disparut à la Révolution; son dernier préfet fut *Romain-Nicolas Malassis*, imprimeur-libraire à cette époque.

sence des officiers municipaux et de son gendre Feburier, qui fut maire de Brest de 1763 à 1765.

Parmi les ouvrages qui sortirent de ses presses, nous citerons :

Abrégé d'anatomie pour l'instruction des élèves chirurgiens, par M. Chardon de Courcelles. — Brest, R. Malassis, 1752, 2 vol. in-12.

Indulgences et prières avec quelques instructions pour les confrères et sœurs associés sous l'invocation du Sacré-Cœur de Jésus, établie à Brest dans la chapelle des filles du Sacré-Cœur de Jésus de l'Union chrétienne. — Brest, R. Malassis, 1752, in-18.

Manuel des opérations les plus ordinaires de la chirurgie pour l'instruction des élèves chirurgiens de la marine de l'Ecole de Brest, par M. de Courcelles, médecin du Roi et de la marine. — A Brest, chez Romain Malassis, imprimeur du Roi et de la marine. M. DCC. LVI.

* *Description des trois formes du port de Brest ; bâties, dessinées et gravées en 1757*, par M. Choquet, ingénieur ordinaire de la marine. — A Brest, de l'imprimerie Romain Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine. M.DCC.LVII, in-f°, 10 p. et 8 gr. pl. (titre rouge et noir) (1).

IV

ROMAIN-NICOLAS MALASSIS, fils du précédent et de Julienne Allain, se présenta en 1758 au Conseil d'Etat

(1) Cet ouvrage ainsi que la *Description du bagne de Brest* (1759) et le *Neptune oriental* (1765) ont une réelle valeur typographique.

pour succéder à son père et ne fut reçu qu'après quelques difficultés.

En effet, la place d'imprimeur à Brest établie par l'arrêt de 1704, avait été omise dans le règlement de 1739 qui donnait une nouvelle fixation des imprimeurs dans les villes du Royaume.

L'imprimerie de Brest n'était comprise ni dans le nombre de celles qui étaient conservées, ni dans celui des imprimeries que le Roi avait supprimées. Cette omission laissait supposer l'établissement de deux imprimeries et le libraire Derrien sollicitait l'une de ces places.

« La présence d'un imprimeur est nécessaire à Brest, écrit l'intendant de Bretagne au chancelier, tant pour les signaux, les livres et les cayers que l'on est obligé d'y faire imprimer journellement, concernant différents détails, que pour les ordonnances de police qui, surtout en temps de guerre, demandent à être imprimés du jour au lendemain ; la ville la plus proche de Brest où il y ait une imprimerie en est éloignée de seize lieues. » (1)

Derrien conserva ses fonctions de libraire, relieur et doreur, et satisfaction fut donnée à Malassis par l'arrêt du Conseil du 30 avril 1758 que nous reproduisons ci-dessous in-extenso :

Extrait des Registres du Conseil d'Etat (2) :

« Le Roy estant informé que la place d'imprimeur établie dans la ville de Brest par arrest du Conseil du 21 juillet 1704, estoit vaccante par le décès de Romain-Nicolas Mallassis, et que son fils s'étant présenté pour y estre reçu, il pourrait

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine C. 1462.
(2) Archives du Finistère. B. 1677.

trouver de la difficulté, quoi qu'il eut les qualités requises pour remplir la place de son père, attendu que laditte place ne se trouvait pas nommément conservée par l'arrest de règlement du Conseil du 31 mars 1739, par lequel Sa Majesté aurait déterminé les villes du royaume où il pourroit estre établi des imprimeurs ; mais comme Sa Majesté auroit reconnu que c'est par erreur qu'il n'est point fait mention dans ledit arrêt de la ditte place d'imprimeur à Brest, qui y a esté établie par l'arrêt de règlement du 21 juillet 1704, et qui y a toujours subsisté depuis, parce qu'elle est nécessaire dans une ville telle que celle de Brest, elle aurait jugé à propos d'expliquer ses intentions sur ce sujet, à quoi désirant pourvoir, ouï le rapport.

Le Roy estant en son conseil, de l'avis de M. le Chancelier, interprétant en tant que besoin ledit arrest de règlement du 31 mars 1739, a ordonné et ordonne que la seule place d'imprimeur établie dans la ville de Brest par ledit arrest du 21 juillet 1704, et qui se trouve vaccante par la mort de Romain-Nicolas Mallassis, sera et demeurera conservée à perpétuité comme si elle se trouvait comprise dans ledit règlement du 31 mars 1739, sans néanmoins que le nombre d'imprimeurs de laditte ville puisse être augmenté par la suitte pour quelque prétexte que ce soit. Ordonne en outre que ledit Mallassis sera reçu pour remplir laditte place en prêtant par luy, par devant les officiers de police de laditte ville de Brest, le serment en la manière accoutumée ; enjoint Sa Majesté au sieur Intendant commissaire départi en la province de Bretagne de tenir la main à l'exécution du présent arrest, lequel sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera et inscrit sur les registres de la communauté des libraires et imprimeurs de Brest.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté estant, tenu à Versailles le trentième avril mil sept cent cinquante huit. Signé : Phelipeaux.

Mais, Jérôme Derrien tenait à sa place d'imprimeur et, en 1768, il réitère sa demande, non plus pour lui, car il a 70 ans, mais pour son fils qui « après de bonnes

études, a fait un apprentissage de quatre ans, à Paris, chez le sieur Le Breton et en est de retour depuis un an, muni du certificat de M. Le Bel, recteur de l'Université. Il conduit aujourd'hui seul le commerce de son père que le grand âge et une longue maladie retiennent depuis longtemps. » (1)

Derrien est appuyé cette fois par la Communauté de Brest, désireuse de posséder deux imprimeurs et par le subdélégué Bergevin qui écrit à l'Intendant : « Le sieur Malassis, seul imprimeur de la ville et de la marine, fut obligé dans la dernière guerre de se faire donner un ordre pour prendre des ouvriers dans les imprimeries de Quimper et de Saint Pol de Léon. Aujourd'hui que le sieur Malassis pour se dégager de toutes les charges de la ville, a obtenu un brevet qui l'attache particulièrement à la marine, la ville plus peuplée qu'elle ne le fut jamais, se trouve dans le besoin d'un imprimeur particulier, puisqu'elle en avait deux, il y a trente ans qui faisaient très bien dans la plus profonde paix... » (2)

Malassis, comme bien l'on pense, s'opposa à la création d'une seconde imprimerie, soutenant qu'il était « suffisant pour le port et la ville » et il obtint gain de cause.

Quant à Yves Derrien, il épousa la veuve de Marin Blot (3), et devint par ce mariage en 1779, l'unique imprimeur du Roi à Quimper.

---

(1) Yves-Jean-Louis Derrien avait été reçu libraire à Brest, en remplacement de son père, par sentence du 21 octobre 1768.

(2) Archives d'Ille et-Vilaine. C. 1465.

(3) Marin Blot, « seul imprimeur à Quimper », successeur de Simon-Marie Périer, mourut en 1777, laissant une veuve de 27 ans, que Derrien épousa « dans le but d'être reçu imprimeur à la place du sieur Le Blot ». (Arch. d'Ille-et-Vil.

Le libraire Derrien fut remplacé à Brest par Allain Le Fournier, dont la réception est inscrite au *Registre de la communauté des imprimeurs et libraires de Rennes*. Ce curieux procès-verbal (1) nous fait connaître toutes les garanties de capacité et d'honnêteté qu'on exigeait d'un candidat au grade de maître-libraire, au XVIII[e] siècle.

C'est ainsi qu'avant d'être reçu par le Conseil d'Etat, Le Fournier dût produire devant la communauté : son extrait baptistaire (2), un certificat de catholicité donné par M. Prudhomme, recteur de Saint-Louis de Brest ; un certificat de bonnes vie et mœurs, par M. Bergevin fils, procureur du roi à Brest ; une attestation d'apprentissage, du 1[er] mars 1779, donnée par M. Hovius, de Saint-Malo ; une attestation de compagnonnage délivrée par M. Le Roy, libraire à Caen, le 2 mars 1782 ; un certificat d'être congru en latin et en grec, donné par M. de Châteaugiron, professeur du collège de Rennes, le 8 février 1782, attesté par M. Cobry, préfet du collège, et vu de M. Fageole, principal.

Le candidat eût ensuite à subir l'examen « de sa capacité en librairie » et dût répondre « avec sagacité » aux huit questions suivantes :

« Quels sont les livres prohibés et deffendus » ?

« A quoy reconnoît-on un livre contrefait de l'édition originale » ?

C. 1468). — *Les Imprimeurs de Quimper au XVIII[e] siècle*, notes et documents par M. F. du Bois Saint-Sévrin (Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques publiés par la Société des Bibliophiles bretons. Tome II. 1883).

(1) Publié dans les *Mélanges historiques* de la Société des Bibliophiles bretons (Tome I. 1878).

(2) Allain Le Fournier naquit à Agon, près Coutances, le 6 décembre 1750.

seigneur, qu'il est important de faire des exemples pour arrêter, s'il est possible, le débit de tant de mauvais livres propres à corrompre la jeunesse. Cet homme est en état de payer une amende au moins de 200 livres, et elle pourrait être appliquée au soulagement des pauvres.

Mon subdélégué m'observe que l'on voit dans la ville de Brest les livres les plus pernicieux en tout genre, et que ce sont les jeunes officiers de différents corps qui les font venir directement de Paris. Il me propose de lui enjoindre de les saisir, dans quelques mains qu'il les trouve, sans cependant faire des perquisitions chez les particuliers. Je lui donnerai, à cet égard, des ordres conformes à ceux que vous aurez jugé à propos de m'adresser... »

Nous ignorons quelle suite fut donnée à l'affaire de Malassis ; toujours est-il que notre libraire ne fut point suspendu de ses fonctions, plus heureux, en cette circonstance, que son parent et confrère de Nantes, Augustin-Jean Malassis (1), qui fut frappé par arrêt du Conseil du 19 février 1788, pour avoir vendu une plaquette intitulée : *Lettre à M. le comte de ***, ancien capitaine au régiment de ***, sur l'obéissance que les militaires doivent au commandement du prince.*

« Sa Majesté considérant, dit l'arrêt du Conseil, que cet imprimé renferme des maximes également contraires

(1) Augustin-Jean Malassis, dont nous ignorons l'ascendance, demeurait à Nantes, place du Pilori, et épousa Anne-Antoinette Marie, fille de l'imprimeur Marie. Ses impressions ne paraissent pas remonter avant l'année 1772 ; par contre, elles se continuent jusqu'à la Révolution. A ce moment, Malassis prend le titre de « Imprimeur-libraire de la ville et de la police de Nantes. » (*Notes sur les imprimeurs nantais*, par le Mis de Granges de Surgères. Paris, 1898).

à la saine raison et au bien général de la Société, et que le sieur Malassis est d'autant plus coupable d'en avoir débité des exemplaires, que cet écrit a été imprimé en contravention des règlements... Ordonne que ledit Malassis, imprimeur et syndic de la librairie à Nantes, sera et demeurera interdit de toutes les fonctions de son état ; en conséquence, que les presses de son imprimerie seront démontées et les vis d'icelles déposées en la chambre syndicale. » (1)

Avec la Révolution et la liberté de la presse allait surgir un débordement d'écrits beaucoup plus incendiaires, mais auparavant d'aborder cette époque, il nous faut dire quelques mots de l'imprimerie de Romain-Nicolas Malassis, de 1758 à 1789.

Malassis occupait cinq « compagnons » ; son matériel comprenait quatre presses et neuf fontes des caractères suivants : le petit canon, le parangon, le gros romain, le Saint-Augustin, le cicéro, le petit romain, le petit texte, la bâtarde coulée sur le corps de trismégiste et la financière.

Un grand nombre d'ouvrages sortirent de ses presses, parmi lesquels nous citerons :

* *Description du bagne pour loger à terre les galériens ou forçats de l'arsenal de Brest,* projetté, bâti, dessiné et gravé par M. Choquet. — Brest, Romain Malassis, 1759, 4 p. et 11 gr. pl. (titre rouge et noir).

Nouveau Tableau de la mer, où l'on voit en général

(1) Archives d'Ille et-Vilaine. C. 1468. — L'interdiction de Malassis fut relevée le 25 avril suivant.

l'état de ceux qui s'embarquent. Avec un détail très curieux du combat et de la manière dont on s'y dispose. Nouvelle édition, corrigée de nouveau et mise en vers François, augmentée du cantique de Notre-Dame de la Garde pour les mariniers. (Armes de Brest). — A Brest, chez Romain Malassis, imprimeur du Roi et de la marine. M.DCC.LXI, in-8°, 23 p. (1)

* *Traité d'optique* par M. Smith, traduit de l'anglais. — A Brest, chez Romain Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine. M.DCC.LXVII, in-4°, 739 p.

Caton d'Utique, tragédie de M. Addison, traduit de l'anglais par M. Guillemard, écrivain de la marine et des classes, secrétaire de l'Intendance de Marine en Bretagne. — A Brest, chez Romain Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine. M.DCC.LXVII. (2)

* *Nouveau recueil de cantiques spirituels à l'usage des retraites qui se donnent chez les Dames de l'Union chrétienne.* — A Brest, chez Romain Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine. 1768, in-8°, 73 p.

Règlement contenant les Etats-majors et équipages dont les vaisseaux et autres bâtimens du Roi seront armes ; ensemble les appointemens et soldes de ceux qui doivent les composer. — A Brest, de l'imprimerie de R. Malassis. M.DCC.LXVIII, in-4°.

---

(1) Cet opuscule, assez rare, fit l'objet d'une exhibition à la Société des Bibliophiles bretons dans sa réunion à Châteaulin, du 5 septembre 1900 (Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, tome XXIV, 1900. Il figure dans la bibliothèque de M. Ch. Berger, laquelle renferme, d'ailleurs, la plupart des impressions des Malassis mentionnées dans cette étude.

(2) Cet ouvrage (bibliothèque de M. Ch. Berger) est le seul, parmi tous ceux que nous connaissons, portant le monogramme des Romain Malassis, reproduit à la page 43.

Formules pharmaceutiques pour la composition des remèdes usités dans l'Hôpital de la Marine. — Brest, R. Malassis, 1769, in-4°.

Abrégé de matière médicale à l'usage des chirurgiens de la marine, par M. Maistral, médecin. — Brest, R. Malassis, 1770, 2 vol. in-12.

* *Mémoires de la campagne des découvertes dans les mers des Indes, par M. le Ch^er^ Grenier.* — A Brest, chez R. Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine. M.DCC.LXX., in-4°, 38 p.

* *Idem.* — M.DCC.LXXII, in-4°, 52 p.

* *Idem.* — M.DCC.LXXXVII, in-4°, 212 p.

* *Coutumes de Bretagne*, par Michel Sauvageau, célèbre Avocat au Parlement de Bretagne. Nouvelle édition. — A Brest, Romain Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine. M.DCC.LXXI.

* *Mémoires de l'Académie royale de Marine* (1) (Tome I). — Brest, chez R. Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine, 1773, in-4°, 444 p., 8 pl.

* *Petit glossaire, ou manuel instructif pour faciliter l'intelligence de quelques termes de la coutume de Bretagne.* — A Brest, chez R. Malassis, imprimeur du Roi et de la marine. L'an du retour des parlemens, 1774, in-12, 96 p.

(1) L'Académie royale de Marine créée à Brest en 1752 par M. Bigot de Morogues et reconstituée, en 1763, par M. de Roquefeuil, commandant de la marine, accomplit d'importants travaux scientifiques jusqu'à sa dissolution en 1790.

[Voir sur l'Académie de Marine : DONEAUD DU PLAN. — *Histoire de l'Académie royale de Marine jusqu'à son affiliation avec l'Académie des Sciences* (1879-1882). LEVOT. — *Histoire de la ville et du port de Brest* (tome II, pages 249-253.)]

Le Neptune oriental, dédié au Roi, par M. D'Après de Mannevillette. — A Paris, chez Demonville, et à Brest, chez Malassis, imprimeur libraire de la marine. M.DCC.LXXV, in-f°.

* *Traité de la construction des vaisseaux...*, par Frédéric-Henri de Chapman ; traduit du suédois par M. Vial du Clairbois. — A Brest, chez R. Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine, 1781, in-4°, XXV-219 p., 20 pl.

* *Statuts et maîtrises accordés au corps des marchands de drap et de soie, merciers, clincailliers et joailliers de Brest et côté de Recouvrance.* — A Brest, chez R. Malassis, M.DCC.LXXXIII, in-4°, 57 p.

Ar Boquet spirituel eus ar mission hac eus ar retret... — Brest, R. Malassis, 1784, in-8°.

* *Examen de la doctrine d'Hippocrate sur la nature des êtres animés, sur le principe du mouvement de la vie, sur les périodes de la vie humaine,* par M. Elie de la Poterie. — A Brest, chez R. Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine, M.DCC.LXXXV, in-8°, 87 p.

Tactique et signaux de jour, de nuit et de brume, à l'ancre et à la voile, à l'usage de l'escadre d'évolutions commandée par M. le marquis de Nieuil, chef d'escadre. — Brest, R. Malassis, 1787, in-4°.

* *Etats généraux* (puis *Assemblée nationale*). *Bulletin de la correspondance de la députation du Tiers-Etat,* puis *des communes de la Sénéchaussée de Brest.* — A Brest, de l'imprimerie de R. Malassis, imprimeur ordinaire du Roi et de la marine, in-8°. (Recueil trihebdomadaire de 8 à 16 pages, — du 12 mai 1789 à février 1791).

Romain-Nicolas Malassis avait 26 ans quand il fut nommé, en 1763, conseiller de ville et capitaine de la milice bourgeoise; mais trois ans plus tard, il se démettait de ces fonctions, « le brevet d'imprimeur de la marine qu'il a plu à Sa Majesté lui délivrer, pouvant lui imposer des obligations qui ne lui permettent plus d'user de son temps pour le service de la Communauté ». Il épousa vers 1770 Jeanne Périer, fille de l'imprimeur de Quimper (1), et entra, une seconde fois, en 1790, dans l'administration municipale de Brest. Le 23 septembre 1791, il fut élu député du Finistère à l'Assemblée législative et participa spécialement aux travaux du comité de marine (2). Son mandat expiré, il fut élu maire de Brest le 25 décembre 1792, par 704 voix sur 1053 votants et il occupait cette charge au mois de juin et de juillet 1793, à l'époque de la crise aiguë des luttes contre la Montagne et de l'envoi des fédérés brestois à l'armée du Calvados. Malassis s'était prononcé en faveur des Girondins ; aussi fut-il mandé à la barre de la Convention, par décret du 9 août, puis placé à Paris, sous la surveillance du comité de Salut public, qui ne lui rendit sa liberté qu'un an plus tard, le 26 vendémiaire an III, mais lui épargnait le tribunal révolutionnaire.

En février 1795, Malassis fut nommé par les repré-

(1) Voir note 3, page 52.

(2) Les archives municipales conservent (LL. 49) la correspondance des deux députés du Finistère : Cavellier et Malassis. Ces lettres au nombre de 64, qui étaient exposées et lues à la maison commune, s'étendent du 1er octobre 1791 au 28 mai 1792 ; elles donnent un tableau des événements qui se déroulèrent à Paris et le compte rendu des séances de l'Assemblée législative. Les signatures des députés sont toutes précédées de cette épithète : « Vos frères et amis. »

sentants Faure et Tréhouart, membre de la commission administrative du district de Brest, instituée pour panser les plaies de la Terreur, et ses compatriotes lui en furent reconnaissants, car, au mois de septembre 1795, ils l'élurent en tête de liste par 442 voix aux nouvelles élections municipales : mais Malassis refusa d'accepter, prétextant « qu'il était dans les administrations depuis le commencement de la Révolution. » (1)

Nous renonçons à détailler toutes les brochures et tous les pamphlets, si recherchés aujourd'hui par les bibliophiles, qui sortirent des presses de Malassis pendant la période révolutionnaire.

La Révolution française fut, on le sait, le vrai berceau de la liberté de la presse qui, insérée dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, fut reproduite, en ces termes, dans l'article 11 de la constitution de 1791 : « La libre communication des pensées et des opinions, est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. » En abolissant les privilèges, les maîtrises et les corporations, la Révolution permettait à chacun de venir à sa volonté prendre place dans le champ de l'industrie : tout individu, pourvu qu'il payât patente (2), eût la liberté de se faire imprimeur et libraire.

(1) R. Kerviler. — *Cent ans de représentation bretonne*, 2e série. (Paris, Perrin, 1891).

(2) La patente décrétée le 2 mars 1791 fut supprimée le 22 mars 1793, puis rétablie le 22 juillet suivant; elle a toujours été maintenue depuis cette époque.

Et c'est alors que nous voyons s'installer à Brest :

Le citoyen TEURNIER, au Petit-Couvent, dont l'imprimerie fut de courte durée.

Nicolas AUDRAN, un arrière-petit-fils de typographes établis à Rennes depuis plus d'un siècle qui, jeté en prison en 1793, pour avoir publié quelques brochures en faveur de la comtesse de Lamballe, n'avait recouvré sa liberté qu'à la condition de transporter son imprimerie à Brest.

Audran arriva dans notre ville au commencement de 1794 et, quelques mois après son installation (rue de la Rampe, n° 11), il éditait le premier journal quotidien de Brest : *le Moniteur de Brest et du Finistère*. — Brest, chez Audran, imprimeur de la représentation nationale. (1)

Trois ans plus tard, il fonde un bureau de placement et de renseignements : c'est l'*Indicateur général ou Sallon du commerce, des arts et des étrangers*, dont le but et l'organisation nous sont fournis par un curieux prospectus conservé aux archives municipales :

*1° Il y aura, rue de la Rampe, n° 11, sous le nom d'*Indicateur général, *un bureau d'indications Affiches, Demandes, Offres et Propositions quelconques.*

L'insertion d'un article, quelle que soit son étendue coutera 1 livre 4 sous.

(1) Ce journal, fruit de la réaction thermidorienne, n'eût que 19 numéros (1er au 19 brumaire an III — 22 octobre à 10 novembre 1794). Il fut remplacé par : l'*Ami des principes* (imprimerie Gauchlet) dont nous parlerons plus loin. Les différents journaux et périodiques publiés à Brest, ont été détaillés dans l'*Essai d'une bibliographie des publications périodiques de la Bretagne*, par R. Kerviler, 3e fascicule. Département du Finistère (Rennes, Plihon et Hervé, 1891.)

Cet article restera pendant 10 jours affiché dans le sallon dont nous parlerons plus bas.

Pendant les dix jours de l'insertion, on recevra autant d'avis qu'il se sera présenté d'offres analogues à la demande, soit à notre bureau, soit dans les papiers-affiches.

2° Un Sallon de commerce, des arts et des étrangers, qui sera comme le répertoire de toutes les demandes et propositions quelconques de tout ce qui se trouve d'objets à vendre ou à acheter, de maisons ou d'appartemens à louer, de places et d'emplois demandés et offerts. On y trouvera la bourse exacte et sûre, les lois, arrêtés et règlemens de police qui intéresseront le commerce et les étrangers, le mouvement des ports, l'état et l'annonce des marchandises importées ou exportées, etc.

Les étrangers qui s'adresseront à notre bureau, y recevront tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin.

Nous consacrons une partie de notre sallon à l'annonce et quelque-fois à l'analyse des nouveautés littéraires.

Le Salon du Commerce, des Arts et des Etrangers *sera ouvert au premier floréal, an 5.*

Le citoyen Audran, homme d'initiative comme on le voit, cherchait tous les moyens possibles pour développer son industrie. En 1797, il forme le projet d'un établissement d'imprimerie, de fonderie de caractères et de reliure pour le service du port et de l'armée navale (1);

(1) Malassis n'était plus fournisseur de la marine. L'*Imprimerie maritime et de l'armée navale* avait été établie dans le port par le préfet Caffarelly; elle occupait quatre ouvriers et un prote, nommé Forestier, qui la dirigea jusqu'au 1er octobre 1813, date de sa disparition.

il devait employer des forçats et « économiser à la République au moins 40,000 livres sur le prix annuel des frais d'impression. » Mais sa demande fut rejetée, la Marine ne voulant pas se « charger, seule, des frais d'un imprimeur qui travaillerait également pour la guerre et pour les départements de l'intérieur. » (1)

L'imprimeur des Représentants, GAUCHLET, ancien commis chez Malassis, venu d'Alençon à Brest en 1786, s'établit en 1793 au n° 25 de la rue de la République (Grand'Rue) ou place des Fontaines (place Médisance). Il imprima en 1794 et 1795 : l'*Ami des principes* ou *Annales républicaines de Brest.* (2)

Malassis eût à souffrir de la concurrence de ses nombreux confrères et, nous en trouvons la preuve dans une lettre du 27 ventôse an VI (17 mars 1798) qu'il adressait à son correspondant en librairie (3) « ... Je recevrai toujours avec plaisir de bonnes nouveautés ; mais, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, ne m'en envoyez que quand vous aurez des fonds à moi. Je suis comme vous brouillé avec les espèces, et je l'ai certainement été plus que vous ; je commence cependant un peu à me relever de ma misère ; j'ai quelque espoir d'en sortir tout à fait.... »

---

(1) Lettre du Ministre de la Marine (11 thermidor an v). *Archives de la Marine* (Fonds LEVOT).

(2) Ce journal, éclos du mouvement thermidorien, comme le *Moniteur de Brest et du Finistère* qu'il remplaça, portait pour devise « Les hommes sont éternels, les écrits restent. »

(3) Cette lettre fait partie de la belle collection d'autographes que possède M. Ch. Berger.

Romain Malassis avait accepté, en 1797, les fonctions d'assesseur du juge de paix, et ne tarda pas à confier la direction de l'imprimerie à son fils Romain-Guy-Marie ; il se retira à Guipavas, dans une propriété donnant sur l'anse de Kerhuon, et mourut à Brest le 13 avril 1813, à l'âge de 76 ans.

V

ROMAIN-GUY-MARIE MALASSIS, fils de Romain-Nicolas et de Jeanne Périer, succéda à son père vers l'année 1800 et quelque temps après, le 6 floréal an X (26 avril 1802), il épousait Marie-Anne Schérer, âgée de 16 ans, fille d'un premier commis des bureaux de la marine.

A cette époque, deux nouveaux imprimeurs vinrent s'établir à Brest : *MM. Pierre Anner* (rue Royale, 54) et *Michel* (1) (rue de la Rampe, 30).

Mais la liberté de la presse, proclamée au lendemain de la prise de la Bastille, sur l'intervention de Mirabeau, avait déjà subi quelques atteintes par les restrictions que lui avaient apporté le Directoire et surtout le premier Consul, en réduisant le nombre des journaux, sous prétexte qu'ils étaient « des instruments dans les mains des ennemis de la République. » L'Empire l'éteignit complètement. C'est ainsi qu'un décret du 5 février 1810 limita le nombre des imprimeurs, de crainte que plusieurs, faute de travail, ne consentissent à composer des

(1) A son arrivée à Brest, l'imprimeur Michel édita le *Courrier de Brest et du Finistère*, journal commercial, politique, littéraire et d'indications. — Brest, Michel ; Vve Michel et enfin Rozais (1800-1830.)

ouvrages dangereux pour le gouvernement ; l'imprimerie et la librairie furent placés sous l'autorité du ministre de l'intérieur ; la censure fut rétablie ; les imprimeurs et libraires durent désormais être brevetés et assermentés.

A Brest, le nombre des imprimeurs fut fixé à trois ; les imprimeurs *conservés* et devant avoir des successeurs étaient : MM. Malassis, Michel (1) et Binard (2) ; les imprimeurs *tolérés*, leur vie durant : MM. P. Anner (3), Audran (4), Gauchlet et Guyon (5).

Peu d'ouvrages sortirent de l'imprimerie Malassis pendant cette dernière période. Romain-Guy mourut le 8 novembre 1812, à l'âge de 38 ans ; sa veuve, l'année

---

(1) *Michel*, reçu imprimeur du Roi par brevet du 24 septembre 1814, eut pour successeur *Rozais*.

(2) *Binard*, imprimeur, libraire et poète, édita de 1809 à 1811 la *Muse bretonne*, étrennes dédiées aux dames, composées à l'imitation de l'*Almanach des Muses* ; déchu de ses fonctions d'imprimeur, le 24 août 1813, il fut remplacé par *P. Anner*.

(3) Le brevet d'imprimeur fut retiré à *Pierre Anner* en 1821 pour contravention à l'art. 14 de la loi du 21 octobre 1814 et transmis le 12 décembre de la même année, à son fils *Edouard*, à condition que les presses et l'imprimerie fussent transportées dans un autre local M. *Ed. Anner* (rue de la Rampe, 55) fut le fondateur, en 1832, du journal *le Brestois* qui, l'année suivante, devint l'*Armoricain* (1833-1869). L'imprimerie *Ed. Anner* fit place, en 1867, à l'imprimerie *Roger fils*.

(4) Les scellés furent apposés sur les presses d'*Audran*, par ordre du Directeur général de la librairie du 17 avril 1812, cet imprimeur n'ayant pas prêté le nouveau serment et retiré son brevet « attendu qu'il n'avait pas 33 francs. »

(5) Cet imprimeur *Guyon* était sans doute le fils de Pierre Guyon, nommé imprimeur du Roi à Morlaix, par arrêt du 18 octobre 1767.

suivante, cédait ses presses à *J.-B. Le Fournier* (1), et ainsi disparaissait l'enseigne plus que séculaire des véritables fondateurs de l'imprimerie à Brest : *les Malassis.*

L. DELOURMEL.

---

(1) *Jean-Baptiste Le Fournier*, puis sa veuve *Etiennette Moreau* et enfin leur fils aîné *Jean-Baptiste* dirigèrent, jusqu'en 1877, au n° 86 de la Grand'Rue, une maison de librairie et d'imprimerie. Celle-ci était installée depuis quelques années 11, rue Kléber, quand elle fut vendue, en 1877, à la Société de l'*Océan*.

J.-B. Lefournier fut le fondateur du journal l'*Océan* (1er juin 1846-29 juin 1891), qu'il imprima jusqu'au 27 août 1877.

marchand-libra
né à Rouen en 1
épousa : 1° en 1663, *Catherine Burelly*
3° le 13 avr
eu

Jean MALASSIS
imprimeur à Evreux, en 1724

Marie-Magdeleine MALASSIS
épousa à Brest
le 14 octobre 1693
François Vigouroux
" maître ferblanquier "

ma
m

R
marchand-libra
garde-scel de la Communauté (1748-1
né à Brest le 5 septer
épousa : 1° le 5 mai 1734, *Julien*
eu

Anne-Josèphe MALASSIS
née à Brest
le 14 février 1735

Marie-Julienne MALASSIS
née à Brest le 31 mars 1736
morte le 2 avril 1825
épousa le 7 décembre 1756
Charles Feburier
maire de Brest (1763-1765)

R
c
l'a
m
ass
n
mo

Marie-Simone MALASSIS
née à Brest le 26 janvier 1773
épousa *Mellinet*
imprimeur à Nantes

im
n
mo

Marie-Catherine MALASSIS
née à Brest
le 25 messidor an XI
(14 juillet 1802)
morte à Brest le 30 mars 1815

né
le

UNIV. OF MICH.

LES DRAMES D'ESCHYLE

(SUITE)

LES SUPPLIANTES

PERSONNAGES

DANAOS.
LES FILLES DE DANAOS (les Suppliantes).
PÉLASGOS, roi d'Argos et sa suite.
Un HÉRAUT égyptien.
Soldats égyptiens.

La scène est en Argolide, sur une éminence située entre Argos et la mer. Un autel entouré des statues des principaux dieux de la Grèce.

LES SUPPLIANTES

SCÈNE PREMIÈRE

LES FILLES DE DANAOS, puis DANAOS

1re DANAÏDE

Zeus très grand, protecteur de l'hospitalité,
Laisse tomber sur nous un regard de bonté.
Loin des bords vénérés du Nil, notre patrie,
Des enfants d'Ægyptos fuyant l'hymen impie,
Nous cherchons un refuge en la terre d'Argos :
Ainsi l'a décidé mon père Danaos.
Aussi bien, dans le juste effroi qui nous exile,
Nous ne saurions ailleurs trouver plus sûr asile
Qu'aux lieux d'où notre race est sortie autrefois.
O cité, sol chéri, prés, fontaines et bois,
Et toi, Zeus protecteur, ah ! soyez-nous propices ;
Accueillez notre fuite avec d'heureux auspices ;
Et si les dignes fils du barbare Ægyptos
Mettaient jamais le pied sur la terre d'Argos,
Rejetez-les aux flots avec leurs nefs rapides,
Et puisse la tempête engloutir les perfides,

Avant qu'ils n'aient osé, dans leur impiété,
Nous contraindre à subir un hymen détesté.

DANAOS

Enfants, c'est maintenant qu'il faut être prudentes,
Aux leçons d'un vieillard jusqu'ici confiantes
Vous vous êtes laissé conduire ici par moi :
Aux conseils paternels jusqu'au bout ayez foi.
Voyez là-bas ces flots de poussière, ces hommes,
Ces chars : sans doute on vient pour savoir qui nous sommes.
Viennent-ils en amis ou bien en furieux,
Je ne sais ; en tout cas, nous ferons pour le mieux
En nous réfugiant près de cette éminence,
Où siège le conseil des grands dieux, car je pense
Qu'il n'est pas de remparts plus sûrs que des autels.
Levez donc ces rameaux aimés des immortels ;
Que vos réponses soient touchantes et discrètes,
Comme il convient aux étrangères que vous êtes ;
Dites que votre exil n'est pas le châtiment
Du sang versé ; surtout parlez modestement :
Songez, ô mes enfants, quelle est votre détresse,
Et qu'un langage altier sied mal à la faiblesse.

1re DANAÏDE

Va, ce que tu dis là, nous le savons trop bien,
Mon père ; nous serons prudentes, ne crains rien.
Protège-nous, ô Zeus, auteur de notre race !

2e DANAÏDE

O Zeus puissant, prend en pitié notre disgrâce !

1re DANAÏDE

Et toi qui fus jadis comme nous en exil,
Phœbos, veille sur nous, sauve-nous du péril !

2e DANAÏDE

Poseidon, qui déjà veillas sur notre fuite,
Protège-nous encor d'une infâme poursuite !

SCÈNE II

LES MÊMES, PÉLASGOS ET SA SUITE

PÉLASGOS

Femmes, d'où venez-vous avec ces vêtements
Barbares, tout chargés de riches ornements ?
Car ce n'est point ainsi que l'on s'habille en Grèce.
Comment avez-vous eu l'étrange hardiesse
De venir jusqu'ici sans hôtes, sans hérauts,
Sans guides ? Vous tenez, il est vrai, des rameaux :
Des suppliants des dieux c'est là l'antique usage ;
Mais nous voulons sur vous en savoir davantage :
Parlez donc, et sachons au moins d'où vous venez.

1re DANAÏDE

Nos vêtements vous ont justement étonnés,
O vieillard ; mais toi-même ici fais-toi connaître :
N'es-tu qu'un citoyen ? es-tu prince ? ou bien prêtre ?

PÉLASGOS

Parle en sécurité, car je suis Pélasgos,
Fils du vieux Palæchton, et souverain d'Argos,
Et j'ai droit de savoir vos noms et votre race.
Des longs discours pourtant, ô femme, fais-nous grâce.

1re DANAÏDE

En deux mots notre race est native d'ici,
D'ici même ! En veux-tu des preuves ? Les voici.

PÉLASGOS

Quelle métamorphose avez-vous donc subie ?
On croirait voir plutôt des femmes de Libye ;
Ces traits, ce teint bronzé n'appartiennent qu'au Nil :
Comment de ce pays votre sang provient-il ?

1re DANAÏDE

Vous savez qu'autrefois dans Argos même est née
La fille d'Inachos, Io l'infortunée.

PÉLASGOS

Celle que poursuivit l'amour du roi des dieux ?
Oui ; sa triste aventure est connue en tous lieux.
Héra l'avait changée en vache dans sa haine,
Et le pâtre aux cent yeux la gardait dans la plaine.

1re DANAÏDE

Le bouvier par Hermès un jour fut égorgé.

PÉLASGOS

Mais le tourment d'Io n'en fut pas abrégé :

Par un taon furieux harcelée et mordue,
Elle s'enfuit au loin, haletante, éperdue.

1re DANAÏDE

Eh bien ! elle parvint ainsi jusqu'à Memphis,
Et c'est là que de Zeus elle conçut un fils.

PÉLASGOS

Un fils de Zeus ?

1re DANAÏDE

De qui descend notre famille ;
Car ce fils, Épaphos, eut Libya pour fille ;
Libya n'eut qu'un fils, qui s'appela Bélos ;
Or Bélos en eut deux ; l'un s'appelle Ægyptos,
Et l'autre, le voici : c'est Danaos, mon père.
Tu connais notre antique origine : j'espère
Que par toi nos espoirs ne seront pas trahis.

PÉLASGOS

Je le vois, votre race est bien de ce pays.
Mais quoi ! quitter le sol sur qui vous êtes nées !
Quels maux avez-vous donc souffert, infortunées ?
Quels secours venez-vous demander à nos dieux ?

1re DANAÏDE

Nous voulons nous garder d'un hymen odieux,
Et des fils d'Ægyptos nous fuyons l'esclavage.

PÉLASGOS

Et que puis-je pour vous servir ?

1re DANAÏDE

Sur ce rivage
Ils viendront nous chercher : protège-nous contre eux.

PÉLASGOS

Par la force ? C'est un parti bien dangereux.

1re DANAÏDE

Oui, mais nos défenseurs ont pour eux la justice.
Ah ! vieillard, qu'à nos maux ton âme compatisse !
Défends-nous, sauve-nous, sois un hôte pieux !
C'est pour fuir justement des tyrans furieux
Que nous avons quitté malgré nous la patrie.
Ne trahis pas notre infortune, je t'en prie,
Et ne tolère pas qu'ici même, à tes yeux,
Malgré l'abri sacré que nous offrent ces dieux,
D'insolents ravisseurs dont nos maux font la joie
Viennent fondre sur nous comme sur une proie,
Et, déchirant sans peur les voiles de nos fronts,
Nous forcent à subir les suprêmes affronts.

PÉLASGOS

Ah ! quel rude combat se livre en moi ! que faire ?
Puis-je sans cruauté repousser leur prière ?
Mais puis-je d'autre part l'accueillir sans effroi,
Et risquer pour mon peuple un tel danger ?

1re DANAÏDE

O roi,
Les droits des suppliants sont sacrés, prends-y garde !
A les fouler aux pieds tu sais ce qu'on hasarde.

Tu trembles d'adopter un parti périlleux :
Crains plutôt d'encourir la colère des dieux.

PÉLASGOS

Oui, oui, je le vois bien ; c'est là que nous en sommes :
Il nous faudra combattre ou les dieux ou les hommes.
Je lutterais en vain, je n'y puis rien changer.
Hélas ! des deux côtés pareil est le danger.

1re DANAÏDE

Je ne dis plus qu'un mot : si tu ne nous rassures,
Prends garde de nous voir détacher nos ceintures,
Et nous pendre à l'instant aux bustes de ces dieux.

PÉLASGOS

Arrête ! qu'as-tu dit ? quel désespoir fougueux !
Quoi ! tu mettrais ici la tache indélébile
Dont l'horreur souillerait pour jamais notre ville ?
Ah ! c'est le pire mal qui nous puisse arriver,
Et mieux vaut essayer encor de vous sauver.
Pourtant c'est grand' pitié que pour servir les autres
Il faille voir ainsi couler le sang des nôtres.
Allons, soit ; respectons le droit du suppliant :
Plus que tout le courroux de Zeus est effrayant.
Il convient toutefois que le peuple décide.

Il fait signe à des officiers de sa suite d'assembler le peuple.

Je ne veux pas, s'il livre une lutte homicide,
Qu'il me reproche ensuite avec sévérité
D'avoir, pour vous sauver, compromis la cité.

A Danaos.

Vieillard, prends ces rameaux dans tes bras, et les porte
Aux autels de nos autres dieux, car il importe
Qu'on sache le motif qui vous amène ici.
On verra ces rameaux, et le plus endurci,
Se sentant malgré lui touché de votre peine,
Aura plus de pitié pour vous, et plus de haine
Pour vos persécuteurs.

DANAOS

Ah ! quel bonheur pour nous,
O roi, d'avoir trouvé des hôtes tels que vous !
Mais il me faut quelqu'un pour me montrer la route,
Et pour m'accompagner aussi, car je redoute
Ceux qui, voyant mes traits si différents des leurs,
M'attaqueraient peut-être en chemin : les malheurs
Arrivent bien souvent plus vite qu'on ne pense.

PÉLASGOS

C'est juste.

A des hommmes de sa suite

Escortez-le, citoyens, par prudence ;
Vers les autels des dieux avec lui vous irez ;
Aux passants étonnés simplement vous direz
Que c'est un suppliant qu'on mène.

1re DANAÏDE

Mais ensuite,
Prince, que ferons-nous, si mon père nous quitte ?

PÉLASGOS

Il ne vous laissera pas seules bien longtemps :
Tu peux te rassurer. D'ici quelques instants

Les citoyens seront assemblés ; votre père
Devant eux apprendra par moi ce qu'il doit faire :
Pour convaincre les cœurs je ferai de mon mieux.
Restez donc là sans crainte, et suppliez nos dieux.
Je m'en vais. Que Peitho m'inspire, et que ma bouche
Trouve en votre faveur la parole qui touche !

SCÈNE III

LES FILLES DE DANAOS

1re DANAÏDE

O Zeus puissant, le plus heureux des Bienheureux,
Roi des rois, fort des forts, montre-toi généreux :
Si de nos oppresseurs tu hais la violence,
Protège-nous, grand dieu, contre leur insolence ;
Dans l'abîme des flots aux profondes rumeurs
Engloutis leur navire avec ses noirs rameurs.

2e DANAÏDE

Zeus puissant, souviens-toi d'Io qui te fut chère
Et qui de toi conçut jadis ;
D'Épaphos tu la rendis mère :
Protège donc, ô dieu, les filles de ton fils.

3e DANAÏDE

Nous avons vu passer les ondes sans naufrage :
C'est bien ; mais puisque tu peux tout,

O Zeus, achève ton ouvrage,
Et protège-nous jusqu'au bout.

1re DANAÏDE

Et toi, fille de Zeus, que notre humble prière,
Touche aussi ta divinité ;
Contre nos ravisseurs défends-nous, ô guerrière :
Vierge, viens secourir notre virginité.

SCÈNE IV

LES MÊMES, DANAOS

DANAOS

Enfants, vous n'avez plus à craindre aucun outrage,
Car nous avons du peuple obtenu le suffrage.

1re DANAÏDE

Merci, mon père, ô le plus cher des messagers ;
Mais dis-moi : les avis se sont-ils partagés ?
Qu'a-t-on fait ? qu'a-t-on dit ?

DANAOS.

L'avis fut unanime,
Et vraiment mon vieux cœur revit et se ranime,
Lorsque je pense encore à tous ces bras levés,
Qui prononçaient l'arrêt. Oui, nous sommes sauvés ;

Vous pouvez habiter librement ces contrées :
Vous y serez pour tous augustes et sacrées,
Tant pour les étrangers que pour les citoyens.
Et si quelqu'un vous menaçait, les Argiens
Qui vous refuseraient une assistance amie
Seraient frappés d'exil et notés d'infamie.
Tel est l'arrêt sauveur que le roi Pélasgos
Vient d'obtenir pour vous de la ville d'Argos.

1re DANAÏDE

Allons, puisque envers nous elle fut maternelle,
En retour, ô mes sœurs, formons des vœux pour elle,
Et que Zeus, protecteur de l'hospitalité,
La récompense ainsi qu'elle l'a mérité.

Se tournant vers les statues des dieux.

Vous aussi, fils de Zeus, écoutez nos prières :
Écartez de ses murs les flammes meurtrières,
Écartez les clameurs farouches des combats ;
Que la contagion ne la dépeuple pas ;
Qu'en ses champs plantureux où la récolte abonde,
Parmi ses gras troupeaux à la race féconde,
Tout son peuple à jamais vive libre et joyeux !

DANAOS

C'est bien dit. Mais quelle est cette nef ? Par les dieux !
Ce sont nos ennemis : voyez leur peau qui tranche
Avec le clair tissu de leur tunique blanche.
Voici d'autres vaisseaux encor, voiles au vent :
C'est la flotte qui suit ; mais le vaisseau d'avant
A replié sa voile : il fait force de rames
Pour aborder ; allons, rassurez-vous, ô femmes,

Ne vous tourmentez pas. Priez les dieux pourtant ;
Avec nos défenseurs je reviens à l'instant.
Quelque chef ou quelque héraut viendra peut-être
Porter la main sur vous et vous parler en maître :
N'importe ; dussions-nous tarder, ne craignez rien,
Car les dieux que voici seront votre soutien.

2e DANAÏDE

Ah ! j'ai peur ! leurs vaisseaux déjà touchent la terre,
A l'instant même ils vont venir ici, mon père.

DANAOS

Soyez sans crainte : les Argiens sont vos amis ;
Ils combattront pour vous ainsi qu'ils l'ont promis,
J'en suis certain.

Il sort.

SCÈNE V

LES FILLES DE DANAOS, puis le HÉRAUT, accompagné de soldats

1re DANAÏDE

Hélas ! quel destin nous menace !
Nous ferions mieux de fuir cette horde tenace.
Mais où fuir ? Ah ! ce lieu nous sera-t-il fatal ?
Nous faudra-t-il subir l'Égyptien brutal ?

Non, non ; si l'on ne peut échapper par la fuite,
Mieux vaut encor cent fois nous pendre tout de suite.

2e DANAÏDE

Regardez : le premier vaisseau vient d'atterrir ;
Un ravisseur descend : ah ! puisse-t-il périr
Avant de nous toucher ! Oh ! de quels cris sauvages
Retentissent au loin la flotte et les rivages !

1re DANAÏDE

Hélas ! tout est fini, je meurs, je meurs d'effroi ;
Père des hommes et des dieux, protège-moi,
Protège-nous ; grand dieu, qu'entre tous je révère,
Si pour les violents ton regard est sévère,
Vois se ruer sur nous d'indignes ravisseurs,
Défends tes suppliants contre leurs oppresseurs.

LE HÉRAUT

Ça, marchons ! aux vaisseaux !

Les Danaïdes entourent de leurs bras les statues des dieux.

Sortez d'ici, vous dis-je.

2e DANAÏDE

Ah ! grands dieux ! dieux puissants !

LE HÉRAUT

Suivez-moi, je l'exige.
Que m'importent les dieux qu'ici vous implorez ?
Je vous le dis : bon gré mal gré, vous marcherez.
Évitez que sur vous mon bras s'appesantisse.

1re DANAÏDE

Que sous tes pas le sol s'entrouvre et t'engloutisse !
Que n'es-tu mort, infâme, en traversant les mers !

LE HÉRAUT

Va, va, pleure et gémis, éclate en cris amers :
Tu n'éviteras pas la nef égyptienne.

2e DANAÏDE

O Zeus puissant, ô dieux de la race argienne !

LE HÉRAUT

Je ne puis redouter les dieux de ce pays :
Ils n'ont point élevé mon enfance. Obéis,
Ou je mets à l'instant tes vêtements en pièces.

1re DANAÏDE

O princes, chefs d'Argos, ô roi, tu nous délaisses !

LE HÉRAUT

Des rois ? vous en verrez plus d'un dans un moment,
Car les fils d'Ægyptos sont tous venus ; vraiment,
Vous ne vous plaindrez pas d'être peu gouvernées !

2e DANAÏDE

Hélas ! les Argiens nous ont abandonnées.

LE HÉRAUT

Ah ! vous ne voulez pas faire ce que je veux.
Aux soldats
Saisissons-les, et traînons-les par les cheveux !

SCÈNE VI

LES MÊMES, PÉLASGOS, DANAOS

PÉLASGOS

Holà ! ho ! qu'est-ce donc ? Que prétendez-vous faire ?
Et comment oses-tu violer notre terre ?
N'as-tu donc cru trouver que des femmes ici ?
Il faut que tu sois fou pour nous traiter ainsi !
Un barbare ! des Grecs !

LE HÉRAUT

Moi ? quel est donc mon crime ?
Je retrouve mon bien, je le reprends ; j'estime
Que c'est mon droit.

PÉLASGOS

Ton droit ? Et les dieux immortels ?
Sais-tu que ta conduite outrage leurs autels ?

LE HÉRAUT

J'honore seulement les dieux de ma patrie.

PÉLASGOS

Comptes-tu donc pour rien les nôtres, je te prie ?

LE HÉRAUT

Je prétends emmener ces femmes avec moi.

PÉLASGOS

Homme, n'y touche pas ; sinon, prends garde à toi.

LE HÉRAUT

Ah ! tu reçois ainsi l'étranger ?

PÉLASGOS

C'est ta faute :
Qui vient voler nos dieux pour moi n'est plus un hôte.

LE HÉRAUT

C'est bien. J'en rendrai compte aux enfants d'Ægyptos.

PÉLASGOS

Que m'importe ? crois-tu qu'on ait peur dans Argos ?

LE HÉRAUT

Soit. Mais pour que je fasse un rapport plus fidèle,
Il convient que je sache au moins comment s'appelle
Celui qui m'ose ici ravir ces femmes.

PÉLASGOS

Non ;
A quoi peut-il servir que tu saches mon nom ?
Les tiens et toi, vous l'apprendrez bien assez vite.
Ces femmes partiront avec toi tout de suite,
Si tu peux les convaincre et fléchir leur esprit ;
Sans quoi, le peuple entier par un vote a prescrit
Qu'on les protégerait de toute violence.
Nous n'y faillirons pas, reçois-en l'assurance.
Cela n'est point gravé sur des tables de bois,
Ni scellé dans les plis d'un papier : c'est ma voix
Qui seule et librement, parle pour t'en instruire.
Et maintenant tu peux regagner ton navire.

LE HÉRAUT

C'est donc la guerre que tu veux : soit, j'y consens.
Mais la lutte sera terrible, je le sens :
Que de corps tomberont avant qu'Arès décide !
Que d'hommes éventrés par le glaive homicide !
Du moins, comme il convient, le plus mâle vaincra.

PÉLASGOS

Des mâles ? c'est Argos qui vous en fournira,
Dont le vin n'est pas fait avec de l'orge vile.

Le héraut sort. Aux Danaïdes

Allons, courage, enfants, suivez-moi dans la ville ;
Elle est ceinte de murs épais, de hautes tours ;
Et puis nous sommes là pour veiller sur vos jours,
Ainsi que nous l'avons décrété tout à l'heure.
Nulle part vous n'auriez de sûreté meilleure.

1re DANAÏDE

Puisque ta grandeur d'âme a de pareils effets,
Que les dieux à ton tour te comblent de bienfaits,
O prince !

DANAOS

O mes enfants, lorsque un peuple unanime
Montre en votre faveur un cœur si magnanime,
Grâce lui soit rendue ainsi qu'aux immortels.
Allons sacrifier pour lui sur leurs autels ;
Les dieux de ce pays désormais sont les vôtres,
Et doivent à vos yeux remplacer tous les autres :
Venez les supplier ; puissent-ils seulement
Payer d'un juste prix un pareil dévouement !

PH. MARTINON.

CONFÉRENCES

Faites par M. DE LORME, en Décembre 1902

SUR

L'ÉPOPÉE CELTIQUE

ET

LA LÉGENDE BRETONNE

DANS LE FINISTÈRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Celte possède une âme rêveuse, et si la destinée l'a fixé depuis des siècles sur les bords de l'Océan, nul plus que lui n'en goûte l'infini et la grandeur.

Il leur doit la sérénité de ses jours monotones et ses soudaines explosions. Il leur doit aussi cette existence placide, contemplative, pieuse, toute pareille aux oscillations de la mer bleue ou grise, nappe immense jetée sur des abîmes, d'où surgissent parfois les plus monstrueuses fureurs. Il s'est imprégné de ses éblouissants spectacles et de ses terribles tourmentes. Il aime à franchir sur une barque fragile les écueils et les brisants qui cernent les sombres granits de ses côtes, pour s'abandonner au gré de la mer immense.

Là, solitaire, au milieu des flots que reflète son œil gris, il songe, il se souvient et il rêve. Il a le culte du passé et le respect des ancêtres. Les souvenirs des temps

disparus se transmettent chez lui de père en fils et l'hiver, dans les veillées du soir, quand la tempête sévit au dehors, il fait revivre le passé fugitif.

Alors, auprès d'un feu flambant, sous le grand manteau de la cheminée, bien souvent encore un vieux barde évoque pour ses auditeurs émerveillés, les anciens refrains et les vieilles légendes.

L'Histoire s'y mêle au merveilleux.

C'est pourquoi l'imagination mélancolique de l'habitant d'Armor transforme les réalités de la vie. Elle anime les forces et les accidents de la Nature et elle peuple l'espace de ses créations.

Pendant des siècles, le marin conduisant sa barque a entendu gémir les naufragés engloutis dans la baie des Trépassés ; pendant des siècles, son œil a aperçu dans les profondeurs du golfe de Douarnenez, les ruines de la ville d'Is, surgissant du fond de la mer.

Souvent encore, près de Roscoff, le matelot écoute les rugissements du Dragon enchaîné par Saint-Pol, entre deux rochers. Le soir, le berger errant avec son troupeau dans les landes désertes, voit, sous le souffle du vent, frémir les bruyères et les genêts ; derrière leurs feuillages tremblants se déroule à ses yeux la longue théorie des Korrigans et le long des ruisseaux bondissent à la clarté de la lune les rondes des lavandières de nuit.

Aussi, nulle province n'est-elle plus fertile en légendes. Le Finistère en possède, pour sa part, une collection d'une richesse incomparable et un puissant souffle de poésie, semble dès les premiers siècles avoir soulevé les imaginations des conteurs épris de merveilleux.

Tous, bardes et poètes, célèbrent à l'envi, la vaillance des preux, la beauté des dames et les amours des fées.

C'est pourquoi dans le département, paraissent même avoir trouvé leur point de départ quelques-unes des grandes épopées du Moyen-âge que les trouvères et les troubadours devaient pendant plusieurs siècles répandre et populariser dans l'Europe chrétienne.

En effet, dès l'aurore du VI[e] siècle un poème en langue celtique chante les légendaires amours du futur roi Gradlon, alors jeune et beau, chevaleresque coureur d'aventures, protégé et chéri par les fées qui peuplent les ondes et les bois ; Gradlon que toutes les femmes admiraient !

Follement aimé par la reine du Léon, Gradlon ne voulut jamais à aucnn prix trahir le roi Witol son seigneur. Il encourut ainsi la haine et la vengeance de la princesse dédaignée. Mais une fée l'aimait également qui le fit échapper à tous les périls.

Un jour même, victime d'un piège dressé par la reine, il devait périr, sa tête allait tomber sous la hache du bourreau, lorsqu'une main charmante arrêta celle de l'exécuteur. Eblouissante de beauté la fée parut aux yeux de tous, éclipsant la reine et confondant les assistants ; puis elle enleva Gradlon dans son char traîné par deux dragons ailés.

Dès ce jour, rien ne manqua plus au bonheur de Gradlon, ses armes le rendaient invulnérable ; son cheval le menait de victoire en victoire, et chaque soir la fée arrivait à son appel.

Bientôt après surgirent les admirables histoires de

saint Gwénolé, le fondateur et l'apôtre de l'abbaye de Landévennec, et de saint Corentin, le premier évêque de Quimper.

La ville d'Is s'élevait alors puissante et riche, le même Gradlon devenu vieux y régnait, et sa fille la belle, voluptueuse et fascinante Dahut entraînant par son exemple la cour, les seigneurs et les habitants dans les désordres et les plaisirs coupables, périt engloutie par les flots avec la nouvelle Sodome, où Gradlon sauvé par saint Gwénolé fut seul épargné.

Ecoutez les imprécations du barde celtique :

« Maudite soit la blanche jeune fille qui ouvrit, après » l'orgie, la porte du puits de la ville d'Is, cette barrière » de la mer. »

« Forestier, Forestier, dis-moi : Le cheval sauvage de » Gradlon, l'as-tu vu passer dans cette vallée ? — Je » n'ai point vu passer dans cette vallée le cheval de » Gradlon ; je l'ai entendu seulement la nuit, rapide » comme le feu. »

« As-tu vu, pêcheur, la fille de la mer, peignant ses » cheveux blonds comme l'or, au soleil de midi, au bord » de l'Océan ? »

« — J'ai vu la blanche fille de la mer, brillante comme » une étoile ; je l'ai même entendu chanter. Ses chants » étaient plaintifs comme les flots ! » (1)

Et maintenant elle a péri l'orgueilleuse cité, la séduisante ville d'Is, elle a péri engloutie par la mer !

C'était une ville immense et riche où conduisaient des voies romaines dont on retrouve les traces. Elle occupait tout l'espace compris entre Penmarc'h et le Raz.

(1) Prophétie de saint Gwénolé.

Elle avait, dit la légende, neuf lieues de long. L'île de Sein en faisait partie. Elle a dû disparaître dans le cataclysme qui a séparé l'île Molène du continent.

Lorsque la ville fut engloutie, un prêtre y disait la Messe : il la continue encore, mais il ne peut la terminer parce qu'il n'y a plus personne pour la lui répondre.

Si un vivant faisait le repons au verset où il est arrivé, la ville d'Is reviendrait sur l'eau, en l'état où elle se trouvait au moment de sa submersion.

Les bateaux dans le Raz de Sein naviguent au-dessus d'Is et de ses habitants noyés, comme au-dessus d'un cimetière. Que de choses ne voit-on pas dans les cimetières !

C'est pourquoi, souvent autour de ces bateaux on voit apparaître une Sirène enchanteresse aux chants tristes et harmonieux. C'est la belle Dahut, la fille du roi ! Qu'ils prennent garde, elle annonce toujours la tempête ; il n'est que temps de gagner le port.

Avant d'avoir régné à Is, Gradlon régna à Quimper. Il y construisit une primitive cathédrale qu'il érigea en évêché ! Il nomma Corentin comme premier évêque, après l'avoir fait sacrer à Tours par saint Martin.

Le roi et l'évêque sont restés également populaires.

C'est pour cela qu'au sommet du pignon qui termine la façade actuelle de la cathédrale de Saint-Corentin, se dresse la statue équestre du roi Gradlon, en grand costume, couronne en tête, sceptre en main, manteau royal sur les épaules. Cette statue, détruite en 1793, fut rétablie en 1850, conformément au modèle renversé.

Cette restauration fut faite à l'aide d'une souscription populaire, ouverte dans la Cornouaille, pour relever au fronton du temple l'antique image dominant la vieille cité bretonne.

Mais on ne reproduisit pas l'inscription curieuse qui se voyait aux pieds du monarque breton et qui était ainsi conçue :

« Comme au Pape donna l'empereur Constantin,
» Sa terre : Ainsi livra ceste à saint Corentin
» Gradlon, roi chrestien des Bretons armoriques,
» Qui l'an quatre cent cinq, selon les vrais chroniques
» Rendit son âme à Dieu, cent et neuf ans ainçois
» Que Clovis premier, roi chréstien des François ;
» Cy était son palais et triomphant demeure,
» Mais voyant qu'en ce monde n'est si bon qui ne meure,
» Pour éternelle mémoire sa statue à cheval,
» Fut ci dessus assise, au haut de ce portail,
» Sculptée en pierre bije, neuve, solide et dure,
» Pour durer à jamais si le portail tant dure.
» A Land-Tévennec gist du dit Gradlon le corps,
» Dieu, par sa sainte grâce, en soit misericords. »

Non loin de Landerneau, sur les bords de l'Elorn se dressent les ruines pittoresques du château de la Roche-Maurice dont le vrai nom est Roch-Morvan. L'ancienne citadelle où régnait le roi breton Morvan y découpe sur le ciel, au sommet d'un roc noirci par le temps, la silhouette de sa tour carrée flanquée de pans de murs et de violiers odorants, entourée d'arbres et de vastes prairies.

L'épopée du roi Morvan a été chantée par Ernold Le Noir (Ernoldus Nigellus), poète du IXe siècle dont le latin barbare ne manquait pas d'une certaine élégance.

Il décrivit la demeure et la gracieuse vallée où le chef armoricain tenait sa cour sauvage :

« Là, dit-il, se trouve un lieu noble, entouré de » grandes forêts, près duquel coule un fleuve d'une » aménité sans pareille ; de nombreuses haies, des » fossés profonds, d'immenses marais le protègent » contre toute attaque ; au dedans l'opulente demeure » est remplie d'hommes d'armes et de guerriers innom- » brables. Morvan préfère ce séjour à tout autre, car il » y vit entouré de tout ce qui peut lui assurer la tranquil- » lité la plus complète. »

Mais hélas ! la tranquillité de Morvan fut troublée par l'ambition de Louis le Débonnaire.

Il détacha auprès du Pentiern armoricain l'abbé Witchar, réclamant la soumission de la Domnonée révoltée.

Toutes ces forêts sombres, tous ces guerriers à la rude face intimidèrent quelque peu Witchar. Cependant il se remit et dépeignit vivement à Morvan toutes les horreurs et tous les désastres qu'allait entraîner la guerre. « Songe, s'écrie-t-il, à ta patrie, à tout ton » peuple, à la femme chérie qui partage ton lit. »

Morvan assis sur son trône de bois dur sculpté, restait silencieux et ébranlé ; il était effrayé ; les adroites menaces de Witchar et sa mielleuse éloquence commençaient à remuer son cœur.

Arriva tout à coup superbe et parée, sa compagne, la belle épouse vantée par Witchar. Ambitieuse, énergique et orgueilleuse, sûre de son empire et de sa triomphante

beauté, elle voyait avec peine et colère son mari fléchir. Elle se jeta à ses pieds, baisa d'abord ses genoux, puis entourant de ses bras blancs ses larges épaules, elle s'assit familièrement sur ses genoux, et posa sa tête gracieuse sur la poitrine du chef du peuple.

Un long murmure glissa de ses lèvres dans l'oreille de Morvan subjugué.

Le roi congédia brusquement Witchar.

Le lendemain, il lui faisait répondre :

« Que Lodowig règne sur les Francs, le royaume des » Bretons appartient à Morvan. Les champs que je » cultive ne sont pas les siens et je n'ai pas de lois à » recevoir de lui. Si vous avez des lances acérées, j'ai » mille chariots pleins de javelines ; si vous avez des » boucliers blancs, j'ai des boucliers peints à choquer » contre eux. Que les Francs osent déclarer la guerre, » moi aussi je pousserai le cri du combat et je leur mon- » trerai que mon bras n'est pas si faible qu'ils le pen- » sent. »

La lutte s'engagea, acharnée et terrible, mais malgré leur bravoure, les guerriers de Morvan furent écrasés par le nombre, leur chef paya de sa tête son obstination et l'Armorique tomba sous le joug des Carolingiens.

« Ecoutez, dit Ernold, la terrible nouvelle qui par- » court en tonnant les forêts bretonnes : Ecoutez et » pleurez ! Allez, peuples malheureux, demander la paix » et la vie au grand César ! Notre Morvan est mort ; il » est tombé sous la francisque, victime des conseils de » sa femme. »

Plus tard Nominoë vengera Morvan ; à la bataille de Ballon, il défit Charles le Chauve en personne, lequel,

pris de terreur subite, abandonna sa tente, [tout son appareil royal et sa défroque bysantine à son farouche vainqueur.

Un autre barde célébra cette victoire, et le chant victorieux nous est resté terminé par cette strophe :

« Vous n'userez plus vos chaussures de cuir bleu à » poursuivre les Bretons ni vos balances à peser leur » tribut. »

Le château de Roch-Morvan est du reste un nid à légendes.

Bien longtemps avant Morvan, alors que Constantin le victorieux régnait sur le monde romain, il se dressait déjà orgueilleusement au-dessus de la gracieuse rivière qui baigne le pied du roc sur lequel il est construit. On la nommait à cette époque Dour-Doun, l'eau profonde, déroulant ses flots transparents au milieu du paysage à la fois sauvage et gracieux que vous connaissez.

Un épouvantable dragon ravageait la contrée, dévorant bêtes et gens et semant partout la terreur et la mort. En vain le roi Bristokus, qui régnait à Brest, avait cherché à le combattre et à le tuer. N'y pouvant réussir et pour limiter le nombre toujours croissant des victimes du monstre, il promulgua un édit prescrivant que tous les samedis, le sort désignerait parmi ses sujets, une personne, homme ou femme, destinée à devenir ce jour-là la proie du Dragon.

En ce temps-là, la Roche était gouvernée par un chef nommé Elorn, qui commandait cette forteresse au nom de Bristokus. Par une fatalité étrange, il fut particuliè-

rement frappé par la résolution de son roi. Presque tous les siens périrent dévorés.

Or un soir, deux généreux chevaliers, Neventerius et Derrien, nobles preux de la Bretagne insulaire, revenus de la Terre-Sainte, où les avait recueillis, soignés de ses propres mains la femme de l'empereur elle-même, la grande sainte Hélène, chevauchaient près du château. Comme ils côtoyaient la rivière, ils virent tout à coup au sommet d'une tourelle, Elorn qui, fou de désespoir, se précipitait, sous leurs yeux, dans les eaux rapides du petit fleuve.

Les chevaliers volèrent à son secours et l'ayant joint le tirèrent hors de l'eau, puis s'enquirent de lui quelle pouvait être la cause de son funeste désespoir.

Elorn leur raconta toutes ses infortunes. « Le sort, » ajouta-t-il, est si souvent tombé sur moi que j'ai » envoyé tout mon monde à la mort, et il ne me reste » plus que ma femme que voicy et ce petit enfant, le » dernier des miens, qu'elle tient entre ses bras, âgé » seulement de deux ans, sur lequel le sort étant tombé, » j'ai mieux aimé être suffoqué par les eaux que de le » livrer à une fin si terrible. »

Les deux chevaliers l'ayant patiemment écouté le consolèrent et lui promirent que s'il voulait tant seulement leur donner une métairie en ses terres pour bâtir une église à leur Dieu, ils le délivreraient du monstre farouche.

Elorn, quoique païen, accepta l'offre et de plus permit que son fils Riock fut instruit en la religion et foy de Jésus-Christ et ceux de sa famille qui le voudraient.

Les guerriers se rendirent alors à la caverne du terrible dragon.

A leur vue, il sortit de son antre et son sifflement épouvanta tout le monde. Il était long de cinq toises, gros par le corps comme un cheval, la tête faite comme un coq, ressemblant fort au basilic, tout couvert de dures écailles, la gueule si grande que d'un morceau il avalait une brebis, la vue si pernicieuse que d'un seul regard il tuait les hommes.

Derrien mit pied à terre, et son cheval s'effraya si fort qu'il se prit à courir à toute bride à travers le pays. Cependant le chevalier s'avança vers le dragon ; ayant fait le signe de la croix, il lui mit au col son écharpe et dit à l'enfant d'Elorn, qui l'avait suivi : « Prends là bête » et mène-là au château de ton père. » Ce que fit le petit Riock, au grand étonnement de l'assistance.

De là, les deux guerriers conduisirent leur capture au roi Bristokus, puis ils vinrent en la cité de Tolente, et au lieu dit *Poulbeuz-aneval,* la précipitèrent dans la mer, d'où ce havre a gardé le nom qui en langage breton veut dire : « Le port où fut noyée la beste. »

C'est en souvenir de ce miracle que la gracieuse rivière de Landerneau a pris le nom d'Elorn, sous lequel elle coule aujourd'hui.

Quant au jeune fils d'Elorn et à sa femme, convaincus par ce prodige, ils se convertirent immédiatement et l'enfant devint le grand saint Riock, qui par ses vertus et sa piété édifia pendant quarante ans les habitants de Camaret.

Le monstrueux dragon que vainquit Derrien apparaît souvent dans les primitives légendes de la Bretagne-Armorique.

C'est lui que saint Pol-Aurélien dompta dans l'île de Batz. C'est encore un de ses frères, qu'il fit prisonnier à Lampaul, dont l'église en renferme l'image. On le retrouve dans les aventures de saint Méen, de saint Samson, de saint Efflam et autres.

Bien des savants ont cherché à expliquer le symbole ou les événements figurés par ces guivres. Sont-ce des épidémies terribles vaincues par les apôtres ? Est-ce l'image des seigneurs francks, oppresseurs du pays, fils comme Mérovée d'un monstre marin ? Ou bien expriment-ils simplement le triomphe des vertus chrétiennes sur les vices païens ?

Divers même et des plus sérieux, croient à l'existence réelle de ces dragons, survivants des époques antédiluviennes. Ainsi Quinet.

Il y a là une question fortement controversée que nous ne trancherons pas ici, laissant à chacun le choix de l'interprétation la plus favorable.

La Roche-Maurice aujourd'hui n'est plus qu'une ruine superbe, à l'ombre de laquelle s'élèvent une élégante et curieuse chapelle et un ossuaire célèbre. Il n'y a plus maintenant là ni chevaliers, ni roi, ni dragon, mais bien d'adorables petits moulins qui cachent leur modeste toiture au milieu des arbres, dans des îlots délicieux fournis par la rivière, et troublent seuls de leurs tictacs sonores la solitude de cette vallée, restée aussi ravissante qu'au temps d'Ernold Le Noir.

C'est du reste non loin de cette rivière privilégiée que s'élevaient près d'une voie romaine les tourelles élé-

gantes et les poivrières élancées scintillant au soleil du château de Joyeuse-Garde, de chevaleresque mémoire.

On en voit les dernières ruines enfoncées au plus profond des bois entre Landerneau et La Forest. Un portail ogival couvert d'arbustes et de guirlandes de lierre, une voûte effondrée, un souterrain obstrué par les buissons, quelques pierres éparses enterrées sous les ronces et cachées par l'épaisseur des taillis restent seuls du voluptueux et charmant séjour qui abrita tant de prouesses guerrières et de folies amoureuses.

C'est sous le règne d'Hoël, vers l'an 513 que se déroula ce merveilleux poème, fruit de l'imagination celtique. Le sire Walter Calenius, archidiacre d'Oxford, ayant été faire un voyage en Armorique, en rapporta le curieux récit en vers libres écrit dans la langue du pays, contenant les plus vieilles traditions et les plus poétiques légendes.

Par lui nous avons appris que dans ces lieux aujourd'hui silencieux et déserts, à l'ombre des murailles du palais d'Artur, retentirent les fracas des armes, les folles chevauchées des preux et les chants des premiers bardes. Ce palais fut alors le centre d'un royaume féerique ; les chevaliers étrangers attirés par ses splendeurs, y venaient recevoir honneur et hospitalité et y savourer la renommée de leurs exploits glorieux.

Là vécurent et aimèrent à côté d'Artur le grand Conquérant, Lancelot du Lac, Tristan, les deux Yseult, la toute charmante Blanchefleur et la séduisante reine Genièvre. Les fées Viviane et Morgane embellirent et charmèrent ces bois et ces vallons. Autour de la table ronde s'assirent avec l'enchanteur Merlin la fleur des

guerriers, des barons et des rois de l'Europe chrétienne.

Des amours et des luttes épiques remplirent ce séjour de la beauté et du courage. Lancelot, élevé par les fées, qui lui ont enseigné la vaillance et la courtoisie, Lancelot, si coupable et si repentant, défendit longtemps ces murailles contre les furieux assauts du roi Artur qu'il avait outragé, et il sut, après d'innombrables exploits, expier par une mort pénitente ses coupables amours avec la reine Genièvre.

Plus vertueux, brilla à côté de lui Perceval, moins élégant que ses compagnons, mais appelé à de grandes destinées par ses rares vertus; en effet, une tradition chrétienne, née également sans doute dans les contrées celtiques, en a fait le gardien du Saint-Graal et le chef d'un royaume spirituel.

Aux sons bruyants du cor et aux joyeuses fanfares ont succédé maintenant le bêlement des troupeaux, les cris des pâtres et les chants des oiseaux qui peuplent ces bois, les plaintes mélancoliques du vent semblent seules pleurer sur ces âges de constance, de vaillance et de gloire disparus!

Ils comptaient aussi parmi les hôtes du château de la Joyeuse-Garde ces deux héros, Tristan et Yseult aux yeux de Pervenche, dont les aventures tragiques se déroulèrent en partie entre Carhaix et Saint-Pol. Leurs malheurs troublèrent profondément l'âme des français du XII^{e} siècle et inspirèrent de notre temps à maître Richard Wagner, un de ses plus éclatants chefs-d'œuvre.

Nous sommes là en présence d'une des grandes épo-

pées du Moyen-âge ! Poème sauvage dû à l'imagination des Celtes, tout entier bercé par le flot de la mer, enveloppé dans les brumes des forêts, embelli des merveilleuses visions de châteaux épiques, de folles chevauchées à travers les bois et les landes, d'éblouissantes passes d'armes et de luttes gigantesques. Conte d'Amour et de Mort tout à la fois.

Fils d'Isabelle de Cornouailles, né au milieu d'une sombre forêt, Tristan avait reçu ce nom de sa mère mourante comme emblème de toutes les tristesses qui avaient présidé à sa naissance et de toutes celles qui devaient remplir sa vie.

Protégé par Merlin l'enchanteur et sauvé par l'écuyer de Madame Isabelle, le jeune chevalier, après avoir fait ses premières armes à la cour de France, revint chez son oncle, le roi Marck de Cornouailles.

C'est là qu'il pourfendit d'un magnifique coup d'épée le terrible Morhoult d'Irlande, colosse gigantesque qui venait insolemment réclamer un injuste tribut à sa patrie. Mais blessé dans son duel par la lance empoisonnée du grand batailleur, Tristan, ne trouvant en Cornouaille aucun mire capable de le soigner, jeta sur ses épaules la harpe du trouvère, prit en mains le bâton du pèlerin et s'en fut chercher remède par lointains pays.

Le sort le jeta sur la côte d'Hybernie, près d'un château où vivait Yseult aux blonds cheveux. Sous les remparts, il chanta. Doucement bercé par ses vers, Yseult l'envoya chercher. Apprenant que c'était un chevalier blessé qui demandait secours, elle l'accueillit. La jeune fille, hélas ! guérit le corps du jeune troubadour, mais il s'éloigna d'elle avec une blessure au cœur dont il devait souffrir jusqu'à la mort.

C'est alors que Marck, charmé par la peinture que lui fit Tristan de la beauté d'Yseult, le chargea d'aller solliciter sa main.

Tristan, lié par la reconnaissance et par le sang, obéit.

Dès ce moment, ce héros superbe, beau comme un archange, demi-Dieu plutôt qu'homme, devient victime d'une fatalité aussi impitoyable et aussi tragique que la fatalité antique. Sur la nef qui les portait tous les deux vers le roi Marck, Yseult et Tristan, ignorants et trompés par une suivante, ont bu le philtre fatal qui devait enchaîner leurs destinées et souder pour ainsi dire l'une à l'autre leurs âmes éprises !

Tristan résume toutes les perfections rêvées à cette époque pour un chevalier accompli Il nous apparaît comme l'inventeur de tous les arts barbares, tueur de cerfs et de sangliers, savant dépeceur de gibier, lutteur et sauteur incomparable, navigateur audacieux, habile entre tous à faire vibrer la harpe et la rote, maniant toutes les armes, ayant tous les courages, toutes les audaces et toutes les poésies, dompteur de monstres et impitoyable à ses ennemis ; il vit dans le poème d'une vie presque surhumaine, objet constant d'admiration, de dévouement ou d'envie

Quant à l'héroïne, la blonde Yseult aux yeux de pervenche, c'est un singulier mélange de force et de faiblesse, de tendresse et de dureté ! Elle aussi est douée d'une beauté divine ; suivant l'idéal celtique, ses yeux bleus ont la profondeur et le mystère des flots azurés de l'Océan.

Les Bretons n'ont jamais vu une femme aussi belle ; ils s'émerveillent à la regarder passer, gracieuse et élégante

sur sa docile haquenée, couverte jusqu'aux pieds de ses cheveux d'or comme d'un manteau éblouissant, plus blanche et plus rose que les fleurs du printemps.

Yseult est entraînée par la même fatalité que Tristan ! Elle ne peut survivre à son amant qui succombe : « Doux » ami Tristan, s'écric-t-elle, or ai perdu ma vie et ma » peine et vous ai perdu ! Et puisque l'amour a esté » entre vous et moi à la vie, bien doit il estre ainsi à la » mort. »

Alors, sans ajouter un mot, elle s'approcha de la bière sur laquelle Tristan était couché. Puis elle écarta le linceul, sous lequel elle voyait pour la dernière fois celui qui avait fait la joie de sa vie, et qui n'était plus maintenant pour elle qu'une image morte, et morte à cause d'elle. Elle se coucha à côté du corps et elle exhala sa triste vie.

Mais cette fatalité terrible, qui avait imposé aux deux amants tant de crimes et tant de souffrances, les poursuivra jusqu'au delà du tombeau et leur amour, vaincu par la vie, restera plus fort que la mort.

Ecoutez en effet la fin du poème :

« Quand le roi Marck apprit la mort des amants, il » franchit la mer et venu en Bretagne, il fit ouvrer deux » cercueils, l'un de calcédoine pour Yseult, l'autre de » béryl pour Tristan. Il emporta sur sa nef, vers Tintagrel, leurs corps tant aimés et dans un bois touffu, » près d'une chapelle consacrée, à gauche et à droite de » l'abside, il les ensevelit en deux tombeaux distincts.

» Mais pendant la nuit, de la tombe de Tristan jaillit » une ronce verte et feuillue, aux forts rameaux, aux » fleurs odorantes qui, s'élevant par dessus la chapelle, » s'enfonça dans la tombe d'Yseult.

» Par trois fois, les gens du pays coupèrent la ronce ; » mais au lendemain elle renaissait toujours verte, aussi » fleurie que vivace.

» Ils rapportèrent la merveille au roi Marck. Le roi » ordonna de respecter désormais la ronce et de la » laisser pousser en liberté. »

L'époux de la belle Yseult paraît souvent dans les légendes du pays d'Armor. Nous le retrouvons dans l'histoire si connue de la vie miraculeuse de saint Pol Aurélien, l'apôtre du Léon et le fondateur de la magnifique cathédrale qui porte son nom, et dont il fut le premier évêque.

Le donjon du superbe château que le roi possédait dans la Cornouaille était embelli par une cloche d'argent dont le son harmonieux donnait le signal des cérémonies royales, des fêtes, des repas plantureux et des joutes chevaleresques.

Pol, auquel le roi Marck avait les plus grandes obligations, la lui demanda pour embellir sa cathédrale naissante. Marck refusa brutalement. Mais un jour, la cloche disparut, au grand désespoir du monarque.

Quelque temps après, les pêcheurs du comte Guythur, seigneur de l'île de Batz, prirent un énorme poisson qui tenait dans la gueule la cloche demandée.

Ils la remirent à saint Pol, et le roi Marck, convaincu par le miracle, la lui abandonna. Elle existe encore, et depuis cette époque elle appartient au trésor de la cathédrale. C'est elle que l'on fait sonner sur la tête des fidèles le jour du pardon de la ville et que l'on promène

pieusement dans les grandes processions, relique précieuse par sa valeur matérielle, curieuse par ses dimensions, son antiquité, sa forme et les souvenirs qu'elle rappelle. Les touristes peuvent l'admirer dans la sacristie de l'église. Après avoir sonné les fêtes et les amours profanes, après avoir célébré la vaillance des preux et la beauté des dames, elle accompagne depuis quinze siècles les louanges du Seigneur, et elle mêle sa voix mystique au chant religieux des prêtres et aux cantiques des pèlerins.

Dès les premières années du XI[e] siècle, les trouvères s'emparèrent de ces merveilleux poèmes nés au bord de l'Océan, dans les landes, les bois et les rochers de l'Armorique ou du pays de Galles. Les chanteurs bretons et anglo-normands les colportèrent de château en château, racontant à tous les aventures des anciens héros gallois. Alors la langue française s'enrichit d'un grand nombre d'ouvrages sur la Table Ronde et ses preux et ainsi leurs exploits se répandirent dans tout le monde chrétien. Tous ces poétiques récits enflammèrent les cœurs en faisant le tour de l'Europe.

Le soir souvent, sur les terrasses des donjons ou dans les vastes salles armoriées, déclamées par quelque élégant troubadour, les amours de la reine Genièvre et les infortunes de Tristan et d'Yseult arrachèrent des larmes aux châtelaines émues et ravies.

Beaucoup de ces surprenantes histoires pénétrèrent dans le peuple, particulièrement en Bretagne, et transmises de bouche en bouche, plus ou moins modifiées par les milieux et les circonstances, elles s'unirent aux

légendes anciennes ou même aux souvenirs druidiques et aux œuvres pieuses des Sept-Saints de l'Armorique pour constituer toute une littérature à la fois chevaleresque, amoureuse et mystique qui produisit bientôt une foule de petits poèmes, de chants gracieux ou d'ingénieuses histoires que les bardes et les ménestrels colportèrent de porte en porte, de village en village.

De là toute une série de complaintes et de ballades, dont quelques-unes très anciennes, comme celle du seigneur Nann et de la fée, ballade qui emprunte aux druidesses gauloises non seulement leur physionomie, mais jusqu'à leur nom de Korrigan.

— Nann va chasser pour faire plaisir à sa jeune femme bien aimée, qui désire manger du chevreuil. Son cheval fougueux l'emporte. Il s'égare et arrive près de la grotte d'une korrigan. Il la surprend peignant au bord de la fontaine ses longs cheveux blonds avec un peigne d'or.

« — Comment êtes-vous si téméraire que de venir troubler mon eau. Ou vous m'épouserez sur l'heure ou vous » mourrez dans trois jours. »

« — Je ne vous épouserai point car je suis marié » depuis un an. — Mais j'aimerais mieux mourir à l'instant que d'épouser une korrigan. »

Nann fuit, il rentre malade, il confie son aventure à sa belle-mère :

« — Ne dites rien à ma chère épouse ; dans trois jours » je serai mis en terre.

» Une korrigan m'a jeté un sort ! »

« Et trois jours après la jeune femme demandait :

« — Dites-moi, ma belle-mère, pourquoi les cloches » sonnent-elles ?

» — Pourquoi les prêtres chantent-ils en bas, vêtus » de blanc ? »

« — Un pauvre malheureux que nous avons logé est » mort cette nuit. »

« — Ma belle-mère, dites-moi : mon cher seigneur » Nann, où est-il allé ? »

« — Il est allé à la ville, ma fille ; dans peu de temps » il viendra vous voir. »

« — Ma chère belle-mère, dites-moi : mettrai-je ma » robe rouge ou ma robe bleue pour aller à l'église ? »

« — La mode est venue, mon enfant, d'aller vêtue de » noir à l'église. »

« En franchissant l'échalier du cimetière, elle vit la » tombe de son pauvre mari.

» — Qui de notre famille est mort, que notre terrain » a été fraîchement bêché ? »

« — Hélas, ma fille, je ne puis plus vous le cacher, » votre pauvre mari est là ! »

» La jeune femme se jeta alors à deux genoux et ne » se releva plus.

» Ce fut merveille de voir, la nuit qui suivit le jour où » on enterra la dame dans la même tombe que son mari,

» de voir deux chênes s'élever de leur tombe nouvelle » dans les airs ;

» Et sur leurs branches, deux colombes blanches si » sautillantes et si gaies.

» Elles chantèrent là au lever de l'aurore et prirent » leur volée vers les cieux. »

Et ces chants, ces complaintes s'adressaient surtout à ceux qui ne parlaient que breton, au petit peuple des

villes, aux habitants des bourgs, des villages, des campagnes, gens avides d'émotions et de nouvelles, pleins d'imagination, de mémoire et de besoin de connaître ; gens qui allaient demander aux chanteurs leur plaisir intellectuel de chaque jour.

Chroniqueur et nouvelliste, romancier, légendaire, lyrique sacré, le poète errant était tout pour eux. Ils l'accueillaient avec joie et lui offraient la plus large hospitalité.

Dans la Cornouaille et dans le Léon grâce aux guerz, chants bretons populaires aussi répandus partout, chaque église, chaque château, chaque fontaine eut bientôt sa légende connue répétée d'âge en âge et conservée ainsi presque jusqu'à nos jours.

Dans nos campagnes, bien des habitants en connaissent encore et des plus curieuses. Ainsi une paysanne sut me raconter la légende de Rustéphan, aux environs de Pontaven, où j'étais en villégiature.

Cette légende est certainement une des plus intéressantes de la Cornouaille.

A un kilomètre de Pontaven, au milieu des bois, dans un de ces sites ravissants chéris des peintres et des poètes, sites qui font le charme de cette radieuse vallée de l'Aven, s'élèvent actuellement les ruines imposantes du château de Rustéphan (Etienne le Rouge).

Là vivait au commencement du XII[e] siècle, Etienne comte de Penthièvre, seigneur de Nizon, qui donna son nom au premier édifice.

Ce premier château assez austère fut reconstruit avec luxe en 1470, par Jean du Faou, chambellan de France,

grand sénéchal de Bretagne. Abandonné dans les époques troublées il fut à peu près détruit dans la période révolutionnaire et il n'en reste plus aujourd'hui que d'imposants et pittoresques débris qui diminuent tous les jours.

Il y a quelques années, j'en dessinais les ruines. Une paysanne assez âgée, habituée sans doute aux visiteurs et aux artistes suivait attentivement mon travail, tout en cherchant visiblement à lier conversation avec moi.

A ce moment j'admirais l'élégance et la hardiesse des arcatures ogivales effondrées qui marquent encore l'emplacement de la grande salle du château.

« Cette salle en effet était très belle, fit la femme, et » mon père enfant l'a vue dans tout son éclat. — Com- » ment, répondis-je, votre père a-t-il pu voir cette salle » qui paraît abandonnée et ruinée depuis plusieurs » siècles. — Oh ! cela est un miracle incroyable que » tout le monde connaît dans le pays, et que l'on raconte » souvent dans les veillées d'hiver.

» Vous saurez, Monsieur, que la fille d'Etienne, la belle » Geneviève, s'était éprise d'un jeune page, au service du » duc son père. Les deux enfants s'aimaient. Mais jamais » l'orgueilleux seigneur ne voulut consentir à une union » aussi basse ! Ne pouvant être à celle qu'il aimait, le jeune » homme lui rendit son anneau de fiançailles et se consacra » à Dieu. Son amie désespérée en tomba malade et mou- » rut de douleur le jour même où son bien-aimé célé- » brait sa première messe. Celui-ci fou de chagrin » accourut pour bénir les restes de l'infortunée et » reprocher au comte si cruellement puni sa dureté et » son orgueil.

» Or, sachez, Monsieur, que la nuit de Noël, on peut, » en récitant douze *Pater* et douze *Ave* pendant que » l'horloge de Nizon sonne les douze coups de minuit, » voir reparaître le château dans toute sa splendeur » passée.

» Au milieu de la grande salle richement décorée se » dresse alors une bière couverte d'un drap mortuaire » et encadrée de quatre cierges blancs allumés, de ceux » que l'on faisait autrefois brûler pour les filles nobles. » Une jeune et jolie demoiselle vêtue d'une robe de » satin vert et portant autour de son col nu un magni- » fique collier, pénètre dans la salle et s'étend toute en » larmes dans le cercueil, pendant qu'un vieux prêtre, » ombre de son amant qui lui avait survécu, vient » réciter les dernières prières. Une fois la bénédiction » funèbre donnée, les cierges s'éteignent et tout dispa- » raît. »

— Mais vous-même, lui dis-je, n'avez-vous pas cherché à apercevoir à votre tour l'émouvant spectacle que vous avait décrit votre père ?

— J'ai certes essayé, bien qu'ayant grand peur, certaine nuit de Noël, me répondit la brave femme, mais l'horloge d'aujourd'hui sonne trop vite et je n'ai pas eu le temps de dire les douze *Pater* et les douze *Ave* nécessaires. Celle du temps de mon père allait bien plus lentement ; elle a été changée et personne ne peut plus maintenant renouveler le miracle.

Je trouvai ma paysanne bien spirituelle et je la quittai en la remerciant vivement de sa curieuse histoire.

Bien d'autres légendes ont cours dans le département,

parmi lesquelles nous pouvons mettre hors de pair les légendes religieuses qui ont trait aux grands saints de Bretagne. Il faut en lire les merveilleuses aventures dans les récits du chroniqueur Albert Le Grand.

En effet, au moment où se déroulaient les plus anciennes épopées chevaleresques ou galantes dont je vous ai esquissé quelques-unes, il se produisait en Armorique un grand mouvement d'émigration des Bretons insulaires.

Ils arrivaient alors sur notre sol par bandes, le plus souvent dirigées par des moines qui ont été depuis canonisés et dont beaucoup sont restés populaires dans la Bretagne armoricaine.

Les plus célèbres sont nés en grande Bretagne ou en Irlande. Chefs d'émigrants et missionnaires ils ont initié au christianisme et à la civilisation les habitants de ces contrées restées barbares. C'est le cas de Samson, de Pol Aurélien, de Magloire, de Brieuc, de Tugdual, d'Armel, de Gouesnou, de Corentin, de Guénolé, etc., et enfin de saint Gildas. N'oublions pas saint Hervé, le chanteur aveugle, patron et premier des poètes populaires des bretons de France.

Saint Gildas est peut-être le plus célèbre de tous. Il avait évangélisé successivement l'Ecosse, l'Irlande et le pays de Galles, lorsque désireux de porter la parole de Dieu dans le dernier né des pays celtiques, il débarqua sur nos côtes vers 540. Il créa dans la presqu'île de Ruis un monastère fameux qui a été longtemps un des principaux foyers de l'Eglise celtique. Gildas qui avait écrit l'histoire des peuples bretons, mourut en 570.

Tous ces apôtres ont leur légende. Certaines sont

dramatiques, émouvantes et bien faites pour inspirer le poète et le musicien, se prêtant à la mise en scène la plus riche au décor le plus pittoresque et soulevant les plus impétueuses et les plus violentes passions et aussi les plus nobles sentiments.

L'une d'elles se déroule près de Brest, dans l'anse de Portsall, celle de saint Tanguy de Trémazan et de sa sœur la douce Eode.

A Brest même, la tour d'Agénor tient son nom de la mère de saint Budoc, archevêque de Dol, l'admirable princesse de Léon, si longtemps captive dans cette tour antique et dont la beauté merveilleuse éblouissait les nautoniers de la Penfeld, quand elle se promenait le soir sur la terrasse de sa prison.

Je vous conterai ces deux émouvantes histoires avec d'autres légendes plus récentes dans une seconde conférence, une seule ne suffisant pas à un si vaste sujet.

Les poèmes et les épopées celtiques que nous venons de parcourir ensemble sont principalement chevaleresques et guerriers.

La femme y joue un grand rôle. Elle y apparaît dominante et inspiratrice. Elle s'introduit ainsi dans la littérature occidentale, avec les vertus et le caractère propre à la race bretonne, pour y régner sur les esprits et sur les cœurs.

C'est un point capital sur lequel je reviendrai dans ma prochaine conférence.

La chevalerie est là toute entière en germe et l'amour, surtout l'amour malheureux y tient souvent une large place.

C'est pourquoi ces poèmes débordent de vie, de passion et aussi de tristesse. Le caractère général de leur poésie est de toujours pleurer, de là le nom de lais ou plaintes sous lequel ils furent principalement connus au Moyen-âge.

Tout y respire une mélancolie profonde que la joie traverse rarement, accompagnée d'une sorte de majesté barbare et solennelle.

Cependant dans ces œuvres où se mélangent si intimement la cruauté et la pitié, la volupté et la douleur, le monde et la nature offrent le spectacle d'un enchantement perpétuel.

Des châteaux fantastiques, des paysages éblouissants, des forêts merveilleuses s'y montrent constamment. Une brillante imagination s'y déploie et aussi une immense variété d'inventions.

Tout a une âme et un langage, tout semble doué de conscience et de personnalité. Les animaux sont les alliés et les compagnons de l'homme, souvent ses guides et ses conseils. Quelques-uns même possèdent des secrets que notre intelligence ignore.

Quant aux plus grandes qualités de l'homme, force, beauté, courage, vertu, elles paraissent le fruit d'une inspiration supérieure. Certaines actions ne peuvent être accomplies que par des hommes prédestinés.

Tous les événements qui s'accumulent semblent par suite provenir d'un ordre surnaturel. Un grand mystère y règne parfois sur toutes les choses et sur toutes les destinées qu'il voile et qu'il obscurcit.

Ainsi les brumes de l'Océan font disparaître aux yeux du navigateur les plages ensoleillées et les rescifs ruis-

selants d'écume, lui laissant ignorer jusqu'à la fin s'il marche au salut ou à la mort.

Décembre 1902. A. DE LORME.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans ma précédente conférence, je vous ai montré comment, à l'origine du Moyen-âge, issues de la rude et sauvage poésie des bardes, les épopées celtiques et les légendes bretonnes ont pris naissance, et comment elles se sont développées dans le Finistère.

Nous avons parcouru ensemble, dans une vision rapide, les principales épopées héroïques et amoureuses, créées à cette époque par l'imagination chevaleresque et impétueuse des Celtes, fruits de leur communion avec la nature sauvage qui les enveloppait et de leur contact perpétuel avec l'Océan et ses grandeurs.

Dans une suite épique de folles chevauchées, de luttes gigantesques et de combats terribles contre des monstres ou des géants, dans une série d'aventures merveilleuses que la passion illumine et où l'histoire se mêle parfois à la fable, ces poèmes célèbrent avant tout la bravoure et l'amour : la bravoure qui triomphe de tous les périls et l'amour, lien mystérieusement indissoluble, qui survit à la mort même.

C'est à cette poésie celtique qu'est dû l'avènement de la femme dans la littérature occidentale. L'épopée française qui ne vient pas de la tradition latine et a des origines germaniques ne fait pas tout d'abord place à la femme. Vous la chercheriez vainement dans la chanson

de Rolland, dont l'épisode à la fois court et pâle d'Aude ne figurait pas dans la légende primitive.

Mais voici les premiers poèmes d'amour ! Voici la passion toute pure, prête à tous les sacrifices. La fatalité antique n'a rien de plus sublime que la destinée de Tristan et d'Yseult. Et les exploits de Lancelot, amoureux de la reine Genièvre ! C'est l'âge du cœur ! Bientôt l'amour humain ne suffit plus à ces âmes qui ont soif des voluptés célestes et ces aspirations mystiques prennent les traits d'un chevalier chaste, Perceval, qui deviendra le gardien du Graal. N'est-ce pas l'imagination celtique qui a fait de l'amour une religion et de la religion un amour ?

C'est dans ces poèmes exaltés, qu'apparaît la femme bretonne, prête à tous les sacrifices pour celui qu'elle aime et capable de tous les dévouements, mélange égal de tendresse et de virilité, douce autant qu'énergique, suivant jusqu'au trépas la voie qu'elle a choisie et mourant alors sans une plainte.

Cet esprit de constance, cette ténacité dans la foi jurée à l'homme ou à Dieu, vous les retrouverez dans les héroïnes des légendes religieuses dont rien ne fait fléchir l'abnégation, la fermeté et la vertu.

Telle se montre à nous la douce Eode, sœur de saint Tanguy, dont l'aventure miraculeuse nous est contée par le chroniqueur Albert Le Grand, historien du château de Trémazan, château dont tous les Brestois connaissent les ruines.

C'était une forteresse féodale du plus sauvage aspect bâtie au fond de l'anse de Portsal, dans la commune de Landunvez.

Elle se dressait sur une colline dominant la mer, cernée d'écueils et de marais à l'intérieur, manoir splendide et somptueux, à l'extérieur, citadelle imprenable et redoutée, reine du pays.

Son immense donjon carré, maintenant éventré du sommet à la base, s'élève encore sur sa butte, entouré de fossés profonds et de tours découronnées, dominant à peine l'enceinte du vieux château. Une grande porte ogivale donne accès dans sa cour intérieure, aujourd'hui dévastée.

Fondé au VI^e^ siècle, disent les uns, plus ancien affirment les autres, il fut positivement reconstruit en 1256 par Bernard, sir du Chastel, époux de Constance de Léon, au retour de sa croisade avec Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc. Tanneguy du Chastel et sa femme Louise de Pont-l'Abbé, le restaurèrent en 1495.

Aujourd'hui il n'en reste que des ruines magnifiques, admiration des touristes, couvertes d'œillets rouges et de violiers sauvages, appelés par les paysans « *Chinoff santez Eodez* » les fleurs de sainte Eode, fleurs qui gardent leur couleur pourpre en souvenir du sang de la vierge martyre, dont elles furent arrosées à l'origine.

Voici l'histoire de cette brutalité fraternelle, telle que nous l'a conservée le vieux chroniqueur Albert Le Grand, dans sa *Vie des Saints de Bretagne* :

Sous le règne de Judual, roi de Domnonée, lequel

s'était réfugié pour lors à la cour du roi des Francks, Childebert, environ vers l'an de grâce 525, vivait au château de Trémazan un riche et puissant seigneur du nom de Galonus, renommé par sa générosité, son faste, sa bienfaisance et la large hospitalité qu'il pratiquait envers les voyageurs et les pèlerins. Il avait eu de sa première femme, la belle Fleurance, fille d'Honorius, prince de Brest, deux enfants, une fille Eode, belle comme sa mère et Tanguy déjà vaillant comme un preux. Leur mère aussi savante que bonne, les avait soigneusement élevés en belles-lettres et exercices séant à leur qualité !

Mais la belle princesse, étant tombée malade, mourut subitement, les laissant à la seule garde de leur père Galonus, qui était encore jeune et qui souffrait bien fort de la solitude de sa demeure, s'en fut en Angleterre, chercher une autre épouse ; il en ramena une dame riche, belle et de bonne maison, mais infestée de l'hérésie de Pélagius et fort opiniâtre dans ses erreurs.

Elle était de plus acariâtre et jalouse. Aussi elle ne fut pas plus tôt en son ménage qu'elle commença à regarder de travers les rejetons de la belle Fleurance. Elle les rudoya de paroles, les maltraita de gestes et fit tant enfin que Tanguy, déjà grand, à qui le sang commençait à bouillonner dans les veines, obtint congé de son père, quitta le pays, monta sur mer, descendit en Neustrie et s'en vint par terre à Paris à la cour du roi de France, où se trouvait déjà son légitime souverain.

Il y passa douze ans, paraissant aux courses et aux tournois et se signalant en tous lieux parmi les plus vaillants, les plus courageux et les plus élégants.

La méchante marâtre pendant l'absence du fils fit endurer mille tortures à la douce Eode, demeurée près de son père. Elle congédia d'abord ses demoiselles et ses servantes, puis la força à faire le service de la maison, à puiser de l'eau, à balayer les salles, à se mettre à la cuisine, à laver la vaisselle, ne la nourrissant que de gros pain sec et de viandes grossières, lui enlevant ses beaux habits, pour la forcer à se revêtir de rude laine.

Cependant, malgré cette dure existence, malgré ses pauvres vêtements, Eode conservait sa beauté splendide et sa grâce incomparable. Aussi furieuse, sa belle-mère la chassa du château et l'envoya en une sienne métairie où on lui fit garder les vaches comme à une simple pauvresse en haillons.

Eode à laquelle n'échappa jamais une parole d'impatience, y demeura près de douze ans, conservant inviolablement sa pureté, malgré tous les pièges que lui tendait son ennemie. Dans sa pénurie de tout, elle trouvait encore moyen de porter l'aumône aux pauvres gens et ne murmurait pas même en son cœur une plainte contre sa cruelle marâtre.

Vers cette époque, Tanguy s'en revint au pays si brave et en un tel équipage, qu'on ne pouvait le reconnaître. Comme il s'informait d'Eode à la marâtre, celle-ci le prenant pour un riche seigneur qui voulait la rechercher en mariage, la lui dépeignit comme une fille perdue et abandonnée, et lui affirma qu'elle avait été obligée d'éloigner du logis cette peste dépravée pour ne pas tolérer les infâmies qu'elle commettait journellement dans le château.

Tanguy crut aussitôt les calomnies de cette femme et laissant ses gens à Trémazan, il s'en alla chercher sa sœur. L'ayant trouvée, près d'une fontaine, en train de laver quelques hardes, il l'appela par son nom : Eode ! Eode !... Celle-ci qui ne le reconnaissait pas, ne sachant à quelle fin ce riche gentilhomme l'interpellait, laissa ses hardes et s'enfuit. Alors Tanguy, se figurant qu'elle avait forfait à l'honneur, mettant en main l'épée, la poursuivit vivement, et l'ayant attrapée lui déchargea un si grand coup sur le col qu'il lui trancha la tête

Les habitants du hameau étant sortis de leurs maisons et fondant en larmes à cette vue, il s'enquit d'eux, seulement alors, quelle vie avait menée sa sœur, et il apprit que c'était une sage, sainte, vertueuse demoiselle, qui avait étonné tout le pays par son admirable patience à supporter les outrages de sa marâtre.

Ayant ouï ce récit, et voyant qu'au seul rapport de l'infâme épouse de son père, dont il connaissait pourtant la malice, il avait si malheureusement massacré son innocente sœur, il pensa mourir de douleur et de désespoir.

De retour à la maison, il se fit reconnaître, puis alors raconta à son père ce qu'il avait fait et que, de sa propre main, il avait tué sa chère Eode.

Galonus fut extrêmement affligé de cette triste nouvelle. Quant à sa femme elle ne put retenir sa joie, tant elle haïssait sa belle-fille.

Mais Dieu, qui fit sortir l'huile du rocher, dit Albert Le Grand, tira de ce massacre la conversion de Tanguy, et la punition exemplaire de la belle-mère.

Comme ils étaient dans la salle, mangeant et buvant

comme à l'ordinaire, Eode, tenant sa tête entre les mains, entra, puis l'ayant posée sur ses épaules, se recapita d'elle-même et interpellant sa marâtre, lui reprocha sa perfidie et sa lâcheté inique, et lui annonça la soudaine vengeance du ciel.

Alors il se fit un grand éclat de tonnerre, et la femme de Galonus tomba à terre en blasphémant. Là, elle se tordit dans d'atroces douleurs et rendit l'âme en présence de tous les assistants terrifiés.

Tanguy, subitement touché, se jeta aux pieds d'Eode, qui, lui mettant la main sur l'épaule, lui pardonna de tout son cœur, puis l'ayant accolé, lui ordonna de faire pénitence. Alors, elle s'assit près de la pierre du foyer, regarda quelque temps les siens en souriant et laissa échapper sa belle âme. Ce fut le 18 novembre de l'an 545, ainsi que les bréviaires du pays en font mémoire. Son corps fut inhumé en l'église de Landunvez au sépulcre de ses ancêtres.

Malheureusement cet ancien sépulcre a été détruit. Une tombe moderne, banale et sans aucun caractère existe actuellement dans le cimetière de cette église nouvellement reconstruite, tombe dont l'inscription porte le nom de la sainte martyre, marquant ainsi l'emplacement de son premier tombeau.

Tanguy épouvanté de son crime et terrifié par la mort de sa belle-mère, s'enfuit de la maison paternelle. Repentant et dévoré de remords, il vint trouver saint Pol à Occismor, lui confessa son péché et fut reçu à merci par le grand apôtre du Léon.

Alors il se retira au monastère de l'abbaye du Relec, nmée en ce temps l'oratoire de Gerber, qui signifie courte parole », parce que le silence était de règle en te sainte maison.

Mais à cette époque advint sur un rocher de Pen-ar-d, le naufrage d'un navire léonais qui revenait de afiquer en Égypte. Ce navire portait les reliques de int Mathieu, apôtre et évangéliste. Poussé par les ots, il heurta violemment un grand écueil, qui paraissait à fleur d'eau. Les matelots du dedans crièrent iséricorde, pensant être tous perdus, mais, chose nerveilleuse, le roc se fendit en deux, donnant passage au vaisseau chargé du précieux trésor.

En mémoire de ce miracle, Tanguy auquel cette côte appartenait, pour terminer sa repentance, construisit en ce lieu la fameuse abbaye, nommée depuis Saint-Mathieu. Il mourut quelque temps après, vénéré par tous et sanctifié par les larmes qu'il répandit en expiation du meurtre de sa sœur bien-aimée.

C'est de ce saint que les seigneurs du Chastel, qui tenaient la terre de Trémazan, ont pris le nom de Tanguy, que les Français écrivent Tanneguy en prononçant à la manière armoricaine.

Telle est la double légende de sainte Eode et de saint Tanguy.

Comme toutes les légendes bretonnes, elle offre un caractère à la fois dramatique et théâtral, bien fait pour inspirer un poète et surtout un musicien.

Wagner a tiré de Tristan et Yseult un de ses plus séduisants chefs-d'œuvre. Le roi d'Ys a inspiré un de nos plus brillants compositeurs. L'histoire de sainte

Eode semble, elle aussi, offrir un scenario tout tracé pour un opéra.

Le site prête au décor. Le vieux château de Trémazan, reconstitué dans toute sa splendeur, la baie de Portsal hérissée d'écueils et de rochers pittoresques, l'immense Océan, avec ses séductions et ses tempêtes, les paysages mélancoliques du nord du Finistère dans la grandeur sauvage des temps primitifs constituent un cadre des plus attrayants pour la mise en scène.

Quatre actes sont tout indiqués par le récit lui-même et par les événements qu'il retrace.

Pour le premier ; au fond de la scène se dresse le château de Trémazan et sa porte principale. Au loin apparaît la mer scintillant sous les feux du soleil couchant, parsemée de rochers noirs dont les silhouettes fantastiques se détachent à perte de vue sur le flot clair. Galonus arrive, à la tête d'un riche cortège, ramenant au château sa nouvelle épouse. Les vassaux réunis devant le porche l'acclament. Les deux enfants Tanguy et Eode s'avancent à sa rencontre avec leurs gens. En voyant Eode si belle, Tanguy si vaillant, la marâtre sent naître sa jalousie, sa haine et sa fureur.

Le second acte se déroule dans l'intérieur du château, et représente la grande salle des fêtes dans son éclat primitif. Galonus y a reçu royalement tous les seigneurs du voisinage. Cependant à la fin de la soirée close par un superbe ballet, la haine de la nouvelle châtelaine, furieuse du succès des enfants, éclate. Tanguy, froissé, se révolte et fuit le château en la maudissant. Quant à Eode, douce et soumise, elle courbe la tête.

Au troisième acte, on aperçoit la campagne et la

fontaine pittoresque où Eode, exilée et misérable, lave ses effets. Au loin, sur la colline, un énorme menhir ; tout autour des landes et des bois dont se détachent des blocs granitiques laissant voir par une échancrure une échappée sur la mer.

Le meurtre d'Eode, l'indignation des paysans, le désespoir de Tanguy peuvent remplir le troisième acte. Enfin le quatrième acte nous ramène dans l'intérieur du château, représentant la salle du festin avec la grande cheminée féodale. On y voit la résurrection d'Eode, la mort de la marâtre et le repentir de Tanguy.

Rien n'empêche que pour satisfaire la coutume, le librettiste n'introduise dans le poème une intrigue amoureuse et une idylle champêtre, permettant de mêler quelques sentiments doux et tendres à tant de violences. Combien alors de passions au jeu pour inspirer le poète et le musicien ! Les souffrances et la résignation d'Eode, les fureurs de la marâtre, le désespoir de Galonus, les colères, puis la douleur de Tanguy, son repentir et ses regrets quand il renonce à la vie brillante des cours, aux amours et aux gloires chevaleresques.

Quelle vaste source de symphonies musicales !

Au-dessus des tempêtes humaines, plane la grande voix de l'Océan, avec ses douceurs et ses colères, et toutes les harmonies d'une nature primitive, rude et sauvage, aux habitants demi-barbares, dont les descendants se nomment encore de nos jours *ar payaned* (les païens), fils de pillards d'épaves et de ravageurs de mer.

Je n'insisterai pas autrement sur ce caractère théâtral commun à tant de légendes bretonnes, même parmi les plus récentes. Vous l'avez saisi facilement dans toutes

celles que je vous ai exposées. Il y a là une mine féconde pour les compositeurs de l'avenir.

Cependant la note de ces légendes n'est pas toujours tragique, comme nous pouvons le voir par l'histoire que l'on raconte au sujet du château de Kerjean, le plus beau du Léon, histoire qui a fourni à A. de Musset le sujet de Barberine.

Ce château fut construit en 1560 par Louis Barbier, seigneur de Kerjean, époux de Jeanne de Goupillon, dame de Kerno. La terre fut érigée en marquisat, l'an 1618, en faveur de René Barbier, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et gentilhomme de la chambre du Roi, époux de Françoise de Parcevaux, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Le château consiste en un vaste corps de logis, flanqué de deux ailes; à l'extrémité de l'aile droite est une chapelle gothique qui communique avec le reste du château par une galerie découverte, soutenue par des arcades.

Le tout est entouré de remparts percés de casemates avec meurtrières et machicoulis.

Les combles aigus de cette riche demeure, ses lucarnes à frontons grecs, les épis de plomb agrémentés de croissants de ses hautes toitures, les cariatides de ses cheminées, les frises ornées d'écussons et de cartouches qui la couvrent, ses fontaines avec corniches en saillie, ses larges perrons, ses portiques, ses pilastres cannelés enfin, firent de Kerjean le rival d'Anet, d'Ecouen et des manoirs adorables de la sublime Touraine.

Malheureusement un violent incendie a détruit une grande partie de l'édifice au commencement du XVIII^e^ siècle et ce qu'il en reste aujourd'hui n'est plus qu'un pâle reflet de sa splendeur passée.

Laissons maintenant la parole au *Marvaillour*, conteur de légendes :

Dans les temps où les hautes toitures du château étaient encore intactes et où ses cheminées sculptées s'élevaient droites dans les airs, vivait royalement dans ce beau domaine un riche et noble seigneur qui s'appelait Olivier. Il avait pour femme une belle comtesse du nom de Franceza, qui était le soleil de ses jours.

Douce comme un agneau du bon Dieu, elle ne refusait jamais à un pauvre au seuil de son château ; mais envoyait aux champs les garçons forts et bien taillés, conduisait aux fontaines et aux buanderies les filles saines et robustes et avait toujours un mot aimable pour tous et du pain blanc en échange du travail accompli.

Quand c'étaient des vieillards ou des pauvresses décrépites qui venaient quérir de l'ouvrage, elle leur donnait à filer le lin et l'étoupe de Kerjean, et les hautes chambres du château en étaient pleines.

Olivier aimait Franceza et Franceza jurait que jamais elle ne trahirait son époux avant que le coq du clocher de Berven n'eut pris sa volée, ce qui voulait dire qu'elle l'adorerait toujours.

Or, le sire de Kerjean ayant été obligé de partir de chez lui pour présenter ses hommages au roi de France s'en vint à la cour de ce souverain. Là, il rencontra nombre de gentilshommes qui le reçurent avec grandes démonstrations, mais tous se plaignirent de le voir arriver tout seul.

Sans doute, la comtesse était un laideron dont il avait honte. Au contraire, répondirent ses amis, c'est la perle du Léon. On parle au pays breton de la beauté de Ker-

jean comme de l'antiquité de Penhoët, de la vaillance de Du Chastel, de la richesse de Carman et de la chevalerie de Kergournadech. Alors c'est qu'il a peur pour sa vertu. — Jamais, s'écria le sire Olivier, froissé des propos légers de tous ces courtisans. Francezaïc n'aime que moi, comme je n'aime que Francezaïc. A qui soutiendra le contraire, j'offre le combat loyal à la dague comme à l'épée.

Sans dégaîner, acceptez donc l'épreuve, s'écrièrent les marquis de la cour ; voici un jeune duc qui s'offre de tenter l'aventure, il ne demande comme introduction qu'une lettre de votre part.

Olivier se mordit les poings de rage, mais sûr et confiant dans l'affection de sa femme, il accepta le défi, donna la lettre et le duc partit pour la Bretagne.

Il fut reçu avec la courtoisie que toute châtelaine doit à l'ami de son époux et il prit place au foyer comme à la table. Un mois lui suffirait, disait-il, pour parvenir à dompter la belle.

Après les premiers jours, comme il n'avançait guère, courant les bois, errant dans les prés, visitant les manoirs, les ruines de Penhoët, la tour de Kérautret et le magnifique château-fort de Kérouzéré, qui soutint des sièges jusque sous la Ligue ; faisant des pèlerinages, toujours en compagnie de la belle hôtesse, au vrai secours de Saint-Thégonnec, à N.-D. de Lampaul, à la martyre de Ploudiry, à Lambader, où se voit une clôture de chœur, la plus belle dentelle de bois sculpté du pays ; le tout sans malice, ni feintise, le muguet au doux langage, dans une heure de repos bien choisie, demanda le ruban rouge qui entourait les cheveux de la dame. Le

ruban était sans conséquence, on le lui donna ; le lendemain, il saisit une épingle d'argent qui ornait la collerette, et la douce Franceza lui laissa prendre l'épingle. Un soir même il retira du doigt blanc de la châtelaine une petite bague d'or ; l'anneau ne venant pas de son mari, elle consentit à le lui abandonner sans souci de ses paroles mielleuses. Enfin, poussant l'audace jusqu'au bout, il osa réclamer ouvertement d'elle une entrevue en tête à tête.

Franceza dès lors, sondant la traîtrise, après avoir refusé trois fois, feignit de consentir. Elle avait trouvé moyen de se débarrasser des importunités du petit duc. « Dans le salon, je ne puis pas, lui dit-elle, les valets y » passent à toute heure. Dans ma chambre, mes suivantes le sauraient. Il fait trop froid au fond du jardin. » Voulez-vous monter au grenier du pavillon d'angle, » j'irai vous y rejoindre à l'heure du couvre-feu. »

Le duc, en s'inclinant jusqu'à terre, comme au petit lever du roi, consentit et tout heureux de son succès envoya à la cour de France le ruban, l'épingle et la bague sans autres commentaires.

Parfumé de benjoin, il revêtit alors son plus bel habit de velours brodé, chaussa ses bas de soie les plus fins, mit son épée de parade à sa ceinture et monta l'escalier de la tourelle qui menait au grenier du château.

On l'enferma bel et bien, puis il attendit quelques heures. Quand se coucha le soleil, il se redressa de toute sa taille, agita les dentelles de son jabot, frappa deux ou trois coups de son talon rouge sur le sol, mit la main dans son gilet et se tint prêt, tout fier de son prochain bonheur.

Un bruit de pas légers fit craquer les planchers de la galerie, on ouvrit le guichet de la porte et Franceza, une lanterne à la main, parut à ce guichet.

Pendant ce temps, au milieu des salons dorés de la cour, Olivier se morfondait de plus en plus tous les jours, mais quand le messager du petit duc apporta aux amis le ruban, l'épingle et la bague, il devint pâle comme un linge. Les comtes et les marquis riaient sous cape ; lui, sans mot dire, sella son cheval *Penru* et il partit. Il mit sept jours à faire la route ; rien ne l'arrêtait.

A Saint-Pol, le vent de mer soufflait avec rage, la pluie tombait à torrents, le tonnerre brodait le ciel, qu'importe ! Il passa sans même regarder la flèche du grand Kreisker. En arrivant à Berven, il vit dispersés sur le sol les débris du clocher que l'orage avait abattu, et le coq doré qui gisait à terre.

Mort et damnation, pensa-t-il, quel horrible présage ! Et du coup, il enfonça l'éperon dans le flanc de sa monture.

« Mauvaise femme, où donc est Monsieur le duc ? » s'écria-t-il en arrivant à Kerjean ? »

Franceza, effrayée tout d'abord de la colère de son mari, se mit à trembler.

« Olivier, mon doux seigneur, dit-elle, attendez un » peu pour maudire et venez, venez voir votre cher petit » duc, vous gronderez ensuite. »

Alors, souriant avec tendresse et malice, elle le mena au guichet du grenier et le farouche Olivier aperçut tout frisé, tout luisant, le beau courtisan qui tressait la blonde étoupe et en avait déjà fait deux couvertures.

Qu'est-ce à dire ? *Soizic keas ?*

Ah, cher Olgerick, je me suis défendu comme une femme, et le duc, depuis un mois, manœuvre la navette, car il ne peut avoir à manger sans travail, et il ne doit sortir de là qu'après avoir employé tout le gros fil entassé dans sa prison.

A la voix d'Olivier, le duc se retourna :

« J'ai perdu mon pari ! s'écria-t-il ; la vertu des Bre-
» tonnes est égale au moins à leur beauté ! Rendez-moi
» la liberté et je me charge de proclamer partout que
» si l'amour et la fidélité disparaissaient jamais de la
» terre, on les retrouverait au fond de l'Armorique. »

Kerjean embrassa sa femme avec ivresse.

Et de cette histoire est venu le proverbe breton :

« Le premier des balliniers
» A Kerjean fut élevé. »

En adaptant cette légende à la scène, Alfred de Musset en a détruit la naïve simplicité. Dans sa pièce de Barberine, il a transporté l'action en Hongrie pour en élargir le cadre et y introduire de nombreux personnages. C'est la reine elle-même qui tranche le différend. On la voit apparaître à la fin de la pièce avec toute sa suite en venant honorer de sa présence le logis de Barberine, et elle veut que l'on sache que le toit sous lequel habite une femme vertueuse est aussi saint lieu que l'église et que les rois quittent leur palais pour les maisons qui sont à Dieu.

Ce récit et les précédents peuvent vous fixer sur les différentes formes de la légende bretonne. Vous l'avez vu passer de l'épopée chevaleresque et héroïque, au mystère religieux, à l'idylle et même à l'anecdote plai-

sante, restant toujours poétique avec ses saints austères et inflexibles, ses héros fidèles et impétueux, ses héroïnes à la fois tendres et énergiques, constantes dans leur foi et dans leur amour.

A côté des poèmes et des longs récits des trouvères et des ménestrels, vous avez vu les *guerz*, plus modestes, mais plus vifs. Colportés de hameaux en hameaux par les *barz* ou chanteurs ambulants, ils ont répandu partout les vieilles légendes et les merveilleuses histoires du pays d'Armor. Ces chanteurs possèdent à fond l'antique Bretagne. Les bois, les landes et les montagnes n'ont pas de secrets pour eux. Ils y ont suivi, nuit et jour, les fées, les nains et les lutins.

Ils connaissent les terribles mystères de l'Océan. Ils ont visité l'île de Sein, la terre sacrée du dieu Teutatès et de ses neuf vierges, devenue plus tard la terre maudite des naufrageurs et des pilleurs d'épaves, aujourd'hui nid héroïque d'intrépides marins et de sauveteurs.

Les *barz* savent également les épouvantes de la baie des Trépassés et les sinistres sans nombre que racontent ses vagues en courroux.

Où sont-ils les marins sombrés dans les nuits noires ?
O flots, que vous savez de lugubres histoires,
Flots profonds, redoutés des mères à genoux ! (1)

Les *barz* ont visité aussi les grottes fantastiques de Morgat dont la voûte et les parois ont l'aspect des pierres les plus précieuses.

(1) V. Hugo.

Ils savent ce qui s'y passe la nuit de la Toussaint qui précède le jour des morts.

Si vous êtes purs de corps et d'âme, trouvez-vous cette nuit-là sur une barque isolée au milieu de la baie de Douarnenez et vous assisterez sans péril à un émouvant et terrible spectacle.

Tout à coup, au moment où la mer atteint son plein, les flots semblent s'entr'ouvrir. De ces abîmes émergent de nombreuses barques chargées d'ombres humaines gémissantes, âmes des naufragés engloutis par la mer. Au milieu d'elles resplendit une embarcation toute blanche, portant des formes gracieuses. Ce sont les vierges victimes des naufrages. Elles sont couvertes de longs vêtements blancs et leurs cheveux épars pendent sur leurs épaules. Une couronne de fleurs blanches ceint leur front. Une douce auréole illumine leurs traits charmants et pâlis, et l'éclat seul de leurs yeux relève leur beauté. Une autre barque les précède chargée de prêtres et de religieux portant les ornements sacrés. Tout autour de la flotille, voltige une nuée de feux follets semblant la guider et l'éclairer.

Alors la longue procession, comme attirée par une force invisible s'achemine tout entière vers la grotte de l'autel. Sans voiles ni avirons, les barques glissent rapidement sur les flots.

Elles pénètrent enfin sous la crypte rocheuse, avec leurs funèbres équipages. Eclairées par les feux follets, les voûtes prennent l'aspect de pierres précieuses. Ce sont des diamants, des marbres, des porphyres, des jaspes, des granits du poli le plus beau et présentant les

couleurs les plus vives ; de larges traînées d'un rouge sombre descendant vers les flots, semblables au suintement d'un sang encore humide.

Les vierges s'approchent de l'autel ; elles le parent, elles l'ornent de vases et de flambeaux, merveilleuses épaves resplendissantes de lointains naufrages. L'or s'y mêle aux perles et aux diamants !

L'office des morts commencé, dans un profond silence, où l'on entend que les paroles sacrées mêlées aux gémissements sourds des flots et du vent qui pleurent dans la grande baie.

Quand tout est terminé, le prêtre se tourne vers la foule attentive : « O vous qui vivez encore, s'écrie-t-il » d'une voix vibrante, priez Dieu pour l'âme des tré- » passés engloutis par la mer cruelle. » — « Amen ! » répond l'auditoire d'une voix qui semble sortir des profondeurs de l'Océan.

Alors les cierges s'éteignent, les barques remplies de leurs tristes passagers, gagnent la haute mer où bientôt elles disparaissent, englouties encore une fois.

Comme les grottes, les forêts, les mers et les étangs, les monuments du département ont aussi leurs légendes. — Vous pourrez, en parcourant le Finistère, en faire une moisson abondante.

Les grandes cathédrales de Quimper et de Léon vous rediront dans leurs poèmes de pierre les vertus et les exploits de leurs fondateurs A vos yeux, le clocher du Kreisker, la merveille des clochers à jour, s'élancera vers le ciel pour perpétuer le souvenir d'un miracle et

célébrer la foi et la constance des âges disparus dont chacune de ses pierres porte l'empreinte.

A Saint-Jean-du-Doigt, on vous montrera le doigt de saint Jean-Baptiste et l'on vous apprendra, par quelle suite de prodiges, il est venu se fixer dans ce coin de terre, objet de vénération des ducs de Bretagne et dévotement visité par la reine Anne.

Les légendes du Folgoët et de saint Gouesnou vous sont connues.

Partout les anciennes églises, les vieux châteaux, les manoirs, les calvaires, les fontaines antiques, auront une histoire à vous raconter, riante ou terrible, mystique ou guerrière, toujours merveilleuse.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le château de Brest ait aussi la sienne. Je crois intéressant de vous la rappeler.

Quatre de ses anciennes tours ont survécu aux modifications apportées par les siècles et les nécessités militaires à l'ancienne forteresse. Ce sont les tours de César, des Anglais, de la Madeleine et d'Azénor.

Cette dernière est mince et élégante, son front est décoré de créneaux et de machicoulis et sa fine silhouette se reflète souvent dans les eaux de la Penfeld à côté du bastion de Sourdéac.

Elle tient son nom d'une ravissante princesse, douée d'une extrême beauté et d'une voix merveilleuse dont on chante toujours les malheurs dans les chaumières du Bas-Léon.

Albert Le Grand nous en a conservé la légende qu'il a rédigée sous ce titre :

La Providence de Dieu sur les justes
où l'histoire admirable de Saint Budoc, archevêque de Dol
et de la princesse de Léon, sa mère
Comtesse de Tréguier et de Goëlo

Le comte de Goëlo, en Tréguier, fils du fameux Chunaire tué à la bataille de Langres, sous Hoël III, vers l'année 495, avait résolu, après la mort de son père, de se marier à une belle princesse, fille d'une riche et puissante maison.

Dans ce but, il arrêta ses yeux sur la princesse Azénor, fille unique du prince de Léon, issue du sang des anciens rois de la Grande-Bretagne, et il dépêcha deux de ses barons vers le prince, qui tenait alors sa cour en la ville de Brest, avec charge expresse de lui faire offre de son amitié et de son alliance et de lui demander la main de la princesse sa fille.

Azénor était, dit la légende, de riche taille, droite comme une palme, belle comme une étoile ; elle avait une voix si merveilleuse que quand elle chantait, le soir, les rossignols interrompaient leurs roulades pour mieux l'entendre. Son naturel était plein de douceur ; elle était discrète, chaste, accorte et respectueuse, amie de la retraite et de la solitude, pleine enfin de toutes les qualités séantes à la grandeur de son lignage.

Les ambassadeurs, courtoisement accueillis, ne rapportèrent pourtant au comte de Goëlo qu'une réponse négative. Azénor se tenait fort honorée de cette recherche, mais ayant résolue de vivre en parfaite chasteté près de son père qu'elle aimait tendrement, elle se refusait à tout mariage.

Le comte extrêmement affligé, mais piqué au jeu,

dépêcha vers la belle dédaigneuse une nouvelle ambassade plus magnifique encore que la première.

La princesse, cette fois sollicitée par sa mère, et touchée de la persévérance de son amant, consentit à l'épouser.

La réponse rapportée, le comte dressa un équipage somptueux, il fit monter à cheval l'élite de sa noblesse, et il se dirigea vers le château de Brest, plus content de son succès qu'il n'eût été de la conquête d'un royaume.

Les noces furent célébrées par des fêtes magnifiques, festins, danses, tournois et naumachies dans la rade et dans le port pendant une durée de quinze jours.

Puis les époux se fixèrent dans un château assis sur une colline au fond d'une agréable vallée, près d'un bel étang, château bâti jadis par le roi Audren, dont il tenait le nom de Castelaudren, situé entre Tréguier et le Goëlo.

En ce lieu, dit Albert Le Grand, ils menèrent une vie tant douce et innocente qu'on en vit jamais d'aussi belle, mais les roses qui naissent aux jardins des princes, si elles sont plus odoriférantes que les communes, ont aussi des épines bien plus piquantes et qui blessent quelquefois fort vivement les cœurs.

Au bout d'un an, un grand chagrin frappa Azénor, elle perdit la princesse de Léon sa mère. Peu après, le prince ne pouvant supporter son triste veuvage, épousa une dame de grande maison, mais d'esprit méchant et noir. Or comme il n'y a meilleur miel ni pire aiguillon que des abeilles, dit le chroniqueur, aussi n'y a-t-il meilleures amitiés ni pires inimitiés que celles des femmes

La nouvelle souveraine, dans sa perversité, ne pouvait supporter l'éclat des vertus de sa belle-fille ; elle était jalouse à l'excès de l'amour que lui témoignaient son père et son mari. Aussi prit-elle l'horrible résolution de se défaire à tout prix de la comtesse de Goëlo.

Dans ce but, elle écrivit au comte un billet plein de haine et de venin dans lequel elle accusait Azénor des crimes les plus abominables.

Le comte, convaincu par ces affreuses calomnies, souvent répétées, prit bientôt en haine l'infortunée créature et, après l'avoir enfermée quelque temps dans une des tours de son château, la renvoya honteusement à son père, le prince de Léon, en son château de Brest.

Ce prince, travaillé par sa femme qui, par les serments les plus exécrables, soutenait son accusation, médita contre Azénor un châtiment exemplaire et l'emprisonna dans la tour qui, depuis, a gardé le nom de cette infortunée victime.

Le procès fut instruit avec toutes les solennités d'usage : il s'en suivit une sentence des juges déclarant coupable sur tous les points la comtesse de Goëlo et la condamnant à être brûlée vive et ses cendres jetées à la mer.

Lorsqu'on vint signifier l'arrêt à la prisonnière, elle se contenta de jurer, sur le salut de son âme, qu'elle n'avait jamais manqué ni à l'honneur ni au devoir ; elle pardonna sa mort à son mari, à son père et à sa marâtre, mais elle demanda grâce pour l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Les juges cassèrent alors la première sentence et la condamnèrent à être enfermée vive dans un tonneau de bois et jetée en pleine mer à la merci des vents, des ondes et des écueils.

Quelques jours après, on la fit monter sur un navire qui mettait à la voile, et, à quinze ou vingt lieues en mer, on la précipita dans les flots.

La pauvre Azénor, adossée au flanc de son petit vaisseau, laissait couler ses larmes qui, comme autant de grosses perles, glissaient le long de ses joues. Elle sentait la mort venir, lorsque ses regards éteints furent subitement frappés d'une clarté céleste.

Un ange lui apparut lui annonçant que Dieu la prenait en pitié et qu'un jour viendrait où il ferait éclater son innocence et confondrait tous ses ennemis. Puis il lui présenta des vivres, lui ordonnant de manger. Elle obéit, son corps reprit alors toutes ses forces et son cœur sa première vigueur.

Pendant cinq mois elle fut ballottée par les ondes et servit de jouet aux vents et aux marées, côtoyant les rivages de la Bretagne, de l'Angleterre et de l'Irlande, ne recevant de caresses et de consolations que de Dieu, mais inondée par cela même d'une ineffable espérance.

Au bout de ce temps, elle mit au monde un fils d'une beauté merveilleuse. Elle le prit alors entre ses bras, le pressa contre son sein, le baisa tendrement, et lui, dont le bon ange avait délié la langue, la regardant fixement et lui souriant doucement, lui dit : « Consolez-vous, ma » chère mère, voici qu'approche le terme de vos souf- » frances et la fin de ce dur voyage. »

La comtesse resta surprise de cette merveille : un enfant naissant parlant comme un homme ; mais elle le fut encore bien davantage le lendemain, quand elle vit réalisée la prédiction du petit innocent. Le tonneau s'était arrêté au fond d'une baie où Dieu l'avait conduit.

Le premier qui aperçut l'épave fut un habitant du bourg de Beaufort, dépendant d'une abbaye située sur cette côte, dans la grande île d'Hybernie.

Il se préparait à la harponner brutalement, quand l'enfant l'arrêta : « Va trouver l'abbé, seigneur de la côte, lui dit-il, et raconte-lui ce que tu as vu. »

Le pauvre homme, épouvanté, obéit.

Accompagné de quelques religieux, l'abbé accourut à la grève, et il vit sortir du tonneau une belle jeune femme, tenant entre ses bras un enfant de deux jours. Il la mena au bourg, la fit vêtir et rafraichir et quand la princesse lui eût raconté son histoire, il baptisa l'enfant et lui donna le nom de Buzoc ou Budoc, qui veut dire en bas-breton : *Le Noyé*. Il assista la mère, qui pour éviter l'oisiveté, s'employa à laver avec des lavandières, et il prit soin de l'enfant, qui devint en peu de temps capable de lettres, et à l'âge voulu remarquablement instruit.

Pendant ce temps, en Bretagne-Armorique, le temps faisait son œuvre. La perfide marâtre de Léon étant tombée malade fut en peu de jours désespérée des médecins. Alors tenaillée par les remords, elle déclara publiquement les artifices dont elle s'était servie pour perdre sa belle-fille, et dans une terrible agonie expira maudissant son crime. Le père en faillit « mourir de male » rage et à peu tint, dit le chroniqueur, qu'il ne déchi- » rât sa charogne à belles dents. »

Quant au comte de Goëlo, il s'arrachait les cheveux de fureur et de désespoir et il eut volontiers pardonné à qui l'eut tué pour se voir délivré des furies de l'enfer qui le persécutaient nuit et jour, partout où il allait.

Ayant réuni quelques serviteurs fidèles, il résolut de courir le monde pour chercher celle que Dieu, sans doute, devait, comme innocente, avoir sauvée du naufrage. Il visita successivement la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Flandre et l'Angleterre, sans trouver ni voir. Enfin, un certain jour que son cœur l'avait inspiré de passer en Irlande, il vint toucher terre à Beauport.

Sur le rivage, un enfant se trouvait ramassant des coquillages dans un pli de sa robe. Ses cheveux étaient blonds, et ses yeux bleus comme l'azur des flots, bleus comme ceux d'Azénor.

— Qui est ton père ? lui demanda le comte.

— Mon père? je n'en ai point, mais ma mère est là-bas à la douez, qui lave avec les buandières, qui lave les draps du couvent.

Allons la trouver.

Et il prit dans sa main la main du petit Budoc et s'avança vers le lavoir.

Quand la comtesse vit son mari, avec son fils à ses côtés, elle demeura immobile comme une statue de pierre.

Mais lui la reconnaissant, se laissa tomber sur son col, et lui donnant mille tendres baisers, la tint embrassée en versant un déluge de larmes.

« Oh ! toi, chère Azénor, que j'ai tant pleurée comme » morte et tant cherchée depuis notre triste départ, » oserai-je maintenant te regarder, innocente et pure » compagne que j'ai si injustement méconnue ? — Non, » mais que du moins j'embrasse tes pieds et réclame de » toi grâce et pardon pour mon impardonnable forfait. »

Puis, ayant été mignardement reçu à dévotion par sa femme, il fit équiper une grande nef pour repasser en Armorique avec elle et son fils, mais la fatigue de son long voyage et sa grande tristesse et mélancolie avaient tant accablé le pauvre comte de Goëlo qu'il tomba malade pendant les préparatifs de voyage, et il passa paisiblement de cette vie dans l'autre, sans avoir pu mener son projet à bonne fin.

Azénor ne revit pas Brest ; quelque temps après elle tomba malade à son tour et mourut. Elle fut enterrée près de son mari, dans l'église du monastère de Beauport. Quant au petit Budoc, instruit en lettres latines, il revint seul en Armorique, il y brilla par son savoir et sa vertu. Il fut nommé archevêque de Dol, reconnu par saint Grégoire, le grand pape, et mourut vers la mi-novembre de l'an 618, après avoir, pendant vingt ans, gouverné son église comme un sage et saint qu'il était.

Une autre légende raconte que pendant tout le moyen âge, l'ombre d'Azénor se promenait souvent la nuit, la harpe celtique à la main, sur les créneaux de sa tour. Par les beaux clairs de lune, elle chantait en s'accompagnant ; et le charme de sa voix suspendait à ses lèvres les matelots et les pêcheurs de la Penfeld et de la rade.

Le canon de Sourdéac l'aura sans doute effrayée, car on ne l'a plus revue depuis la construction du bastion.

Je m'arrête, Mesdames et Messieurs, à cette dernière légende particulièrement intéressante pour les Brestois ; elle est absolument religieuse et mystique.

Comme dans toutes les pièces précédentes, vous y trou-

verez réunies la sensibilité, la sauvage grandeur et la tristesse qui caractérisent la muse celtique. Là encore la femme mène l'action, elle est l'âme du poème et en bien ou en mal elle tient le premier rôle.

Tous ces Saints, tous ces preux chevaleresques et superbes, toutes ces héroïnes aussi belles que vaillantes vous expliquent par cette suite d'aventures l'âme des Celtes avec sa ténacité, ses grandeurs, ses emportements et ses vertus.

C'est par l'énergie et la persévérance des Saints de Bretagne que la vieille terre d'Armor s'est civilisée. Ils ont fondé les premiers monastères et construit les premières cathédrales. C'est à leur initiative que nous devons cette magnifique parure d'édifices qui embellit encore aujourd'hui les mélancoliques paysages de la province.

Les héros des grandes épopées revivent tout entier dans les Duguesclin, les Clisson, les Beaumanoir, et le célèbre Combat des Trente semble une page détachée du cycle de la Table ronde.

L'âme des héroïnes se retrouve dans la mère de Duguesclin, dans Perrinaïc, dans les deux Jeanne, Montfort et Penthièvre, dans Anne de Bretagne et dans toutes ces intrépides femmes de marins qui, maintenant encore, savent si vaillamment remplacer l'homme absent ou défaillant aux jours de péril et de dévouement.

Les aventures des belles enchanteresses dont nous venons de raconter la vie ont profondément remué les âmes pendant plusieurs siècles. Les bardes, les trou-

Hirvoudou C'houero [1]

EUR SKRIVANIER EUZ A VREST

Evit doania Breiziz n'ez euz ezomm ebet
d'ho c'has pell dioc'h ho bro d'ar penn all euz ar bed ;
Pellait-ho hebken dioc'h ho c'hear, dioc'h ho zi,
a hed nao pe zek leo, hag int divroidi.

Ia, enn eur gear, e Breiz, me gred' hell eur Breizad
pa vez iac'h a spered, en em gaout divroad.
Ha perak kement-ze ? mar d-eo red her laret,
dre ne glev ket komza ger Brezouneg ebet,
dre ma vel a doullad, ann dud evel merien (2)
enn ho zouez mesk e mesk kalz troïdellerien,
ha nebeud a re vad, ar re-man ker gwasket
ma rankont iudal forz ; hualet ha pennasket
evel chatal direiz, anez-ho e rear goap.
ha n'en deuz ket abek d'am gredi divroad ;
Eur Breizad er gear-ze gand ann holl distoket
taolet a gleiz a zeou, ruillet ha diruillet
evel eur voladen ? ha ne d-eo ket gwelloc'h
monet pell var ar meaz da ziwal saoud pe voc'h
eged choum da vreina e touez loustoni kear ;
Daoust ha heller prezek, 'vid on me a lavar

(1) Nous avons respecté l'orthographe de l'auteur, c'est-à-dire celle de Legonidec, qu'il a observée scrupuleusement dans toutes ses œuvres, ainsi que l'attestent les manuscrits que nous a cédé sa veuve.

(2) *Toullad* : plein un trou.

Lamentations Amères

D'UN ÉCRIVAIN DE BREST

Pour attrister les Bretons, il n'est nullement besoin
de les envoyer loin de leur pays, à l'autre bout du monde ;
Eloignez-les seulement de leur village, de leur maison,
à la distance de neuf ou dix lieux, et ils sont des étran-
[gers,
oui, dans une ville, en Bretagne, je crois qu'un Breton
sain d'esprit peut se considérer comme étranger.
Et pourquoi cela ? s'il faut le dire,
Parce qu'il n'entend pas parler un mot de Breton,
Parce qu'il voit les gens sortant de leur trou comme des
Parmi eux pêle-mêle, beaucoup qui se remuent, [fourmis
et peu de bons, ceux-ci tellement opprimés, (1)
qu'ils doivent crier force ! entravés et ligotés qu'ils sont
comme un bétail déréglé ; d'eux on se moque,
n'y a-t-il pas motif à me croire étranger,
moi, un Breton dans cette ville, repoussé de tous,
rejeté à gauche et à droite, roulé et déroulé
comme une balle ? ne vaut-il pas mieux [ou les porcs
m'en aller loin, à la campagne, garder les vaches
que de rester à pourrir parmi les ordures de la ville ;
Quoique l'on puisse dire, pour moi je dis

(1) M. à m. : *pressés, foulés.*

e karfenn, ia, raktal mont d'ann daoulamm ac'han,
siouaz ! pa ne hellann gant nec'h e lavarann :

Pegeit e chouminn-me er vouillen, el lagen
am sklabez e kear Brest ? ma torfen va chaden,
ma helfenn-me tec'het er meaz euz va c'haoued
etouez va c'henvroïz da glask va zammik boued
me nijfe a benn-her, euruz drant ha laouen ;
neuze ne venn moustret na stlapet oc'h torgenn
gant an eil egile. Enn hent striz ar c'hargou
ez euz re a engroez, ha me reut va c'hostou ;
Daoust ma 'z oun bihanik, ne ouzounn ket plega
evit chacha gan-en ar bastell zistera.
Re c'hourt eo va liven, hevel oun oc'h eur bleiz
a gar kaout he frankiz evit tizout he breiz.
Koulskoude enn dro d'in kalz a dud a velann
o vont enn ho daou blek, soublet war ho c'hraban
treuz didreuz dre ann drez, dre 'r spern, dre ar vouillen
heb aoun d'en em reuga na da gaout kaillaren,
o kerzet holl em raok, o sevel enn ho zâ,
hag hevel oc'h ier gleb oc'h em ziwaskella (1)

o strinka tro war dro ho sklabez, ho c'hagal
evid en em skarza. Gra evel ar re all,
a glevann euz he neiz eul labouz o laret :
Breizad, douget d'he benn ha war ar meaz ganet
a vihan oun bet boaz, evit monet d'ar gear
da ober hirroc'h tro evit choum digaillar.

(1 Le texte porte *oc'h dour ier : des poules d'eau*, mais celles-ci ne sont pas sales comme celles qui sortent des poulaillers.

que je voudrais, oui, de suite, m'en aller au galop d'ici,
Hélas ! mais puisque je ne le puis, avec chagrin je le
répète ;
Combien de temps resterai-je, dans la fange, le cloaque
qui m'éclabousse dans la ville de Brest ? si je brisais ma
chaîne,
si je pouvais fuir, hors de ma cage,
parmi mes compatriotes pour chercher ma pitance,
je m'envolerais rapidement, vif et joyeux,
alors je ne serais plus foulé, ni renversé
par l'un ou l'autre. Dans le chemin étroit des emplois
Il y a trop de foule, et mes côtes n'y tiennent point ;
quoique je sois tout jeune, je ne sais pas plier,
pour tirer à moi la moindre part ;
trop courte est mon échine, je suis semblable au loup
qui aime à avoir sa liberté pour attraper sa proie. (1)
Cependant autour de moi je vois beaucoup de gens
qui s'en vont pliés en deux, courbés sur leurs pattes
à travers les ronces, les épines et la boue
sans avoir peur de se déchirer ni de se crotter ;
marchant tous en avant de moi, se dressant debout,
et semblables à des poules mouillées qui ébattent leurs
ailes
lançant autour d'elles leurs éclaboussures, leur fiente
pour se nettoyer. Fais comme les autres !
entends-je dire un oiseau de son nid.
Breton, porté à faire à sa tête et né à la campagne,
tout petit j'ai été habitué pour aller chez moi
à faire un plus long tour, pour éviter la boue ;

(1) Suivant la fable de Milin.

Dre ze e kavann gwell mont dre ar venoden
ha kas bete 'n dalar va ero éeun da benn

eget treuzigellat ha c'hoari troadik kamm,
hag enn eunn toull lagen mont da ober eul lamm.
Bennoz Doue d'id-te! ha pa venn me eno
o neunv, o paoata etouez ar pek tano
bete toull va gouzouk, pa venn me gwakolier
gant ar fank, gand ar pri, te zinijfe me gred
da astenn d'in da vek, d'am zevel euz ar prad
evit tizout euz va iod, eur bastell, eul loaiad !
Nann, nann, ne zeufez ket, pa ne zeu ket brema
pa 'z ounn dizaotr kempen, ki na den d'am harpa ;
ar re a zo skoret a zo ebad d'ezho
kas ho c'har war araok ; bleinet mad eo ho jeo.
Evid on-me siouaz ! ne gavann den ebet
d'am skora, d'am bleina, ha mar d-ounn ankeniet,
ne d-eo ket tamm ebed evid-on va-unan ;
hogen 'vit va zorrad, va bugale vihan.
Ma c'hanfe enn oad-man dre nerz vad an envou,
eun den hag a rafe d'in, d'am bugaligou
euz a greiz hon enkrez mond ac'han war ar meaz
da danva eur gwir beoc'h er frankiz enn hon eaz,
ann den-ze, hon Doue, a glevfe dre 'r menez
ann ekleo o kana d'ezhan meuleudigez,
enn dro d'eunn aoterik, great gant bleunv ha letoun
savet oc'h ann dorgen, euz a greiz hor c'haloun,
ni holl braz ha bihan, dreist ann heol, ar stered
hen trugarekafe bemdez, bemnoz, bepred... !

Par conséquent j'aime mieux aller par le sentier
et mener tout droit mon sillon jusqu'à celui en travers du [champ,
plutôt que d'aller en biais, de faire le petit boiteux,
et d'aller faire une chute dans un bourbier,
Merci à toi, oiseau ! et quand je serais là
nageant, pataugeant dans la glue liquide
jusqu'à la bouche, quand j'aurais un collier
de fange, de boue, tu volerais, je crois, de ton nid,
pour me tendre le bec, me retirer de ce pré fangeux
pour attraper une part, une cuillerée de bouillie ;
non, non, tu ne viendrais pas puisque maintenant
que je suis propre et convenable, ni homme ni chien ne [vient m'aider,
ceux qui sont soutenus sont heureux,
de faire avancer leur voiture leur attelage bien conduit ;
Pour moi, hélas ! je ne trouve personne
pour m'aider, me guider, et si je suis tourmenté
ce n'est pas du tout pour moi seul,
mais pour ma famille, mes petits enfants.
s'il pouvait naître dans ce moment, par miracle, (1)
un homme qui nous ferait moi et mes enfants
sortir de notre embarras pour aller d'ici à la campagne
goûter une véritable paix, en liberté et à notre aise,
cet homme, notre Dieu entendrait par la montagne
l'écho chantant ses louanges
autour d'un petit autel fait de fleurs et de gazon,
élevé sur la colline de tout notre cœur,
nous tous grands et petits, sous le soleil, les étoiles, (2)
nous le remercierions chaque jour, chaque nuit, toujours !

(1) M. à m. : par la force bienfaisante des cieux.
(2) Texte : *Dreist, par dessus* le soleil.

Koulskoude petra dal hirvoudi ha ouela !
evel eunn torfedour ; me zo staget ama
gant chadennou pounner ! Den ebet ne ra van
'vit gwelet va daelou, 'vit klevet va gwelvan.
Enn amzer ma vevomp e lezer da wenvi
eur ieotennik keaz, ha gwaz a ze d'ezhi
ma 'z eo bet euz ar prad gand eur barr avel foll
disc'hriziennet, siouaz ! dilezet gand ann holl
e ranko dizec'hi, rak ne zeuio dourn den
da skuilla war-n-ez hi na loum na beraden.
— Mestr ar bed-man hepken, trugarezuz, galloudek,
a vel ann emzivad a dreuz war he garrek
astenn a ra he vreac'h da rei d'ezhan skoazel.
Lakeomp hor feiz ennhan, bevomp bete mervel
var gein ann ezen flour, goustadik hen dougen
e lez eur braden c'hlaz e traonien ar grec'hen,
he elez a zinij euz dudi ann envou
da skuilla war-n-ezhan enn noz gliz ha daelou.
Setu hen enaouet dre ar burzud kaëra,
sevel a ra he benn, meuli Doue a ra,
meulomp Doue ivez ; pa ro d'eur ieoten
eunn divèradennik, ne lezo ket ann den
he grouadur karet da c'hlaouri gand ann naoun ;
diskwezomp her c'haromp ha n'hor bezet neb aoun.
Al labousik bihan a gav bemdez he bred
hag evel zo skrivet, morse ne had, ne ved :
o tiskenn euz he neiz, hed ann hent heb dale
e kav eur c'hreunennik da rei d'he vugale,

cependant à quoi bon soupirer et pleurer ?
comme un criminel je suis attaché ici
avec de lourdes chaînes ! Personne ne s'émeut
pour voir couler mes larmes, pour entendre mes doléances.
Dans le temps où nous vivons on laisse se faner
une pauvre petite herbe, et tant pis pour elle
si elle est du pré par une tempête
déracinée, hélas ! abandonnée de tout le monde,
elle devra se dessécher, car la main de personne
ne viendra verser sur elle la moindre goutte d'eau.
Le maître de ce monde seul, miséricordieux et puissant,
voit l'orphelin sur son rocher. (1)
Il tend son bras pour lui porter secours ;
mettons notre foi en lui, jusqu'à la mort ;
Sur le dos du doux zéphir, qui le porte doucement,
il laisse un pré verdoyant au pied de la colline ;
ses anges viennent en volant du ciel radieux
pour verser sur lui pendant la nuit, rosée et larmes ;
le voilà ranimé par le plus beau miracle ;
Il relève la tête, il loue le Seigneur ;
louons-le également. Puisqu'il donne à une herbe
une petite goutte d'eau, il ne laissera pas l'homme
sa créature chérie, mourir de faim ; (2)
montrons que nous l'aimons, et n'ayons aucune crainte.
Le petit oiseau trouve tous les jours sa nourriture
et comme il est écrit, jamais il ne sème ni ne moissonne ;
en descendant de son nid, le long de son chemin, sans tarder
il trouve une petite graine à donner à ses petits ;

(1) Allusion à la petite herbe.
(2) *Da c'hlaouri.* M. à m. : baver.

ha me etouez ann dud ne gavinn eur begad
evit terri va naoun nag hini va zorrad ?
na perak 'ta ann den, kaer en deveuz hada,
labourat a dorr-korf evid en em vaga
ne zastum euz he zouar nemet griziou c'houero ?
Perak e leac'h ar vuez e vedomp ar maro ?
Perak ? Dre ma c'hadomp pep kamed ar pec'hed
dre ma 'z-omp tud direiz gwasoc'h eget loened ;

gant pere e karfemp er menez pe er c'hoat
mond ac'halen da joum da viken evid mad ;
ha ne ve ket gwelloc'h peuri geod er prajou
chaokat kaol pe irvin, panez, pep seurt louzou

evel eur penn moc'h gouez ' turiat divinouer,

evel eur marc'h dishual, digabestr, dibreder,
heb aoun d'en em vouga ha da vonet e gaou ; (1)
gellout astenn ar c'har, digeri 'r fronellou ;
beza e kreiz eur frost, dizoroc'h ha diboan, (2)
eget beva ama evel eun amprevan (3)
a rank en em ruilla, hep sevel oc'h harzou
enn hanvoez hag er pri, mont war he varlochou,

ruza evel eunn aer ne hell donet a benn
kaer en deuz en em drei da deleur he groc'hen,
eget beza flastret, pigoset gant an holl
a bil a nerz ho c'horf war-n-on gant kant morzoll

(1) *En em vouga,* m. à m. : s'étouffer.
(2) *Soroc'h* désigne le grognement des porcs.
(3) M. à m. : comme un reptile.

Et moi parmi les hommes je ne trouverai pas une bouchée
pour apaiser ma faim ni celle de ma famille ?
Et pourquoi donc l'homme a-t-il beau semer,
travailler à bras rompus (2) pour se nourrir,
et ne récolte-t-il de sa terre que des racines amères ?
Pourquoi au lieu de la vie récoltons-nous la mort ?
Pourquoi ? C'est que nous semons à chaque pas le péché.
Parce que nous sommes des gens déréglés, pire que des [bêtes ;
avec lesquelles nous aimerions, dans la montagne ou le [bois,
aller demeurer pour toujours et pour de bon ;
ne serait-il pas mieux de paître l'herbe dans les prés,
de mâcher des choux, des navets, des panais ou toutes [sortes de plantes ;
comme un porc sauvage de fouiller la terre sans anneau [à son groin,
comme un cheval libre d'entraves, sans licol, sans souci,
sans crainte de s'époumonner ou d'aller à mal,
de pouvoir étendre la jambe ou d'ouvrir les narines,
d'être au milieu d'une friche, sans grognement et sans [peine,
plutôt que de vivre ici comme un vaurien
qui doit se rouler sans pouvoir faire résistance
dans l'eau de fumier et dans la boue, aller sur les quatre [pieds,
Ramper comme une couleuvre qui ne peut arriver à bout,
ayant beau se retourner, et sacrifier sa peau ;
plutôt que d'être écrasé, frappé par tous ceux
qui me battent à tour de bras avec cent marteaux

(2) M. à m. : *à brise corps, a dorr korf.*

evel war eun anne ebarz enn eur c'hovel (1)
Beza... gwell eo tevel. Displeget va askel
ha n'hellinn dizale, evel eur goulm nijal
euz ar gear-man, ker bac'h, ken hudur, ken tenval
ma 'z eo bet dibabet gand abek d'eur c'haleour?
Pa dorro al liamm a stag va ene paour
oc'h Brest ann eil ifern, va c'haloun a drido;
neuze gand levenez di-outhi me gimiado,
me gerzo, me redo buhana ma hellinn,
dishevel dioc'h grek Lot, war va lerc'h ne zellinn.
Diouz in ec'h hejinn, e stlapinn an truillou
a c'hrac'hellann gant kalz loenedigou. (2)
Nann, ne gasinn gan-en na koloen na spillen
evit na zeui d'in koun euz a Vrest birviken;
neuze, enn noaz grizil, a drugarez Doue!
ec'h hellinn, skanv, redek buhan, kerzet, bale;
neuze me lavaro : Kenavezo Sodom
m'am gwelez te biken, ar skourn a vezo tomm,
menesiou Breiz-Izel, he reier, he c'herrek

pa zistroïn da Vrest a vezo bouk 'vel pek
hag ar gear vraz a Is, pell a zo dismantret
a vezo war ann aod gand ar mor dislounket!

(1) M. à m. : dans l'intérieur d'une forge.
(2) Gant kalz loenedigou. Texte : *war gein loenedigou,*

comme sur une enclume dans une forge. (1)
Que d'être... mieux vaut se taire. Mon aile déployée
ne pourrai-je bientôt comme une colombe m'envoler
de cette ville, sans air, si infecte, si sombre
qu'elle a été choisie avec raison pour un galérien?
Quand se brisera le lien qui attache ma pauvre âme
à Brest, second enfer, mon cœur tressaillera ;
alors avec joie je lui dirai adieu,
je marcherai, je courrai le plus vite possible,
différent de la femme de Loth, je ne regarderai pas
je secouerai, je jetterai les haillons [derrière moi ;
que j'amasse ici avec beaucoup de petites bêtes ;
Non, je n'emporterai avec moi, ni paille ni épingle
pour qu'il ne me vienne jamais souvenir de la ville de Brest.
Alors, à moitié nu, grâce à Dieu !
Je pourrai, légèrement courrir, marcher, me promener ;
alors je dirai : Adieu Sodome,
si tu me revois jamais, la glace sera chaude,
les montagnes de la Basse-Bretagne, ses rochers, ses
[écueils,
quand je retournerai à Brest, seront mous comme de la
et la grande ville d'Is, depuis longtemps détruite, [poix,
sera sur le rivage par la mer *désengloutie !*

(1) Toutes ces comparaisons sont exagérées et ont le défaut de rabaisser leur sujet, mais les auteurs bretons n'y regardent pas de si près.

WAR ZEBASTOPOL

Kemeret gant ar C'hallaoued ann eiz a viz Gwengolo 1855.

Mammou keiz sec'hit ho taëlou
Mar 'd euz tennet euz ho tivreac'h
Evit kas d'ann emgann ho kwir bugaligou
N'ho ouelit ket, marvet int treac'h
Marvet treac'h d'ho enebourien,
Doue evit ho gobr en deuz er Baradoz
Roet dirag he zent d'ezho ho c'hurunen
O lavaret : me ho kortoz.

Bro-C'hall, te bro galloudusa
Sao! Sao da benn huel ha laouen!
Da vugale o deuz tumpet ar gear greva
A dreuz war ho enebourien.
Displeget gant han he askel,
Bro-C'hall, sell oc'h da Er o sevel enn envou.
Gand sked evel gwechall e stourm oc'h ann avel.
Bezomp holl ta laouen... Koueza a ra a besiou
Maoud ar gwalarn, enkrez ar bed ;
E kreiz he dal, a bell tizet
Gant ann taoliou spountuz euz hor breac'h galloudek
Ez a adre diskorn mezek.

A bell zo ar Russ mac'homuz
A lemme iud he hivinou
D'ho c'hrenna euz kaset a Vro-C'hall tud nerzuz
Tud a benn, stard a arzournou,

SUR SÉBASTOPOL

Pris par les Français, le 8 septembre 1855

Pauvres mères essuyez vos larmes
Si l'on a enlevé de vos bras
Pour envoyer au combat vos vrais enfants,
Ne les pleurez pas, ils sont morts vainqueurs,
Vainqueurs de leurs ennemis.
Dieu, pour leur récompense, dans le Paradis,
Devant ses saints, leur a donné leur couronne
En disant : je vous attends.

France, toi, pays des plus puissants,
Lève ta tête haute et joyeuse !
Tes enfants ont conquis la plus forte place
Que leur opposaient leurs ennemis.
France ! Regarde ton aigle les ailes déployées
S'élevant dans les cieux ;
Avec éclat comme autrefois, il lutte contre le vent ;
Soyons donc tous joyeux... Il tombe en morceaux
Le bélier de la tempête, l'inquiétude du monde !
Atteint de loin en plein front,
Par les coups terribles de notre bras puissant,
Il recule, écorné, honteux !

Depuis longtemps le Russe oppresseur
Aiguisait traîtreusement ses ongles ; [courageux,
Pour les rogner on a envoyé de France des hommes
Des hommes de caractère, à la poigne solide ;

Treac'h int..... nij brud gant levenez
Nij nij a denn askel da embann dre ar bed
E kanaouennou drant, nij heb aoun da ziskouez
Hon euz nerz ha kaloun, ec'h ouzomp, pa vez red,
Rei freillajou 'hed hor gwalen
D'ar re a zao re huel ho fenn.
Sked ann holl C'hallaoued a lufr evel ânn heol,
Diskaret eo Sebastopol.

Kanoliou krozit dre ar bed,
Savit ho mouez, livirit huel
Dreist soudarded Bro-C'hall n'euz soudarded all ebet
Da drec'hi prim pe da vervel.
E kreiz an tan, du poultr, leun c'hoad
Ne oufed kaout ho far da skei stard a drojou;
En ho gwazied, e red, e verv, a oad da oad
Eur goad, iac'h ha nerzuz a ziskar ar c'heriou
Pep kamm a ra war an dachen
E kouez a stog enebourien
Evel er parkeier e veler ar pennou
Warlerc'h ar meder a zrammou.

Treac'h omp, gounezet ar C'hrime
Dre hon nerz, dre skoaz ann envou;
Enn eur gana eta meuleudi d'hon armée
Kanomp da Zoue meuleudiou
Heñ en deuz war-n-omp astennet
Dre drugarez he vamm, he vreac'h madelezuz;
Heñ zo deut d'hor skoazia pa hon deuz her pedet.
Skignet en deuz enkrez e kaloun ien ar Russ
Pa 'z eo gwir daoust d'he vaillantiz
En deuz ranket mond war he giz.

Ils sont vainqueurs... vole Renommée, avec joie,
Vole à tire d'aile pour publier dans le monde
Par des chants radieux, vole sans peur de montrer
Que nous avons force et courage, que nous savons quand
Donner des coups de fléau à plein battant [il le faut
A ceux qui lèvent trop haut la tête.
L'éclat de tous les Français brille comme le soleil,
Sébastopol est renversé.

Canons, tonnez de par le monde,
Elevez la voix, dites bien haut,
Au-dessus des soldats de la France : Il n'y en a point
Pour vaincre vite ou mourir. [d'autres,
Au milieu du feu, noirs de poudre, pleins de sang,
On ne saurait trouver leurs pareils pour frapper à tour
Dans leurs veines, court et bout d'âge en âge [de bras.
Un sang pur et vigoureux qui renverse les places fortes ;
A chaque pas fait sur le champ de bataille
Tombent à plat les ennemis
Comme dans les champs on voit les épis
Tomber en gerbes à la suite du moissonneur !

Nous sommes vainqueurs, la Crimée est conquise
Par notre courage avec l'aide des cieux ;
En donnant donc des éloges à notre armée
Chantons nos louanges à Dieu ;
C'est lui qui a étendu sur nous
Par la grâce de sa mère son bras bienfaisant,
C'est lui qui est venu à notre aide quand nous l'avons prié
Il a répandu l'inquiétude dans le cœur froid du Russe
Tant il est vrai que malgré sa vaillance
Il a été obligé de reculer,

Skrignal a ra he zent adre he gein pa wel
War Valakoff soun hor baniel.

Baniel hor bro, arouez eüruz
Gwechall douget enn emgannou
Etre daou benn ar bed gand eunn dorn gallouduz
A eneb avel ar broiou
Hep kosteza distro displek
Brema evel gwechall e flastr enebourien.
O welet gwad he dud a steriou o redek
E skuillo daelou druz ar Czar leun a anken,
Abeg en deuz da lavaret
Dioc'h va fec'hed oun kastizet.
Ra vezo peoc'h er bed, ra zistroio raktal
Dre nerz ar baniel a Vro-C'hall.

Gwelloc'h eo peoc'h eget brezel;
Abarz terri eo gwell soubla,
Na petra dal d'ar Russ klask ouz om-ni herzel,
Pep taol tourt e rank argila ;
Ar C'hallaoued hag ar Zaozon
Hep sellet war ho lerc'h zo deut d'en em skoazia
'Vel daou vreur a unan, Pelissier ha Simpson
Abeurz ar vistri vraz, Napoleoun, Victoria.

O skei a du 'vel daou vorzol
Ho deuz pilet Sebastopol !

Il grince des dents quand il voit derrière lui
Notre Drapeau planté sur Malakoff !

Le Drapeau de notre pays, emblème heureux
Autrefois porté dans les combats
Aux deux bouts du monde par une main puissante
Contre le vent de tous les pays (1)
Sans s'incliner nulle part, et déployé,
Maintenant comme autrefois il écrase ses ennemis,
En voyant le sang de ses hommes couler à flots
Le Czar plein d'amertume versera de chaudes larmes ;
Il a raison de dire
Je suis puni par où j'ai péché
Que la paix soit dans le monde, qu'elle revienne de suite
Par la force du Drapeau de la France.

Mieux vaut paix que guerre,
Avant de rompre il vaut mieux s'incliner
A quoi sert au Russe de chercher à nous résister,
A chaque attaque il doit reculer,
Les Français et les Anglais
Sans regarder derrière eux se sont entr'aidés,
Comme deux frères d'accord Pélissier et Simpson
Agissant aux noms de leurs souverains Napoléon et
[Victoria
Frappant ensemble comme deux marteaux
Ont pris d'assaut Sébastopol. (2)

(1) Il y a ici une allusion à l'aigle qui lutte contre tous les vents (voir 2e strophe).

(2) M. à m. : *ont renversé.*

MEULEUDI DA ZOUE

(*Great e Santez Anna ar Porzic, ar.....*)

Ac'halen e velann ar mor o rodella
O ruilla oc'h ann aod gant krosmol he wagou
A vern 'vel menesiou,
Aziouzin e klevann eun eostik o kana ;
Euz eur vojen gelvez e sav he vouez dudiuz
Laouen ha truhezuz. (1)
Mor braz, labouz bihan, livirit d'in da biou
E kanit enn ho iez kemend a veuleudiou ?
Da Zoue ann envou,
Hor mestr hag hon Aotrou.

Ha te, geotennik c'hlaz, te, diskaret ama,
Emzivadezik keaz, etre fraill ar garrek,
Eul loumik glizen c'houek
Hag ann nebeudik douar a ra d'id-te beva,
Perak e soubl da benn, perak e sao goude ?
Evit meuli Doue
A zigas d'am floura, alan domm ann ezen.
'Vel ar mor, ann eostik, evel ar ieoten ;
Kanomp, soublomp hor penn,
Meulomp Doue hep ken.

Ni zo he vugale a vag gant largentez ;
Ar penn-ed evid omp a skrij war he gorzen,
Evid omp ar vezen
A astenn he skourrou da rei skeud ha frouez ;

(1) *Melkoniuz* serait plutôt le sens.

LOUANGE A DIEU !

(Fait à Sainte-Anne du Porzic le ....)

D'ici je vois la mer déferlant
Roulant sur le rivage, en grondant, ses vagues,
Qui s'amoncellent comme des montagnes,
Au-dessus de moi j'entends un rossignol qui chante,
d'un buisson de coudrier s'élève sa voix mélodieuse
Gaie et mélancolique.
Grande mer, petit oiseau, dites-moi à qui
Vous chantez dans votre langage tant de louanges ?
Au Dieu des Cieux
Notre Maître et Notre-Seigneur.

Et toi petite herbe verte, abattue ici
Pauvre petite orpheline, entre la fente du rocher,
une petite goutte de rosée suave
et une petite motte de terre te font vivre
Pourquoi baisses-tu la tête et la relèves-tu ensuite ?
Pour louer Dieu [zéphir,
Qui m'apporte pour me caresser l'haleine chaude du
Comme la mer, le rossignol, comme le brin d'herbe
Chantons, courbons la tête
Et louons Dieu seul.

Nous sommes ses enfants qu'il nourrit de ses largesses,
L'épi pour nous tressaille sur sa tige ;
Pour nous l'arbre [fruits
Etend ses branches pour nous donner de l'ombre et ses

Evid om-ni ann heol a sklerijen ar bed
Ha pa 'z a da guzet,
Ker stank ha treaz enn aod, e bolz ann env laouen

E trid ann oll stered; evel kant goulaouen
E strinkont sklerijen
Hed ann denvalijen.

Nag a draou, va Doue, hoc'h euz evid omp krouet
Er mor ha war ann douar hag enn ho paradoz
A zo ouz hor gortoz!
Dioc'h ar bed-man c'houero, distagomp hor spered;
Evel ann alc'houeder, displegomp hon eskel,
Nijomp war ann avel;
Dreist ann heol, ar stered, savomp hor c'halonou
Pedomp Doue, he vamm hag he eledigou
Da drei hon holl boaniou
Enn eur mor a zudiou!

Pour nous le soleil éclaire le monde
Et quand il va se coucher,
Aussi nombreuses que les grains de sable du rivage dans
[la voûte du ciel joyeux
Scintillent toutes les étoiles ; comme cent feux
Elles lancent la lumière
A travers l'obscurité !

— Que de choses mon Dieu vous avez créées pour nous
Dans la mer, sur la terre et dans votre Paradis
Qui nous attend.
De ce monde plein d'amertume détachons notre esprit ;
Comme l'alouette déployons nos ailes,
Volons sur le vent ;
Au-dessus du soleil, des étoiles, élevons nos cœurs
Prions Dieu, la vierge et ses anges
De changer toutes nos peines
En une mer de délices !

VA AZEN

Enn deiz all savet va c'hribell
Hag a c'haoliad war eunn azen
Ez eann da glask enn eur park pell
Irvin evid ober souben ;
Pa welaz va lipouz skouarnek
A hed ann hent e tal eur c'hleuz
Eur vojen askol a lipaz c'houek
Enn eur chaogat he vrid a dreuz.

Iao, iao, va azen
Mar choumann enn hent da ourzal
Enn distro em bo ar valaen
Digant Jannedik, digabal (1).

Eunn azennez koant a dremen
Soun he skouarn ha glaz he lagad
Oc'h he gwelet drant, va azen
A c'hourich, a gaball, a skrab,
War he lost e sao enn eunn tenn
Digor ganthan he fronellou
Ha me riskla ' kreiz ar vouillen
'Vel eun druillad gwadegennou.

Goude, 'vit diskouez he baotr mad,
Va loen a laosk eur fringaden
Hag en eur fringal war ar prâd
Ec'h astenn war-n-oun he liven

(1) *Digabal.* M. à m. : sans cabales, dans les formes.

MON ANE

L'autre jour, la tête haute
Et à califourchon sur un âne
J'allais chercher dans un champ éloigné
Des navets pour faire la soupe ;
Quand mon oreillard friand, vit
Le long du chemin contre un talus
Une touffe de chardons qu'il savoura
En machonnant sa bride de travers.

Allons, allons donc, mon âne
Si je reste à m'attarder en chemin
Au retour, j'aurai le balai
De Jannedik sans autre forme de procès.

Une jolie ânesse vient à passer
Son oreille dressée et son œil bleu ;
En la voyant sémillante, mon âne
Se met à braire, caballer, piaffer,
Il se cabre tout d'un coup,
Ses narines ouvertes.
Et moi de glisser au milieu de la boue
Comme un paquet de boudins.

Ensuite pour montrer qu'il est bon garçon
Mon âne fait un saut fringant
Et en gambadant sur le pré
Etend sur moi son échine.

Flastret holl eo ganthan va c'hof
Va c'hein zo stok oc'h ann douar
Ioual a rann 'vel eur penn moc'h
A gren ar vuez enn he zivouar !

Pa helliz sevel euz ar c'houer
E oann leun fank penn da benn
Hag erruet e park ar glazder
E tenniz eur ribinaden... (1)
Va azen sammet a zevri
Ez ejomp o treuzigellat
Beteg eur goz hostaliri
Hoñ dalc'haz a zav eur pennad.

Er meaz Ian Skouarnet a lip brouskoun,
Ebarz, me a lounk gouzougad ;
Dond a riz ker reud, ker bouroun,
Ma oenn sammet 'vel eur zac'had.
Distro d'ar gear hep tamm irvin
Janned a ro d'in eur stavad
A dro raktal e dour va gwin ;
Kaout eur vrek ne-d-eo ket ebad !

Mar bez gouezet ebarz er vro
Em euz-me bet eur javedad
Da vorlarjez ar c'hiz a zo
War eun azen e vinn lekeat
Staget e vezinn war he gein
War va fenn eur bonned kornek
E leac'h brid he lost a zalc'hinn
Evit ma vezimp daou bennek. (2)

(1) *Ribinaden*, introduit pour faire le vers au lieu de *Ribinad*, qui signifie textuellement : bout de chemin en montant.
(2) M. à m. : deux entêtés.

Mon ventre en est tout meurtri,
Mon dos est aplati par terre
Je crie comme un pourceau
Dont la vie tremble sur ses jambes !

Quand je pus me relever du ruisseau
J'étais entièrement couvert de boue
Et arrivé au champ de la verdure
Je refis un bout de chemin,
Mon âne chargé sérieusement
Nous allâmes en trébuchant
Jusqu'à une vieille auberge
Où nous nous arrêtâmes un moment.

Au dehors Jean l'oreillard mange des racines
A l'intérieur je bois à pleines gorgées.
Je devins si rond, si replet,
Que je fus chargé comme un sac.
De retour au logis sans aucun navet
Jeannette me donne un soufflet
Qui change de suite en eau mon vin;
D'avoir une femme ce n'est pas amusant !

Si l'on sait dans le pays
Que j'ai reçu un soufflet,
Le mardi gras c'est l'usage,
Je serai placé sur mon âne,
Attaché sur son dos,
Sur ma tête un bonnet cornu,
Au lieu de bride je tiendrai sa queue
Pour que nous fassions la paire tous les deux !

ANN DEILLEN ZEAC'H

Distak dioc'h a vezen
Deillennik keaz melen
Da beleac'h ez es-te?
N'ouzoun. Eur barr arne
En deuz fraillet, torret,
Brevet ha diskaret
Enn eun taol ann derven
A ioa oc'h va dougen
Abaoue ann deiz-ze
Ez oun du-ma du-ze
Euz ar grec'hen d'ar c'hoad.
Ann ezen, ar gaouad,
Va c'has ha va distro
Gant he alan edro;
Morse ne ehanann;
Gant an avel ez ann,
Hep herzel, nag harpa,
El leac'h ma 'z a pep tra
El leac'h ma 'z a 'r gened
Ar iaouankiz, ar sked
Ann den braz, pinvidik,
Ar paour keaz reuzeudik
Ar roue hag ar merer
Tud ha traou en eur ger.

Gabriel MILIN.

LA FEUILLE SÈCHE

Détachée de l'arbre
Pauvre petite feuille jaune
Où vas-tu?
Je ne sais. Une tempête
A fendu, brisé,
Rompu et abattu
Tout d'un coup le chêne
Qui me portait.
Depuis ce jour
Je suis par ci par là
De la colline au bois.
Le zéphir, la tourmente
M'emporte ou me ramène
Avec son haleine inconstante;
Jamais je n'ai de repos;
Je vais avec le vent,
Sans résister, sans appui,
Là où va toute chose,
Là où va la beauté,
La jeunesse, l'éclat,
Le grand, le riche,
Le pauvre, le malheureux,
Le roi et le fermier,
Tout le monde et toute chose
[en un mot!

Alfred BOURGEOIS.

ÉTYMOLOGIE
DU MOT CAYENNE

Colonie et caserne des Marins

HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE BREST

Cette expression désigne aussi bien l'île de l'Amérique du Sud, dans l'Océan Atlantique, sur la côte de la Guyane, le chef-lieu de la colonie, que la caserne des marins dans les ports militaires.

Levot, faisant l'historique de cet établissement au port de Brest (2,286) a recherché l'étymologie de ce mot, et il a écrit :

Le nom assez bizarre de Cayenne aurait, dit-on, été donné à cette caserne, parce qu'on y aurait logé, pendant qu'on la construisait ou aussitôt après son achèvement, soit des colons échappés à la désastreuse expédition du Kourou (1), soit une partie de ceux qu'on envoya de nouveau en 1768, etc. Cette explication n'est point la vraie.

De son côté, M. le docteur E. Maurel (2), dans sa

(1) Année 1763.

(2) Médecin principal de la marine, professeur-suppléant à l'école de médecine de Toulouse. Officier de réserve, *Annuaire 1900*.

communication à la Société de géographie de Toulouse, et intitulée : *Historique de la Guyane* (1), s'est livré à des recherches pour découvrir l'origine du nom de *Guyane* donné à la colonie, et de celui de *Cayenne* à son chef-lieu.

Le mot de Guyane, pense-t-il, viendrait d'*Ouyana*, nom d'une province que les indigènes déclaraient être très riche en or. *Cayenne*, continue M. E. Maurel, selon quelques auteurs, serait le nom d'un chef caraïbe. Je ne le crois pas, ce mot n'ayant rien de *galibi*. Cayenne serait, dit-on, une altération du mot *Ouyana* désignant la province et la capitale. J'en place une autre, poursuit-il, que je ne donne qu'avec beaucoup de réserve ; elle m'est personnelle. Dans quelques-uns des ports militaires, il existe une *rue de la Cayenne*, dénomination adoptée, non en souvenir du chef-lieu de la Guyane, mais parce que ces rues conduisaient au *Bagne* que la population désignait sous le nom de *la Cayenne*. L'étymologie de ce mot est facile à trouver : *La Cayenne* vient du mot latin *Gehenna*, torture, question. Aucune de ces nouvelles explications n'est la bonne.

Il y a de longues années, que Jal a donné l'étymologie de ce mot.

Dans son *Glossaire nautique*, p. 443, col. 1, on lit :

Cayeane, rectification du vieux mot français *Caenne*, signifiant maison, comme *Caya*, dont il vient

Iceulx Flamens marchans ne povait venir au hable — port — qui estoient closes et aussi pour cause du guet qui estoit sur les murs et sur les *caennes* — 1378 — D. Carpentier voce *Cay*.

(1) 4e trim. 1888, pp. 335 et suiv.

Ainsi qu'on va le voir, l'étymologie est la même, qu'il s'agisse du chef-lieu de la colonie ou des casernes de marins.

Avant d'aller plus avant, il me semble utile de recourir au travail fort intéressant du docteur Maurel pour faire connaître les débuts de la colonie. Mon analyse sera aussi brève que possible.

Selon M. E. Maurel, p. 343, les premiers navigateurs français qui abordèrent ces parages furent des Rouennais. Ce fut en 1626. Ils étaient au nombre de 26 personnes, sous la conduite de Chantail et de Chambrant. En 1630, une nouvelle expédition partit de Rouen ; elle fut complétée trois ans après. Cette dernière, composée de 130 personnes sous les ordres de Hautepine, Legrand et Grégoire, s'établit sur les rives de *Counamana,* un an après, sur celle de *Remire,* fortifia le rocher qui domine l'île de Cayenne, le nomma *Cépérou,* nom d'un chef indien *Gebili,* et, à côté du fort, fonda également le premier village qui devait devenir le chef-lieu de notre colonie.

Décimés par la maladie, la plupart de ceux qui survécurent, quittèrent Cayenne, en 1640, au nombre de 65, pour se réfugier à Surinam et se réunir à la colonie anglaise. La compagnie du *Cap Nord* confia une expédition à Poncet de Bretigny ; il débarqua à Cayenne le 4 mars 1644, avec 300 hommes. Sept ans après la mort de Bretigny, la compagnie de la *France équinoxiale* envoya le sieur Navarre avec 60 hommes. L'expédition attérit le 1er mars 1652. Les privilèges de la compagnie du Cap Nord furent révoqués. Du Havre, partit de Royville. Il avait sous ses ordres 7 à 800 volontaires et

emmenait les 12 associés, fondateurs de la Cie des *Seigneurs de la Guyane*. Vers 1656, le pavillon français avait complètement disparu des rives de la Guyane. Le 21 mars 1664, Lefebvre de la Barre reprit possession de Cayenne, etc.

Les premiers navigateurs, on l'a vu, avaient appelé *Cépérou* le fort édifié par eux. La ville porta sans doute le même nom ; à la suite de ces nombreuses interruptions de séjour, ce nom de *Cépérou* s'oublia ; on s'habitua à appeler *la maison* — La Caenne, mieux La Cayeane — le lieu où l'on avait abordé la première fois, et où l'on revenait après avoir battu la mer et que le moment de se ravitailler approchait. Les Basques, dit Jal, emploient le mot Caya pour désigner un abri, un port, un quai, un môle.

Ceux des marins qui suivirent conservèrent la dénomination qui s'est perpétuée. En effet, au siècle dernier, on ne disait pas *La Thetis* a fait voile pour Cayenne, *mais pour La Cayenne*. A la page 376, t. 2, Dict. de *Trévoux*, on trouve *La Cayenne*, isle, etc., et à la page 62, *Caienne* ou *Cayenne* et non pas *Cajene* et moins encore *Cajane* ni même *Cayane*. Dans les correspondances de l'époque, et notamment dans Voltaire, on trouve : *La Cayenne*.

En ce qui concerne les bâtiments destinés au logement des marins, voici ce qui se produisit :

Cayenne, dit Jal, ne se trouve point dans les dictionnaires de Guillet, de Desroches et d'Aubin (XVIIe siècle). Il est difficile de dire pourquoi et à quelle époque *Caenne* fut abandonné, si en effet on l'abandonna tout à fait, et pourquoi on le reprit au XVIIIe siècle.

Le mot *Caenne* signifiant maison, d'après le texte de

D. Carpentin de l'an 1378, avait pour radical *Caya*, nous dit Jal. D'après Du Cange, *Caya* signifiait maison, chaiz ou ouvroirs, et il cite un texte latin prouvant que cette expression de *Caya*, maison, avait cours dès l'année 1285. On rectifia le mot, suivant son radical et l'on écrivit *Cayeane*, qui est devenu *Cayenne*.

Ce mot *Cayenne* était employé dans la marine, en 1681, et avait la signification de maison.

A l'*inventaire des Archives de la Marine*, série B, service général, t. 1, p. 324. Rubrique B^2 44, p. 469, on trouve la mention d'un arrêt pour la vente des *Cayennes* ou maisons appartenant au roy dans le bourg de Rochefort. Elles provenaient des acquisitions faites avec l'ancien Seigneur de cette terre.

Le mot Cayenne signifiant lieu de rassemblement pour prendre les repas, était en usage en 1681.

Jusque-là les hommes de levée n'étaient considérés que comme des *journaliers ;* ils mangeaient et couchaient chez l'hôtesse, et quand la *chaudière* fonctionnait à bord, c'est-à-dire au moment de l'appareillage, l'hôtesse prévenue du départ par le *ban*, batterie de tambour faite en ville, *au grand déplaisir de l'autorité militaire qui prétendait avoir seule* ce droit, l'hôtesse, dis-je, apportait elle-même le sac du marin et se faisait rembourser ce qui lui lui était dû. Ceux des hommes qui avaient dérouté la vigilance de l'hôtesse s'écriaient : *hisse le grand foc, les dettes sont payées*.

La grande agglomération de matelots réunis à Brest fit adopter de nouvelles dispositions.

LA CAYENNE A BREST

Avant l'année 1681, entre le maréographe actuel et le poste appelé la *consigne*, au pied duquel se trouve une cale, la cale du *Rocher au sel*, dépôt de cette matière employée alors au lestage des bâtiments, ancienne cale du passage des bateaux établis entre Brest et Recouvrance, avant le pont tournant, se trouvait une *cricque* dite des *Bourgeois*.

On y faisait exécuter *le saut à la mer, à trois reprises*, prescrit par l'article XIV du règlement du 26 décembre 1618, le jour de l'installation du maire par les jeunes mariés et autres désirant jouir des privilèges de la ville.

Cette cricque fut comblée en 1681, et ultérieurement, on éleva sur un bâtis en maçonnerie, une fort belle machine à mâter, disparue à la suite de la construction de la grue du plateau des ateliers des Capucins dans l'arsenal.

Sur la place ainsi obtenue on établit *La Cayenne*, c'est-à-dire l'endroit où se réunissaient les matelots pour prendre leurs repas, pendant les opérations d'armement ou de désarmement. 800 hommes se trouvaient réunis au 12 juillet 1743 (1). Ils n'étaient pas à couvert, *ce que je n'avais point connaissance*, écrivait Maurepas, le 21 janvier 1746. Je sens, disait-il, la nécessité de donner un couvert aux matelots pour prendre leurs repas et sans entrer dans l'établissement d'une espèce de corps de

(1) Au 30 novembre 1748, le sieur François Mousteron était garde de la Cayenne.

garde à plusieurs étages, dont le projet serait bon, je prescris à M. Olivier (ingénieur), de lever à la hâte un simple hangar. En quelques mots, Maurepas jetait les bases de l'organisation d'une caserne.

Cette mesure était adoptée parce que les matelots se rendaient chez les hôtesses pour prendre leurs repas.

En conséquence, Maurepas prescrivit de diviser les matelots en escouades de 20 à 25 hommes, avec un officier-marinier, sachant écrire, ayant un rôle de son escouade, et suivant ses hommes. J'espère que par là il y aura peu d'abus du côté des hôtesses. S'il faut un règlement plus en forme, chargez de ce soin MM. de Givry et Michel (commissaires), confiez la direction à un écrivain principal et adjoignez-lui le sieur Chadirac. Ils auront assez de besogne s'ils font tout le nécessaire. La construction du hangar fut momentanément abandonnée à cause des mouvements occasionnés par la guerre. On employa alors quelques vieux vaisseaux. Enfin on se préoccupa de bâtir un édifice pour recevoir les hommes. L'endroit choisi fut, sur la rive droite de la Penfeld, le plateau de *Milin-Avel,* le moulin à vent, propriété de temps immémorial de la famille Le Gac de l'Armorique. (1) ·

(1) Le moulin à vent était en ruines lorsque le sieur Le Gac de l'Armorique, fils, commissaire aux classes à Saint Brieuc, en fit la vente à la marine dans le courant de l'année 1767.

Devant s'étendait l'*aire à battre le blé.* Une portion forme la place qui fait face à la caserne. C'était une propriété de la marine qui l'a laissée sans emploi ; aujourd'hui la ville en est propriétaire.

Cette place est comprise entre les rues de Borda — anciennement de *Belle-Aire* et non de *Bel-Air* et du *Moulin à vent.*

Quelques achats furent faits en 1746 ; des constructions s'élevèrent. Les achats continuèrent en 1756 et en 1766 ; puis les travaux furent suspendus. On songea un moment à bâtir les casernes à un endroit qui porte actuellement le nom des *Quatre-Moulins*. Cet emplacement fut abandonné au munitionnaire général de la marine, qui y éleva des édifices nécessaires à son service.

On revint alors au plateau du moulin à vent.

Au 26 juillet 1779, 4 à 500 matelots étaient logés. L'extension de la caserne se poursuivait ; mais à ce moment le génie militaire éleva des difficultés, en partie aplanies en 1780 ; ordre fut alors donné pour l'augmentation de cet édifice qui devait être assez spacieux pour servir d'hôpital, s'il en était besoin.

L'ordonnance du 4 février 1782 avait créé le corps royal de la marine (soldats en même temps que matelots). La division de Brest comportait 5 sections : la section étant de 1,191 hommes, c'était un effectif de 5,955 hommes qu'il fallait loger. On jeta les yeux sur l'hôpital de l'ancienne maison des Ursulines de Landerneau, loué à l'évêque de Léon moyennant 10.000 livres et que l'on a eu tant de peine à se procurer. Lettre du 24 février 1783. Donné à la marine à la Révolution, cet établissement si utile au département, surtout en temps de guerre, lui a été enlevé par M. Thiers, président de la République. Il était remis à titre de prêt à un autre département. Cela ne trompa personne à l'époque de la signature du décret. Le département de la guerre le détient en ce moment.

L'augmentation du corps de caserne approuvé en 1780 représentait une dépense de 204.000 livres. Il faudra attendre la fin de 1784 — dép. du 12 novembre 1783 —

pour s'occuper de cet objet, qui est subordonné à la destination que l'on donnerait à la maison de Landerneau.

Dans ces conditions, il fallut encore recourir à l'emploi des vieux bâtiments. Le 23 avril 1785, le Ministre écrivit :

L'expérience démontre journellement, M. (le commandant de la marine), qu'il serait avantageux de loger aux casernes les matelots à mesure qu'ils arrivent à Brest. Il paraît même que pour rendre cet établissement vraiment utile en temps de guerre, il serait indispensable qu'ils y aient une nourriture. Ces considérations me font désirer d'avoir sous les yeux tout ce qui s'est passé sur ce sujet depuis cette dernière époque. Vous voudrez bien me le rappeler avec détail et me faire connaître les motifs qui ont déterminé à ne plus admettre les matelots dans la caserne et à supprimer les divers officiers qui en avaient la direction.

A la suite de la communication qui lui fut faite, le Ministre écrivit :

31 décembre 1785.

Avant de proposer au roi un plan fixe concernant la caserne aux matelots, je désire que vous me fassiez connaître ;

1° Combien, dans son état actuel, elle peut contenir de matelots ?

2° Combien elle pourrait en recevoir en y construisant un 2e étage et quelle serait la dépense de cette construction ?

3° Enfin à combien s'élèverait la dépense totale de la caserne si on lui donnait tout l'agrandissement qui avait

été projeté et quel nombre de gens de mer elle pourrait y contenir ?

Après la réception de ces renseignements, le Ministre répondit :

11 février 1786.

Les details dans lesquels vous êtes entré en me faisant connaître le service que la caserne a rendu pendant la dernière guerre m'a mis à portée de juger de celui qu'elle pourrait rendre, soit en élevant d'un étage le bâtiment actuel, soit en donnant à cet établissement l'extension dont il est susceptible et qui a été indiqué dans le projet général.

J'ai vu que dans le cas où l'on prendrait le parti d'élever un étage, ce qui pourrait n'être pas sans inconvénient pour la suite eu égard aux doutes que l'on paraît avoir sur la solidité du mur du bâtiment, il en coûterait au Roi une somme de 93,000 livres au moyen de laquelle on obtiendrait la facilité de placer 639 lits de plus, qui porteraient à 3,106 hommes au total le nombre des hommes que cet établissement serait en état de recevoir.

Examinant ensuite s'il ne serait pas plus avantageux de laisser le bâtiment actuel tel qu'il est et d'adopter de préférence le supplément projeté qui est destiné à contenir 4,000 hommes et dont la dépense est évaluée à 180,000 livres, j'ai remarqué qu'en se bornant même à construire dans ce moment la moitié de ce bâtiment, qui ne coûtera pas au delà de 93,000 livres, on se procurera des moyens de placer dans ce supplément 2,000 hommes qui, ajoutés aux 1,828 que le bâtiment actuel est dans le

cas de recevoir, formeront un total de 3,828 hommes, que cet établissement pourra contenir.

D'après ces réflexions, je n'ai point balancé de proposer au Roi d'approuver la construction de la moitié du bâtiment dont il s'agit. S. M. y ayant consenti, j'autorise M. de Beaupréau (intendant), à donner ordre à l'ingénieur en chef des bâtiments civils, de faire les dispositions convenables pour mettre ce projet à exécution le plus tôt qu'il sera possible. Lorsque les plans et les devis auront été établis, vous me les ferez parvenir.

Le 20 février, le port émit l'avis qu'il y avait lieu d'élever l'édifice existant.

Le 15 septembre 1787, la construction d'une nouvelle aile fut ordonnée.

Il fut prescrit, le 25 octobre 1788, de congédier tous les matelots à la Cayenne.

On revint à l'emploi des vieux bâtiments.

Le traité passé le 15 septembre 1787 fut annulé le 26 mai 1789.

La caserne fut réoccupée pendant la période révolutionnaire.

De 1842 à 1845 fut complètement terminé le magnifique établissement qui porte aujourd'hui le nom de 2e dépôt. Pour ma part, je regrette la disparition de la dénomination de Cayenne.

A. KERNÉIS.

BIOGRAPHIE BRETONNE

Le général baron de Tromelin

D'après G. LE NOTRE

(PARIS RÉVOLUTIONNAIRE)

Ce fut une étrange et terrible époque que celle de la grande Révolution française, de 1789 à 1800; et les hommes qui traversèrent cette glorieuse et sinistre période passèrent par d'incomparables émotions.

Comme un fleuve débordé qui cherche à se creuser un nouveau lit dans la campagne, le choc brutal des événements renversa sur son passage toutes les institutions, toutes les croyances, toutes les situations du passé, même celles qui paraissaient les plus solides.

On vit surgir de cet abîme les forfaits les plus odieux et les plus admirables vertus, et jamais le monde n'offrit le spectacle de tant d'héroïsmes et de tant de lâchetés.

L'histoire intime de la Révolution se fait seulement connaître de nos jours, peinture fidèle d'existences extraordinaires et de destinées étranges produites par des événements imprévus. Que de drames, que de catastrophes dans les familles ! Le danger était partout, partout la vie humaine était en péril. A la frontière l'invasion, dans les campagnes la guerre civile, dans les villes, l'émeute, la Terreur et la guillotine.

A combien ne fallut-il pas de l'audace, de la finesse, du sang-froid et un caractère supérieur et énergique pour échapper à la mort menaçante sous tant de formes.

Des chercheurs, des historiens épris et curieux en quête de mémoires, de lettres et de vieux papiers de famille nous révèlent tous les jours quelques documents précieux éclairant d'une lueur nouvelle la vie privée et les aventures de tant d'hommes en lutte avec la plus périlleuse des destinées.

Au premier rang de ces érudits nous devons placer M. Le Notre, l'éminent bibliothécaire des archives nationales. C'est à lui que nous devons tant de curieux mémoires sur cette époque, mémoires pleins de la réalité d'hier, captée à des sources neuves par les puissantes méthodes de la science historique ; histoires palpitantes où l'on sent battre des cœurs, gronder des haines, chanter ou pleurer des amours, vivre enfin des hommes et des femmes !

Aussi lui avons-nous emprunté les plus sûres et les plus piquantes informations pour l'étude que nous allons faire ici de la vie et des aventures d'un breton du Finistère, le général comte François de Tromelin, baron de l'Empire, grand-officier de la Légion d'honneur, et dont la vie est un exemple à l'appui de ce qui précède.

Ce soldat appartenait à une vieille et noble famille des environs de Morlaix.

Les Boudin de Tromelin portaient *de sable à l'épée d'argent en pal, la pointe en haut, surmontée de deux étoiles d'or*, et pour devise *Ad sidera tentat*. Ils étaient originaires de Normandie et ils s'étaient établis en Bretagne au commencement du règne de Louis XIV. Au

début de la Révolution, ils habitaient dans le canton de Ploujean, leur terre et leur château de Coatserho.

Les ancêtres de notre héros avaient fourni à la France de nombreux et vaillants hommes de guerre, parmi lesquels deux officiers généraux de la marine, décorés du cordon rouge pour leurs brillants services dans l'Inde, dans le Levant, et pendant la guerre de l'Indépendance américaine.

Par vocation et par tradition de famille, le jeune Tromelin se destina au métier des armes. Il fut admis à l'Ecole militaire de Vendôme et il en sortit en 1787 avec un emploi de sous-lieutenant au régiment du Limousin, en garnison dans l'île de Corse.

Là, le jeune officier s'adonna à la lecture des philosophes et il devint rapidement un chaud partisan des idées nouvelles. Cependant, quand vint la Révolution, effrayé par ses premiers excès et se croyant lié au roi par le serment de fidélité qu'il lui avait prêté, il se laissa entraîner par le torrent de l'émigration ; il offrit son épée aux princes avec lesquels tout d'abord il combattit dans l'Argonne.

A Quiberon, il était attaché au duc de Rohan. Après le désastre, il fut comme tant d'autres fait prisonnier ; mais par des prodiges d'audace, de sang-froid et de présence d'esprit, il parvint à s'échapper de la colonne des victimes conduites à la mort. C'était une première évasion heureusement accomplie.

Il vécut quelque temps caché et c'est alors qu'il se maria.

Cependant, certain d'être fusillé s'il était pris et reconnu sur le territoire de la République, il se réfugia

avec sa jeune épouse à Londres où il vécut très maigrement de quelques leçons de dessin.

On le présenta à Sir Sidney Smith, l'audacieux commodore anglais. Ce dernier prit le jeune Breton en affection et lui offrit de l'accompagner dans son aventureuse croisière sur le *Diamond*.

A cette époque, Sir Sidney Smith avait déjà un grand renom dans la marine anglaise. Ses services en Suède l'avaient distingué, l'incendie de Toulon le rendit illustre. Les Anglais l'avaient surnommé le Lion de la mer. Les Français l'appelaient Milord Fantôme tant il paraissait insaisissable. En 1794, il commandait l'escadrille anglaise qui croisait en vue des côtes de Normandie et il avait enlevé par un audacieux coup de main la frégate la *Révolutionnaire*. C'était un ennemi redoutable, et nos marins, restés superstitieux en dépit des idées nouvelles, disaient qu'il était le diable en personne tant son audace, son adresse et sa chance lui avaient valu de succès. Il cabotait les chouans en armes à la barbe des douaniers, cueillait sur les côtes les royalistes fugitifs, opérait le transit des conspirateurs entre l'Angleterre et la France ; sa péniche amirale le *Diamond* se montrait le soir au large des îles Saint-Marcouf et se retrouvait à l'aube du lendemain devant Dieppe ; les navires qui essayaient de lui donner la chasse, semblaient voués à quelque désastre : tempête, échouage ou explosion de Sainte-Barbe.

Son excès d'audace le perdit. Profitant d'une profonde obscurité, il osa, dans la nuit du 18 avril 1796, aidé d'une flottille de cinq ou six canonnières, accoster et enlever en pleine rade du Havre la frégate française le *Vengeur*.

Il filait déjà avec sa prise quand une saute de vent et la marée montante le poussèrent dans la Seine. Il fut aperçu. De nombreuses chaloupes et le lougre le *Renard* sortirent du port et cinglèrent à sa poursuite. Une corvette commandée par le capitaine Le Loup accourut et atteignit la péniche de Sidney Smith. Les Français sautèrent à l'abordage. Voyant toute résistance impossible, le commodore se rendit.

Cependant au moment de l'attaque, Tromelin se crut perdu : capturé sur un navire ennemi, proscrit, hors la loi, c'était la mort dans les vingt-quatre heures.

En un instant Sidney Smith réunit son équipage pour un dernier mot d'ordre. « Monsieur de Tromelin, dit-il, » doit passer pour mon domestique ; et comme il con- » naît assez mal l'anglais, il sera Canadien et s'appellera » John Browley. »

Cet ordre suprême fut religieusement respecté, et aucun des hommes qui se trouvaient là et qu'une dure captivité attendait, n'acheta par une indiscrétion, une amélioration probable de régime et peut-être même la liberté.

Aussi lorsque Sidney Smith livra le *Diamond* au capitaine Le Loup, il ne présenta comme prisonniers avec lui que son état-major, l'équipage, puis son secrétaire qui déclara se nommer Vright et un garçon de vingt-quatre ans, gauche et embarrassé, qui lui servait de domestique et dont le nom était John Browley. Quant à ce dernier, à peine nommé, il se rendit dans la cabine de son chef pour garnir son porte-manteau du linge et des effets qui lui étaient nécessaires, sans que personne ne fît attention à son humble personne.

Cependant, le 19 avril 1796, la ville du Havre à son réveil avait été mise en émoi par la stupéfiante nouvelle: Sidney Smith était pris ! Aussi toute la population se groupa-t-elle au plus vite sur les quais, pour assister au débarquement du fameux Milord Fantôme.

Dès qu'il mit le pied sur la passerelle, une clameur le salua d'un formidable : « Vive la République. »

Sidney Smith « se confondit alors en signes de poli- » tesse et en salutations qui n'en finissaient pas »; et comme quelqu'un lui demandait comment lui, si habile, avait osé risquer un coup de tête si peu digne de ses talents, il répondit que « s'étant trouvé dans l'inaction, » il avait voulu s'amuser à cette espèce de partie de » chasse ». D'ailleurs, ajoutait-il, il se montrait satisfait du hasard qui lui réservait un séjour en France, dans quelqu'une de ces prisons dont le tragique renom était grand, depuis trois ans, dans le monde entier.

Il trouvait « de l'amusement dans la nouveauté de sa » situation » ; c'était un chapitre pittoresque ajouté au feuilleton de sa vie et il se déclarait très curieux « des » suites de l'incident. »

Pendant ce temps, Tromelin ou pour mieux dire John restait inaperçu, personne n'avait l'air de s'en occuper. On le surveillait si peu que dès le premier jour, il eut la tentation de s'échapper. Il crut plus sage d'y résister, et il suivit paisiblement son maître à l'hôtel qu'on lui donnait pour prison provisoire.

Là, il le servit avec un zèle et un empressement d'autant plus méritoire que sir Sidney Smith affectait de le traiter avec la plus grande brutalité.

Mais leur séjour au Havre ne fut que de quelques

heures. Le soir même arrivait une chaise de poste, escortée par un fort détachement de gendarmerie. L'on y fit monter le commodore et son secrétaire Vright, encadrés par deux sous-officiers. Quant à John, on le mit tout simplement sur le siège à côté du cocher, comme un personnage négligeable. On prit ainsi la route de Paris. John ne se montra pas farouche, il se mit à bavarder familièrement avec les postillons dans une langue assez peu compréhensible, les faisant rire par son air exotique et le plaisir qu'ils avaient à lui donner « une première » leçon de français. »

Il descendait aux relais, buvait dans les auberges sans que ses allées et venues eussent l'air de préoccuper le moindrement la maréchaussée, toute absorbée par la surveillance des chefs.

Après un court séjour à Rouen dans les mêmes conditions, Smith, le capitaine Vright et John Browley arrivaient à Paris dans les premiers jours de mai. On les déposa à la prison de l'Abbaye où ils restèrent six semaines : ils furent de là transférés au Temple, où on les écroua le 3 juillet, et, tout de suite, l'aventure tourna au roman.

Au moment où Tromelin pénétrait ainsi dans Paris, la physionomie de la grande ville s'était considérablement modifiée.

Les citoyens avaient cessé de se guillotiner les uns les autres, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ; la terreur avait disparu et avec la sécurité renaissaient la confiance et la joie.

On ne revoyait plus ces jours sinistres où la fatale charrette escortée par une bande féroce et cruelle con-

duisait à l'échafaud ses tristes voyageurs. Une période radieuse avait commencé et les bons Parisiens pouvaient circuler sans crainte dans les rues redevenues animées et joyeuses.

Les prisons, ouvertes à deux battants, laissaient alors échapper une farandole de prisonniers et de prisonnières qui, ayant perdu des mois précieux sous les verrous du Luxembourg, des Carmes, de Saint-Lazare, de Sainte-Pélagie et des Madelonnettes, voulaient regagner le temps perdu en se trémoussant à Bagatelle, au Ranelagh, au palais de l'Elysée alors transformé en music-hall. Il y avait même le bal des victimes pour ceux dont les parents avaient péri sur l'échafaud.

Le Temple et l'Abbaye restaient toujours prisons d'Etat, avec leurs détenus politiques ou militaires, mais leurs portes ne s'ouvraient plus comme autrefois sur la mort, et l'opinion publique sympathisait presque avec ceux qui parvenaient à s'enfuir de ces redoutables cachots.

Depuis que le sinistre donjon de Jacques de Molay avait servi de prison à la famille royale et, après elle, à bien d'autres, il n'était plus ce cadavre de pierre dressé, comme un spectre des âges anciens, dans le quartier le plus grouillant de Paris : les tragédies révolutionnaires l'avaient ressuscité et rajeuni : tous ceux qui, depuis le 13 août 1792, s'étaient efforcés, par intérêt ou par dévouement, d'entrer en communication avec les détenus, y avaient laissé des traces de leur ingéniosité. Quatre ans de stratégies clandestines et de travaux d'approche avaient machiné la tour et ses abords comme un theâtre d'escamoteur et certainement Sidney Smith, qui s'attendait à des surprises, ne dut pas se trouver déçu.

A peine arrivé, il put constater qu'il était entouré d'amis attentifs. En effet dès la première nuit, comme il prenait le frais derrière les barreaux qui défendaient ses fenêtres, il apercut une vaste croisée lumineuse et grande ouverte au troisième étage d'une maison de la rue de la Corderie. Une grande animation semblait régner dans la chambre ainsi éclairée. Des ombres passaient et repassaient sans cesse. Tout à coup, sur un immense drap blanc tendu au fond de la pièce, une lanterne magique projeta des lettres énormes dont la succession formait des mots, puis des phrases.

Ces signaux, en raison de la hauteur et de l'éloignement de l'enceinte, ne pouvaient être aperçus que des étages supérieurs de la tour.

Le secret en était admirablement gardé par tous les intéressés. Il y avait trois ans que ce stratagème fonctionnait tous les soirs, après l'heure des rondes, sans que nul geôlier, sans qu'aucun des postes établis pour plus de sûreté, aux étages bas du donjon, en eussent le moindre soupçon.

Ce logement était précisément le seul de la rue de la Corderie qui eût de ce côté vue de l'enclos du Temple.

Il avait été loué dès l'année 1793, par une royaliste intrépide et dévouée, Madame Launoy, qui l'occupait avec ses trois filles. Un jour le commodore les aperçut souriantes et jolies et paraissant plus occupées des toilettes provocantes mises à la mode par Madame Tallien, que de conspiration.

Une communication suivie s'établit bientôt entre elles et le prisonnier : comme il ignorait leurs noms, il les avait baptisées, à cause de leurs costumes grecs : Thalie, Clio et Melpomène.

Smith et Tromelin se trouvaient donc ainsi dans leur prison, où ils paraissaient isolés du reste de l'univers, mieux informés des événements les intéressant que leurs gardiens et que la police elle-même, dont on se jouait impunément.

Par cette ingénieuse télégraphie, ils apprirent rapidement qu'à la nouvelle de l'arrestation de son mari la jeune comtesse de Tromelin était accourue à Paris et s'était logée dans la maison même dont Madame Launoy habitait le dernier étage.

Bientôt, grâce à la correspondance nocturne et à la lanterne magique, on machina les éléments d'une évasion dont quelques amis intrépides et dévoués s'occupaient activement. Le commodore et son pseudo-domestique se prêtèrent admirablement à la comédie nécessaire pour faire aboutir le plan concerté

Un groupe audacieux de royalistes aussi hardis qu'habiles s'était organisé pour délivrer les prisonniers et les arracher à leur formidable cachot.

Il y avait là tout d'abord Phélippeaux, le chef si redouté « de la Vendée Sancerroise ». Il présenta à Madame de Tromelin Hyde de Neuville, qui l'avait délivré des prisons de Bourges la veille du jour fixé pour son exécution.

Hyde de Neuville, dont la tête était mise à prix, séjournait paisiblement à Paris sous le nom de « Charles » Loiseau ». Il recruta son ami Boisgirard, jeune militaire d'une excellente et très royaliste famille de Bourges, lequel n'avait rien trouvé de plus ingénieux pour échapper aux tracasseries et aux soupçons de la police, que d'utiliser ses extraordinaires qualités de souplesse et de

légèreté en sollicitant un emploi — qu'il obtint au concours — de danseur à l'Opéra.

Ces trois hommes s'adjoignirent bientôt Carlos Sourdat, officier de Charette, né à Troyes, qui, depuis 1792, servait intrépidement la Cause royale.

Ces jeunes gens, habitués à tous les périls, vivaient d'ailleurs dans une telle familiarité avec l'impossible, que le cours ordinaire de leur vie nous apparaît aujourd'hui comme une succession de péripéties des moins vraisemblables.

On travailla d'abord au plus urgent. Il fallait avant tout délivrer le pauvre John qu'une reconnaissance fortuite, une rencontre, un geste d'étonnement pouvait perdre, et qui jouait, du reste, son rôle avec un calme et un bonheur rares. Sidney Smith déclarait — sans mentir — qu'il n'avait « jamais eu pareil serviteur. » John prévenait ses moindres désirs et le servait avec une sollicitude quasi filiale. La brusquerie du commodore et quelques coups de pieds que celui-ci lui décochait dans ses moments d'impatience n'altéraient pas sa déférence et sa bonne humeur.

John était, d'ailleurs, très populaire au Temple ; comme Lasne, le concierge de la prison, tolérait qu'il sortît, chacun se plaisait à le charger, moyennant pourboires, de commissions pour le dehors : on s'intéressait à ses progrès visibles dans la langue française que, de l'avis unanime, il commençait « à écorcher très passablement » ; on se répétait ses naïvetés et on s'amusait de ses bévues.

Le brave garçon n'était ni susceptible ni « regardant » : il buvait tous ses petits profits avec les guichetiers et

n'avait parmi les surveillants que des amis : même il courtisait la fille de l'un d'eux, qui était très gentille et qui paraissait répondre à ses avances amoureuses. Les parents suivaient cette idylle d'un œil charmé et le mariage était convenu pour le jour où, mis en liberté, le jeune Anglais aurait trouvé dans Paris une situation stable.

Ce lieu d'un si tragique renom, cette tour du Temple qui, selon le mot sinistre d'un policier, « dévorait ses » habitants », était devenu un endroit quasi gai et l'on est en droit de s'étonner qu'une telle prison pût abriter tant d'insouciance et de bonne humeur.

Cependant les continuelles promenades de John autour du Temple avaient bien vite attiré l'attention des mouchards. Il avait, en outre, sans rechercher à s'en cacher, de fréquentes entrevues avec Madame de Tromelin. Mais la police secrète fut bien vite rassurée. Tout le monde savait dans le quartier que cette belle dame était une noble Anglaise très attachée à Sidney Smith, et l'on trouvait tout naturel que celui-ci correspondit par l'intermédiaire de son domestique avec sa maîtresse éplorée. Ce petit roman intéressait même les âmes sensibles si à la mode à cette époque et John put continuer ses tendres excursions sous l'œil bienveillant de la police.

Cependant Madame de Tromelin ne perdait pas de temps Elle avait avisé un rez-de-chaussée vacant dans une maison de l'enclos, contiguë à l'enceinte : Hyde visita le local, s'assura que la cave était attenante au mur de la prison et loua l'appartement où il établit une jeune fille, M^lle^ D..., si avenante et si jolie, que les habitants de la maison ne s'étonnaient pas des longues heures que passait chez elle Charles Loiseau.

Il s'était installé, presque à demeure, dans la cave et, conséquemment, il avait entrepris de creuser un souterrain, assez large pour donner passage à un homme et dont la longueur ne devait pas, d'après ses calculs, excéder douze pieds.

Il travaillait tout le jour avec ardeur. Mlle D... élevait une jeune enfant de sept ans à qui Loiseau avait acheté un gros tambour dont on encourageait la fillette à jouer à tour de bras : elle emplissait de vacarme la maison, couvrant ainsi le bruit des coups de pioche et de la chute des pierres.

Dans l'intervalle, Loiseau paraissait faire une cour assidue à Mlle D..., dont aux yeux de tous il devait être le tendre ami.

Cependant la besogne n'avançait pas aussi vite qu'il l'aurait voulu. Hyde commençait par suite à se décourager : il craignait maintenant de s'être trompé dans ses prévisions et de faire fausse route ; le concours d'un maçon devenait indispensable.

Madame de Tromelin en découvrit un, brave homme qui comprit à demi-mot de quoi il s'agissait et qui se mit à l'œuvre. A son premier coup de pic, une brèche s'ouvre : toute la cour du Temple apparaît ; la chute des moellons renverse même un factionnaire qui, effaré, donne l'alarme... Le poste court aux armes, mais Hyde est sur le qui vive : à son appel, Madame de Tromelin, l'ouvrier, Mlle D... et l'enfant au tambour s'enfuient par une porte de derrière, et quand la garde, obligée à un long détour, envahit l'appartement, elle n'y trouve plus que des malles pleines de bûches de bois, des meubles sans valeur et quelques hardes que personne, comme bien on pense, ne se risque à réclamer.

C'était un coup manqué, bien fait pour éveiller tous les soupçons de la police de sûreté; c'est pourquoi la surveillance devint immédiatement plus sévère. L'ordre vint même, du bureau central, de resserrer étroitement la captivité du commodore, et pour mettre fin à ses communications avec le dehors, on lui signifia qu'il eût à se priver désormais des services de son domestique dont on avait décidé l'extradition. La nouvelle de ce coup de fortune fut reçue par John et par son maître comme l'annonce d'une catastrophe : tous deux tinrent jusqu'au bout leur rôle avec un naturel parfait.

Le 8 juillet 1797, quand le brigadier Dumaltera, escorté du gendarme Barttret, se présenta à la prison muni de l'arrêté du Directoire ordonnant que « John Browley, » valet de chambre de sir Sidney Smith, serait extrait » de la maison du Temple pour être conduit, de brigade » en brigade, au port de Dunkerque, et, de là, passer en » Angleterre ». La prison du Temple offrit le spectacle d'une scène capable d'émouvoir les plus bronzés.

Pendant que la jeune guichetière toute en larmes se désespérait du départ de son fiancé, John se précipita en pleurant sur les mains de son maître qu'il couvrit de baisers, protestant qu'il ne l'oublierait jamais et jurant, devant les geôliers attendris, qu'il risquerait tout pour le tirer de sa prison. Sidney Smith parut très touché, mais il resta digne; il chargea John de commissions pour sa famille, lui remit un élogieux certificat de ses bons services et lui vida sa bourse dans les mains.

Les gendarmes, appréciant à leur valeur les rares sentiments d'un pareil serviteur, furent pleins d'égards pour lui tout le long de la route. Le comte de Tromelin avoua

plus tard que jamais il n'avait voyagé avec plus de sécurité et moins de soucis : ce proscrit, ce condamné à mort, que le syndic du moindre village pouvait, sur le simple énoncé de son véritable nom, livrer au bourreau, était sous la sauvegarde et sous la responsabilité de toute la gendarmerie de la République.

On l'embarqua à Dunkerque le 22 juillet ; deux jours plus tard, il abordait la terre anglaise qu'il ne fit que traverser, ayant hâte de rentrer en Normandie où Madame de Tromelin était venue l'attendre.

Cependant le Directoire veillait, il tenait à suivre à la piste tous les premiers mouvements du domestique de Sidney Smith. Celui-ci qui s'en doutait fit en sorte que la police eut de ses nouvelles pendant un certain temps. Le cabinet noir du Directoire ouvrait et faisait traduire toutes les lettres adressées d'Angleterre à Smith par ses parents : Ceux-ci, prévenus par Tromelin, prolongèrent la mystification ; jamais troupe ne joua avec plus d'ensemble : « — Nous ne pouvons concevoir, écrivait le » 25 août sir Douglas Smith à son frère, nous ne pouvons » concevoir ce nouveau caprice qui vous a fait vous » priver de votre fidèle John ; j'apprends de ma mère » qu'il doit aller à Portsmouth chercher ses hardes et de » là faire un voyage dans le pays pour voir ses amis. » — Le 3 septembre, l'oncle Edward Smith renchérissait : « John Browley, mandait-il, a passé ici : l'acte de le » séparer de vous ne fait pas honneur au Directoire et » j'aurais cru que la nation française respecterait davan » tage le malheur et le courage. Il a couru chez votre » mère : le pauvre garçon témoigne beaucoup d'empres- » sement à porter de vos nouvelles à vos amis ; il lui est

» dû une année et demie de traitement comme employé à » votre service. »

Ces lettres tranquillisèrent complètement la police du Directoire. Tromelin était donc bien délivré. La reconnaissance lui imposait le devoir de faire évader Sidney Smith.

Nous verrons dans une prochaine lecture comment il y réussit.

Le Directoire était donc rassuré. Toutes ces lettres, toute cette correspondance habilement et longuement prolongée avaient complètement endormi sa police qui n'avait du reste aucune influence de ce côté.

Elle avait assez d'autres difficultés intérieures pour négliger un peu les prisonniers du Temple solidement enfermés et surveillés dans une prison impénétrable. En effet, Hoche avait bien écrasé la chouannerie à Quiberon, mais la France était cependant loin d'être pacifiée et calmée. Après les violentes tempêtes révolutionnaires, un puissant remous semblait encore secouer toutes les provinces.

En somme, les rues de Paris et les routes de France étaient mal gardées et peu sûres. Les diligences étaient arrêtées et détroussées en plein jour. Les compagnons de Jéhu et les chauffeurs faisaient merveille et le courrier de Lyon était guetté à tous les coins de bois.

Dans ces conditions, il y avait beau jeu pour les conspirateurs. Tromelin et ses amis le comprirent. C'est pourquoi le fidèle John, pressé de délivrer son maître, débarquait bientôt après paisiblement à Caen, entrant ainsi en France, pourvu d'un crédit illimité sur le ban-

quier Harris, rue du Bac, en vue de réaliser, par tous les moyens possibles, l'évasion de Sidney Smith et du capitaine Vright.

Tromelin resta six mois en Normandie, assurant le passage en Angleterre du commodore dès qu'on serait parvenu à lui ouvrir les portes du Temple. Ce point — le plus difficile — établi, Tromelin se rendit à Paris, où il retrouva ses amis, Carlos Sourdat, les dames Launoy, Hyde de Neuville, Phéllippeaux, le danseur Boisgirard, auxquels s'étaient réunis le chouan Legrand de Palluau, un des lieutenants de Phélippeaux pendant la Vendée saucerroise, et Laban, ancien officier de Stofflet, qu'on manda précipitamment de Bretagne à Paris pour tenter le coup.

Phélippeaux et les dames Launoy n'avaient pas cessé d'entretenir avec les prisonniers des relations télégraphiques. Depuis le 18 fructidor, il est vrai, au royaliste Lasne avait succédé, comme concierge du Temple, le jacobin Antoine Boniface, qui ravi d'être enfin pourvu d'une place avantageuse par cette révolution qu'il flagornait depuis cinq ans, s'établit dans son nouveau domaine comme en pays conquis.

Son malheur fut d'installer avec lui la citoyenne Boniface, femme autoritaire mais sensible, que les malheurs, le prestige et la distinction britannique du commodore touchèrent plus qu'il n'eut fallu. Le concierge, empaumé par sa femme, eut pour le prisonnier d'étranges complaisances : il le laissait sortir sur sa parole d'honneur « pour se promener, pour prendre des bains, dîner » en ville et même aller à la chasse. » Sidney Smith ne manquait jamais de revenir passer la nuit dans son cachot et reprenait, en rentrant, sa parole.

Il faut dire que tous les détenus de nationalité anglaise avaient été transférés au dépôt de Fontainebleau ; seuls, en raison de leur importance, le commodore et son secrétaire avaient été gardés au Temple où ils étaient, de plus près, sous l'œil de la police, plus à même de voir là qu'ailleurs s'il se tramait quelque chose.

Les prisonniers relevaient, d'ailleurs, du ministère de la marine dont le titulaire était alors Pléville-le-Peley, vieux, dolent, courbatu, qui, prêt à démissionner, apportait peu d'ardeur à ses fonctions.

En partant pour Lille, où se tenait la conférence de la paix, il avait signé, pour des cas de forme ou d'urgence, des blancs-seings portant en tête la vignette et le timbre officiels : l'un de ces papiers fut soustrait sur la table du ministre, probablement par le dalmate Wiscovisch, espion à tout faire, bien nourri à nombre de ratelièrs.

Le Peley prit, au reste, la peine d'écrire personnellement à son collègue de la police pour l'avertir charitablement que de mauvais bruits couraient sur le Temple et qu'avant dix jours Sidney Smith serait évadé... Il ne se trompait que de quelques heures.

L'aventure est devenue légendaire et s'est, à chaque nouveau récit, enrichie de quelques détails fantaisistes ; la voici, sommairement contée d'après les seuls documents originaux : le 24 avril 1798, vers huit heures du soir, s'arrêta devant le portail du Temple un de ces immenses fiacres où pouvait s'entasser toute une famille ; sur le siège, à côté du cocher, était un particulier vêtu comme un bourgeois, le chapeau ramené sur les yeux : c'était Tromelin, à l'intérieur étaient Phélippeaux en houppelande de couleur sombre, le danseur Boisgirard,

vêtu d'un uniforme d'officier d'état-major, et son compère Legrand, costumé en capitaine de voltigeurs.

Les deux militaires descendirent du fiacre et entrèrent au Temple, laissant dans la voiture les deux bourgeois, inspecteurs de police évidemment. Pareille chose était si fréquente qu'elle n'intéressa même pas les hommes de garde flânant devant le portail, d'autant moins étonnés qu'ils apercevaient, rôdant autour de la voiture, quelques-unes de ces figures louches de policiers, comme on en voyait tant aux abords des prisons d'Etat à l'arrivée ou au départ de quelque détenu.

Ce soir-là, ces « figures louches » étaient celles d'Hyde de Neuville, de Laban, de Sourdat et de Wiscovisch.

Les deux officiers étaient entrés au greffe, et devant Boniface respectueux, exhibaient l'ordre dont voici le texte :

Paris, le 5 floréal, an VI.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES AU CITOYEN BONIFACE, PRÉPOSÉ A LA GARDE DU TEMPLE,

Le Directoire exécutif ayant ordonné, par son arrêté du 28 ventôse ci-joint, la réunion de tous les prisonniers de guerre anglais, sans distinction de grade, je vous charge, citoyen, de remettre sur le champ, sous la garde du citoyen Etienne-Armand Auger, porteur du présent ordre, le commodore Sidney Smith et le capitaine Vright, prisonniers de guerre, pour être transférés au dépôt général du département de Seine-et-Marne, à Fontainebleau.

Il vous est enjoint, citoyen, d'observer le plus grand

secret dans l'exécution du présent ordre dont j'avertis le ministre de la police générale, afin d'empêcher toute tentative d'enlever ces prisonniers en route.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,
PLÉVILLE-LEPELEY.

La signature, très caractéristique, était d'une authenticité évidente : Boniface ouvrit immédiatement son livre d'écrou, remit l'arrêté au greffier, qui le copia *in extenso* sur son registre, puis l'on donna l'ordre de faire comparaître les deux Anglais.

L'homme qui alla les chercher trouva Sidney Smith occupé à lire *Gil-Blas :* Le commodore avait été prévenu par ses amis, l'avant-veille, que tout était prêt pour l'évasion et « qu'il n'avait qu'à se laisser faire ». Il leva la tête et demanda « ce qu'on lui voulait si tard ». Ce à quoi le geôlier répliqua laconiquement « qu'on le lui » dirait en bas ». Arrivé au greffe, le commodore salua les officiers et apprit d'eux qu'on allait le transférer.

— Où me conduit-on ? demanda-t-il.

C'est lui-même qui, plus tard, a rapporté ce dialogue textuel.

— A Fontainebleau, répondit Boniface.

— Oh ! ce n'est pas loin, vous viendrez me voir, n'est-ce pas? Et mes affaires, mes livres..., vous me les enverrez ; ce n'est pas la peine que je les prenne avec moi ce soir.

Poignées de main, distribution de pourboires ; Mme Boniface était très troublée ; le mari, pour garder son sang-froid, affectait de collationner avec sa copie l'ordre du ministre dont il serra précieusement l'original pour sa décharge.

Vright était descendu à son tour : l'officier d'état-major signa du nom d'Auger la levée d'écrou et l'on se dit adieu. C'est alors que, pour couper court à l'émotion qui gagnait tous les assistants, l'officier du poste qui peut-être flairait quelque irrégularité, commanda six hommes pour former l'escorte. Ceci pouvait tout perdre.

Le commodore ne put réprimer un mouvemement, et chacun comprit « qu'un soupçon d'exécution immédiate » et clandestine lui traversait l'esprit ». Pour pallier le mauvais effet de la chose, Auger s'interposa : « Citoyens, » fit-il avec un geste de théâtre, entre militaires, la » parole suffit ». Puis s'adressant à Smith : « Commo- » dore, vous êtes officier, moi aussi, donnez-moi votre » parole et nous nous passerons d'escorte ». — « Mon- » sieur, répondit l'Anglais, je jure sur mon honneur de » vous accompagner partout où vous voudrez me con- » duire... » Et ceci fut dit avec une chaleur si sincère que les plus soupçonneux s'en tinrent pour largement satisfaits.

La porte s'ouvre, on est dehors : les prisonniers montent avec les officiers dans le fiacre, qui se met en route... On avait donné au cocher l'ordre d'aller bon train, il exécute si bien la consigne qu'au premier tournant il jette ses chevaux dans l'éventaire d'une fruitière et renverse un enfant ; grand émoi, attroupement, bousculade, cris : « Arrêtez ! A la garde ! Chez le commis- » saire ! »

Que faire ? Les deux Anglais et leurs libérateurs sautent sur le pavé, se font un chemin à force de bourrades et s'enfuient, après avoir mis par mégarde un double louis, au lieu d'une pièce de trente sous, dans la

main du cocher, non moins ébahi que la foule, qui voit s'esquiver hâtivement, dans des directions différentes, ces six voyageurs, dont deux officiers en uniforme.

Malgré tout ce tapage, l'incident n'eut pas de suites : une heure plus tard, Sidney Smith était caché dans un hôtel situé, dit-on, rue de l'Université ; il attendit là jusqu'au lendemain, se terra trois jours « dans un bois » aux environs de Paris »; puis, comme l'évasion ne s'ébruitait pas, il gagna Rouen et s'embarqua pour l'Angleterre avec Vright et Phélippeaux.

Tromelin retourna à Caen où sa femme venait de le rendre père ; les autres restaient à Paris, plus inquiets de l'inaction de la police qu'ils ne l'eussent été de la pourchasse et un peu froissés de n'entendre souffler mot de leur exploit que leur amour-propre d'auteurs estimait digne pourtant de quelque renommée. Pas un journal n'y faisait allusion ; nul placard. Le Temple gardait sa physionomie habituelle ; il s'emblait que rien ne s'y était passé d'anormal et que la police ne se doutait pas du mauvais tour qu'on lui avait joué.

Elle ne s'en doutait nullement, en effet, et cette ignorance était l'heureux résultat du parfait fonctionnement des rouages administratifs.

Dès le 25 avril, le lendemain du départ de Sidney Smith, le concierge Boniface, dans son quintuple rapport quotidien, en avait rendu compte au bureau central et au ministère de la police, donné copie de l'ordre signé du ministre et avisé la place, ainsi que le bureau des subsistances.

Le même jour, les membres du bureau central étaient venus inspecter la prison, comme ils le faisaient chaque semaine : ils avaient vérifié les livres d'écrou et tout

approuvé; eux-mêmes avaient rédigé un rapport de leur visite, accompagné d'un état de situation détaillé. Toutes ces pièces avaient été enregistrées, lues, cotées, étudiées, classées et avaient fait l'objet d'une réponse. Personne n'avait rien deviné.

Huit jours plus tard, le 3 mai, le médecin du directeur, Merlin, en dînant avec celui-ci, lui demanda, par hasard de causerie, comment sir Sidney Smith qu'il n'avait plus rencontré au Temple où il lui rendait mensuellement visite se trouvait de son séjour à Fontainebleau. Stupeur de Merlin... « à Fontainebleau ! »

Des estafettes sont appelées; on court, on enquête : du Directoire on demande d'urgence une explication au ministre de la police, Doudeau — oui, Doudeau — un oublié — qui s'adressa au bureau central, d'où l'on court à la marine, qui prend des informations au Temple; et c'est ainsi que l'affaire fut enfin divulguée, assez tôt pour qu'on ne l'apprît point par les journaux anglais qui célébrèrent l'entrée triomphale à Londres du commodore et de ses compagnons.

Toute l'Angleterre en exulta et le cirque Astley joua huit cents fois une pantomime : l'*Heureuse fuite ou le retour dans la patrie*, où la police du Directoire était copieusement bafouée. Le coup, pour elle, fut rude; si rude qu'elle n'osa même pas se risquer à rechercher les coupables : Boniface, seul, perdit sa place et fut arrêté : le pauvre homme, dont la prospérité avait lénifié le jacobinisme, redevint partisan farouche de l'anarchie dès qu'il se vit sans emploi : la chose ne lui réussit pas; déporté après l'affaire de la machine infernale, il mourut en l'an XII aux îles Seychelles.

Tromelin était donc libre et libre avec lui son bienfaiteur Sidney Smith. Mais il était d'une nature trop aventureux pour rester inactif tant qu'il y avait des périls à courir.

Il reprit donc du service dans l'armée royale de Normandie, retourna dans cette province, où il se mêla à toutes les conspirations. Alors, il reçut du comte d'Artois la croix de Saint-Louis en récompense du dévouement et de la capacité dont il avait fait preuves dans diverses missions périlleuses. Enfin il se fit reprendre à Caen vers la fin de 1798.

Là encore il s'évada miraculeusement, mais il était signalé, poursuivi, traqué de tous les côtés. Il doit donc renoncer à opérer en France, et ne croyant pouvoir mieux faire, il se fit Turc.

En effet, Sidney Smith reconnaissant emmena ses libérateurs à Constantinople, et Tromelin retrouva Phélippeaux, Legrand, Wiscovisch. Lutter contre Bonaparte qui avait envahi la Syrie, c'était encore servir la cause royale. Tromelin sollicita donc du sultan Selim un grade dans l'armée ottomane ; nommé major d'infanterie, il succéda comme lieutenant-colonel à Phélippeaux, tué à Saint-Jean d'Acre. Bonaparte, comme on le sait, échoua au siège de cette ville. Alors Tromelin lia sa fortune à celle d'Hussein, capitan-pacha, avec lequel il fit toutes les campagnes d'Egypte et de Syrie.

Il pouvait trouver là honneur et richesses, mais son Dieu et sa dame lui manquaient. Il retourna donc en Angleterre, et bientôt même pris de nostalgie, il fit voile vers la France, dès que son nom fut rayé de la liste des émigrés et l'amnistie proclamée.

Il rêvait un avenir paisible après tant de tourmentes et d'aventures. Il débarqua avec joie à Morlaix, revit avec bonheur le clocher de Saint-Melaine et, au bord de la rivière, à l'extrémité du cours Beaumont, son vieux château de Coatserho où il était né et où il s'installa, bien résolu à vivre tranquille entre sa femme, qui lui avait héroïquement donné tant de preuves de dévouement et ses deux fils nés dans la proscription, qu'il rêvait d'élever pour des destins moins agités : tout de suite il régla sa vie, ambitieux seulement de retraite et d'inaction ; mais son sort n'était pas là...

A son insu cette fois, il se trouva impliqué dans les intrigues de Méhée de la Touche, avec le gouvernement anglais. Spencer Smith, ministre d'Angleterre à Munich et dont Méhée était l'agent, lui recommandait, dans ses instructions, de voir Tromelin.

La police française connut la lettre, et cette simple recommandation suffit pour éveiller ses soupçons de plus en plus attentifs depuis l'affaire de Pichegru et de Moreau.

Aussi trois semaines à peine après l'installation du seigneur au château de Coatserho, le 11 avril 1804, à onze heures du soir, les gendarmes de la brigade de Morlaix, commandés par un délégué du commissaire général de police de Brest, carillonnaient à la porte du château, réveillaient toute la maison et mettaient en arrestation John-Tromelin pacha qui, dans la même nuit, fut jeté dans une berline de poste. Le 15, il était écroué à l'abbaye comme « prévenu d'intelligence avec les ennemis de l'Etat », insinuation particulièrement pernicieuse à cette époque où s'instruisait le procès de

Georges et où la police flairait en tout nouveau débarqué, un assassin probable du Ier Consul.

On le fit comparaître devant une commission militaire. Ses réponses aux deux interrogatoires qu'on lui fit alors dénotent, semble-t-il, quelque lassitude, un certain dégoût de la vie d'aventures. D'abord il se tient sur la réserve et reste très laconique, puis apprenant qu'il est absolument couvert par l'amnistie, il raconte toute sa vie et c'est alors seulement que la police connut la véritable identité de John Browley qu'elle n'avait jamais soupçonnée. Le récit de Tromelin est digne et sobre ; il ne nomme que Phélippeaux mort ou des Anglais hors d'atteinte, et quand on lui demande quels de ses complices ont osé jouer le rôle des officiers, il répond : « Deux hommes obscurs ! » sauvant ainsi la vie à ses deux amis, car Legrand à cette époque était rentré chez lui, à Valençay, et Boisgirard continuait à danser à l'Opéra.

Même, ajoute M. Le Notre, s'il faut en croire une indiscrétion de Réal, la reconnaissance de Sidney Smith avait valu au beau danseur le grade et les émoluments d'officier supérieur au service du sultan : outre ses gages modestes de cinquième zéphir, il touchait 8 à 900 francs par mois et les abonnés de l'Opéra ne se doutaient pas qu'ils applaudissaient les jetés-battus et les coulés d'un colonel de l'armée turque.

Napoléon suivait avec soin tous les débats qui concernaient les inculpés de conspiration contre sa personne. La franchise de Tromelin et le récit de ses exploits attirèrent son attention.

Il cherchait, comme on le sait, à constituer une nouvelle dynastie et il était avide d'y rallier le plus possible

d'anciens gentilshommes. On fit comprendre au détenu que l'empereur était plein d'indulgence pour les braves et qu'il cherchait des dévouements.

Or ces nobles, anciens militaires, qui n'avaient appris qu'à se battre, enviaient tous le sort des officiers que l'usurpateur entraînait à sa suite à travers le monde : mais pour entrer dans l'armée, il fallait se soumettre et la transition était délicate :

« Je dois à l'empereur ma patrie, écrivit-il, et le » bonheur de vivre au milieu de ma famille ; je regrette » que ce soit d'une prison que je puisse offrir mes ser- » vices ; mon vœu plus libre ne laisserait aucun ombrage » sur ma loyauté... »

Les portes de l'Abbaye s'ouvrirent : et un an plus tard Tromelin recevait sa commission de capitaine au 112e de ligne.

A partir de ce moment, il suivit avec ardeur et dévouement la route héroïque où l'étoile de l'empereur entraînait comme lui tant d'autres braves ; route où chaque étape fut d'abord une victoire et qui devait aboutir à tant de glorieux revers.

Les états de service de Tromelin résument alors sa vie ; les voici rapidement reproduits :

Attaché en premier lieu à l'état-major de l'armée de Dalmatie, il fut bien vite remarqué par le duc de Raguse, qui le chargea de plusieurs missions importantes. Promu chef de bataillon et chevalier de la Légion d'honneur en Croatie, il était fait colonel à Wagram. Dans ce grade, il fut encore employé quatre ans en Croatie.

Rappelé en Allemagne, en 1813, il y devint chef d'état-major du corps d'Oudinot. Après la blessure du

maréchal, il dirigea avec éclat la retraite de ses troupes. Aussi intrépide qu'habile, il eut, dans cette série de combats sanglants, un cheval blessé et deux chevaux tués sous lui.

Bautzen le rendit officier de la Légion d'honneur et Leipzig lui valut le grade de général de brigade. Il fit, avec une telle habileté le reste de la campagne, que l'empereur le nomma successivement commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer et baron.

On le retrouve à Waterloo, division Jannin, commandant une brigade composée du fameux 10e de ligne et de bataillons du 47e et 107e. Cette division, la dernière peut-être qui resta sur le champ de bataille, malgré les pertes considérables qu'elle avait éprouvées lorsqu'elle avait été débordée par les Prussiens, ne commença sa retraite que vers les huit heures et demi du soir.

Tromelin, dans cette grande bataille, montra son talent et son courage habituels. Il sauva même la vie du général Darriule en courant les plus grands périls.

Aussi le gouvernement provisoire l'envoya-t-il alors en mission auprès de Wellington pour négocier la retraite de l'empereur en Angleterre et sauver Paris des horreurs d'une bataille livrée sous ses murs.

La Restauration bouda tout d'abord ce brave soldat qui avait tant de fois exposé sa vie pour la cause royale et le général comte de Tromelin, baron de l'empire, fut mis en non activité.

Ce ne fut qu'en 1820 qu'il rentra en grâce : on le nomma inspecteur général de l'infanterie.

Dans la guerre d'Espagne, en 1823, il commanda bril-

lamment un corps d'armée, à la tête duquel il obtint de grands succès, notamment à Jorba et à Tarragone.

Enfin, après tant de glorieuses fatigues, il se retira dans sa chère Bretagne, où il mit son expérience et son dévouement au service de ses concitoyens.

Quand il mourut à son château de Coatserho, le 3 mai 1842, il était maire du village de Ploujean, grand-officier de la Légion d'honneur et conseiller général. Il était aussi membre de la Société de Géographie pour laquelle il avait fait d'importants et remarquables travaux, notamment sur la Grèce et la Turquie.

Avant de mourir, il avait donné l'ordre de détruire tous ses papiers et demandé expressément qu'aucun honneur ne fut rendu à ses restes, ne voulant d'autre hommage que les pleurs et les prières des paysans auxquels il avait consacré ses derniers jours.

D'après LE NOTRE : A. DE LORME.

Mars 1903.

PERSONNAGES

Jean-Noël GUILCHER, marin-pêcheur . . .	36 ans.
JEANNE, sa femme	30 ans.
Le Recteur de la paroisse	70 ans.
Le Syndic des gens de mer.	55 ans.
Le facteur.	

La scène se passe dans un des petits ports de la côte sud du Finistère pendant l'hiver 1902-1903.

Le théâtre représente l'intérieur d'une cabane propre, mais misérable.

Au fond, une porte donnant sur la côte ; au loin la mer et des rochers.

A droite de la porte, une petite fenêtre perpendiculairement à laquelle on voit une longue table et deux bancs. A gauche de la porte un lit-clos.

Dans le panneau de droite, une grande cheminée sans feu avec quelques ustensiles (chaudron, poële, etc.)

Du côté gauche, une porte ouvrant sur une seconde pièce ; un vaisselier de campagne avec quelques assiettes et des bols.

Devant le vaisselier un berceau en osier recouvert de cretonne dont la tête est tournée du côté des spectateurs.

RACE FORTE

SCENE I.

JEANNE

Au lever du rideau, Jeanne assise sur un tabouret berce son enfant couché dans le berceau.

JEANNE *(chantant)*

Les Korriganed passent sur les landes,
Autour des menhirs ils s'en vont par bandes
Quand descend la nuit ;
Les Korriganed aiment la nuit brune,
Autour des menhirs par les clairs de lune
Ils tournent sans bruit.

(Plus faiblement)

Les Korriganed sont des nains immondes,
Autour des menhirs ils dansent des rondes
Sur l'herbe et le thym ;
Les Korriganed cherchent le mystère,
Autour des menhirs ils rentrent sous terre
Quand vient le matin.

(De plus en plus faiblement)

Les Korriganed, sous leur manteau sombre,
Autour des menhirs emportent dans l'ombre
Les enfants méchants ;

Les Korriganed, pour ceux qui sont sages,
Autour des menhirs ont de doux visages
Et de jolis chants.

(Toujours assise)

Je ne puis plus chanter... la force m'abandonne ;

(Se levant et regardant l'enfant)

Il dort, le cher petit !... Pourvu que Dieu me donne
Encore un peu de lait pour le nourrir demain !
Je suis à bout... que faire ?... Aller tendre la main ?
A quoi bon dévoiler notre misère aux autres ?
Leurs maux ne sont-ils pas les mêmes que les nôtres ?
Et comment pourraient-ils d'ailleurs nous secourir ?...
Encor si nous étions seuls, les grands, à souffrir !
On supporterait tout, le froid, la faim, les fièvres ;
Mais ces pauvres petits qui, le sourire aux lèvres,
Reviennent de l'école et qu'il nous faut, le soir,
Coucher en leur donnant un morceau de pain noir !

(Après un moment de silence)

Quand je pense pourtant que, les autres années,
Mon homme, en travaillant, se faisait des journées
De dix et douze francs dans la belle saison !
Comme on était heureux dans la vieille maison
Sur le bord du sentier qui domine la côte !
Nos enfants près de nous grandissaient côte à côte
Tandis que maintenant l'aîné, pauvre petit !
Depuis deux mois déjà sur la mer est parti
Et chez nous à présent la détresse est si grande
Que demain, pour manger, il faudra que je vende
Ma coiffe de dentelle ou ma robe de drap...
Mon Yann ! mon grand ! Qui sait quand il nous reviendra !

Quatre heures !... Jean-Noël ne rentre pas encore...
Les autres avec lui sortis depuis l'aurore
Sont déjà de retour... Pourquoi ne vient-il pas ?
(Prêtant l'oreille)
J'entends marcher. C'est lui !... non, ce n'est point son pas...
(Après une pause)
On vient de ce côté... Qui cela peut-il être ?
(Elle va ouvrir la porte; à ce moment on voit le facteur passer devant la maison)

SCÈNE II.

JEANNE, LE FACTEUR

LE FACTEUR *(au dehors et passant)*

Bonsoir, Jeanne !

JEANNE *(remontant légèrement en scène)*

Bonsoir ! Vous avez une lettre
Pour nous ?

LE FACTEUR

Non, rien !

JEANNE *(insistant)*

Bien sûr ?

LE FACTEUR *(entrant dans la chambre)*

Un instant, je vais voir.
(Il cherche dans son sac et regarde les lettres une à une)

JEANNE

C'est que j'en attendais une du gâs, ce soir,

Et quand je vous ai vu, devant moi, tout à l'heure,
J'ai cru...

LE FACTEUR

Non, je n'ai rien... Bon ! voilà qu'elle pleure !
Ah ! toutes ces mamans, pour un jour de retard,
Un courrier qu'on attend et manqué par hasard,
Elles sont à l'envers et perdent la cervelle !

JEANNE

C'est que j'ai si grand hâte...

LE FACTEUR *(regagnant la porte pour s'en aller)*

Eh bien ! pas de nouvelle,
Dit-on, bonne nouvelle !... au revoir !... à demain !
(Il s'éloigne)

JEANNE *(le rappelant)*

Vous n'avez pas trouvé Jean-Noël en chemin ?

LE FACTEUR *(revenant sur ses pas)*

Ma foi non !

JEANNE

Comme il tarde !

LE FACTEUR

Il avait la marée
Et le vent contre lui.

JEANNE

Je sais, mais la soirée
S'avance et l'horizon commence à s'embrumer.

LE FACTEUR *(portant les mains au-dessus de ses yeux et regardant vers le large)*

Et puis le vent se lève et la mer va fumer...
Tiens ! le voilà qui rentre... il est à sec de toile.

JEANNE

Encor quelques accrocs, pour sûr, dans sa grand'voile...

LE FACTEUR

Et qui l'auront forcé d'armer ses avirons
Il en a pour une heure, au moins...

JEANNE

Nous attendrons.

LE FACTEUR

Au revoir, il est tard, j'achève ma tournée.

JEANNE

Quand vous reverra-t-on ?

LE FACTEUR

Demain, dans la journée...
Si je trouve, en rentrant, une lettre pour vous
Je la ferai porter par un gâs de chez nous.

JEANNE

Merci !... bonsoir, facteur. Puissé-je vous le rendre !

LE FACTEUR

Bonsoir ! *(il disparaît).*

SCÈNE III.

JEANNE, LE SYNDIC

JEANNE *(seule et remontant en scène)*

Rien de mon gâs ! Dieu ! que c'est long d'attendre !
Chaque matin se dire : Allons ! c'est aujourd'hui
Que je vais recevoir des nouvelles de lui...
Et rien ! le jour se passe et quand la nuit arrive
On sent son pauvre cœur qui part à la dérive...
Mon gâs ! je crois l'entendre et si quelque gamin
Passe eu sifflant un air joyeux sur le chemin
Je ne tiens plus en place et je cours à la porte...
(S'asseyant d'un air accablé)
Faut-il que la misère au moins chez nous soit forte
Que nous laissions partir avant qu'ils n'aient douze ans
Nos pauvres petits gâs si doux, si caressants,
Et qui n'ont plus là-bas ni baisers quand ils pleurent,
Ni feu quand ils ont froid, ni mamans quans ils meurent !
(On entend frapper au dehors).
Comme la vie est dure !... On frappe... qui va là ?

LE SYNDIC *(appelant du dehors)*

Guilcher !

JEANNE

C'est le syndic !

LE SYNDIC

Ouvre-moi donc !

JEANNE *(allant ouvrir la porte)*

Voilà !

SCÈNE IV

JEANNE, LE SYNDIC

LE SYNDIC *(il entre en regardant autour de lui)*

Guilcher n'est pas encor de retour de la pêche ?

JEANNE

Non, mais il ne faut pas que cela vous empêche
D'entrer et de causer un moment avec moi.
(Lui offrant un tabouret)
Asseyez-vous toujours en l'attendant.

LE SYNDIC *(s'asseyant)*

Ma foi,
Ce n'est pas de refus, car j'ai les jambes lasses.

JEANNE

Vous semblez fatigué...

LE SYNDIC

Vingt-cinq mille culasses !
Ah ! si mes vieux copains, quand j'étais canonnier,
M'avaient dit qu'un beau jour, moi, Jacques Lherminier,
Second maître et de plus médaillé militaire,
On m'aurait fait courir comme un lapin sur terre,
J'aurais répondu : zut ! pour le sûr... et pourtant
Je ne fais plus que ça... Dieu ! que c'est embêtant
D'être toujours sur pied et que ça paraît rude
A ceux qui, comme moi, n'en ont pas l'habitude !...
Où reste donc ton homme ?

JEANNE

Il ne peut plus tarder.

(Elle va regarder à la porte)

LE SYNDIC

S'il croit que j'ai du temps à perdre à bavarder
Et que c'est amusant de rentrer, la nuit close...
Le vois-tu ?

JEANNE *(rentrant en scène)*

Pas encor... Vous avez quelque chose
D'important à lui dire ?

LE SYNDIC

Important ?... c'est selon...

JEANNE *(vivement)*

Rien de mauvais au moins ?

LE SYNDIC

N'en cherche pas si long
Bon Dieu !

JEANNE

Alors, pourquoi m'en faites-vous mystère ?
C'est donc quelque secret ?

LE SYNDIC

Commence par te taire

(d'un ton un peu embarrassé)

Et si tu veux savoir ce qui m'amène ici
C'est un motif...

JEANNE *(vivement)*

Parlez !

LE SYNDIC

Bien simple et que voici :
Il paraît qu'à la ville on a fait une quête
Et les autorités ont prescrit une enquête
Avant de décider l'emploi de ces secours.
Aussi, sans m'arrêter, depuis tantôt je cours
De maisons en maisons, de village en village ;
Je relève les noms, ceux des enfants, leur âge
Et, ma foi, j'ai pensé que, sans être indigents,
Nous avons cet hiver un tas de braves gens
Qui se serrent le ventre et crèvent de misère,
Mais qui préféreraient, tant ils ont l'âme fière,
Manquer de tout chez eux et souffrir de la faim
Plutôt que de le dire et de tendre la main.
Ce n'est pas vrai ?

JEANNE

C'est juste.

LE SYNDIC

Ainsi, chez vous, ton homme
Ne gagne rien du tout ?

JEANNE

Mon Dieu, oui, c'est tout comme ;
Pas vingt francs en deux mois !

LE SYNDIC

Comment diable as-tu fait ?

JEANNE

Celà doit vous paraître impossible en effet
Qu'on puisse vivre à cinq créatures humaines
Avec si peu d'argent pendant tant de semaines.
Jean-Noël ne boit pas et durant cet été
Nous avions mis tous deux quelques sous de côté.

LE SYNDIC

Et vous vivez toujours là-dessus ?

JEANNE *(rougissant)*

Mais sans doute !

LE SYNDIC

Mazette ! Quel magot, mes amis !... Tiens, écoute,
Jeanne, comme syndic, je sais autant que vous
Ce que gagne un pêcheur. Inutile entre nous
De me faire avaler de telles fariboles.
Je ne crois pas un mot de toutes tes paroles,
Cause toujours... Je sais à quoi m'en tenir, moi...
Ton bonhomme de père était tout comme toi...
Tiens, mais je ne vois pas ta petite nichée,
Qu'en as-tu fait ce soir ?

JEANNE

Chut ! elle dort...

LE SYNDIC

Couchée !

Déjà !... Ho ! je comprends... pas de feu, n'est-ce pas ?
Ont-ils mangé du moins ?... réponds !

JEANNE *(toute confuse)*

Parlez plus bas !
Vous les éveilleriez...

LE SYNDIC

Couchés !... Misère humaine !
Et sans avoir mangé !... Voilà donc où vous mène
Votre orgueil infernal !... Hé bien, mais les amis,
Qu'en faites-vous, morbleu ?... Non, ce n'est pas permis
D'envoyer des enfants au lit, le vendre vide...
Mais toi-même, crois-tu qu'avec ton air livide,
Ta face de carême et ton sang appauvri
Tu vas avoir du lait pour ton petit Henri ?
(Prenant Jeanne par les mains et la forçant à le regarder)
Regarde-moi !

JEANNE *(résistant)*

Laissez !

LE SYNDIC

Ose me dire en face
Que j'ai menti !

JEANNE

Mon Dieu ! que voulez-vous qu'on fasse ?
Comment à notre tour ne pas être indigents
Puisque la terre ici ne nourrit point les gens
Et que la mer, jadis si bonne au pauvre monde,
Nous repousse à présent et que la gueuse immonde

Nous retire le pain que nous payons si cher
Au prix de notre sang, au prix de notre chair !

LE SYNDIC

Ça ne peut pas durer, ma fille... du courage !...
Les beaux jours renaîtront sans doute après l'orage,
Le poisson reviendra... Tu vois que j'eus raison,
En passant par ici, d'entrer dans ta maison.
C'est bon, je vous inscris.

(En disant ces mots, il tire de sa poche un papier et un journal ; il place le journal sur la table, pose son papier sur le journal et se dispose à écrire pendant que la conversation continue).

JEANNE

Non !... mon homme aurait honte...
Et puis nous attendons chaque jour le décompte
De notre petit Yann...

LE SYNDIC

C'est vrai, le failli chien !
Il navigue à présent... Et va-t-il toujours bien ?
Est-on content de lui ?... Le sais-tu ?

JEANNE

Je l'espère.

LE SYNDIC

C'est du sang de marin...

JEANNE

Le portrait de son père...
Voici deux jours déjà qu'il doit être à Pornic.

LE SYNDIC

Il ne t'a pas écrit ?

JEANNE

Non, Monsieur le Syndic,

(Montrant le journal)

Mais là, sur le journal... On en parle peut-être...
Vous ne l'avez pas lu ?

LE SYNDIC *(prenant le journal)*

Ma foi, j'allais m'y mettre...

(Dépliant le journal comme s'il voulait le lire)

Voyons !

JEANNE *(vivement)*

Vous n'allez pas le lire tout entier.
Cherchez !... à l'autre page...

LE SYNDIC *(tout en tournant la page)*

En ce maudit quartier.
Nous avons tant à faire avec toutes ces listes,
Le rôle des inscrits, l'appel des réservistes,
Qu'il m'arrive souvent de m'endormir le soir
N'ayant vu là-dessus que du blanc et du noir.

JEANNE

Aux nouvelles des ports... c'est ce qui m'intéresse.

LE SYNDIC *(parcourant le journal)*

Faits divers... Dernière heure... Un navire en détresse...

JEANNE *(vivement)*

Où celà ?

LE SYNDIC

Dans la Manche.

JEANNE *(effrayée)*

O mon Dieu !

LE SYNDIC

Calme-toi !
C'est un russe, un trois-mâts, il est sauvé...

JEANNE

Ma foi,
Tant mieux !

LE SYNDIC *(continuant à parcourir le journal)*

Déraillement... près Paris... cinq victimes...

JEANNE

Plus loin !

LE SYNDIC

Nous y voici !... *(Lisant)* Nouvelles maritimes...

JEANNE

Hé bien ?

LE SYNDIC

Attends un peu !... *(Lisant)* sont arrivés sur lest...

JEANNE

Dans quel port ?

LE SYNDIC

La Rochelle... et repartis pour Brest...

(Fermant le journal précipitamment)

Ah ciel !

JEANNE *(anxieuse)*

Qu'est-ce donc ?

LE SYNDIC *(balbutiant)*

Rien !

JEANNE

Mais vous êtes tout blême !

LE SYNDIC *(cherchant à cacher le journal)*

Rien, te dis-je...

JEANNE *(arrachant le journal des mains du syndic)*

Donnez !... je veux lire moi-même !

(Poussant un grand cri et lisant d'une voix entrecoupée)

Ah !... le brick *Vigilant*... par le travers du Stiff...
Abordé dans la nuit... coulé par le *Cardiff*,
Un grand vapeur anglais qui poursuivit sa route...

LE SYNDIC

Coulé, dis-tu ?

JEANNE *(lui montrant le journal)*

Tenez !

LE SYNDIC

Où çà ?

JEANNE *(lui montrant du doigt un endroit du journal)*

Lizez !

LE SYNDIC

Sans doute,
Mais...

JEANNE

Mon fils est mort !

LE SYNDIC

Jeanne, écoute...

JEANNE

Laissez-moi !
C'est moi qui l'ai tué ! C'est ma faute ! Pourquoi
L'ai-je laissé partir ?... Je n'avais qu'un seul geste
A faire, qu'un seul mot à dire pour qu'il reste,
Et moi je n'ai rien dit, je n'ai rien fait !... non !... rien !...
Pourtant cet enfant-là, mon Dieu, c'était le mien !
Quel monstre suis-je donc ?

LE SYNDIC *(qui pendant ce temps-là a relu le journal attentivement)*

C'est vrai, miséricorde !
Le nom du brick, la date et l'endroit, tout concorde ;

Mais, tu sais, les journaux se trompent quelquefois,
Tiens, quand je suis parti sur la corvette en bois
L'*Alceste*, pour la Chine, on fit courir en France
Le bruit que quelque part, près de Bonne-Espérance,
Nous nous étions perdus corps et biens...

JEANNE *(qui n'écoute plus ce que lui dit le Syndic)*

Englouti !
Noyé !... mon fils !... mon Yann !... Oh, mon pauvre petit !
Seul, perdu dans la nuit, emporté par les lames,
Luttant contre la mort pendant que ces infâmes
Sur leur bateau d'enfer s'éloignaient sans remords !

LE SYNDIC

Mais s'il était sauvé ?... S'ils n'étaient pas tous morts ?
Le journal ne dit rien des gens de l'équipage...
Peut-êre auront-ils pu se sauver à la nage,
Amener leur canot, trouver aux environs
Du sinistre une épave ou quelques avirons
Qui leur auront permis d'échapper au naufrage.

JEANNE

Non, non, pourquoi mentir ? Ayez donc le courage
De me dire : C'est vrai, Jeanne, ton fils est mort !
Tu peux te révolter et maudire ton sort,
Tu peux crier, pleurer, te pencher sur l'abîme
Et jeter à la mer le nom de sa victime,
Femme, ni tes appels, ni tes pleurs, ni tes cris
Ne te rendront jamais l'enfant qu'elle t'a pris !
Voilà ce qu'il faut dire et non pas des mensonges !...
Croyez-vous par hasard que j'écoute vos songes,

Vos histoires d'épave et d'avirons flottants ?
Mon fils est mort, vous dis-je, et c'est perdre son temps
Que de m'entretenir de toutes ces chimères.
Dieu ne veut pas qu'on mente et qu'on trompe les mères !

LE SYNDIC

Jeanne, il faut te calmer et m'écouter un brin ;
Je te parle en ami, presque en père, en marin
Qui dans son existence a fait trois fois naufrage
Et je n'hésite pas à te dire : Courage !
Tant que tu n'auras pas la preuve de sa mort,
Rien n'est perdu... D'ailleurs, je vais descendre au port
Et voir à son bureau Monsieur le Commissaire,
Lui parler de ton fils, et, s'il est nécessaire,
Nous télégraphierons de différents côtés.
Compte sur moi !

JEANNE

Merci de toutes vos bontés,
Mais c'est bien inutile, allez !

LE SYNDIC

Qui sait ?... Espère !
Et surtout promets-moi de n'en rien dire au père
Avant que près de toi je ne sois de retour.

JEANNE

A quoi bon ?

LE SYNDIC

Promets-le !

JEANNE

Jurez à votre tour

De ne rien me cacher, quoi que je doive apprendre.

LE SYNDIC

Je le jure !... à bientôt !...

(Il sort précipitamment)

SCÈNE V.

JEANNE *(seule)*

Dieu pourrait me le rendre !...
Je reverrais mon fils et j'entendrais sa voix !
Et je pourrais encor comme aux jours d'autrefois
Le presser sur mon cœur, lui rendre avec ivresse
Doux baisers pour baisers, caresse pour caresse,
Le tenir dans mes bras et le serrer bien fort !...
Mais non !... c'est impossible !... il est mort !... il est mort !...
A quoi bon me leurrer d'une vaine espérance
S'il me faut retomber demain dans ma souffrance
Et si mes rêves fous ne durent qu'un moment ?

(on entend marcher au dehors)

Jean-Noël !... j'oubliais !... que lui dire ?... Comment
Lui cacher ma douleur et mes larmes ?... Courage !

(S'essuyant les yeux et cachant dans son corsage le journal que le Syndic a laissé en partant)

Il le faut !... j'ai promis.

(Elle va s'asseoir dans un coin)

SCÈNE VI.

JEANNE, JEAN-NOEL

JEAN-NOEL *(jetant à terre une voile qu'il porte sur l'épaule)*

Tiens, voilà de l'ouvrage,
Ma pauvre femme... Encor ma voile dans le sac !
(Jetant une poignée de gros sous sur la table)
Avec ça, pêche nulle... *(se frappant sur l'estomac)*
[et rien dans le bissac!
Décidément je crois que nous aurons beau faire
Nous ne parviendrons pas à nous tirer d'affaire...
Mais qu'as-tu donc ?

JEANNE *(très troublée)*

Moi?... rien!...

JEAN-NOEL

Pourquoi vas-tu t'asseoir
Là-bas, dans ce coin sombre, alors que chaque soir
Tu guettes mon retour sur le seuil de la porte ?...
Es-tu souffrante ?

JEANNE *(se levant)*

Non... mais le chagrin m'emporte,
Nous n'aurons bientôt plus de pain dans la maison,
Nous sommes encor loin de la bonne saison,
Et nos pauvres enfants n'ont plus rien à se mettre...
Que veux-tu?... De soi-même on n'est pas toujours maître ;

On souffre, on ne dit rien pendant des jours, des mois,
Puis un moment arrive où tout manque à la fois,
La force et le courage et l'on tombe épuisée.

JEAN-NOEL

Jeanne, ce n'est pas vrai ! Pour être ainsi brisée,
Toi, toujours si vaillante, il faut d'autre raison
Que la peur de manquer de pain dans la maison.
Dis-moi tout !... je le veux !... qu'as-tu ?

JEANNE

Rien ! je suis folle !...

JEAN-NOEL *(inquiet)*

Les enfants sont rentrés malades de l'école ?

JEANNE *(vivement)*

Je te jure que non...

JEAN-NOEL

Où sont-ils ?

JEANNE

Dans leur lit...
Ils dorment.

JEAN-NOEL

C'est bizarre.

JEANNE *(à part)*

On dirait qu'il pâlit.
Saurait-il quelque chose ?

JEAN-NOEL *(allant s'asseoir auprès de la table)*

Allons ! j'ai la berlue...
(Après un moment de silence)
Pas de lettre du gâs ?...

JEANNE *(avec trouble)*

Non !...

JEAN-NOEL

Tu me l'aurais lue...
Ça nous aurait donné du cœur à tous les deux.
Oh ! les pauvres parents, comme on se moque d'eux !
Il nous avait promis pourtant de nous écrire...
Il est vrai qu'à son âge on ne pense qu'à rire,
Les vieux passent après...

JEANNE *(d'un ton de reproche)*

Jean-Noël !

JEAN-NOEL

Aujourd'hui,
Je ne sais pas pourquoi, je n'ai pensé qu'à lui...
Quand ce satané grain m'a crevé ma grand'voile
A deux milles au large et que, faute de toile,
Il m'a fallu souquer pour regagner le port,
Je me disais : Mon Yann, si vaillant et si fort
Avec ses cheveux blonds et son museau de fille,
Aurait pourtant donné quelques coups de godille
Pour me laisser souffler, s'il avait été là !...
(Avec un gros soupir)
On a tort de vieillir quand on est seul... Voilà !...
Qu'en dis-tu, femme ?

JEANNE *(surprise et comme arrachée à ses pensées)*

Moi ?

JEAN-NOEL

Comment, toi ?... C'est étrange,
On dirait qu'en parlant, ce soir, je te dérange.
A quoi penses-tu donc ?

JEANNE

A rien...

JEAN-NOEL

Pas même à lui ?

JEANNE *(faisant un effort pour ne pas se trahir)*

Pas plus qu'à l'ordinaire...

JEAN-NOEL

Aurais-tu quelque ennui
Que tu me cacherais contre ton habitude ?
Voyons, femme, réponds !

JEANNE *(balbutiant et cherchant ses mots)*

Non... c'est l'inquiétude
Qui me prend en songeant à nos pauvres petits,
D'autant plus qu'ils vous ont un de ces appétits !...

(Cherchant à changer la conversation)

Tu n'as rien entendu ?

(L'horloge sonne cinq heures)

JEAN-NOEL

Non... c'est l'heure qui sonne...

JEANNE

J'avais bien cru pourtant...

JEAN-NOEL

Et tu n'as vu personne ?

JEANNE *(de plus en plus troublée)*

Non, personne... Ah ! si fait !... le Syndic

JEAN-NOEL

Qu'avait-il
A me dire ?

JEANNE

Rien...

JEAN-NOEL

Rien ?...

JEANNE

J'étais dans le courtil,
Il m'a vue en passant et nous avons ensemble
Echangé quelques mots... voilà tout... Il me semble
Qu'il n'est rien là-dedans qui puisse te troubler.

JEAN-NOEL

Certes non !... mais j'y suis !... Il t'aura fait trembler

Avec quelque récit de mort ou de naufrage.
Ce diable de bonhomme a toujours eu la rage
De bavarder sans cesse à tort et à travers.
C'est lui qui t'aura mis la cervelle à l'envers.
Je n'ai pas deviné ?

JEANNE

Ma foi, non... C'est à peine
S'il m'a parlé, d'ailleurs... Il était hors d'haleine
Tant il avait marché depuis le point du jour.

JEAN-NOEL

Pourquoi ?

JEANNE

Pour son service... Et toi-même, à ton tour,
Qu'as-tu donc ?

JEAN-NOEL

Je ne sais... je te trouve si drôle !...
N'a-t-il pas réclamé de l'argent pour mon rôle
D'équipage ?

(Jeanne fait signe que non de la tête)

Mon rôle !... Il n'est pas compliqué
Et tant que notre gâs n'aura pas rappliqué...
Mon Yann !... Si tu savais, femme, comme il me tarde
De le revoir !

JEANNE *(à part)*

O ciel !

JEAN-NOEL

Pourvu que Dieu le garde

Et le ramène ici, vigoureux, bien portant
Comme il l'était voici deux grands mois, en partant !

JEANNE

(A part)

Je n'en puis plus ! j'étouffe !... oh ! souffrir de la sorte !...
Je crains de me trahir !... Vite, il faut que je sorte,
Que j'aille n'importe où ! *(haut)* Tu dois avoir grand faim,
Mon pauvre homme, et je vois que nous manquons de pain.
Je vais courir au bourg... attends !... je me dépêche !...

JEAN-NOEL *(se préparant à sortir)*

Laisse-moi, j'y vais.

JEANNE *(prenant son manteau)*

Non !... tu reviens de la pêche
Et le matin tu pars à peine s'il fait clair.
Mieux vaut te reposer, et puis j'ai besoin d'air
Je ne suis pas sortie aujourd'hui ; j'ai la tête
Qui se fend...

JEAN-NOEL

Hé bien, va !... presse-toi !

JEANNE

(Prenant sur la table les quelques sous que son mari y a jetés en entrant)

Je suis prête.
A bientôt !

(Elle sort en courant)

SCÈNE VII.

JEAN-NOEL *(seul)*

Ah ça, mais... que veut dire ceci ?
Que se passe-t-il donc d'étrange par ici ?
Ce matin tout était calme dans ma demeure ;
Je rentre... Les enfants sont couchés avant l'heure,
Les volets sont fermés, rien de prêt pour dîner,
Et ma femme qui ment !... Je n'ose deviner...
Ce n'est pas la misère, on en a l'habitude...
D'où lui viennent alors et cette inquiétude
Et ce trouble bizarre en causant avec moi ?
Je n'ai rien dit pourtant qui la mette en émoi...
Elle a peut-être appris un malheur qu'on me cache...
(Il se promène avec agitation et va du côté de la porte qu'il ouvre)
Un malheur ?... mais lequel ?... il faut que je le sache !
(sur le seuil de la porte)
Tiens ! comme l'horizon ce soir s'est embrumé !
(remontant en scène)
Voici la nuit qui vient !... pas de feu d'allumé
Ni de pain sur la table... et pas de soupe prête...
Décidément ma femme a quelque chose en tête...
(Après une pause) *(s'apercevant que le bois manque)*
Allons ! faisons du feu !... Je vais chercher du bois...
(Tout en se dirigeant vers la porte de côté)
Mais pourquoi donc ma femme était-elle aux abois ?
Je crains que par moments sa raison ne s'égare...
(Il sort)

(La scène reste vide pendant quelques instants. Puis on entend frapper à coups de bâton contre la porte du dehors)

SCÈNE VIII.

JEAN-NOEL, LE RECTEUR

LE RECTEUR *(entr'ouvrant la porte)*

(Il entre)

Je n'entends rien... Tant pis ! j'entre sans crier gare...
Où sont-ils donc partis ?. . Holà !... Jeanne !... Holà !

JEAN-NOEL *(entrant sans voir le recteur)*

Plus un morceau de bois !

LE RECTEUR

Jean-Noël !

JEAN-NOEL

Me voilà !
Vous, Monsieur le Recteur ? Quel bon vent vous amène ?
Vous voulez me parler ?

LE RECTEUR

Non, non... je me promène
Ainsi que chaque soir, quand le temps le permet.
Où donc est Jeanne ?

JEAN-NOEL

Au bourg.

LE RECTEUR

Chez qui ?

JEAN-NOEL

Chez Guillermet,
Le boulanger.

LE RECTEUR

Et toi...

JEAN-NOEL

Moi, toujours dans la dêche
Et sans beaucoup d'espoir d'en sortir.

LE RECTEUR

Quoi ! la pêche ?

JEAN-NOEL

Mauvaise... ainsi tenez... j'ai jeté mes filets
Plus de dix fois à l'eau pour prendre deux mulets
Que j'ai vendus vingt sous aux gens de l'Hermitage.

LE RECTEUR

Vingt sous les deux ?

JEAN-NOEL

Vingt sous.

LE RECTEUR

Ça valait davantage.

JEAN-NOEL

Oh ! je ne me plains pas ! Si j'en gagnais autant
Chaque jour que Dieu fait je serais bien content.
Mais je puis l'avouer, de toute la semaine
Je ne suis pas tombé sur une telle aubaine.
Je crois que le bon Dieu s'est fâché contre nous ;
Nous avons beau prier, l'implorer à genoux,

Dire des chapelets et faire des neuvaines
Nos vœux sont sans effet et nos prières vaines...

LE RECTEUR *(d'un ton de reproche)*

Ne parle pas ainsi, Jean-Noël !

JEAN-NOËL

Si du moins
On nous débarrassait de ces sacrés marsouins
Qui crèvent nos filets et chassent la sardine,
On reprendrait courage et l'on verrait, pardine !
Le poisson revenir avant peu sur nos fonds.

LE RECTEUR

On m'a dit qu'à la Chambre on a voté des fonds
Pour nous venir en aide et qu'à la Préfecture
On reçoit de l'argent et des dons en nature...

JEAN-NOEL *(d'un air de doute)*

Qui dit ça ?... les journaux ?

LE RECTEUR

Je ne les ai pas lus
Depuis près d'un grand mois. Je n'y vois presque plus,
Mon pauvre Jean-Noël ; tout ce que je puis faire
C'est de dire ma messe et lire mon bréviaire.
Mais le Maire le sait ; c'est lui qui me l'a dit.

JEAN-NOEL

On a voté combien ?

LE RECTEUR

On parle d'un crédit
De cinq cent mille francs.

JEAN-NOEL

Ah oui, la belle affaire !
Un secours, ce n'est rien et mieux vaudrait nous faire
Une loi pour défendre aux maudits chalutiers
De draguer sur nos bancs à nous, pêcheurs côtiers,
Si bien qu'avant dix ans, à moins que l'on n'y veille,
Relever un poisson serait une merveille !

LE RECTEUR

C'est vrai, mes bons amis, vous êtes menacés
Et je prévois le temps où vous serez forcés
D'aller chercher ailleurs votre maigre pitance.

JEAN-NOEL

Comment traîner alors notre pauvre existence ?
Où voulez-vous qu'on aille ?... à l'étranger ?

LE RECTEUR

Non pas !
C'est sur le sol français qu'il faut porter vos pas.
La pêche est fructueuse aux côtes d'Algérie.

JEAN-NOEL *(vivement)*

Oh ! vous ne voulez pas pourtant qu'on s'expatrie,
Qu'on s'arrache à la terre où dorment les aïeux,
Où nous avons vécu jadis fiers et joyeux,
Où vibre encore en nous le passé d'une race
Qui ne vit que pour elle et qui garde vivace,
Immuable en son cœur l'amour de ses clochers
De sa lande déserte et de ses noirs rochers !

LE RECTEUR

Certes je les comprends, moi paysan, moi prêtre,
Attaché dès l'enfance au sol qui m'a vu naître,
Les nobles sentiments que tu viens d'exprimer.
Mais je sais qu'avant tout, quand on a beau trimer
En mer, le long des jours, pour nourrir sa famille
Et qu'on rentre le soir, sans un écu qui brille,
Il faut bien se soumettre aux volontés d'En-Haut,
Suivre sa destinée et quitter, s'il le faut,
Cette terre inféconde et ces vagues fumantes
Pour un sol plus fertile et des mers plus clémentes.

JEAN-NOEL

Et moi, je ne veux pas pour un autre horizon
Laisser mon ciel brumeux, ma barque et ma maison,
Je ne veux pas mourir sur la terre étrangère
Et la mort, en venant, me sera plus légère,
Si je l'attends ici, couché dans mon lit-clos,
Si je dois reposer parmi mes matelots
Dans quelque coin perdu de mon vieux cimetière
Aux murs tout effrités et couronnés de lierre
Où le bruit de la mer qui monte et qui descend
Respecte le sommeil des morts en les berçant.

LE RECTEUR *(hochant la tête)*

Cinq familles d'ici sont pourtant décidées
A quitter le pays...

JEAN-NOEL

Chacun a ses idées
Et fait ce qui lui plaît...

LE RECTEUR

Et mange comme il peut !...
Mon pauvre Jean-Noël je me demande un peu
Comment tu t'y prendras si cela continue.

JEAN-NOEL

Nous en reparlerons si, la saison venue,
Le poisson par malheur déserte encore nos fonds.

LE RECTEUR

C'est bien ! En attendant, j'ai reçu quelque fonds
Qui viennent fort à point. L'aubaine est ma foi bonne.

JEAN-NOEL

Mais cet argent, du moins, vous savez qui le donne ?

LE RECTEUR

C'est une dame anglaise et fort riche, dit-on,
Qui visita jadis le littoral breton.
Elle a, par les journaux, connu notre détresse
Et sans dire son nom, sans donner son adresse,
Pour nos pauvres pêcheurs dont les malheurs sont grands
Elle m'a fait passer deux mille cinq cents francs...
(Tirant cinq pièces d'or de sa poche)
Voici ta part... cent francs !... j'ai préparé la somme,
Cinq belles pièces d'or...

JEAN-NOEL

Vous êtes un brave homme,
Vous, Monsieur le Recteur, et vous me comprendrez.
Faites de cet argent tout ce que vous voudrez,

Partagez-le, dimanche, aux gens, après le prône
Mais moi, je n'en veux pas !

LE RECTEUR *(stupéfait)*

Que dis-tu ?

JEAN-NOEL

Qu'une aumône
Est toujours une aumône et que, chez nous, si peu
Que l'on possède à soi, on la fait quand on peut ;
On ne la reçoit pas !

LE RECTEUR

Ah ça ! veux-tu te taire !
C'est offenser le ciel !

JEAN-NOEL

De l'argent d'Angleterre,
Par dessus le marché ! Laissez donc leurs schillings
Et toute leur monnaie aux mangeurs de puddings !
C'est de l'argent trop lourd pour nos poches bretonnes !

LE RECTEUR

Pour un homme sensé, Jean-Noël, tu m'étonnes ;
On te croirait sorti d'un hospice de fous.
Cet hiver, la détresse est horrible chez nous ;
Partout on s'en émeut et des cœurs charitables
Touchés de nos malheurs, les sachant véritables,
Veulent porter secours à de bons travailleurs.
Qu'importe qu'il nous vienne ou de France ou d'ailleurs !
L'argent n'a pas d'odeur quand la main qui le donne
Et qui se tend vers vous est généreuse et bonne.

JEAN-NOEL

L'argent n'a pas d'odeur ?... Le nôtre, ça se peut ;
Celui que nous gagnons — quand on en gagne un peu —
En labourant la mer de nos barques ventrues
Qui creusent leurs sillons ainsi que des charrues ;
Mais celui-là, bon Dieu ! savez-vous ce qu'il sent ?
Il sent la trahison, le vol, la faim, le sang,
Il sent tout un passé de luttes et de guerres,
Un odieux passé que nous n'oublions guères,
Nous les petits enfants de ces marins bretons
Qu'ils ont laissé crever de faim, sur leurs pontons !

LE RECTEUR

Juste ciel ! voilà donc encore où nous en sommes !
Au lieu de voir la paix régner parmi les hommes,
La haine qu'on croyait éteinte au fond des cœurs
S'éveille comme aux jours où vaincus et vainqueurs
Au nom du roi de France et du roi d'Angleterre
Se disputaient entre eux ce pauvre coin de terre
Toujours ensanglanté, mais toujours insoumis ;
Et depuis six cents ans les fils se sont transmis
L'héritage fatal de haine inassouvie
Qu'eux-mêmes ont reçu jadis avec la vie !

JEAN-NOEL

Oh ! vous aurez beau dire, allez, je les connais
Vos Anglais, mieux que vous ; et si je vous donnais
Ma parole d'honneur qu'il n'est point sur la terre
Un peuple plus haï que celui d'Angleterre,
Vous ne me croiriez pas et pourtant c'est bien vrai !
Tenez, un autre jour je vous raconterai

Ce que j'ai vu moi-même aux quatre coins du monde
Et vous trouverez juste, alors, que je réponde,
Ainsi que je l'ai fait à leurs offres d'argent !

LE RECTEUR

Silence, Jean-Noël ! Ton refus outrageant
Est un affront de plus pour cette noble femme
Que tu devrais bénir et de toute ton âme,
Oui, bénir à genoux, car c'est la Charité
Qui répond à l'appel de la fraternité
Et sans souci des noms, des peuples et des races,
Descend, rayon céleste, à travers les espaces,
La Sainte Charité qui calme la douleur
Et qui fait que chez nous, en face du malheur,
Les misères d'autrui deviennent nos misères ;
Notre pays, le monde et les hommes, nos frères !

JEAN-NOEL

Pourquoi donc mon refus serait-il un affront ?
Vous le savez vous-même et d'autres vous diront
Que l'outrage est pour ceux qui, dans leur infortune
N'ayant rien demandé, trouvent inopportune
La charité de gens qui leur sont inconnus.
Encor si ces secours nous étaient parvenus
De nos amis de France ou bien du ministère,
A cause des enfants nous eussions pu nous taire
Et prendre, sans rougir, l'argent que vous offrez.

LE RECTEUR

Je ne connais que trop les maux dont vous souffrez
Et mon rêve eût été de leur porter remède...
Mais comment voulez-vous que je vous vienne en aide ?...

Je suis pauvre moi-même et le nombre est si grand
Des gens à secourir que le chagrin m'en prend.
Aussi quand, ce matin, cette lettre est venue
M'apportant ce présent d'une dame inconnue
J'ai remercié Dieu dans le fond de mon cœur,
Car je ne croyais pas qu'on pût tenir rigueur
A ceux qui font le bien du lieu de leur naissance.
Autrefois on avait de la reconnaissance
Pour ceux qui soulageaient la misère d'autrui,
C'est en les insultant qu'on répond aujourd'hui !
(A Jean-Noël qui veut parler.)
Tais-toi !... Tu finirais par me mettre en colère !

JEAN-NOEL

Mais, Monsieur le Recteur, je ne puis, pour vous plaire,
M'avilir à ce point d'attendre, pour manger,
Qu'il me tombe un secours des mains de l'étranger ;
J'aurais dégoût de moi...

LE RECTEUR

Fort bien, c'est ton affaire,
Je garde cet argent ; si tu n'en as que faire,
Je suis sûr que ta femme en trouvera l'emploi...

SCÈNE IX.

LE RECTEUR, JEAN-NOEL, JEANNE

LE RECTEUR

(A Jeanne)
Justement... la voici !... Viens, nous parlions de toi.

JEANNE *(surprise)*

Vous, Monsieur le Recteur?... chez nous... à la nuit close !

(Avec anxiété)

Que se passe-t-il donc ?... Vous savez quelque chose...
Un malheur, n'est-ce pas ?

LE RECTEUR

Certes non, Dieu merci !

JEANNE

(A part.)
Je respire !

LE RECTEUR

Au contraire... en me rendant ici
Je croyais vous porter une bonne nouvelle ;
J'avais jugé, du moins, dans ma pauvre cervelle
Qu'en l'apprenant tous deux vous en seriez ravis.
Mais Monsieur ton époux n'est pas de mon avis
Il s'est mis en colère et m'a fait tout un prône...

JEANNE

De quoi s'agit-il donc ?

LE RECTEUR

D'un secours !

JEAN-NOEL *(vivement)*

D'une aumône !

JEANNE *(se cachant la figure dans les mains)*

Jean-Noël !

JEAN-NOEL *(montrant Jeanne toute honteuse)*

Vous voyez ?

LE RECTEUR

(A Jean-Noël)

Si tu parles toujours

(A Jeanne)

Nous n'en finirons pas... ...Jeanne, c'est un secours
Et non pas une aumône humiliante et basse
Dont je me suis chargé pour vous sortir de passe.
J'avais mis de côté cinq belles pièces d'or ;
Je les ai là sur moi... je vous les offre encor...,
C'est plus qu'il n'en faudrait pour vous remettre à l'aise
Mais parce que cet or vient d'une dame anglaise
Il s'entête...

JEANNE *(à part, avec un mouvement de répulsion)*

O mon Dieu !

LE RECTEUR

J'ai beau le sermonner,
J'y perds tout mon latin... Tu vas le raisonner
A ton tour... parle-lui... tu le dois !

JEANNE

Je refuse !
Oh ! Monsieur le Recteur, je suis toute confuse

De vous parler ainsi, mais mon homme a raison.
C'est vrai, nous n'avons plus rien dans notre maison,
Plus d'argent, plus de lard, plus un morceau de bûche,
Plus de poisson salé ni de pain dans la huche
Et nous ne mangerons peut-être pas demain,
Mais cet or, voyez-vous, me brûlerait la main
Et je préférerais être à cent pieds sous terre
Que de manger du pain payé par l'Angleterre !

LE RECTEUR

Je ne puis rien comprendre aux discours que tu tiens,
Et ce ne sont pas là les sentiments chrétiens
Que ma voix t'enseignait aux jours de ton enfance.
Ne t'ai-je point appris le pardon de l'offense
Et l'amour du prochain ?... Ne t'ai-je point prêché
Que la haine est coupable et l'orgueil un péché ?...
Jeanne, réfléchis bien... je te sais bonne et douce,
Si tu ne réponds pas, si ta main me repousse
C'est que je ne puis plus rien attendre de toi,
C'est que ton cœur est mort !

JEANNE *(d'un ton suppliant)*

Ayez pitié de moi !
Ne soyez pas si dur !

LE RECTEUR

Tant pis si je te froisse !
Mais voici quarante ans que dans cette paroisse
Je vois naître et mourir les gens autour de moi,
Que je prodigue à tous les secours de la foi,

Donnant à chacun d'eux une part de moi-même,
Versant aux jeunes fronts l'eau sainte du baptême,
Instruisant les petits, bénissant les parents,
Veillant, passant les nuits au chevet des mourants ;
Je vous ai mariés, j'ai connu vos familles,
J'ai baptisé jadis vos garçons et vos filles,
Je vous aimais tous deux et j'avais espéré
Etre toujours pour vous le pasteur vénéré
Auquel on saurait gré de sa sollicitude...
Mais je ne trouve en vous que de l'ingratitude
Pour mes bienfaits passés et pour mes cheveux blancs ;
Et quand je tends vers vous ces pauvres bras tremblants
Où vos chagrins d'enfant se consolaient si vite,
Votre regard s'abaisse et votre main m'évite...

(Tendant ses bras ouverts à Jeanne qui s'y jette en pleurant)

Jeanne, comme autrefois, viens pleurer dans mes bras !

(Après un moment de silence — cherchant à lui glisser ses pièces d'or dans la main)

Allons, prends-moi ceci...

JEANNE *(s'arrachant des bras du Recteur)*

Non, non, je ne veux pas...
Je ne peux pas, vous dis-je !... O mon Dieu, c'est infâme
De me faire souffrir, de torturer mon âme !...

(Mettant les deux mains sur sa poitrine)

Si vous saviez pourtant ce qui me brûle !... là !...
Dans quel enfer je suis !

JEAN-NOEL *(avec anxiété)*

Que dis-tu ?

JEANNE *(cherchant à se ressaisir)*

Que voilà

Trop longtemps que je souffre et que je désespère...

LE RECTEUR *(avec une grande bonté)*

Voyons, Jeanne, pour toi ne suis-je plus un père ?
Tu pleures ?... Mais pourquoi parles-tu de souffrir ;
Pourquoi perds-tu l'espoir quand pour te secourir
Je glisse entre tes doigts une discrète offrande ?...
Reprends courage, enfant ; si ta misère est grande
Je t'apporte du moins quelque soulagement.

JEANNE *(avec horreur)*

Non... celui-là !... jamais !

LE RECTEUR *(s'exaltant peu à peu)*

Que votre entêtement
Vous perde tous les deux !... C'est votre destinée,
(A Jeanne)
Vous le voulez, c'est bien !... Mais toi, femme obstinée
Qui trahis le plus saint des devoirs d'ici-bas,
La justice de Dieu ne t'épargnera pas !
Le châtiment est là, terrible, inévitable :
Quand tes enfants rangés autour de cette table
Demanderont du pain comme des mendiants
Et tourneront vers toi leurs regards suppliants,
Que leur répondras-tu ?... Quand, la face livide,
Pendu presque sans souffle à ta mamelle vide,
S'éteindra sur ton sein ton pauvre dernier né,
Par ton stupide orgueil à la mort condamné,
Tu te rappelleras cette parole amère :
Ton nom, tu l'as volé, femme, tu n'es pas mère !

JEANNE *(bondissant et avec des sanglots dans la voix)*

Pas mère !... moi !... pas mère !... Ah ! vous en parlez bien,
Vous, Monsieur le Recteur, vous qui ne savez rien
Des maux que j'ai soufferts, des tourments que j'endure !
Pas une mère !... moi !... moi, pauvre créature !
Je ne mérite plus ni pitié ni pardon
Et je n'ai plus le droit d'être mère !... Allons donc !

(Arrachant le journal de son corsage et le mettant sous les yeux du Recteur)

Tenez !... lisez ceci !...

LE RECTEUR *(lit rapidement le journal et le laisse tomber à terre)*

C'est affreux !... du courage !...

JEAN-NOEL

Qu'est-ce donc ?

JEANNE *(se jetant en larmes au cou de son mari)*

Mon pauvre homme !

JEAN-NOEL *(la repoussant doucement)*

Yannick a fait naufrage ?
Il est mort ?... réponds-moi !... Qu'est-ce qu'on dit de lui ?

LE RECTEUR *(gravement)*

On dit qu'un grand vapeur, un anglais, dans la nuit
A coupé son navire et poursuivi sa route
Sans même s'arrêter...

JEAN-NOEL *(montrant le journal)*

C'est écrit là ?

LE RECTEUR

Sans doute.

JEAN-NOEL

Femme, tu le savais ?

JEANNE *(faiblement et d'une voix éteinte)*

Oui !

JEAN-NOEL

Pourquoi me cacher
Cet horrible secret que j'ai dû t'arracher ?
C'est mal...

JEANNE

Je ne suis pas coupable... je te jure...
Avant de t'en parler je voulais être sûre,...
J'espérais que peut-être....

JEAN-NOEL

Oh ! les Anglais maudits !
Mon fils ! perdu ! mon Yann ! Les lâches, les bandits !
Faut-il être sans cœur pour s'en prendre à l'enfance !...
Mon grand gâs !... mon Yannik ! un être sans défense,
Un ange du bon Dieu si timide et si doux
Qui s'endormait encor hier sur nos genoux !
Faut-il être assez lâche, être vil, être immonde
Pour laisser un enfant dans cette nuit profonde
Se débattre en criant, seul, au milieu des flots !
Et vous appelez ça du nom de matelots !
Ce sont des assassins, des monstres qu'on les nomme
Ceux qui peuvent ainsi laisser périr un homme

Sous leurs yeux, froidement, sans lui porter secours !
(Avec des larmes dans la voix)
M'avoir tué mon fils, l'appui de nos vieux jours,
Mon Yann, mon sang, ma chair, mon espoir et ma joie !

LE RECTEUR *(très ému)*

Courage, mes amis ! et si Dieu vous envoie
Cette cruelle épreuve après tant de douleurs,
S'il vous frappe aujourd'hui du plus grand des malheurs
En exigeant de vous ce nouveau sacrifice,
C'est qu'il faut ici-bas que sa loi s'accomplisse
Et que chacun de nous gravisse dans les pleurs
Le calvaire sans fin des humaines douleurs.
Elevez donc vers lui vos cœurs et vos pensées
Et vos vertus, au Ciel, seront récompensées.

JEANNE *(se révoltant)*

Non, non, Dieu n'est pas juste en ne frappant que nous !
Nous avons beau prier chaque jour à genoux,
Chaque jour nous apporte une nouvelle épreuve ;
Nous lui demandons grâce et sa main nous abreuve
D'amertume et de fiel, tandis que dans la nuit
Le coupable s'éloigne et demeure impuni !
Dieu n'a donc de pitié que pour ces misérables !

LE RECTEUR *(levant les yeux au ciel)*

Mes enfants, ses desseins restent impénétrables
Priez et pardonnez !

JEAN-NOEL *(avec exaltation)*

Pardonner ?... à qui donc ?...
Aux bourreaux de mon fils ?... jamais ! point de pardon

Pour ces tueurs d'enfants, ces égorgeurs de femmes !

(Au Recteur)

Il faut que vous sachiez combien ils sont infâmes.
Je leur en ai rendu trente des leurs au moins,
Trente ! à qui j'ai porté, seul, la nuit, sans témoins
L'amarre avec laquelle ils ont gagné la terre.
Ah ! je les vois encor ces marins d'Angleterre,
Pâles, tremblant de peur presque autant que de froid.
Ils étaient là... chez nous... et dans ce désarroi,
Comme si leur malheur avait été le nôtre,
Nous nous pressions près d'eux, allant de l'un à l'autre,
Réchauffant celui-là, donnant à celui-ci
De la soupe et du vin dans les bols que voici.
Ils se tenaient rangés tout autour de la chambre ;
C'était une nuit froide et triste de décembre,
Le mousse, un gâs tout rose avec des cheveux ras
Et que j'avais porté jusqu'ici dans mes bras
S'était endormi là, sa soupe terminée.
Alors, auprès du feu, devant la cheminée,
Toi, femme, doucement, de peur de l'éveiller
Tu le pris dans tes bras pour le déshabiller
Et le baisant au front comme l'eût fait sa mère :
« Serrez-vous, mes enfants, dis-tu, c'est un grand frère
Que le Bon Dieu ce soir a porté sur les flots ! »

(Avec une émotion croissante)

Et notre petit Yann, couché dans son lit-clos,
En entendant ces mots, sautant bien vite à terre,
Donna sa place chaude au mousse d'Angleterre !

JEANNE *(éclatant en sanglots)*

Jean-Noël !... par pitié !...

LE RECTEUR

Vous avez fait cela,
Mes enfants ?

JEAN-NOEL

Oui, Monsieur le Recteur, oui voilà
Ce que nous avons fait pour eux !... et, dans notre âme,
Nous ne leur demandions, n'est-ce pas, pauvre femme ?
Que d'en agir de même à l'égard de nos gâs
S'il leur en arrivait autant... chez eux... là-bas !

LE RECTEUR *(les yeux pleins de larmes)*

Jeanne, pardonne-moi... j'étais dur tout à l'heure,
Maintenant je suis triste et voici que je pleure
Car cet enfant si cher était le mien aussi.
J'entrais souvent le voir en passant par ici
Et quand tu me disais qu'il avait été sage
Je te donnais pour lui quelque pieuse image.
C'était un travailleur et les jours de congé
Je le trouvais souvent sur la grève allongé.
Apprenant ses leçons ou lisant quelque livre,
Et quand dans ma tournée il prenait à me suivre
Et que je lui parlais de quelque vérité,
De la grandeur de Dieu, de notre éternité,
Je voyais dans ses yeux une lueur étrange ;...
J'en voulais faire un prêtre...

JEANNE

Ils en ont fait un ange !

SCÈNE X

LES MÊMES, LE SYNDIC

LE SYNDIC *(entrant précipitamment et l'air tout joyeux)*

Jeanne !

JEAN-NOEL

C"est le Syndic !

LE RECTEUR

Qu'est-il donc arrivé ?

LE SYNDIC

(A Jeanne)

Je te l'avais bien dit...

JEANNE

Quoi ?

LE SYNDIC

Ton fils est sauvé !

LE RECTEUR

Dieu soit loué !

LE SYNDIC

(A Jeanne et à Jean-Noël)

Je viens de chez le Commissaire,
Votre fils est vivant !

JEANNE *(n'osant pas croire encore)*

Non... ce n'est pas sincère,
Vous avez eu pitié de nous... et vous mentez !

LE SYNDIC

La chose est sûre.

JEANNE *(d'un air farouche)*

Non !

LE RECTEUR *(avec douceur)*

Allons, Jeanne !

LE SYNDIC

Ecoutez !
Le vapeur le *Léon,* capitaine Césaire
A dû le débarquer hier à Saint-Nazaire
On nous l'a signalé tantôt...

JEANNE *(s'obstinant)*

Ce n'est pas vrai !

JEAN-NOEL

(Au syndic)
Vous ne vous trompez pas ?

LE SYNDIC

Par Sainte-Anne d'Auray,
Patronne des Bretons, Jean-Noël, sur mon âme
J'ai tenu dans mes mains et lu le télégramme !

JEAN-NOEL

Si je pouvais vous croire !

LE RECTEUR

Ecoutez le syndic,
Mes enfants.

LE SYNDIC

Sont sauvés : Le patron Trévidic,
Le matelot Le Dall...

JEANNE *(anxieuse)*

Et mon fils ?...

LE SYNDIC

Et le mousse
Jean Guilcher...

JEAN-NOEL

C'est bien lui !

JEANNE

Ho ! que la vie est douce !

JEAN-NOEL

Ah ! Monsieur le Recteur, que le bon Dieu est bon !

JEANNE

Et j'ai douté de lui !... demandons-lui pardon !...
Viens vite, Jean-Noël, allons mettre un beau cierge
A l'église du bourg, devant la Sainte Vierge.

JEAN-NOEL *(embarrassé)*

Ce soir, il est bien tard...

JEANNE *(insistant)*

De suite !

JEAN-NOEL *(lui montrant ses poches vides)*

Non... lundi !

LE RECTEUR *(qui a surpris le geste de Jean-Noël)*
(Finement)

La Sainte Vierge est bonne, elle te fait crédit ;
Mais il ne faudrait pas la faire trop attendre.
(Faisant le geste de prendre de l'argent dans sa poche)
Si tu voulais pourtant nous pourrions nous entendre...
(Jean-Noël fait un signe de dénégation. — Le Recteur continue en s'adressant au Syndic)
Figurez-vous, Syndic, que j'avais là, pour eux,
Cent francs en or !

LE SYNDIC

Cent francs !

LE RECTEUR *(montrant Jean-Noël)*

Et que ce malheureux
Me les a refusés tout net, ne vous déplaise.

LE SYNDIC

Mais pourquoi ?

JEAN-NOEL

Parce que c'est une aumône anglaise
Et que je ne veux rien devoir à ces gens-là !

LE SYNDIC *(vivement)*

Je comprends ça, morbleu ! mais, tu sais, pour cela
Il ne faut pas laisser tes dettes en souffrance.

(Il tire de sa poche 6 pièces de 5 francs qu'il montre à Jean-Noël)

Tiens ! vois ceci, mon vieux, c'est de l'argent de France,
De l'argent qui nous vient de Paris ou d'ailleurs
Et que tous réunis, bourgeois et travailleurs,
Ouvriers de la ville et gens de la campagne
Offrent à pleines mains aux pêcheurs de Bretagne.
Tantôt, en ton absence, à Jeanne que voici
J'en avais dit deux mots en passant par ici...
Et puis ce n'est pas tout ; Monsieur le Commissaire
A voulu tout d'abord parer au nécessaire,
Quant au reste, je crois qu'il compte sans retard
A chacun d'entre vous faire une bonne part.

LE RECTEUR

Hé bien, mes chers enfants, Dieu vous comble à cette heure :
Il vous rend votre fils et dans votre demeure
Le bien-être et la paix vont régner désormais.
Il a pris soin de vous, ne l'oubliez jamais !

LE SYNDIC

(A Jean-Noël)

Et moi, que vais-je dire à notre Commissaire ?

JEAN-NOEL

Que notre gratitude est profonde et sincère...

LE SYNDIC

Et que vous acceptez...

JEAN-NOEL

Il le faut !

LE SYNDIC

Allons donc !

(Donnant l'argent)

Tope-là !... Tiens !... voici... Trente francs.

LE RECTEUR

Ho ! pardon,
Un seul mot, mes amis. Ce n'est pas un reproche
Que je vous fais surtout, mais j'ai là dans ma poche
Cent francs dont je voudrais aussi trouver l'emploi ;
Je ne puis pourtant pas les conserver pour moi.

JEAN-NOEL

Vrai, nous ne manquons pas de vieillards ni de veuves
Qui passent, cet hiver, par de rudes épreuves
Sans avoir, comme nous, pour sortir d'embarras
Deux solides poignets au bout de deux bons bras.
Mais si vous m'en croyez, pour vider votre bourse,
Donnez leur cet argent sans en dire la source
Ou vous remporteriez encor de beaux balais !

LE RECTEUR *(souriant)*

Ah ça ! tu leur en veux toujours à tes Anglais ?

JEAN-NOEL *(simplement)*

Bah ! Si l'occasion quelque jour s'en présente,
Cette fois-là, Bon Dieu ! j'en sauverai soixante
Et puis tout sera dit... Nous n'en parlerons plus.

LE SYNDIC

(A Jean Noël) *(Au Recteur)*
Soixante !... eh bien, mon vieux, je t'écoute ! Au surplus
Il serait bien capable, après tout, de le faire.

LE RECTEUR *(souriant)*

Mais je n'en doute pas !... Toutefois je préfère
Que cette occasion ne s'offre à lui jamais !
(A Jean-Noël)
Enfin, je te retrouve et tel que je t'aimais,
Je sens se réveiller en ton âme bretonne
Le marin toujours prêt, qu'il vente ou bien qu'il tonne,
A faire son devoir, prêt à risquer ses jours
Sans demander à qui son bras porte secours.
C'est bien, ça, Jean-Noël ! A l'époque où nous sommes
Ce qu'il nous faut surtout, vois-tu, ce sont des hommes.
(Tendant la main à Jean-Noël)
Tiens, donne-moi la main...

JEAN-NOEL *(donnant la main au Recteur qui la retient un moment)*

De grand cœur et merci !

LE RECTEUR *(tendant l'autre main à Jeanne)*

Et toi, Jeanne, à ton tour... donne la tienne aussi !

(A Jeanne)

Vis comme tu l'as fait jusqu'à ce jour, modeste

(A Jean-Noël)

Et toi, franc, généreux... Dieu se charge du reste.

JEAN-NOEL

Nous n'avons pas le droit d'être trop exigeants...

JEANNE

Il a tant fait pour nous...

LE RECTEUR

Nobles cœurs !

LE SYNDIC *(très ému)*

Braves gens !

LE RECTEUR

Oui, Syndic, braves gens et bien dignes d'envie
Car ce sont ces gens-là qui font aimer la vie,
Qui nous donnent à nous, même en nos jours de deuil,
Le droit de regarder le monde avec orgueil
Et de dire à ceux qui douteraient de la France :
Ne perdez pas la Foi...

(Montrant Jean-Noël et Jeanne)

Car voici l'Espérance !

Dr J. HÉBERT.

Avril 1903.

(... et dulcem moriens reminiscitur Armor).

ADIEUX DE BRIZEUX MOURANT A LA BRETAGNE

Chaque heure de la nuit a passé triste et lente,
Et comme, sur l'autel, la flamme vacillante
Du cierge qui s'éteint dans l'ombre des piliers
Jette un dernier éclat sur l'or des chandeliers,
O Bretagne, je sens ma suprême pensée
Par le doigt de la mort déjà presque effacée
Se ranimer encore aux lointains souvenirs
De tes ajoncs en fleur et de tes hauts menhirs !
Terre des genêts d'or et des vertes fougères,
Terre de mes aïeux où s'élèvent, légères,
Les flèches de granit de nos clochers à jour,
Que ne puis-je vers toi, dans un joyeux retour
Porter mes pas tremblants de village en village !
J'aurais dans un doux et pieux pèlerinage
Suivi comme autrefois sous tes chênes ombreux,
Les sentiers endormis au fond des chemins creux ;
Je me serais courbé devant tes croix de pierre
Et j'aurais en passant dans chaque cimetière
Porté sur les tombeaux des amis disparus
Quelques brins de bruyère arrachés aux talus...
Pour me désaltérer au hasard de mes courses,
J'aurais mouillé ma lèvre à l'eau pure des sources
Et rafraîchi mon front par la fièvre brûlé
Dans l'onde du Létâ, du Scorf ou de l'Ellé.

Je vous aurais revus, lieux chers à mon enfance,
Où j'ai vécu les jours heureux de l'innocence,
La ferme de Coat-Lor'h et le pont de Kerlô,
Le vieux moulin du Teir, le Moustoir, Arzannô,
Arzannô sur le Laz avec son presbytère
Où, sans rien négliger de son saint ministère,
Mon vieux maître Lenir m'enseignait le latin
Dans le jardin doré par les feux du matin,
L'église où revêtu de mousseline blanche
Je répondais au chœur la messe du dimanche,
Scaër pays des lutteurs où les gâs de Kerrien
Venaient se mesurer à ceux de Saint-Urien,
Scaër où mon cœur lassé des fracas de la ville
Retrouvait chaque fois un cher et tendre asile ;
Je vous aurais revus, manoir de Ker-Weyen,
Plouay, Gour-Rin, Carhaix, Lorient, Pond-Aven,
Et poursuivant ma route à travers les campagnes
J'aurais franchi la plaine et quitté les montagnes
Pour descendre joyeux au bord des Océans.
Je me serais penché sur les gouffres béants
Et les oiseaux de mer accroupis sur la roche
Se seraient envolés craintifs à mon approche.
Grands rochers de Penn-Marh, de la pointe du Raz,
Qui retenez la mer serrée entre vos bras,
Ouessant, sinistre Eussâ qui caches dans la brume
Epaisse du matin ta ceinture d'écume,
Anse des Trépassés, terreur des matelots,
Sein, perfide récif couché parmi les flots
Qui déchirent tes flancs lorsque les vents du large
Les mènent à l'assaut en leur sonnant la charge,
Golfe du Morbihan, Carnac, Sarzeau, Larmor,
Je ne vous verrai plus, rivages de l'Armor.

O pays de la mer où la vague fumante
Hurle, bondit, s'élance et retombe écumante
Sur les rocs hérissés, monstrueux contreforts
Des môles arrondis qui ferment tes vieux ports,
Tu ne me verras plus sur tes côtes désertes
Fouler d'un pied léger tes tapis d'algues vertes,
Et les cheveux au vent, mon penn-baz à la main,
Tu ne me verras plus parcourir le chemin
De tes grèves de sable où dans les nuits sereines
Le pêcheur croit entendre un doux chant de sirènes...
Hélas, pourquoi faut-il qu'en stériles efforts
Je me sois épuisé longtemps loin de tes bords ?
Combien ils sont heureux ceux qui, toute leur vie,
Réfrénant leurs desirs, ignorants de l'envie,
Ont su modestement borner leur horizon
Aux murs de leurs jardins, au toit de leur maison,
Ceux qui n'ont pas connu la tristesse des rues
Et qui, dès le matin, reprenant leurs charrues
Dans les champs paternels ont creusé leurs sillons !
Heureux ceux qui n'ont point, au vent des tourbillons
Senti se disperser leurs croyances naïves
Et qui n'ont pas laissé dans leurs âmes craintives
Le Doute s'infiltrer ainsi qu'un ver rongeur !
Heureux ceux qui n'ont point courbé leur front songeur,
Dans la longueur des nuits poursuivant leur chimère,
Ceux qui n'ont pas connu la solitude amère
Et qui n'ont pas souffert du froid et de la faim
Dans la chambre sans feu, près du buffet sans pain !
Que n'ai-je pu comme eux, humble fils de la terre
Goûter au fond du cœur la paix que rien n'altère !
Vallons de Lo-Théa, pont rustique du Ror'h,
Vieux logis du Moustoir, ombrages de Coat-Lor'h,

Village d'Arzannô, bords riants de l'Izole,
Que mon suprême adieu vers vous monte et s'envole !
Adieu !... sur mon chemin je ne trouverai plus
Vos femmes au front pur, vos hommes chevelus
Humblement prosternés dans vos vieux sanctuaires ;
Je ne les verrai plus au seuil des ossuaires
Egrener en leurs doigts par le soleil brunis
Les grains d'os ou de bois des chapelets bénits,
Et le jour du pardon, quand, à toutes volées,
Les cloches, à travers les landes désolées,
De leur voix argentine appelleront au bourg
Les filles et les gâs des fermes d'alentour
Quand tous arriveront en beaux habits de fête
Je ne serai plus là pour marcher à leur tête
Et je ne pourrai plus me mêler à leurs jeux
Ni danser aux accents de leurs refrains joyeux.
Non, je ne suivrai plus la tête découverte
La procession lente en la campagne verte,
La croix d'or et le dais aux panaches tremblants
Porté par des vieillards aux nobles cheveux blancs,
Et je n'entendrai plus sous les voûtes gothiques
Les voix se répondant au doux chant des cantiques.
Vous ne me verrez plus, sanctuaires bénis,
Parmi les pèlerins en groupes réunis
Faire trois fois le tour des vieilles basiliques
Avant de m'approcher de vos saintes reliques.
Adieu, terre enchantée, adieu, champs que j'aimais,
O Bretagne si chère, adieu !... et pour jamais !
Dans quelque coin perdu de tes côtes fidèles
J'aurais voulu m'abattre et replier mes ailes
Comme l'oiseau blessé qui revient à son nid
Et voici que le froid de la mort m'envahit !

O mon pays, s'il faut qu'en ces lieux je succombe
Au sol où je naquis, laisse creuser ma tombe
Pour que je dorme en paix du moins après ma mort !
Ne me repousse pas, douce terre d'Armor,
Ouvre ton sein béni, terre que j'ai chantée
Au fils qui, loin de toi, meurt de t'avoir quittée !
Et vous, mes vieux amis, Albin, Elô, Daniel,
Alan de Scaër, René, Yves de Ker-ihuel,
Rodallec et Flohic et toi, douce Marie
Que ma main ramenait par la lande fleurie,
Enfant que j'adorais et qui ne sus jamais
De quel amour sincère et tendre je t'aimais,
Réunissez les gens, l'été, sous la feuillée,
L'hiver, au coin du feu, chez vous à la veillée ;
Apprenez-leur mon nom, enseignez-leur mes chants,
Que le passant les dise au brin d'herbe des champs,
Que le pâtre les dise à l'aurore vermeille
Au nuage qui passe, à l'écho qui sommeille,
Que l'humble laboureur revêtu de haillons
Les dise au grain qui germe aux revers des sillons
Que les marins couchés sous la blancheur des voiles,
Les disent à la mer, les disent aux étoiles,
Pour que des bois ombreux et des frêles roseaux
Et du sein de la terre et du calme des eaux
Et des champs de blé noir et du sable des grèves,
Bruissante et légère, ainsi que dans des rêves,
Sous les cieux attristés et brumeux de l'Armor,
Monte encor dans la nuit la voix du barde mort !

Dr HÉBERT.

30 juin 1903.

COMPTE DE GESTION

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Dans sa Séance du 6 Juillet 1903

PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

RECETTES

En caisse au 1er juillet 1902 :		
Livret de Caisse d'épargne.	562 fr. 14	
Argent en caisse . . .	350 16	
		912 fr 30
Intérêts annuels de 2 titres 3 o/o . . .		110 »
Intérêts de la Caisse d'épargne. . . .		16 86
Subvention municipale annuelle . . .		300 »
Cotisation des membres résidants. . .		1.130 »
Vente d'un *Bulletin*.		2 60
Vente de plans de Brest : 6 à 0 fr. 75. .		4 50
TOTAL des Recettes. . .		2.476 fr. 26

La Société possède deux titres de rente 3 o/o (perpétuel et amortissable) représentant au pair un capital de 3.666 fr. 67.

DÉPENSES

Loyer des locaux de la rue Duguay-Trouin, y compris l'impôt des portes et fenêtres	257 fr. »
Assurances pour 1903	14 55
A reporter. . . .	271 fr. 55

Report	271 fr.	55
Contributions pour 1903.	21	21
Concierge du local de la Société : Salaire de l'année	240	»
Concierge de l'Hôtel de Ville : Gratification annuelle.	20	»
Concierge de la Bourse : 6 conférences.	30	»
Etrennes	8	»
Chauffage	23	»
Impression du *Bulletin* et imprimés divers.	1.217	50
Remboursement d'avances au Bibliothécaire-Archiviste.	20	50
Remboursement d'avances au Trésorier.	»	70
TOTAL des Dépenses. . .	1.852 fr.	46

BALANCE

Recettes	2.476 fr.	26
Dépenses	1.852	46
Reste en Caisse au 1er Juillet 1903.	623 fr.	80

Se décomposant ainsi :

Caisse d'épargne.	379 fr.	»
Argent en Caisse.	244	80
TOTAL égal.	623 fr.	80

Brest, le 1er Juillet 1903.

Le Trésorier,
Signé : COLLOS.

Vu et approuvé par les Membres du Bureau de la Société Académique.

Le Président,
Signé : J. HÉBERT.

Les Vice-Présidents,
Signé : A. DE LORME, GŒTT,
L. GOUYET.

Les Secrétaires,
DELOURMEL, Dr THÉSÉE.

Le Bibliothécaire-Archiviste,
Signé : KERNÉIS.

CONFÉRENCES

DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

A la Salle de la Bourse

Pendant l'Année 1902-1903

---

21 DÉCEMBRE 1902

La Mode et la Galanterie d'autrefois

par

M. Delourmel, Bibliothécaire-Archiviste de la Ville

La mode, c'est l'imprévu, ce qui plaît aujourd'hui, ce qui déplaira demain ; son histoire est profondément philosophique, car elle côtoie toujours l'étude de notre civilisation. Toutes les révolutions de nos mœurs se retrouvent, en effet, dans celles de nos habits.

C'est principalement sur la chevelure et la barbe que se sont exercés parmi nous les caprices de la mode. Les cheveux courts ou longs, la perruque et la *fontange,* la barbe épaisse ou rasée, les moustaches retroussées ou pendantes, toutes ces modes qui ont varié de tant de manière l'expression des têtes françaises, ont eu d'illustres origines.

La galanterie a, elle aussi, exercé une grande influence sur les mœurs françaises ; elle a revêtu, à travers les siècles, des aspects divers, qui, successivement, ont été étudiés.

---

9 ET 16 JANVIER 1903

L'Épopée Celtique et les Légendes bretonnes dans le Finistère (1)

par

M. de Lorme, Professeur honoraire de l'Université

(1) Ces deux conférences sont insérées dans le présent Bulletin.

8 FÉVRIER 1903

Le Trac

par *M.* le docteur Hébert*

Le *trac*, d'après le Dr Hartemberg, constituerait une des variétés de la timidité et serait produit par une certaine émotion, ressentie dans certaines circonstances.

C'est cette émotion, qui retentit sur les différents organes, que le Dr Hébert a d'abord définie et dont il a dépeint les effets bizarres et la surprenante ténacité.

Il a ensuite examiné et passé en revue les circonstances qui favorisent la production de ces phénomènes désagréables ; puis, à l'aide de documents et d'observations prises sur le vif, il a montré que toutes les personnes appelées à parler en public étaient sujettes à en éprouver les malaises. Les professeurs, les candidats, les auteurs, les comédiens, les chanteurs, les conférenciers, les prédicateurs, les avocats n'en sont pas toujours exempts, malgré l'habitude qu'ils peuvent avoir de se produire devant des étrangers.

De nombreuses anecdotes, des interviews fidèlement rapportées ont complété la démonstration et prouvé que le *trac* est extrêmement répandu, qu'il est involontaire et persistant et que les moyens de s'en débarrasser ne sont ni nombreux ni certains.

La volonté du sujet, de patientes études, l'auto-suggestion peuvent cependant apporter une heureuse modification de cette affection qui prend parfois les caractères d'une maladie véritable, qu'une réforme dans l'éducation des jeunes gens rendrait peut-être moins fréquente.

15 FÉVRIER 1903

L'*Etape,* de M. Paul BOURGET

par

M. Merlant, Professeur au Lycée

Voici un livre qui a fait beaucoup de bruit, et qui aurait une grande valeur, si la valeur d'un ouvrage se mesurait au nombre des questions qu'il soulève. M. Paul Bourget a voulu, en étudiant un cas « d'ascension individuelle » prouver qu'une famille ne conserve aucun solide élément de moralité quand son chef est passé trop vite, sans transition, — en brûlant l'Etape, — grâce à une culture intellectuelle intense, d'une catégorie sociale inférieure à une catégorie élevée. L'énormité des moyens employés par M. Bourget pour édifier sa thèse, — fille subornée, fils faussaire, coups de pistolet, avortement..., — ne peut qu'en faire ressortir la faiblesse fondamentale. Il est impossible de résumer rapidement les critiques sous lesquelles tombe ce livre touffu. Il est trop clair qu'avec une intrigue inventée à dessein pour soutenir une théorie, on démontre ce qu'on veut, et cela revient à ne rien démontrer. Ce que le conférencier a contesté, c'est l'exactitude et la vraisemblance des caractères, — il a fait saillir le parti-pris de l'auteur qui altère constamment la sincérité de sa vision. — Il a montré dans son livre une œuvre de polémique d'un intérêt très passager, — non une œuvre de foi. Il a essayé de montrer aussi que les catholiques et les traditionalistes, en faveur de qui l'*Etape* a été écrite, devraient être les premiers à rejeter une œuvre romanesque, lourdement conçue, lourdement exécutée, et sans beauté morale ni artistique.

8 MARS 1903

La place de Sarcey dans la Critique dramatique

par

M. Gouyet, Professeur à l'Ecole navale

Quand Sarcey débuta dans la critique dramatique (en 1859), les écrivains qui dans ce genre détenaient la faveur du public lettré, les Théophile Gautier, les Jules Janin, les Fiorentino, les Paul de Saint-Victor, n'aimaient guère, ou point du tout, le théâtre. Leur triomphe consistait à broder d'hebdomadaires fantaisies, presque toujours spirituelles à côté et souvent aux dépens des pièces dont leur métier était de rendre compte. Sous les traits les plus indulgents de leurs meilleures plumes, la chronique dramatique était tout juste une branche inférieure de la critique littéraire.

L'originalité de Sarcey, qui ne pouvait ni ne voulait les suivre sur ce sentier, fut un coup de son bon sens : « Quels caractères », se dit-il, « distinguent essentiellement une pièce de théâtre de tout autre ouvrage de l'esprit ? Un seul, qui est d'être faite pour être représentée devant un public. Point de pièce sans public. » Cette brève réponse, la seule possible à une question si simple, mais que nul n'avait encore songé à se poser, décida de ce que serait la longue carrière de Sarcey dans la critique dramatique. Les pièces étant faites pour être jouées, li prétendait ne point réellement connaître celles qu'il n'avait pu voir « aux chandelles »; les autres, il les y voyait et revoyait sans relâche, assistant aux premières, aux représentations ordinaires, aux changements de distribution, aux reprises. Pendant quarante années il ne passa jamais un soir sans aller dans quelque théâtre, n'en dédaignant aucun, et dans tous étudiant le public, dont la

psychologie spéciale devait être, selon lui, le guide du dramatiste et du critique.

Par la présence du public il justifiait l'existence au théâtre des « conventions » — les unes éternelles et nécessaires, les autres passagères et changeantes — dans les sentiments, la moralité, les faits exposés et jusque dans les gestes. Pour les besoins du public il exigeait de chaque auteur l'unité d'impression, une intrigue logiquement déduite et poursuivie, des péripéties adroitement préparées, un style qui à la fois parût naturel et passât la rampe. Au nom du public il applaudissait la « scène à faire » et faisait grise mine aux somptueuses mises en scène, aux minutieuses reconstitutions historiques qu'il voyait trop souvent prendre la place de l'étude des caractères et de la peinture des mœurs ou des passions. Avec le public enfin il prétendait juger une pièce avant tout sur ses qualités dramatiques, et en réserver l'examen purement littéraire.

Ces théories, fondées sur l'expérience et l'observation, infatigablement développées et répétées en un style d'une correction familière, d'une bonhomie savoureuse, ont, de 1859 à 1899, construit une solide dramaturgie, vaste et détaillée. L'application en a même vivifié, et parfois renouvelé, l'étude du théâtre classique. En somme Sarcey a introduit dans la critique dramatique la notion de la technique et l'y a maintenue de façon définitive. Certaines de ses idées peuvent être abandonnées, ses principes demeureront ; dans ce domaine il se détache, lui aussi, comme un « législateur », non pour s'être appuyé sur aucune tradition ou règle, mais pour avoir constaté et expliqué des faits généraux avec son érudition, son bon sens, sa persévérance et sa loyauté.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EXERCICE 1902-1903

Président d'honneur : M. le Vice-Amiral MALLARMÉ, C. ✻, commandant en chef, Préfet maritime du 2e arrondissement.

BUREAU ÉLU LE 7 JUILLET 1902

Président : M. HÉBERT (J.) Docteur-Médecin

Vice-Présidents : MM. DE LORME (A.), O. ✻, Professeur honoraire au Lycée de Brest ; GŒTT, ✻, Professeur au Lycée ; GOUYET, Professeur au *Borda*.

Secrétaires : MM. DELOURMEL, Bibliothécaire-Archiviste de la Ville ; FEILLARD, Avocat ; THÉSÉE, Docteur-Médecin.

Bibliothécaire-Archiviste : M. KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la Marine, en retraite.

Trésorier : M. COLLOS, ✻, Commissaire en chef de la Marine, en retraite.

COMITÉ DE PUBLICATION

1° LES MEMBRES DU BUREAU.

2° M. LEMOINE, O. ✻, Pharmacien en chef, en retraite.

MM. BOURGEOIS, O. ✱, Lieutenant-Colonel d'Artillerie territoriale.

GUENEAU DE MUSSY, Avocat.

Mme PERDRIEL-VAISSIÈRE.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

LAFONT, G. O. ✱, ✠, Vice-Amiral, en retraite.

DUBURQUOIS, G. O. ✱, Vice-Amiral, en retraite.

DE LA JAILLE, C. ✱, Vice-Amiral.

BESNARD, C. ✱, Vice-Amiral, ancien Ministre de la Marine.

LANGERON, Professeur honoraire de l'Université.

BARRERA, C. ✱, O. ✠, Vice-Amiral, en retraite.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

THOUAR (Arthur), ✱, Voyageur géographe.

SAVORGNAN DE BRAZZA, O. ✱, Capitaine de frégate.

COTTEAU, Voyageur géographe.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

ABALAN, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 36, en Lambézellec.

ALLAIN (L.), Avoué, rue Neptune, 2.

ALLAIN, ✱, Docteur-Médecin, Conseiller général, rue de la Porte, 97.

ALLÈGRE, Professeur de musique, rue de Siam, 61.

ARDOUIN, Agent comptable de la Marine, rue Duguay-Trouin, 18.

AUFFRET, C. ✱, O. ❦, Inspecteur général du Service de Santé de la Marine, Paris.

BAISNÉE, Négociant, rue de la Rampe, 55.

BASTIT (Joseph), Négociant, place du Château, 9.

BENOIT, ✱, Négociant, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Mairie, 12.

BERGER (Charles-Victor), O. ✱, O. ❦, ancien Médecin de la Marine, Maire de Brest, rue de Paris, 54.

BERNÈDE-SACHS, Lieutenant de vaisseau, rue d'Aiguillon, 32.

BIACABE (Armand), Propriétaire, rue Foy, 5.

BIGOT, Pharmacien, rue Vauban, 27.

BLOIS (DE), ✱, Conseiller général, rue Voltaire, 34.

BOHY, Professeur de musique, rue de Siam, 26.

BONAMY (Léon), Propriétaire, rue Traverse, 1.

BONNEAU (Paul), ✱, Agent comptable principal de la Marine, en retraite, rue d'Algésiras, 21.

BOURGEOIS, O. ✱, Lieutenant-Colonel d'Artillerie territoriale, rue d'Aiguillon, 38.

BRÉDIAM, ✱, Docteur-Médecin, rue de Siam, 90.

BRÉMAUD (Paul), O. ✱, O. ❦, Médecin en chef de la Marine, rue du Château, 1.

BRETON (Paul), Négociant, rue Armorique, 40.

CANY (Mme), rentière, rue Foy, 11.

CARADEC (Théophile), O. ❦, Docteur-Médecin, rue du Château, 15.

CHABAL (Abel), Architecte, rue de la Rampe, 46.
CHALMET (Mme), rue Foy, 11.
CHALMET, Docteur-Médecin, à Landerneau.
CHEVILLOTTE (Jean), rue du Château, 11.
CHEVILLOTTE (Charles), ancien Député, cité d'Antin, 2.
CHIC (Léon), ✻, ✪, Chef de musique des Equipages de la Flotte, en retraite, rue Voltaire, 31.
CLÉREC, Avocat, rue Saint-Yves, 24.
COLLOS, ✻, Commissaire en chef de la marine, en retraite, rue Saint-Yves, 43.
CORBÉ, Pharmacien civil à Brest, rue de Paris, 148.
CROSNIER, Architecte, rue Voltaire, 28.
DELALANDE (Julien), Professeur au Lycée, rue du Château, 62.
DELESTRE (Paul), Rentier, rue du Château, 15.
DELOBEAU, ✻, Avoué honoraire, Sénateur, rue d'Aiguillon, 54.
DELOURMEL, Archiviste-Bibliothécaire de la Ville, rue Victor-Hugo, 63.
DENOUEL, Propriétaire, rue de la Porte, 77.
DESHAYES (Eugène), rue Traverse, 5.
DIDELOT (Mme la Baronne), rue de la Rampe, 19.
DUMOULIN, Commissaire-Priseur, rue Traverse, 35.
ÉLY-LABASTIRE, Négociant, rue de la Rampe, 53.
ÉRARD Fils, Négociant, rue de Paris, 125.
FARVACQUES, Docteur-Médecin, rue de Paris, 10, Lambézellec.
FEILLARD, Avocat, rue d'Aiguillon, 38.
FOUCARD, Notaire, rue de la Mairie, 15.
FOURNIER (P.-E.), ✻ ancien Avoué, rue Saint-Yves, 33.

FRÉVILLE (Mme), Cité d'Antin, 2.

FRIOCOURT, O. ✻, O. ❦, Directeur du Service de Santé de la Marine, place Latour-d'Auvergne, 14.

GAUTHIER (Mme Eugène), rue de la Mairie, 21.

GEFFROY, ✻, Pharmacien de la Marine, en retraite, à Kerhuon.

GHILINO, Propriétaire à Kerhuon.

GLEIZES DE FOURCROY (Charles-Philippe), O. ✻ Inspecteur en chef de la Marine, en retraite, rue Voltaire, 36.

GŒTT, ❦, Professeur au Lycée, boulevard Gambetta, 56.

GOOD, Pharmacien civil, rue de la Rampe, 37 bis.

GOUYET (L.-M.), Professeur à l'École Navale, rue du Château, 35.

GROSSIN, Capitaine de la Gendarmerie nationale.

GUENEAU DE MUSSY, Avocat, rue Voltaire, 40.

GUILLERMIT, Maître de Chapelle, Grand'Rue, 19.

HALLEZ, ✻, Capitaine de frégate, place Sadi-Carnot, 9.

HÉBERT (Jules), Docteur-Médecin, rue d'Aiguillon, 6.

HOMO (Henri), rue de Traverse, 1.

IMHOFF (V.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, rue de la Mairie, 3 bis.

JARNO, rue de Paris, 73.

JEHANNE, ✻, Médecin de la Marine, en retraite, rue de Siam, 55.

KERDONCUFF, ✻, Commissaire-Adjoint de la Marine, en retraite, rue Neptune, 3.

KERMAREC, O. ✻, Colonel d'Artillerie, en retraite, rue Voltaire, 4 bis.

KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la Marine, en retraite, Grand'Rue, 74.

KERROS (Edouard DE), Négociant, Agent consulaire, rue du Château, 19.

LAMARQUE, ancien Notaire, Conseiller d'arrondissement, rue de Siam, 36.

LANDOUARÉ, Docteur-Médecin, rue de Siam, 24.

LANNOY (DE), Professeur d'hydrographie, en retraite, rue Neptune, 10.

LE BAIL, Pharmacien civil, place Latour-d'Auvergne, 12.

LE BESCOND DE COATPONT, Avocat, rue de Siam, 44.

LE BEURRIER, fils, Négociant, rue de Brest, 2, en Lambézellec, et rue de la Rampe, 27.

LECAT, Greffier de la Justice de paix de Landerneau.

LE GUEN (Mme), Rentière, rue Neptune, 1.

LEHIDEUX (A.-M.-E.), Négociant, rue St-Yves, 19.

LE HOUERF, Négociant, rue d'Algésiras, 9.

LE JANNIC DE KERVIZAL, Rentier, au château de Lesgall, en Lesneven, et rue de Paris, 148.

LE GENDRE, Receveur principal des Contributions indirectes, rue Neptuue, 12.

LE JEUNE (Constant), Notaire honoraire, rue de la Rampe, 27.

LE MOINE (E.-J.-T.), O. ✻, Pharmacien en chef de la Marine, en retraite, rue du Château, 9.

LE PIVAIN (René), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de la Rampe, 5.

LEVOT-BÉCOT, Propriétaire, rue Chaussée-d'Antin, 20, Paris.

LORME (A. DE), O ❡, Professeur en retraite, rue de la Rampe, 25.

LORSA, ancien Négociant, rue d'Aiguillon, 53.

LULLIEN, ❡, Adjoint au Maire de Brest, Négociant, Grand'Rue, 26.

LYRE UNIVERSELLE (Directeur de la), à Paris.

MARFILLE, ✻, Négociant, Président du Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 49.

MARTINON, Professeur au Lycée d'Alger.

MATHIEU (A.), C. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite, rue de la Rampe, 37 bis.

MERLANT, O. ✻, Inspecteur en chef des Services administratifs de la Marine, rue Duguay-Trouin, 18 bis.

MILIN, Receveur des Postes, en retraite, rue Voltaire, 29.

MINIAC (DE), Directeur des Travaux hydrauliques, place du Château, 3.

MIGNARD, Docteur-Médecin, Grand'Rue.

MIREILLE-KERMOR (Mme), au Petit-Quevilly, près Rouen.

PAILLET, Négociant, rue Amiral-Linois, 2.

PERDRIEL-VAISSIÈRE (Mme), rue Voltaire, 13.

PITEL, Négociant, rue Saint-Yves, 11.

PITON, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite, rue de Traverse, 17.

PITTY, Chimiste, rue du Château, 28.

POULLAOUEC, ancien Notaire, rue de Siam, 30.

RAMBAUD, Pasteur protestant, rue de Paris, 38.

RÉGURON, Négociant, rue de la Rampe, 10.
RIVET (L.-J.), O. ✻, Contre-Amiral, rue du Château, 42, Major général à Lorient.
ROBERT Fils, Libraire, rue d'Aiguillon, 44.
ROLLAND, Avoué, rue de la Rampe, 12.
ROSUEL, Propriétaire, rue du Château, 15.
ROUGET, Sous-Directeur de la Compagnie du Gaz, rue du Château, 28.
SINOU (Mlle), rue Saint-Yves, 32.
THÉSÉE, Docteur-Médecin, rue du Château, 18.
THIERRY, Propriétaire, rue de Traverse, 18, et au Merle-Blanc.
THIELEMANS, Docteur-Médecin, Tour de la Mothe-Tanguy.
VERGNIAUD, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite, rue de Traverse, 43.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BERTIN, ✻, Directeur des Constructions navales, à Paris.
CALVET, O. ✻, Professeur d'Histoire au Lycée Michelet, à Vanves.
CLAPARÈDE, Ingénieur, à Paris.
COMBETTE, ✻, Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.
DALIMIER, Professeur au Lycée Michelet, à Paris.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.
DAURIAC (Lionel), ✻, Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

DAURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, à Paris.

DELAVAUD, O. ✻, O. ✪, Pharmacien inspecteur de la Marine.

DENNIÈRE, Archéologue en retraite, à Paris.

DERAUGLAUDRE, Professeur d'Agriculture, à l'Université Catholique, à Paris.

DESCHANEL, ✪, ancien Sous-Préfet de Brest, député.

DEVAUX, Professeur de Physique, au Lycée de Lorient.

DUCHATELIER (Paul).

DUPUIS, O. ✻, Contre-Amiral, rue de Berlin, 6, à Paris.

FIERVILLE, O. ✻, Proviseur, en retraite.

FLEURIOT DE LANGLE, C. ✻, Contre-Amiral, en retraite.

GARNAULT, ✻, ✪, Examinateur de la Marine, en retraite, à Paris.

GAUGUET, Publiciste, à Paris.

GUENNOU, Publiciste, 33, rue Linnée, à Paris.

HÉLAIN, ✻, Agent Comptable principal de la Marine, en retraite, à Paris.

HERLAND, Chimiste, Pharmacien à Concarneau.

JOUAN, O. ✻, O. ✪, Capitaine de vaisseau, en retraite, à Cherbourg.

KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire.

KLEINHANS (Mlle), Professeur à Ste-Barbe, à Paris.

LANGERON (Maurice), Botaniste, à Dijon, rue Chabot-Charny, 79.

LANGERON (Edouard), O. ❡, Professeur honoraire de l'Université, rue Vauquelin, 5, Paris.

LE BALLE, O. ❡, Inspecteur d'Académie à La Roche-sur-Yon.

LE GROS, O. ✻, Colonel d'inf. de mar., en retraite.

LE JANNE, ✻, Pharmacien de la Marine, en retraite.

LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

LOZÉ, O. ✻, ancien Sous-Préfet de Brest, Ambassadeur de France, à Vienne.

MILLIEN, Architecte à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

MILNE, Professeur d'Anglais, au Lycée Henri IV.

ORTOLAN, ✻, Lieutenant de vaisseau.

PARIS, C. ✻, Général de brigade.

PIÉDANIEL, Homme de Lettres, à Paris.

SAULNIER, ✻, Conseiller honoraire à la Cour de Rennes.

THOMAS (Félix), O. ❡, Professeur au Lycée de Versailles.

VIEL DE HAUTMESNIL (l'abbé Emile).

WILLOTTE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Vannes.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Décédés ou Démissionnaires

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1902-1903

MM.

AUBERTIN, Commissaire de 1re classe de la Marine, escadre de la Méditerranée.

BASTARD, Inspecteur des Télégraphes, en retraite; place du Château, 11.

CORNUT-GENTILLE (I.-J.-A.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite, place du Château, 5.

DELCROIX, Lieutenant de vaisseau, rue de la Rampe, 10 *bis*.

GOURY (Gustave), Landerneau.

GRALL, Pharmacien civil, rue de Siam, 49.

KEISSER, ✻, Médecin principal de la Marine, en retraite, rue de Siam, 95.

LE NOBLE, Docteur-Médecin, rue de la Mairie, 2.

MAURER, Avocat, Docteur en Droit, rue de Siam, 26.

MAUROY, ✻, Chef de Bataillon au 19e de ligne, rue de Traverse, 29.

MORAN, Docteur-Médecin, rue Amiral-Linois, 7.

PASSINI Père, Propriétaire, rue du Moulin, 31.

SEGONDAT, contrôleur des Contributions directes, rue Voltaire, 1.

TOUVET, Chirurgien-Dentiste, rue de Siam, 85.

TROBRIANT (Comte Alphée DE), Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, rue de la Rampe, 38.

Listes des Académies, Sociétés Savantes

AVEC LESQUELLES SE FAIT L'ÉCHANGE DU BULLETIN

(Ordonnance royale du 16 Mai 1847)

Ire SECTION. — GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille.* — Société de Géographie.

2 — *Montpellier.* — Société Languedocienne de Géographie.

3 COTE-D'OR : *Dijon.* — Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie.

4 CHARENTE-INFÉRIEURE : *Rochefort.* — Société de Géographie.

5 GIRONDE : *Bordeaux.* — Société de Géographie commerciale.

6 GARONNE (HAUTE-) : *Toulouse :* Société de Géographie.

7 INDRE-ET-LOIRE : *Tours.* — Société de Géographie.

8 LOIRE-INFÉRIEURE : *Saint-Nazaire.* — Société de Géographie commerciale.

9 — *Nantes.* — Société de Géographie commerciale.

10 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy.* — Société de Géographie de l'Est.

11 MORBIHAN : *Lorient.* — Société Bretonne de Géographie.

12 NORD : *Douai*. — Union Géographique du Nord de la France.
13 — *Lille*. — Société de Géographie.
14 RHONE : *Lyon*. — Société de Géographie.
15 SEINE : *Paris*. — Société de Géographie.
16 — *Paris*. — Revue de Géogr. internationale.
17 — *Paris*. — Société de Géographie.
18 — *Paris*. — Société des Etudes coloniales et maritimes.
19 — *Paris*. — Bibliothèque des Sociétés savantes.
20 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre*. — Société de Géographie commerciale.
21 — *Rouen*. — Société normande de Géographie.
22 VAR : *Toulon*. — Société de Géographie.
23 CONSTANTINE : *Constantine*. — Société de Géographie.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

24 ANGLETERRE : *Manchester*. — Manchester Geografical Society.
25 BELGIQUE : *Bruxelles*. — Société royale belge de Géographie.
26 — *Anvers*. — Société royale de Géographie d'Anvers.
27 BRÉSIL : *Rio-de-Janeiro*. — Sociedade de Geographia de Lisboa do Brazil.
28 EGYPTE : *Le Caire*. — Société khédiviale de Géographie.

29 FINLANDE : *Helsingfors.* — Fennia. — Société de Géographie.

30 PORTUGAL : *Lisbonne.* — Sociedade de Geographia de Lisboa.

31 — *Porto.* — Sociedade de Geographia Commercial do Porto.

32 SUISSE : *Genève.* — Le Globe.

33 — *Neufchâtel.* — Société Neufchâteloise de Géographie.

34 WURTEMBERG : *Stuttgard.* — Société Wurtembergeoise de Géographie.

2e ET 3e SECTIONS. — SCIENCES, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 AISNE : *Château-Thierry.* — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

2 — *Laon.* — Société académique.

3 — *Saint-Quentin.* — Société académique des sciences, belles-lettres, agricole et industrielle.

4 — *Soissons.* — Société archéologique, historique et scientifique.

5 ALLIER : *Moulins.* — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

6 ALPES-MARITIMES : *Nice*. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.

7 — *Nice*. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

8 ARDÈCHE : *Privas*. — Société d'agriculture, sciences arts et belles-lettres du département de l'Ardèche.

9 AUBE : *Troyes*. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

10 AUDE : *Carcassonne*. — Société des arts et des sciences.

11 — *Narbonne*. — Commission archéologique et littéraire.

12 AVEYRON : *Rodez*. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

13 BOUCHES-DU-RHONE : *Aix*.— Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

14 — *Marseille*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

15 — *Marseille*. — Société de statistiques.

16 — *Marseille*. — Comité médical des Bouches du-Rhône.

17 CALVADOS : *Caen*. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

18 — *Caen*. — Société des Antiquaires de Normandie.

19 CALVADOS : *Caen.* — Société Linnéenne de Normandie.

20 — *Caen.* — Société des beaux-arts.

21 CHARENTE : *Angoulême.* — Société archéologique et historique de la Charente.

22 CHARENTE-INFÉRIEURE : *La Rochelle.* — Société des belles-lettres, sciences et arts.

23 — *Saintes.* — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques.

24 CHER : *Bourges.* — Société historique, littéraire, statistique et scientifique du Cher.

25 COTE-D'OR : *Dijon.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

26 — *Dijon.* — Société bourguignonne d'histoire et de géographie.

27 — *Semur.* — Société des sciences historiques et naturelles.

28 — *Beaune.* — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

29 COTES-DU-NORD : *Saint-Brieuc.* — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

30 — *Saint-Brieuc.* — Société archéologique et historique.

31 CREUSE : *Guéret.* — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

32 DOUBS : *Besançon.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

33 — *Besançon.* — Société d'émulation.

34 DOUBS : *Montbéliard.* — Société d'émulation.

35 DROME : *Romans.* — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

36 EURE : *Evreux.* — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

37 FINISTÈRE : *Morlaix.* — Société d'études scientifiques du Finistère.

38 — *Quimper.* — Société archéologique du Finistère.

39 GARD : *Nîmes.* — Académie de Nîmes.

40 GARONNE (HAUTE-) : *Toulouse.* — Académie des floraux.

41 — *Toulouse.* — Académie de législation.

42 — *Toulouse.* — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

43 — *Toulouse.* — Société académique franco-hispano-portugaise.

44 — *Toulouse.* — Société d'histoire naturelle.

45 — *Toulouse.* — Société archéologique du midi de la France.

46 GIRONDE : *Bordeaux.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

47 — *Bordeaux.* — Société Linnéenne de Bordeaux.

48 — *Bordeaux.* — Société des sciences physiques et naturelles.

49 HÉRAULT : *Béziers.* — Société archéologique, scientifique et littéraire.

50 — *Montpellier.* — Académie des sciences et lettres.

51 ILLE-ET-VILAINE : *Rennes.* — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

52 INDRE-ET-LOIRE : *Tours.* — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

53 ISÈRE : *Grenoble.* — Académie delphinale.

54 — *Grenoble.* — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

55 LANDES : *Dax.* — Société de Borda.

56 LOIRE (HAUTE-) : *Le Puy.* — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

57 LOIRE-INFÉRIEURE : *Nantes.* — Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

58 — *Nantes.* — Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

59 — *Nantes.* — Revue de Bretagne et de Vendée.

60 LOT : *Cahors.* — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques.

61 MAINE-ET-LOIRE : *Angers.* — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

62 MAINE-ET-LOIRE : *Angers.* — Société industrielle et agricole.

63 MANCHE : *Cherbourg.* — Société des sciences naturelles et mathématiques.

64 MARNE : *Châlons-sur-Marne.* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

65 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy.* — Académie de Stanislas.

66 MORBIHAN : *Vannes.* — Société polymathique du Morbihan.

67 NORD : *Cambrai.* — Société d'émulation.

68 — *Douai.* — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

69 — *Dunkerque.* — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

70 — *Lille.* — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

71 — *Lille.* — Société régionale des architectes du Nord de la France.

72 — *Valenciennes.* — Société d'agriculture, sciences et arts.

73 — *Roubaix.* — Société d'émulation.

74 OISE : *Beauvais.* — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

75 — *Compiègne.* — Société Française d'archéologie.

76 PAS-DE-CALAIS : *Arras.* — Comité des antiquités départementales et monuments historiques du Pas-de-Calais.

77 — *Boulogne-sur-Mer.* — Société académique.

78 — *Saint-Omer.* — Société des antiquaires de la Morinie.

79 PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Perpignan.* — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

80 RHONE : *Lyon.* — Société littéraire, historique et archéologique.

81 — *Lyon.* — Société des sciences, belles-lettres et arts.

82 — *Tarare.* — Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire.

83 SAONE-ET-LOIRE : *Autun.* — Société éduenne.

84 — *Châlon-sur-Saône.* — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

85 — *Châlon-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie.

86 — *Mâcon.* — Académie des arts, sciences, belles-lettres et d'agricult.

87 SARTHE : *Le Mans.* — Société d'agriculture, sciences et arts.

88 — *Le Mans.* — Société historique et archéologique.

89 SAVOIE : *Chambéry.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

90 SAVOIE : *Chambéry* — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

91 — *Saint-Jean-de-Maurienne.* — Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne.

92 SAVOIE (HAUTE-) : *Annecy.* — Société florimontane.

93 SEINE : *Paris.* — Société académique indo-chinoise de France.

94 — *Paris.* — Société de Médecine de Paris.

95 — *Paris.* — Société philotechnique.

96 — *Paris.* — Bibliothèque de la Sorbonne.

97 — *Paris.* — Société des Antiquaires de France.

98 — *Paris.* — Société de topographie de France.

99 — *Paris.* — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.

100 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre.* — Société havraise d'études diverses.

101 — *Le Havre.* — Société des sciences et arts agricoles.

102 — *Rouen.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

103 — *Rouen.* — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

104 SEINE-ET-MARNE : *Fontainebleau.* — Société historique et archéologique du Gâtinais.

105 — *Meaux.* — Société d'agriculture, sciences et arts.

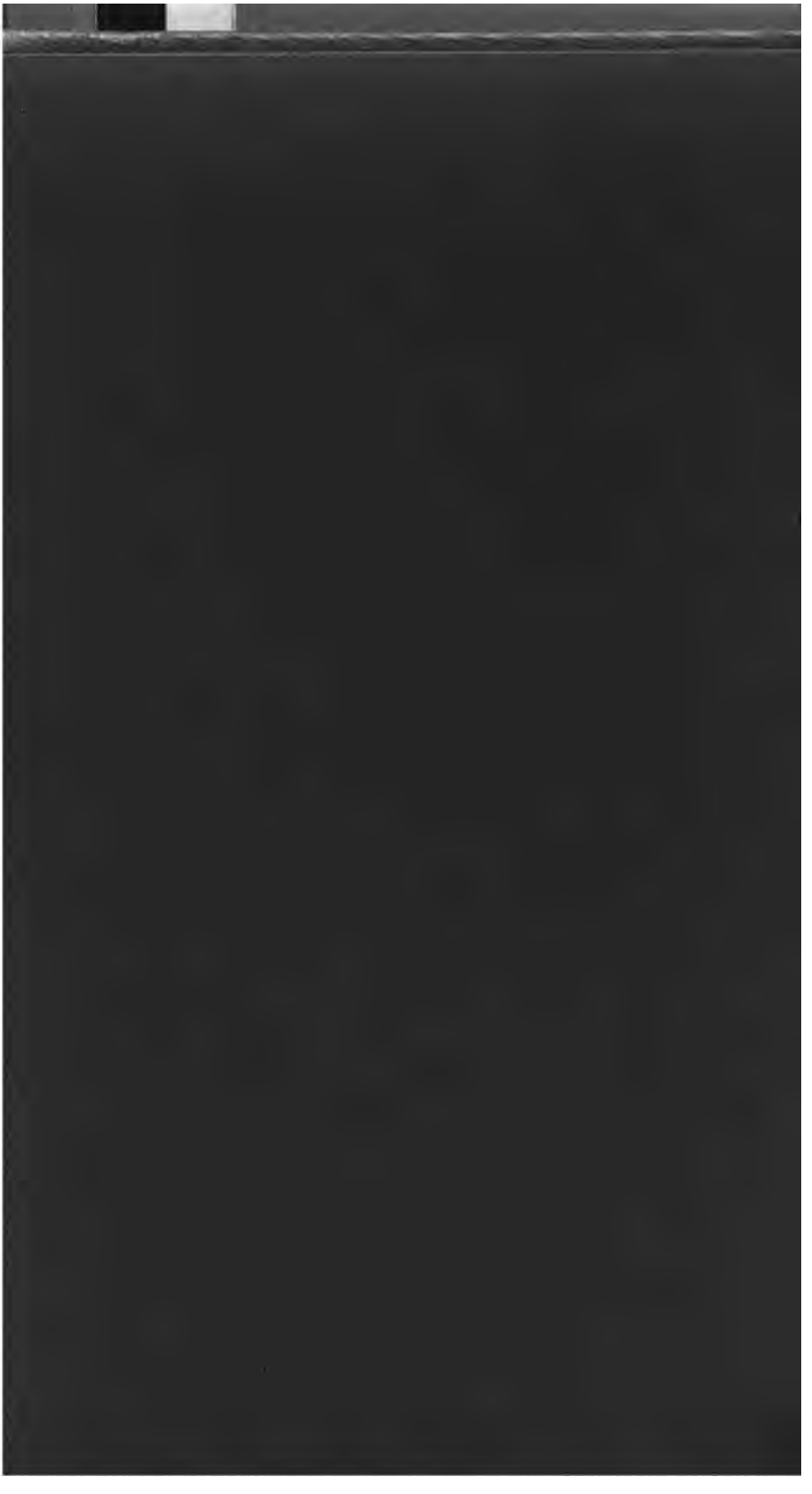

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 3031